

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LES SIGNIFICATIONS DE L'AUTONOMIE DE L'ACTION  
COMMUNAUTAIRE : REGARDS CROISÉS DES DESTINATAIRES DE  
L'INTERVENTION ET DES RESPONSABLES D'ORGANISMES

MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL

PAR  
AUDRÉANNE CAMPEAU

JANVIER 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»





## REMERCIEMENTS

Ce mémoire est le résultat d'un amalgame de réflexions, d'échanges et de partage provenant d'une diversité tout aussi importante de personnes que je ne pourrai jamais remercier à leur juste valeur.

À Michel Parazelli, mon directeur de recherche, pour sa reconnaissance en mes capacités. Ta propension au travail de recherche est un puissant déclencheur de motivation et tu m'as convaincue de mener à terme ce projet, pas toujours une mince affaire. Merci d'avoir élargi mes perspectives, aiguisé ma curiosité et de m'avoir légué un bagage conceptuel me permettant désormais de poursuivre mes réflexions. Je te suis finalement très reconnaissante des nombreuses opportunités offertes tout au long de mon cursus universitaire.

À Louis Gaudreau, dont la connaissance de l'action communautaire, mais surtout la pensée critique furent salutaires pour la réalisation de ce mémoire. Merci pour le partage de lectures et les pistes de réflexion essentielles à la clarification de ma pensée. Les longues années qu'aura duré ma démarche auront bénéficié de sa disponibilité et de ses encouragements.

À ma merveilleuse équipe de recherche et tout spécialement à Céline Métivier et Sébastien Rivard qui, malgré leurs nombreux engagements pour l'action communautaire, ont consacré temps et énergie à la présente démarche. Merci pour votre confiance, votre regard critique et le riche partage de vos expériences.

Je tiens également à souligner l'apport du Service aux collectivités, de la Fondation UQAM et de la Faculté des sciences humaines pour les bourses qui m'ont été octroyées et qui m'ont permis de me concentrer davantage sur la réalisation de mon mémoire.

Comment ne pas remercier les organismes et les 12 répondant.e.s sans qui ce mémoire n'existerait simplement pas. Je vous suis redevable d'avoir accueilli mon projet avec enthousiasme et confiance.

À mon estimée Sarah-Maude, l'emblème de mon parcours en travail social. Je ne compte plus les heures de travail réalisées ensemble, les différents lieux que nous « croyions » propices à l'inspiration, les rires, les déferlements d'angoisse et de découragement par moment. À notre amitié! Cette expérience vécue à deux fut un tremplin décisif vers d'autres aventures et vers la consolidation d'une amitié qui dépasse le temps d'un mémoire...

À Sylvie et Normand, pour leur amour inconditionnel, leur soutien infini et les petits cafés qui apparaissaient sur la table. Il n'y avait qu'un endroit où je pouvais retrouver les conditions idéales pour réaliser le « sprint » final.

À Kathy, Louis, mes précieux. Vous m'avez appris à relativiser et vous avez entretenu les rêves à venir.

À Vincent, mon complice de toujours, mon salvateur de l'humour. Tu as réussi l'impossible, c'est-à-dire me convaincre de la pertinence de mes idées. Amour et patience qualifient ton irremplaçable soutien.

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS .....	iii
LISTE DES FIGURES.....	ix
LISTE DES TABLEAUX.....	xi
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES .....	xiii
RÉSUMÉ .....	xv
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE I	
PROBLÉMATIQUE.....	7
1.1 L'action communautaire : une présence incontestable au Québec .....	7
1.1.1 Une évolution historique de l'action communautaire et de sa revendication de l'autonomie.....	11
1.2 Contexte actuel et défis rencontrés : de la pertinence de relancer le débat sur l'autonomie .....	18
1.2.1 Le partenariat avec l'État et ses enjeux .....	19
1.2.2 La nouvelle philanthropie et ses conséquences .....	23
1.3 Articuler l'autonomie organisationnelle et l'autonomie des destinataires .....	26
1.4. Qu'en est-il de l'autonomie? Une notion polysémique et une pluralité de significations .....	30
1.4.1 Une évolution de la notion .....	32
1.4.2 L'autonomie aujourd'hui : une injonction?.....	38
1.5 Un projet de recherche inscrit au sein d'une démarche collaborative .....	43
1.6 Questions de recherche .....	47
CHAPITRE II	
CADRE THÉORIQUE .....	49
2.1 Weber et la sociologie compréhensive.....	49
2.1.1 Significations et interactions .....	50
2.1.2 La construction d'idéaltypes : un incontournable pour Weber .....	54

2.2 L'application de la conceptualisation idéaltypique : l'autonomie des destinataires au sein des pratiques de l'action communautaire .....	56
2.3 Les objectifs de recherche .....	65
CHAPITRE III	
CADRE MÉTHODOLOGIQUE .....	67
3.1 Stratégie générale de recherche : une recherche collaborative et qualitative .....	67
3.2 Procédure de recrutement : l'échantillon et les critères de sélection.....	69
3.2.1 Présentation descriptive des organismes et des répondants .....	72
3.2.2 Brève présentation des répondants .....	80
3.3 La collecte des données et l'outil d'analyse .....	81
3.4 L'analyse des données et leur interprétation .....	86
3.4.1 Les critères de validité de la recherche qualitative .....	90
3.5 Considérations éthiques.....	90
3.6 Limites et biais de la recherche .....	91
CHAPITRE IV	
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS .....	93
4.1 Positionnement des répondants au sein du schéma .....	94
4.1.1 Les positionnements occupés.....	95
4.1.2 Les positionnements désirés .....	98
4.2 Les positionnements des pratiques de chaque organisme et significations de l'autonomie selon les répondants .....	101
4.2.1 Organisme 1 : personnes de 50 ans et plus .....	102
4.2.2 Organisme 2 : alphabétisation.....	107
4.2.3 Organisme 3 : jeunes en difficulté .....	113
4.2.4 Organisme 4 : santé mentale.....	120
4.2.5 Organisme 5 : droit au logement.....	126
4.2.6 Organisme 6 : améliorer les conditions de vie des familles et personnes dans le besoin .....	133

4.3 Les tensions entre les divers positionnements (idéaltypes).....	139
4.3.1 L'autonomie du point de vue des destinataires .....	140
4.3.2 Une tension récurrente selon les responsables .....	143
4.3.3 Légitimation du mandat d'expertise en raison de la population desservie.	149
4.3.4 Légitimation du mandat d'expertise en raison du contexte organisationnel et politique.....	153
4.4 Les stratégies mises en place afin de développer le type d'autonomie désiré ....	159
4.4.1 Éduquer pour favoriser la prise de décision éclairée.....	159
4.4.2 Développer la confiance et l'estime de soi.....	162
4.4.3 Consultation et participation informelles .....	163
CHAPITRE V	
DISCUSSION .....	167
5.1 Les significations de l'autonomie .....	167
5.1.1 Une tendance à interroger.....	168
5.1.2 Éléments de réflexions sur les conceptions de l'autonomie des destinataires .....	171
5.2. À l'origine des tensions entre idéaltypes désiré et occupé.....	178
5.2.1. Les conditions à l'autonomie .....	178
5.2.2 Injonction à l'autonomie individuelle et normativité ambiante : quelle place au sein des pratiques de l'action communautaire? .....	181
CONCLUSION .....	187
APPENDICE A	
AFFICHE DE RECRUTEMENT .....	197
APPENDICE B	
FICHE EXPLICATIVE REMISE AUX RÉPONDANTS .....	199
APPENDICE C	
GUIDES D'ENTREVUE.....	203
APPENDICE D	
DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE .....	207
APPENDICE E	
CANEVAS D'ANALYSE .....	209

APPENDICE F	
FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT.....	213
RÉFÉRENCES .....	219

## LISTE DES FIGURES

Figure 2.1 Schéma des pratiques d'autonomie concernant le rapport politique de l'organisation envers les destinataires de l'action communautaire.....	64
Figure 4.1 Schéma des positionnements occupés du point de vue des destinataires et des responsables. ....	96
Figure 4.2 Schéma des positionnements désirés du point de vue des destinataires et des responsables. ....	99



## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3.1 Portrait des organismes sélectionnés sous forme de fiches : pour la région de Montréal (4 organismes) .....	74
Tableau 3.2 Portrait des organismes sélectionnés sous forme de fiches : pour la région de la Montérégie (2 organismes).....	78
Tableau 3.3 L'échantillon en résumé .....	80



## LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ACA	Action communautaire autonome
AC	Action communautaire
AGA	Assemblée générale annuelle
CA	Conseil d'administration
CIOSBL	Classification internationale des organisations sans but lucratif
CLSC	Centres locaux de services communautaires
COCQ	Coalition des organismes communautaires du Québec
CTROC	Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires
FLAC	Fondation Lucie et André Chagnon
FRAPRU	Front d'action populaire en réaménagement urbain
GRAAC	Groupe de réflexion sur l'autonomie de l'action communautaire
HLM	Habitations à loyer modique
MÉPACQ	Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
NGP	Nouvelle gestion publique
NPS	Revue Nouvelles pratiques sociales

OC	Organisme communautaire
PLQ	Parti libéral du Québec
PQ	Parti québécois
PPP	Partenariat public-privé
PRSAC	Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire
PSOC	Programme de soutien aux organismes communautaires
RIOCM	Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal
ROCLD	Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage
RQ-ACA	Réseau québécois de l'action communautaire autonome
RRASMQ	Regroupement des Ressources Alternatives en Santé Mentale du Québec
SACAIS	Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec
SAC	Service aux collectivités de l'UQAM
SIV	Suivi à intensité variable
UQAM	Université du Québec à Montréal

## RÉSUMÉ

L'autonomie de l'action communautaire québécoise demeure un enjeu politique prioritaire. À la fois réclamée pour la gestion interne des organismes, l'autonomie fait également l'objet d'une revendication plus ou moins explicite pour les destinataires de leurs actions. En raison de l'intensification du rapport contractuel avec les bailleurs de fonds publics et privés et d'un discours favorisant l'autonomie-responsabilisation, l'action communautaire se voit confrontée à certaines logiques d'intervention susceptibles de modifier les rapports qu'entretiennent les responsables et les destinataires. Dans ce contexte, l'objectif principal de ce mémoire est de mieux comprendre les significations de l'autonomie des destinataires guidant les pratiques exercées par les organismes communautaires québécois, en portant une attention sur l'existence de tensions entre les pratiques communautaires effectives et la conception idéale de l'autonomie selon les destinataires et les responsables.

De nature qualitative, cette recherche s'appuie sur un cadre théorique s'inspirant de la sociologie compréhensive postulant que la compréhension est plus à même de s'opérer à travers une conceptualisation d'idéaltypes (Weber, 1904/1913/1965). Ainsi, trois idéaltypes (expertise, représentation et participation) des pratiques communautaires actuelles concourant au développement de l'autonomie des destinataires ont été soumis à la discussion de six destinataires et six responsables d'organismes communautaires. Ces derniers ont été invités à repérer les positionnements effectifs des pratiques de leur organisme et à réfléchir sur l'adéquation de ces pratiques à celles désirées selon leur idéal. Dans l'optique de rendre possible la comparaison des points de vue, nous avons sélectionné six organismes communautaires très distincts dans leurs approches.

L'analyse des résultats nous permet de constater une tendance inversée entre les deux groupes de répondants : les responsables reconnaissant davantage leurs pratiques au sein de l'idéaltype d'expertise tout en désirant se rapprocher de l'idéaltype de participation, alors que le contraire s'observe chez les destinataires. Si ces derniers soulignent le caractère rassurant de l'idéaltype d'expertise, les responsables insistent sur les défis qui accompagnent la mise en place de pratiques se rapprochant de l'idéaltype de participation. Favoriser des pratiques de prise en charge visant le développement d'une autonomie individuelle se justifierait à partir de raisons soulevées par les deux groupes de répondants (absence de compétences, besoins primaires et urgents, faible estime de soi qui ne favorise pas la motivation à agir, etc.). L'étude permet de conclure que l'autonomie est rarement abordée sous un angle relationnel, politique et collectif.

Mots-clés : action communautaire québécoise, pratiques, autonomie, destinataires, idéaltype



## INTRODUCTION

*Qui ne veut pas être autonome, se  
considérer comme tel et être vu ainsi?*  
-Émilie Hache, 2007, p. 56.

*L'autonomie surgit, comme germe,  
dès que l'interrogation explicite et illimitée éclate.  
[...] Je parle bien de germe, car l'autonomie,  
aussi bien sociale qu'individuelle, est un projet.*  
-Cornelius Castoriadis, 1990, p. 160.

Couramment et traditionnellement décrits comme des lieux favorisant le développement de liens sociaux, l'expérimentation d'espaces démocratiques, la justice sociale, la défense des droits et plus encore (Deslauriers, 2014; Jetté, 2017; Lamoureux *et al.*, 2002; RIOCM, 2017; RQ-ACA, 2017a), les organismes communautaires (OC) tiennent à se différencier des modes d'action institutionnels. Cette différenciation se caractérise notamment par la défense d'un principe au cœur de leurs actions : l'autonomie. Par ailleurs, une recension des écrits au sujet de l'évolution des pratiques d'action communautaire nous mène au constat suivant : d'aussi loin que remonte la création des premiers comités de citoyens<sup>1</sup> (1965-1975), l'autonomie se présente tantôt comme valeur faisant partie intégrante de l'action, tantôt à titre de revendication prioritaire, mais équivoque (Deslauriers, 2014; Lamoureux, 1999; Parazelli, 2001; RIOCM, 2017; RQ-ACA, 2017a). La littérature sur l'action communautaire s'est largement intéressée aux transformations engendrées par le virage en faveur du partenariat avec l'État et de plus en plus avec les fondations et bailleurs de fonds privés (Depelteau, 2013; Deslauriers, 2014; Ducharme, 2012; Laforest et Philips, 2001;

---

<sup>1</sup> L'utilisation du seul genre *masculin* dans ce document ne vise qu'à alléger le texte et se fait sans discrimination.

White, 2012). En effet, bien que chroniquement sous-financés, en contexte de rigueur budgétaire les organismes communautaires se trouvent davantage exposés aux exigences de leurs bailleurs de fonds en raison de besoins financiers toujours plus criants. Ces formes d'ingérence, inspirées des principes de l'entreprise privée (Depelteau, 2013; Ducharme, 2012), privilégient une logique productiviste et l'atteinte de résultats quantifiables se répercutant non seulement sur la mission et les finalités de certains organismes, mais aussi sur le rapport politique qu'entretiennent les responsables<sup>2</sup> et intervenants avec les destinataires<sup>3</sup> de leurs interventions. L'autonomie ferait donc l'objet d'une double revendication intrinsèquement liée de la part des organismes, à la fois pour leur propre gestion organisationnelle et pour les destinataires de leurs actions.

À force de négociation et de mobilisation en raison de l'évolution du rapport contractuel avec l'État, les organismes ont même vu leur autonomie reconnue en 2001 au sein de la politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire (Gouvernement du Québec, 2001). Or, les retombées réelles se font toujours attendre (RQ-ACA, 2017a; White, 2012) et certains organismes estiment plutôt que la politique n'accéderait pas à leurs demandes et insisterait davantage sur la promotion d'un discours favorisant le développement des capacités d'adaptation des destinataires et de responsabilisation vis-à-vis leur dépendance financière à l'État (MÉPACQ, 2004). À notre avis, ce discours n'est pas anodin. En effet, une consultation de la littérature scientifique sur la notion d'autonomie nous permet de considérer cette

---

<sup>2</sup> Par responsables, nous entendons les directeurs, coordonnateurs ou administrateurs d'organismes communautaires.

<sup>3</sup> La notion de « destinataire » est le terme que nous avons choisi d'employer à travers une multiplicité de mots visant à désigner les personnes ciblées par les interventions au sein du secteur communautaire : membres, clients, usagers, bénéficiaires, participants, etc. (Lamoureux *et al.*, 1999) et plus globalement à travers l'univers du travail social (Drolet, 1997; Karsz, 2011). Nous l'avons choisi considérant qu'il ne comporte pas de connotations autres que communicationnelles.

nouvelle exigence des sociétés occidentales contemporaines au regard d'une conception de l'autonomie prenant la forme d'un objectif d'autodétermination inscrit dans une perspective de responsabilisation individuelle (Alberola et Dubéchet, 2012; Fontaine, 2013; Hache, 2007; Jouan, 2009; Le Coadic, 2006; Vrancken, 2011). Dans ce contexte, les organismes communautaires n'échapperaient pas à cette conjoncture, et cette réflexion sur le sens à donner et à défendre concernant l'autonomie des destinataires acquiert ainsi une grande pertinence. D'autant plus que le développement de l'autonomie gagne en popularité non seulement dans les discours des acteurs gouvernementaux et philanthropiques, mais aussi dans celui des organismes communautaires qui sont nombreux à parler d'accroissement ou d'acquisition de l'autonomie comme objectif d'intervention auprès des destinataires. Mais à quels types d'autonomie l'action communautaire permet-elle à ses destinataires d'accéder? Qu'en est-il de la signification de l'autonomie des destinataires de l'intervention? Selon les responsables des organismes, mais aussi du point de vue des destinataires? Ont-ils la même conception de l'autonomie tant sur le plan individuel que social? En effet, un certain flou entoure la ou les significations que cette revendication pourrait ou devrait prendre. Cette imprécision pourrait notamment s'expliquer par le fait que le concept d'autonomie est porteur d'une diversité de significations (Alberola et Dubéchet, 2012; Chauffaut *et al.*, 2003; Le Coadic, 2006) risquant d'influencer différemment l'orientation que les organismes donnent à leur travail auprès des destinataires.

À la lumière de ce qui précède, nous nous sommes engagée dans une réflexion sur le sens donné à l'autonomie que sous-tendent les pratiques instaurant des rapports politiques et incarnant les finalités des organismes communautaires envers leurs destinataires. Cette réflexion nous apparaît d'autant plus pertinente si elle est aussi confrontée au regard de ce que chacun, destinataire et responsable, désire dans l'idéal, et ce, afin de prendre en considération les limites et les contraintes potentielles de l'action.

Pour parvenir à approfondir notre compréhension des significations de l'autonomie des destinataires de l'action communautaire, nous avons choisi d'emprunter à la sociologie compréhensive de Weber, sa proposition de modèles théoriques permettant d'améliorer la compréhension de « phénomènes complexes de la vie sociale » (Weber, 1904/1965, p. 128). Au niveau méthodologique et analytique, mieux comprendre deviendrait possible grâce à la conceptualisation d'idéaltypes. Les idéaltypes représentent un construit théorique visant à soutenir la comparaison et l'analyse des pratiques à travers des tendances isolant des traits spécifiques de l'objet qui intéresse le chercheur (*Ibid.*). Dans le cadre du présent mémoire, l'objet qui nous intéresse concerne les significations attribuées aux pratiques communautaires concourant au développement d'un certain type d'autonomie des destinataires de l'intervention. Inscrit au sein d'une recherche collaborative menée avec des représentants du secteur communautaire et universitaire, notre mémoire emprunte à cette démarche collaborative l'élaboration de trois idéaltypes (expertise, représentation et participation) représentant différentes manières (non exclusives) d'attribuer des significations au projet d'autonomie que réservent les organismes communautaires québécois aux destinataires de leurs actions (GRAAC, 2014).

À l'aide d'un schéma d'animation représentant les trois idéaltypes, nous avons pu étudier, dans le cadre de six entrevues en duo, la façon dont s'actualise chaque idéaltype au sein des six organismes communautaires composant notre échantillon (personnes âgées, alphabétisation, jeunes en difficulté, santé mentale, droit au logement, familles et personnes dans le besoin). En effet, la mise en discussion des trois idéaltypes auprès de six destinataires et de six responsables fréquentant ces mêmes organismes nous a permis d'obtenir un portrait du type d'autonomie auquel l'action communautaire permet à ses destinataires d'accéder dans le contexte actuel, tout en identifiant des écarts et des convergences avec les aspirations des destinataires.

Considérant la nature qualitative et la taille limitée de notre échantillon, notre recherche ne prétend pas représenter l'ensemble des significations de l'autonomie se dégageant des pratiques d'action communautaire québécoise, mais plutôt un portrait à situer dans une période et un contexte précis. L'intérêt de notre démarche réside dans son potentiel à encourager une réflexion et une compréhension collective des enjeux sociopolitiques entourant les pratiques d'autonomie de l'action communautaire. De ce fait, nous espérons que ce mémoire contribuera à relancer le débat sur la question controversée de l'autonomie en centrant l'analyse sur les destinataires plutôt que sur le rapport d'opposition et les jugements de valeur entre « vrais » et « faux » organismes communautaires autonomes.

Divisé en cinq sections, notre mémoire présentera d'abord le problème social posant les bases de notre objet de recherche. Cette problématique mettra en exergue l'importance du rôle joué par l'action communautaire au Québec. Par la suite, un survol historique permettra de situer l'émergence d'une demande de reconnaissance de l'autonomie du secteur communautaire tout en considérant les enjeux auxquels celui-ci est confronté au regard de l'autonomie organisationnelle, mais aussi de l'autonomie des destinataires de l'intervention. Toujours sous l'angle des enjeux que rencontre le secteur communautaire, nous terminerons par une analyse critique de la notion d'autonomie qui tend actuellement à se présenter comme une injonction à la prise en charge individuelle de soi et des problèmes sociaux. Une fois notre objet d'étude circonscrit, nous décrirons, au sein de notre deuxième chapitre, l'approche et le modèle théorique de la sociologie compréhensive qui ont orienté notre démarche et contribué à la formulation de notre question de recherche.

Le troisième chapitre présentera plus spécifiquement notre cadre méthodologique en détaillant les étapes réalisées afin de recueillir, analyser et enfin discuter les données

permettant de répondre à nos objectifs de recherche. Pour sa part, le quatrième chapitre s'intéressera à l'ensemble des résultats retenus afin de répondre à notre questionnement initial. À l'aide du schéma des idéaltypes, nous présenterons, entre autres, une vue d'ensemble des positionnements occupés et désirés des différents organismes selon les destinataires et les responsables. De nature plutôt descriptive, ce chapitre fera également état des tensions rencontrées et soulevées par les répondants concernant le positionnement effectif et idéalisé de leur organisme. Cette section sera directement suivie d'une analyse de l'ensemble de ces résultats. En effet, le chapitre cinq se consacrera à une discussion de certaines tendances constatées et amorcera, de façon plus spécifique, une réflexion entourant les significations de l'autonomie des destinataires au sein de l'action communautaire. En guise de conclusion, nous ferons un bref retour sur les principaux résultats et nous préciserons les limites de l'étude sans oublier les pistes de recherche auxquelles elle nous a menées

## CHAPITRE I

### PROBLÉMATIQUE

À la lumière des écrits relatifs à notre sujet de recherche, ce premier chapitre a pour but d'illustrer la pertinence de mener à terme le présent projet. Divisé en six sections distinctes, ce chapitre présentera d'abord les nombreuses études dédiées à l'évolution historique de l'action communautaire. Ces dernières permettent de considérer non seulement la place prépondérante qu'a occupé et qu'occupe toujours la notion d'autonomie au cœur de l'action communautaire, mais également la complexité qui entoure sa revendication. Puis, à travers plusieurs enjeux d'actualité concernant les interactions de l'action communautaire avec l'État et les bailleurs de fonds privés, nous démontrerons que le secteur communautaire rencontre certaines transformations au niveau de ses pratiques et de la relation qu'il entretient avec les destinataires de ses actions. Ensuite, grâce à de nombreux auteurs clés, nous aborderons la notion d'autonomie, le sens qu'elle semble actuellement revêtir ainsi que les conséquences en découlant. Enfin, le chapitre se terminera sur la présentation d'une démarche de recherche collaborative au sein de laquelle ce mémoire s'inscrit ainsi que sur le questionnement qui guidera l'ensemble de ce travail.

#### 1.1 L'action communautaire : une présence incontestable au Québec

Au Québec, force est de constater l'ampleur de la place qu'occupe l'action communautaire depuis ses débuts, généralement associés aux années 1960 sous l'impulsion de la Révolution tranquille, jusqu'à nos jours (Deslauriers, 2014; Lamoureux *et al.*, 2002; Prévost, 2007). Sur ce point, malgré l'imposant rôle qu'exerce

l'État en ce qui a trait aux questions relatives au vivre-ensemble (valeurs, culture, idéologies, normes, politiques publiques, etc.) et à la régulation de l'offre de services (Bélanger et Lemieux, 1996), il serait réducteur d'affirmer qu'il agit en loup solitaire. En effet, la société québécoise est caractérisée par un important secteur communautaire se présentant comme une alternative aux réseaux institutionnel et privé puisqu'il affirme se développer par et pour la population (Laforest et Phillips, 2001) à travers une de ses dimensions centrales, la vie associative (Greissler *et al.*, 2017).

Le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Gouvernement du Québec, 2017) estime à 8000 le nombre d'organismes communautaires dans l'ensemble des régions du Québec. De plus, une enquête nationale menée par Statistique Canada en 2003 a démontré que 57 % des organismes à but non lucratif et bénévoles canadiens se retrouvaient au Québec et en Ontario. Cette enquête précise également que « la concentration d'organismes est de 40 % plus élevée au Québec qu'en Ontario, malgré une population absolue moins nombreuse » (Statistique Canada, 2005, p. 19). Notons cependant que ces provinces englobent une grande proportion de la population canadienne et que Statistique Canada met de l'avant une définition large du secteur communautaire<sup>4</sup>. Les OC sont donc non seulement présents en grand nombre au Québec, mais selon un récent sondage (L'Observateur, 2017, p. 1), ils auraient également l'appui de la population québécoise qui reconnaît leur « rôle multiple d'action sociale, économique, juridique et politique ». En effet,

ce sondage révèle que 98 % des Québécois-e-s connaissent les organismes communautaires œuvrant dans les principaux secteurs d'intervention [...]. Ce sondage révèle également que la population reconnaît que les organismes remplissent plusieurs rôles dans la société : un lieu d'appartenance pour briser

---

<sup>4</sup> Statistiques Canada s'inspire de la Classification internationale des organisations sans but lucratif (CIOSBL) qui identifie, en 1997, six sous-populations au sein du secteur communautaire, soit : les organismes sans but lucratif; les coopératives; les coopératives de crédit et caisses populaires; les sociétés mutuelles; les entreprises autochtones et les entreprises d'économie sociale sans but lucratif.

l'isolement (83 %), une aide pour l'amélioration des conditions de vie et de pauvreté (82 %), une aide pour défendre les droits (75 %) et un lieu de participation citoyenne (71 %). (RQ-ACA, 2017b, s.p.).

La littérature traitant de l'action communautaire nous informe de l'existence d'un certain idéal au niveau des valeurs qui orientent ses actions et finalités. En effet, que ce soit Rhéaume (2007, p. 7) qui spécifie que l'action communautaire s'inscrit au Québec « dans un mouvement social important de la société civile visant la promotion de la qualité de vie et de la défense des droits des citoyens », ou qu'il s'agisse du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) précisant que les OC mettent « en place plusieurs services publics, programmes sociaux et législations dans le but d'éliminer la pauvreté au Québec et de bâtir un projet de société basé sur les valeurs de la justice sociale » (RQ-ACA, 2017a, p. 6), tous s'entendent généralement pour affirmer que ces notions de justice sociale et d'amélioration des conditions de vie font partie intégrante des pratiques d'action communautaire. Adhérer à certaines valeurs communes et les mettre en pratique dans le quotidien sont toutefois deux réalités distinctes (White, 2012). Il s'avère donc important de « comparer les courants qui se manifestent dans la littérature aux modèles normatifs qui s'actualisent dans la pratique d'un milieu donné » (Doré, 1985, p. 222). Bien que les caractéristiques précédemment nommées semblent confirmer l'identité collective de l'action communautaire, des disparités et divisions demeurent au sein de ce secteur d'intervention en ce qui concerne les pratiques incarnant lesdites valeurs communes (White, 2012). À ce sujet, Caillouette (1997, p. 96-98) parle même « d'un phénomène de pluralité identitaire au sein du milieu communautaire. [...] Les contenus d'intervention, les sensibilités idéologiques, les représentations du social et les préférences pour certains types d'action vari[a]nt considérablement ». Il serait donc erroné de dépeindre l'action communautaire comme une entité totalement unifiée, nous y reviendrons plus loin.

Dans le cadre de ce mémoire, nous avons néanmoins opté pour une définition inclusive des organismes communautaires afin d'englober la très grande variété d'organismes et la diversité toute aussi importante des approches d'action communautaire et des populations desservies par ce secteur d'intervention<sup>5</sup>. Ainsi, par « organisme communautaire », nous entendons toute action communautaire qu'il s'agisse de l'action communautaire autonome (ACA) et de ses 8 critères<sup>6</sup>, des organismes dits alternatifs et revendiquant des approches et pratiques d'intervention distinctes du réseau public ou encore de l'action communautaire complémentaire (White *et al.*, 2008). Par complémentaire, nous faisons référence aux organismes œuvrant exclusivement au sein d'un rapport contractuel avec le gouvernement (ententes de services, partenariats, programmes).

---

<sup>5</sup> Organismes de femmes, organismes de jeunes, organismes familiaux, groupes d'action bénévole, organismes environnementaux, groupes de défense de droits, organismes d'aide aux personnes handicapées, organismes autochtones, organismes actifs dans le secteur des relations interculturelles, groupes d'aide aux immigrants et immigrantes, organismes du secteur de l'habitation, groupes d'éducation populaire, organismes d'intervention en santé mentale, organismes de loisirs, etc. (Bourque *et al.*, 2007, p. 432; Caillouette, 1997, p. 100-101).

<sup>6</sup> Pour être considéré à titre d'organisme d'action communautaire, un organisme doit répondre aux quatre critères suivants : « 1. avoir un statut d'organisme à but non lucratif; 2. démontrer un enracinement dans la communauté; 3. entretenir une vie associative et démocratique; 4. être libre de déterminer [sa] mission, [ses] orientations, ainsi que [ses] approches et [ses] pratiques » (Gouvernement du Québec, 2001, p. 21). Pour être qualifié d'organisme d'action communautaire autonome, un organisme doit non seulement répondre aux quatre critères précédemment nommés, mais il doit également respecter les « critères suivants, qui reflètent la nature de l'action communautaire autonome, soit : 1. avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté; 2. poursuivre une mission sociale propre à l'organisme et qui favorise la transformation sociale; 3. faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges axées sur la globalité de la problématique abordée; 4. être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public » (*Ibid.*).

### 1.1.1 Une évolution historique de l'action communautaire et de sa revendication de l'autonomie

Les auteurs spécialistes de la question de l'évolution de l'action communautaire s'entendent généralement sur le fait qu'elle a connu diverses mutations au fil du temps (Depelteau, 2013; Deslauriers, 2014; Grenier *et al.*, 2016; Lamoureux *et al.*, 2002). Bien qu'il soit possible de remonter à l'origine de l'organisation communautaire qui prend racine aux États-Unis et en Angleterre entre les années 1890-1910 (Lamoureux *et al.*, 2002), la présente analyse se concentre toutefois autour de son développement au Québec dans la foulée de la Révolution tranquille. S'inscrivant dans un mouvement de distanciation avec l'Église catholique (Laforest et Phillips, 2001) et « dans la matrice idéologique socialiste » (Doiron-Gascon, 2012, p. 6), de nombreux groupes engagés politiquement et socialement émergent à cette époque (Deslauriers, 2014). Communément nommés comités de citoyens (1965-1975), l'appellation le mentionne d'office, ces comités sont animés et dirigés par et pour les citoyens et permettent notamment l'ouverture à « des espaces de réflexion et de prise de parole grâce auxquels [les citoyens peuvent] développer une capacité d'action autonome » (Gaudreau *et al.*, 2017, p. 21). Leurs activités se divisent plutôt équitablement entre la mobilisation, la défense de droits, l'analyse politique et l'offre de services qui « se situe à la marge du système des services sociaux » (Deslauriers, 2014, p. 10). À cette époque, les comités ne suscitent que très peu d'intérêt pour l'État. (Depelteau, 2013)

Puis, influencé par la commission Castonguay-Nepveu (1967-1971), l'État passe « d'une structure politique de type libéral à une structure hybride de type social-démocrate » (Letellier, 2008, p. 168). Les comités de citoyens font désormais place aux premiers groupes populaires (Deslauriers, 2014; Lamoureux *et al.*, 2002) dont les activités se divisent encore entre actions politiques et mise en place de services (Prévost, 2007). Les années 1960 à 1980 sont importantes pour l'action communautaire

qui s'y réfère encore lorsque vient le temps d'identifier les principes qui fondent ses actions. À cette époque, la volonté de prise en compte des populations marginalisées à travers, notamment, la création d'espaces démocratiques et associatifs, éveille la conscience collective politique qui caractérise l'originalité du secteur communautaire au sein de la société québécoise (Doré, 1985; Parazelli, 2001).

Ces années sont aussi marquées par les premières tentatives de rapprochement avec l'État qui, motivé par sa visée nationaliste d'un Québec fort et uni, tente de se rapprocher du secteur communautaire en ouvrant la porte au financement (Laforest et Phillips, 2001). La mise en œuvre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) en 1973 marque ainsi une étape majeure en termes de financement et modifie le rapport entre les deux acteurs puisque le programme poursuit « l'objectif explicite de financer les organismes qui s'intégreraient dans le réseau de la santé et des services sociaux » (*Ibid.*, p. 54). De plus, la création des Centres locaux de services communautaires (CLSC) en 1974 engendre le début d'une relation conflictuelle entre les secteurs communautaire et institutionnel puisque « [u]ne partie du mouvement a été institutionnalisée et absorbée par l'État, [alors que] l'autre est devenue plus revendicatrice et s'est radicalisée pour protéger sa spécificité » (*Ibid.*, p. 55). Une brèche est donc créée au sein du secteur communautaire et on assiste au début d'une importante remise en question sur son rôle, ses finalités et son autonomie. Ce contexte s'exacerbe dans les années 1980 alors que, jumelée à la montée d'une idéologie néolibérale en opposition à l'État-providence, une crise socioéconomique mène le gouvernement québécois à chercher de façon plus systématique à « entrer dans un rapport contractuel » (White, 2012, p. 103) avec un maximum d'acteurs afin de leur transférer des responsabilités au niveau de l'offre de services à la population. (Mercier *et al.*, 2009)

Par conséquent, cette intrusion au niveau du choix d'actions et d'orientations des pratiques ainsi que des manières de faire de l'action communautaire est à l'origine de la consolidation d'une revendication commune au sujet de l'autonomie des organismes et a mené à une importante mobilisation des acteurs communautaires qui ont développé des « entités de plus en plus rassembleuses pour représenter les organismes et pour transiger avec le gouvernement » (White, 2012, p. 103). On assiste notamment à la mise sur pied du « premier effort d'organisation nationale globale : la Coalition des organismes communautaires du Québec (COCQ) [qui] aspire à être la porte-parole de l'ensemble du "mouvement communautaire et populaire" » (*Ibid.*, p. 102-103). Bien que plusieurs raisons expliquent la courte durée d'existence de la COCQ (1985-1991)<sup>7</sup> : « [D]ivergence des visions concernant l'autonomie de l'action communautaire » (Parazelli, 1994a, p. 118) et apparition de nouveaux regroupements d'organismes pourvoyeurs de services (employabilité, économie sociale) (White, 2012) pour ne nommer que ceux-là, Parazelli (1994a) demeure d'avis que par ce geste collectif de solidarité intersectorielle, « le mouvement communautaire et populaire a démontré sa volonté de résister aux tentatives de gestion tutélaire du gouvernement en se réappropriant la définition de son action par la voie d'une affirmation identitaire » (*Ibid.*, p. 117). Ainsi, les années 1980 et 1990 sont importantes en termes de collaboration et de concertation non seulement entre l'État et le secteur communautaire, mais également au sein même de ce dernier (Deslauriers, 2014; Lamoureux *et al.*, 2002; Parazelli, 1994a).

La présence accrue des OC sur les instances participatives et la professionnalisation de ces derniers encouragent l'État à faire preuve d'une plus grande reconnaissance à leur égard. En 1991, la réforme Côté se donne pour mission le rapprochement entre la population et les mécanismes de participation institués par l'État afin de démocratiser le système. Comme indiqué précédemment, « [l]es groupes plus importants et organisés

---

<sup>7</sup> Pour de plus amples renseignements au sujet de la COCQ, voir Parazelli (1994a) et White (2012).

alors existants, et d'autres qui vont naître dans la foulée de la Réforme, deviendront des "organismes communautaires" reconnus formellement comme partenaires du réseau socio-sanitaire » (Mercier *et al.*, 2009, p. 11). Ces années sont donc marquées par « des efforts répétés de la part du gouvernement, afin d'associer les organismes communautaires à ses politiques, programmes et systèmes de services publics » (White, 2012, p. 103).

Dans un contexte post-providentialiste, la mise en place de ce nouveau rapport partenarial et de complémentarité entre le secteur public et communautaire laisse perplexes de nombreux acteurs du secteur communautaire qui soulèvent un certain risque de se voir encouragés à renouveler leur manière de penser et d'agir et à s'éloigner des valeurs et des pratiques traditionnelles qui caractérisent l'action communautaire (Fournier *et al.*, 2001). Bien que les OC revendiquent une reconnaissance étatique formelle depuis les années 1980, « [l]a promesse de doter le Québec d'une politique gouvernementale en matière de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire » (White, 2012, p. 90) a seulement été annoncée en 1994. Pour le gouvernement, un des objectifs principaux de cette politique est notamment « d'augmenter le nombre de ministères ayant recours aux services des organismes communautaires pour la réalisation de leurs missions » (*Ibid.*, p. 100).

Malgré les nombreuses disparités au sein même de l'action communautaire : cultures organisationnelles, approches, orientations, etc., cette dernière est généralement en faveur de l'élaboration d'une politique de reconnaissance à condition que le gouvernement s'engage « à soutenir la mission de l'action communautaire autonome et ne [cherche pas à se] l'approprier pour l'aligner sur les priorités de l'État » (Laforest et Phillips, 2001, p. 63). Suite à trois années de négociations avec le secteur communautaire, le Conseil des ministres entérine en 2001 la politique gouvernementale s'intitulant : *L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la*

*citoyenneté et au développement social du Québec* (PRSAC) (Sotomayor et Lacombe, 2006). Bien qu'elle se veuille une manifestation concrète de reconnaissance des apports du secteur communautaire (Gouvernement du Québec, 2001) et qu'« elle institutionnalise des relations d'autonomie et de distance critique des organismes par rapport au gouvernement » (White, 2012, p. 90), la politique n'est pas accueillie aussi favorablement par tous ses « supposés » bénéficiaires. Dans cet ordre d'idées, certains auteurs et acteurs du secteur communautaire qualifient cette politique d'« utilitariste » (Laforest et Phillips, 2001; Lamoureux *et al.*, 2002, p. 421), et concluent qu'« elle n'a pas encore donné lieu aux résultats escomptés » (White *et al.*, 2008, p. 14). C'est ce que soutient le RQ-ACA (2017a, p. 13) :

quinze ans plus tard, quinze ministères et organismes gouvernementaux sont délinquants, soit parce qu'ils n'accordent aucun soutien financier aux organismes communautaires, [...] soit parce qu'ils n'ont pas de programme de soutien à la mission.

Ainsi, malgré l'adoption de la PRSAC et sa reconnaissance de la définition précise de l'action communautaire autonome (ACA) à partir des huit critères précédemment énoncés (Gouvernement du Québec, 2001), on constate toujours l'existence d'une confusion et la présence d'ambiguïté quant à l'autonomie que les OC veulent préserver pour leur propre organisme ainsi que celle qu'ils cherchent à offrir à leurs destinataires. À cet effet, dans son évaluation des retombées de la PRSAC, White (2008, p. 94) précise que « [l]a Politique étant marquée par les débats et les fractures internes du milieu communautaire, elle ne peut que reproduire les contradictions et paradoxes de l'histoire de ce milieu ». C'est que, toujours selon White (2012, p. 114), les principes de l'ACA étant désormais codifiés sous forme de critères, de nombreux « organismes de la base [ont préféré] se concentrer sur leur mission principale que de faire l'effort de la réaligner avec les critères de l'ACA ou d'avoir à établir des preuves de leurs activités militantes ».

En parallèle, c'est aussi dans les années 2000 que la réforme Couillard, souvent qualifiée de technocratique (Deslauriers, 2014; Parazelli, 2005), pose les bases des agences régionales devant former des réseaux intégrés et structurés d'offre de services. « Les tentatives de démocratisation depuis les années 1980 laissent définitivement place à une recherche de rigueur et de procédures de contrôle, d'optimisation et d'évaluation des services » (Jetté, 2008, cité dans Depelteau, 2013, p. 14), d'où le caractère technocratique de la réforme. Dans ce contexte, Parazelli (2005, p. 6) affirme que cette réforme « renforce la position de sous-traitance des organismes communautaires au détriment de l'expérimentation et du développement de l'autonomie sociale des individus visés par les programmes d'intervention ». D'autres insistent sur l'altération de l'action politique des OC et observent une tendance à réorienter les objectifs vers la prise en charge individuelle plutôt que collective (Deslauriers, 2014; Fontaine; 2013; René, 2009). D'après les écrits de Fournier *et al.* (2001, p. 127), « les organismes continueraient à défendre les attributs du communautaire mais, dans les faits, vivraient en leur sein un écart de plus en plus grand entre le discours et la réalité ».

En réaction aux critiques et insatisfactions réitérées concernant la politique de reconnaissance, le gouvernement élabore, en 2004, un plan d'action gouvernemental visant à clarifier le soutien financier qu'il attribue à la mission globale des OC (Gouvernement du Québec, 2004). À l'automne 2013 et l'hiver 2014, c'est-à-dire presque dix ans plus tard, et dans un contexte où les revendications du secteur communautaire sont encore très actuelles, le gouvernement péquiste entame des consultations auprès de certains regroupements d'OC « en vue de l'adoption d'un nouveau plan d'action gouvernemental en action communautaire » (RQ-ACA, 2017a, p. 13). Au sein du cahier de consultation, la ministre responsable de l'action communautaire et de l'action bénévole réitère que les OC génèrent des répercussions

autant économiques que sociales et, tout en encourageant la poursuite d'un partenariat entre le secteur public et communautaire, elle se veut rassurante quant aux inquiétudes fréquemment soulevées par les OC : « Ensemble, nous pouvons préserver l'autonomie, renforcer la reconnaissance et assurer le développement de l'action communautaire et de l'action bénévole grâce à la poursuite de la mise en œuvre de la politique gouvernementale » (Gouvernement du Québec, 2013, p. 4). S'agit-il d'un discours de ralliement en présence d'un secteur communautaire déterminé à poursuivre ses réclamations à travers des campagnes telles que « Je tiens à ma communauté, je soutien le communautaire » (<http://jesoutienslecommunautaire.org>) et « Engagez-vous pour le communautaire » (<http://engagezvousaca.org/>)? Ces campagnes font d'ailleurs du respect de l'autonomie une priorité. Malgré les relances répétées du secteur communautaire, aucun nouveau plan d'action n'a été adopté et le dernier remonte toujours à 2004 (RQ-ACA, 2017a).

À ce jour, il faut bien convenir que « [l]a perte de l'autonomie est au cœur des inquiétudes des organismes » (Macnaughton-Osler *et al.*, 2016, p. 8) et qu'elle fait encore partie des revendications prioritaires des OC. C'est également ce que précise le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM, 2017, p. 5) : « les réalités émergentes des dernières années [...] touchent particulièrement le financement et l'autonomie des organismes communautaires ».

Ce survol historique permet de comprendre les origines et la récurrence d'une revendication défendant l'autonomie des OC dans un contexte où la relation entre l'État et le communautaire est marquée par un rapport de force conflictuel émergeant d'une relation d'interdépendance entre les deux entités (White *et al.*, 2008). Cette autonomie est réclamée autant au niveau des organismes dont l'évolution s'inscrit au sein de contextes où intégration et reconnaissance se mélangent, mais aussi, et de façon complémentaire, pour les destinataires dont le choix des programmes, l'orientation des

pratiques et la « culture d'intervention » (Duval *et al.*, 2005, p. 126) communautaire ont des répercussions sur leur vie et sur la question du vivre-ensemble. Voyons maintenant les enjeux qui, à notre avis, laissent présager que la revendication conserve toute sa pertinence et légitiment la volonté de plusieurs acteurs de relancer le débat sur l'autonomie des organismes et des principaux touchés par leurs orientations et interventions, les destinataires.

## 1.2 Contexte actuel et défis rencontrés : de la pertinence de relancer le débat sur l'autonomie

Considérant que chaque époque présente son lot d'enjeux et de défis pour l'action communautaire, le contexte actuel ne fait pas exception à la règle et n'est pas sans donner du fil à retordre aux OC. En effet, si le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ, 2016, p. 2) précise que « le milieu de l'action communautaire autonome fait face, depuis plusieurs années, à une multitude d'attaques réduisant de plus en plus son champ d'action politique et son autonomie », la Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires (CTROC, 2014, p. 3) relève également plusieurs enjeux au sujet du partenariat, du désengagement de l'État, de l'individualisation de l'intervention et reconnaît que « [l]es organismes communautaires se questionnent sur le rôle qu'ils peuvent et doivent prendre dans ce contexte social particulier ». En plus des « politiques d'austérité et de rigueur budgétaire adoptées par les gouvernements qui se sont succédés depuis le début des années 2000 » (Gaudreau *et al.*, 2017, p. 22), plusieurs acteurs font également référence à la place prépondérante qu'occupent désormais les fondations privées, mais aussi les entreprises qui tendent à s'associer de plus en plus aux organismes grâce à l'octroi de financement qui leur permet de s'impliquer socialement et, dans certains cas, d'orienter les priorités d'actions (RIOCM, 2017; RQ-ACA, 2017a).

Comme l'indique Favreau (2015, s.p.), « [l]e Québec vit actuellement la déconstruction de son modèle progressiste d'un État social par une politique fondée sur l'austérité et le "tout au marché" ayant comme référence le modèle anglo-saxon néolibéral ». Néolibéralisme que nous pourrions très succinctement décrire comme l'ensemble des pratiques qui déterminent un nouveau mode de gouvernement des individus selon le principe universel de la concurrence (Dardot et Laval, 2009) et « comme l'imposition des lois du marché hors du champ traditionnellement économique » (Berthiaume, 2016, p. 147). Les auteurs sont d'ailleurs nombreux à reconnaître le virage néolibéral emprunté par l'État québécois (Berthiaume, 2016; Parazelli et Bourbonnais, 2017; Favreau, 2015; René, 2009; RQ-ACA, 2017a; White, 2012) et, comme le mentionne Shragge (2007, p. 186), « analyser la façon par laquelle les organisations communautaires sont actuellement liées aux transformations qu'impose le néolibéralisme » acquiert une pertinence marquée.

Les sections qui suivent soulèvent les risques que présentent certains de ces enjeux pour la question de l'autonomie des destinataires de l'intervention communautaire et visent à offrir une meilleure compréhension du contexte au sein duquel les organismes inscrivent leurs pratiques.

### 1.2.1 Le partenariat avec l'État et ses enjeux

Malgré le fait que le développement d'un contexte partenarial ait été largement documenté (Depelteau, 2013; Deslauriers, 2014; Fournier *et al.*, 2001; Jetté, 2008; Lamoureux *et al.*, 2002; White, 2012), l'objet de la présente recherche nécessite que nous nous y attardions puisqu'il se trouve à l'origine de la revendication d'autonomie

(Fournier *et al.*, 2001). Sur ce point, Lamarche *et al.* (2017, p. 15) sont catégoriques : « Le pouvoir étatique de contrôle et de supervision met en péril l'autonomie et la liberté des associations ». En effet, comme indiqué précédemment, la crainte qu'ont les organismes de voir leurs pratiques inscrites « dans des politiques et programmes gouvernementaux en dépit de leurs propres orientations, missions et savoir-faire » (White, 2012, p. 97) est à l'origine d'un acte de résistance ayant permis une certaine appropriation de la PRSAC par le secteur communautaire en orientant cette dernière « vers la protection des organismes d'action communautaire contre une telle instrumentalisation et cela, malgré la vision gouvernementale d'un partenariat qui augmentera[it] sa capacité de réaliser ses politiques » (*Ibid.*). Mettant en évidence la présence d'un paradoxe, Parazelli (2001, p. 22) fait le constat que

plus les regroupements d'organismes communautaires reconduisent leur demande de reconnaissance, plus l'État acquiesce au niveau du discours et de l'intention, plus l'autonomie de l'action communautaire s'érode sur le terrain des partenariats et des contrats de services.

Outre les éventuels impacts sur la gestion des organismes, l'orientation des pratiques, l'augmentation de la charge de travail (redditions de comptes) et plus encore pouvant découler d'une collaboration avec le gouvernement, plusieurs acteurs du secteur communautaire s'inquiètent également de l'idéologie qui sous-tend les priorités de l'État et de ses potentielles conséquences pour la population (GRAAC, 2014; Lamoureux, 1999). En effet, la constante recherche de financement et le besoin de reconnaissance accru des organismes auprès de leurs bailleurs de fonds sont autant de réalités qui augmentent la charge de travail et laissent moins de temps aux personnes impliquées au sein des OC pour la réflexion et pour une meilleure compréhension de leur situation entre autres dans leurs rapports politiques avec les destinataires (McAll, 2009; Motoi *et al.*, 2013).

Alors que la charge de travail augmente, les organismes disent passer beaucoup de temps pour mobiliser et lutter contre le sous-financement plutôt que sur les dossiers propres à leur mission. Ils aimeraient pouvoir se concentrer davantage sur les activités, services et actions en lien avec leur raison d'être, plutôt que d'avoir à lutter pour leur survie. C'est le cercle vicieux de l'austérité et ses impacts sur les organismes (Macnaughton-Osler *et al.*, 2016, p. 24-25).

De fait, depuis la rupture avec le régime providentialiste, les gouvernements québécois ont accumulé les compressions budgétaires. Cette quête de l'équilibre budgétaire et « du redressement des finances publiques » (PLQ, 2017, s.p.) s'accompagnant de mesures de restrictions des dépenses et de politiques d'austérité, s'est exacerbée avec la reprise du pouvoir du parti libéral québécois en 2014. De nombreux témoignages<sup>8</sup> d'organismes communautaires dénoncent par ailleurs une « dégradation des conditions de vie de la population victime de plusieurs années de coupes dans les services publics et les programmes sociaux » (RQ-ACA, 2017a, p. 4), dont une des conséquences est notamment l'impossibilité pour les OC « de répondre à la croissance des demandes de soutien » (*Ibid.*). Dans ce contexte, les organismes se retrouvent désormais confrontés à un dilemme d'envergure. En effet, certains dont la mission ne s'inscrit pas nécessairement dans l'offre de services personnalisés doivent composer avec une recrudescence de demandes individualisées de services ciblés (Fontaine, 2013; René, 2009) tout en devant respecter la mission, les finalités et les valeurs faisant consensus au sein de l'organisme. Par ailleurs, face au désengagement de l'État dans certains secteurs publics, plusieurs groupes soulèvent que leurs actions s'inscrivent dans un contexte où la collaboration avec le gouvernement engendre le risque d'aligner les pratiques sur la vision institutionnelle des changements d'habitudes de vie chez certaines populations/clientèles ainsi que sur la conception étatique du rôle et des comportements que devraient adopter ces personnes en société (GRAAC, 2014).

---

<sup>8</sup> Ces témoignages sont rassemblés au sein du Rapport en suivi de la Commission populaire pour l'action communautaire autonome (ACA) intitulé « Les organismes d'action communautaire autonome : entre engagement et épuisement ».

C'est donc la question de la participation des destinataires à la définition de leurs problèmes et des solutions conséquentes qui semble écartée du débat, ce qui soulève une réflexion au sujet du faire *pour* les gens ou faire *avec* les gens (Karsz, 2011) et, par le fait même, sur la signification que l'on donne à l'autonomie des personnes et collectivités. Dès lors, la revendication d'autonomie comporte son corollaire qui se traduit en un constant travail pour défendre une particularité généralement attribuée à l'action communautaire : son imputabilité envers la population qu'elle représente (Doré, 1985; Jetté, 2017; White *et al.*, 2008). En effet, en développant des méthodes d'analyse des besoins et en indiquant aux personnes quelles devraient être leurs priorités, « c'est tout le travail d'analyse et de définitions des problèmes sociaux qui se trouve ainsi dérobé aux citoyens-nes désirant participer démocratiquement à la définition des pratiques qui les visent » (Parazelli, 2001, p. 25).

Plusieurs chercheurs se sont intéressés à la question du contexte partenarial et les discours de ces derniers ne font pas toujours l'unanimité. En effet, si une majorité affirme que le rapport avec l'État est davantage basé sur une collaboration critique, généralement appelée « coopération critique » (Bourque, 2012; Jetté, 2008; White *et al.*, 2008) où les acteurs du communautaire acceptent « d'établir des alliances tactiques, tout en utilisant le conflit pour augmenter leur pouvoir d'influence » (Fournier *et al.*, 2001, p. 116), d'autres, ayant une évaluation divergente de la marge de manœuvre des OC, demeurent critiques quant à ce discours qui risque de « surestimer la capacité des milieux communautaires à négocier avec l'État en sous-estimant l'effet de dépendance que crée le financement étatique et en exagérant la place que laisserait le gouvernement aux organismes dans la prise de décisions stratégiques » (Depelteau, 2013, p. 9).

### 1.2.2 La nouvelle philanthropie et ses conséquences

Si la relation avec l'État est l'élément déclencheur du besoin ressenti par les OC de défendre et de faire reconnaître leur autonomie, le secteur communautaire se voit également confronté à une autre réalité qui relance les réflexions et inquiétudes entourant l'autonomie : « L'augmentation en présence des fondations » (Berthiaume, 2016, Résumé) et la nouvelle philanthropie. L'émergence de cette dernière est légitimée « d'une part, par les besoins des groupes de pallier leur sous-financement et, d'autre part, par l'État qui cherche à se dégager de ses fonctions redistributives » (*Ibid.*, p. 7). Cette nouvelle philanthropie présente plusieurs singularités. De fait, si elle rejoint les pratiques des fondations traditionnelles par le fait qu'elle ne paie pas d'impôt sur les dons offerts aux organismes, elle s'en distingue par le fait que son financement n'est pas « un don charitable : il s'agit d'un investissement social qui permettra de répondre à des besoins sociaux que l'État (et les organismes communautaires) ne parvient pas à endiguer » (Depelteau, 2013, p. 29). Cette nouvelle philanthropie valorise et légitime ses actions et programmes grâce à des méthodes inspirées du monde des affaires. Dans cette logique, la recherche d'efficience explique une « attitude beaucoup plus directive avec les bénéficiaires de leur aide » (Ducharme, 2012, p. 24). Le partenariat avec ces nouveaux philanthropes implique donc de la part des OC qu'ils alignent leurs actions sur les problématiques ciblées et déterminées par des experts (Perron, 2005) et qu'ils atteignent des résultats « prédéterminés et évalués » (Ducharme, 2012, p. 18) en fonction de critères standardisés. « [L]a « nouvelle philanthropie » s'introduit [donc] dans le champ du social avec des rationalités et des modes d'action différents des pratiques historiques de l'action communautaire » (Berthiaume, 2016, Résumé).

Au Québec, les OC ont fait cette expérience dès les années 2000 auprès de la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) dont les logiques d'action ont été largement critiquées depuis par de nombreux OC ayant expérimenté ce type de partenariat (Berthiaume,

2016; Bouchard, 2013; Depelteau, 2013). En effet, « [d]epuis 2007 et ce sans aucun débat public, le gouvernement a conclu plusieurs partenariats publics-privés avec la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) » (Locas, 2014, s.p.). Communément appelés les PPP sociaux (partenariat public-privé), ce type de partenariat a soulevé de nombreuses inquiétudes au sujet des « dérives politiques et idéologiques d'une telle approche qui individualise, responsabilise et étiquette les personnes rejointes » (St-Amour, 2009, citée dans René, 2009, p. 118). Accusés par la Coalition Non aux PPP sociaux de « grandement modifi[er] les priorités d'actions d'organismes communautaires au fil des dernières années » (Bélair-Cirino, 2016, s.p.), ces partenariats se trouvent néanmoins légitimés par une volonté de concentrer les efforts de l'ensemble des acteurs de la société dans le but ultime de mettre de l'avant les problèmes sociaux que la FLAC juge prioritaires, soit la santé et la pauvreté. Ses intentions procèdent donc d'une « uniformisation des pratiques et des points de vue sur le social » (Ducharme, 2012, p. 23) et encouragent, selon Berthiaume (2016, p. 105), la mise en place d'« un modèle de développement des individus responsables de leur propre prise en charge, autonomes au sens où ceux-ci doivent s'adapter au marché en cours de transformation », autant de pratiques et de manières de faire qui ne sont pas sans risque d'influence sur les OC. Ainsi, l'idéologie productiviste qui caractérise la fondation privée se trouve en confrontation avec une importante part d'organismes dont la logique d'action s'inspire avant tout de la volonté de leurs destinataires (Ducharme, 2012). Déjà, il y a vingt ans, Kérisit et St-Amand (1997) affirmaient que dans un contexte où l'atteinte de résultats prime, il est plus facile de prendre en charge et donc de faire *pour* que de se départir du pouvoir pour en donner aux autres. Dans la même veine, Motoi *et al.* (2013) avancent que cette tendance bafouerait les initiatives de développement de l'autonomie auprès des destinataires puisque celles-ci seraient considérées comme trop longues et laborieuses.

En somme, malgré la fin des PPP sociaux prévue pour 2017 et 2019, les inquiétudes entourant le rôle des fondations privées et leurs futures initiatives demeurent bien réelles. « Plus l'État se désengage, plus les fondations sont appelées à pallier. Dans le contexte actuel d'austérité et de sous-financement des OC, la table est mise pour que se multiplient diverses initiatives philanthropiques » (Lagouarde, 2016, citée dans Coalition Non aux PPP sociaux, 2016, s.p.). Ainsi, « la place prépondérante que prennent les différentes fondations privées tant dans l'octroi de subsides que dans le fait de dicter les priorités d'actions » (RIOCM, 2017, p. 5) témoigne d'une inquiétude généralisée au sein du secteur communautaire quant aux impacts de ces potentielles modifications sur les pratiques et le rapport entretenu avec les destinataires de ces organismes.

Ce recours aux acteurs privés est l'une des réponses à la modernisation de l'État générée par la réforme Couillard-Charest (Depelteau, 2013). Il s'agit d'imposer au secteur communautaire l'adoption de méthodes issues du milieu des affaires dans l'objectif d'atteindre des résultats quantifiables (Depelteau *et al.*, 2013). Cette logique de fonctionnement assure autant pour le gouvernement que pour les bailleurs de fonds privés que leur financement est investi dans des programmes structurés et crédibles à leurs yeux. Dans ce contexte, si des acteurs externes se présentant comme des experts peuvent s'arroger le droit de définir les problèmes sociaux et les priorités sur le plan des services que devrait obtenir la population, cette démarche entre en contradiction avec le discours souvent véhiculé au sein du secteur communautaire et voulant que l'action soit guidée par cette volonté de participation de la communauté.

Si le contexte de sous-financement actuel pose des enjeux de taille pour la pratique du secteur communautaire et la sauvegarde de son autonomie organisationnelle, a-t-on des raisons de croire que cette conjoncture risque d'affecter les rapports qu'entretiennent les responsables d'organisme avec les destinataires ainsi que sur la ou les significations

données à l'autonomie de ces derniers? Considérant ces contraintes, les pratiques des OC peuvent-elles être en adéquation avec leur conception de l'autonomie de leurs destinataires?

### 1.3 Articuler l'autonomie organisationnelle et l'autonomie des destinataires

Dénouer la revendication de l'autonomie organisationnelle de l'autonomie que les OC cherchent à développer ou à faire reconnaître chez les populations auprès desquelles ils interviennent est une entreprise qui s'avère délicate pour plusieurs raisons<sup>9</sup>. Avant d'aller plus loin dans cette réflexion, il importe de préciser que la revendication à l'autonomie, bien qu'elle soit généralement considérée comme une visée commune à l'action communautaire ou encore une composante essentielle de son identité, ne se retrouve toutefois pas systématiquement au cœur de la mission de tous les organismes. Elle ne peut donc pas être généralisée à l'ensemble du secteur communautaire. Ceci dit, au sein de la littérature scientifique, force est de constater que la revendication de l'autonomie semble presque entièrement monopolisée par la question du financement et de l'autonomie réclamée pour leur gestion organisationnelle, en ce sens où les organismes craignent de vivre de l'ingérence par les objectifs et logique d'action des bailleurs de fonds et acteurs extérieurs à leur association. Il convient toutefois de se demander pourquoi l'idéal d'autonomie et sa revendication suscitent une adhésion aussi large de la part des organismes et pour quelles raisons ces derniers défendent aussi promptement certains principes d'action et certaines valeurs les distinguant de l'intervention institutionnelle.

---

<sup>9</sup> Pour une vue d'ensemble sur l'existence de paradoxes au sein de la revendication de l'autonomie par les organismes communautaires, voir Fontaine (2013) qui s'est particulièrement intéressée à trois dimensions de la notion d'autonomie que l'on retrouverait « dans les rapports des organismes communautaires aux usagers de leurs services, dans les rapports internes qui régissent leur fonctionnement ainsi que dans leurs rapports avec des instances extérieures » (Fontaine, 2013, p. 205).

Comme nous l'avons démontré dans les sections précédentes, qu'elle soit attribuable à l'évolution des relations partenariales avec l'État ou avec la nouvelle philanthropie, la transformation des pratiques de l'action communautaire (Berthiaume, 2016; Deslauriers, 2014; Grenier *et al.*, 2016) soulève des inquiétudes quant aux conséquences qu'elle engendre pour les destinataires. Sur ce dernier point, les organismes ont généralement en commun cette préoccupation au sujet du rapport entretenu avec les destinataires de leurs actions. C'est notamment ce que notre brève présentation de l'évolution historique de l'action communautaire a cherché à démontrer : il semblerait que la revendication de l'autonomie de l'action communautaire ait longtemps été centrée sur les citoyens associés au groupe, sur ce que les pratiques de l'action communautaire apportent ou devraient apporter aux personnes qui, par leur participation aux activités, en justifient l'existence même. Gagné (2008, p. 86) fait notamment référence au

lien de filiation entre ces générations [d'organismes] où le trait identitaire qui pourrait relier chacun de ces stades à un ensemble commun, serait la revendication affinée au fil du temps mais constante, pour l'appropriation du contrôle et de la définition des services publics par et pour les citoyens qui en sont les usagers.

Bherer (2017, citée dans Berthiaume, 2017, p. 17) insiste également sur « l'autonomie du citoyen qui est très présente dans l'action communautaire ». Ainsi convient-il de se demander pourquoi la possibilité pour les organismes de « déterminer leur mission, leurs orientations, leurs modes et leurs approches d'intervention » (White *et al.*, 2008, p. 102) demeure une priorité reconnue et constamment réitérée? Est-ce que cette priorité prend racine à même la défense du principe que les citoyens associés volontairement au groupe puissent « définir eux-mêmes leurs problèmes, leurs besoins et leurs projets » (Parazelli, 1994b, p. 17)? Ou encore qu'elle se justifie à travers cette

visée idéale qu'ils « puissent participer à l'élaboration des actions et aux mécanismes de décisions orientant les activités de la vie associative » (*Ibid.*, p. 14) et ce, même lorsqu'il est question de revendiquer la liberté de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations?

En effet, s'il est largement admis que la majorité des OC revendique leur autonomie (Fournier *et al.*, 2001; MÉPACQ, 2004; Gouvernement du Québec, 2001; RIOCM, 2017; RQ-ACA, 2017a), il est également reconnu au sein des écrits sur l'action communautaire que cette notion d'autonomie est non seulement polysémique, mais aussi controversée (Deslauriers, 2014; Fontaine, 2013; Parazelli, 2001; Sotomayor et Lacombe, 2006; White *et al.*, 2008). De fait, cette dernière sous-tend une disparité dans les conceptions du rôle et des finalités de l'action communautaire. D'autant plus que

dans le milieu communautaire lui-même, le débat sur cette question demeure très difficile étant donné que les réflexions se manifestent plus souvent qu'autrement par des jugements de valeurs binaires. Il s'agirait en fait d'un rapport d'opposition entre des associations disant affirmer et défendre leur autonomie, et d'autres qui ne s'en soucieraient pas et se comporteraient en sous-traitants de l'État ou de fondations privées. Bref, l'état actuel des réflexions sur cette question confinerait les acteurs associatifs à s'identifier comme des "vrais" ou des "faux" groupes communautaires quand, en fait, la réalité est beaucoup plus complexe (Parazelli *et al.*, 2016, p. 12).

À cet égard, plusieurs questions restent en suspens. En effet, si le rapport aux destinataires, la participation et l'implication de ces derniers au sein des organismes demeurent des marques distinctives des modes d'action institutionnels, il convient néanmoins de préciser ici qu'une indépendance organisationnelle totale vis-à-vis de l'État ou de tout bailleur de fonds ne garantit pas *de facto* la reconnaissance de l'autonomie des destinataires de l'intervention au sein de l'organisme. Pas plus que le fait d'avoir obtenu une reconnaissance institutionnelle entérinée au sein d'une politique gouvernementale (Gouvernement du Québec, 2001) n'est garant de pratiques

favorisant le développement et la reconnaissance de l'autonomie des destinataires (GRAAC, 2014). À ce sujet, il paraît pertinent d'établir le lien entre l'autonomie organisationnelle et celle réclamée pour les destinataires en se préoccupant des impacts et conséquences que peuvent avoir les enjeux soulevés au sein de cette problématique sur la relation entretenue avec ces derniers. Nous croyons que de cette façon, il pourrait devenir possible de transférer et relancer le débat et les réflexions sur les significations de l'autonomie qui orientent les pratiques et finalités des organismes.

Lorsque les organismes revendiquent et réclament l'autonomie comme objectif d'intervention auprès de leurs destinataires, comment définissent-ils cette autonomie? À quel type d'autonomie l'action communautaire permet-elle à ses destinataires d'accéder? Sur ce point, certaines sources (rapports d'activités, sites Internet d'organismes et de regroupements, sans oublier les documents visant à baliser les organismes communautaires) font référence au renforcement de la capacité d'agir des individus (Clément *et al.*, 2012; Fournier *et al.*, 1998; Lamoureux, 1999; René *et al.*, 2004). Dans un document de travail ayant pour objectif « l'interprétation des critères qui définissent les organismes d'action communautaire » (Gouvernement du Québec, 2012, p. 2), le SACAIS précise que pour appartenir au champ de l'action communautaire, un organisme doit viser « le développement de la capacité de prise en charge et d'autodétermination des personnes ou de la collectivité visées par sa mission » (*Ibid.*, p. 4). Cette vision de l'autonomie rejoint-elle celle avancée par Lamoureux et plusieurs regroupements d'organismes (1999) lorsqu'ils indiquent vouloir réaffirmer une « volonté d'assurer le respect et l'autonomie des individus et [une] quête d'une solidarité essentielle au progrès de notre société » (Lamoureux, 1999, p. 3)? Peut-on également affirmer que la conception de Jetté (2017, p. 43) qui s'intéresse à « la capacité des individus, des groupes et des communautés d'être partie prenante des décisions et des actions menant à l'établissement et à la configuration des règles institutionnelles qui régulent la société » est comparable? De surcroît, une brève

recherche sur Internet nous a permis de constater que plusieurs organismes orientent leur mission autour d'un discours encourageant le développement de l'autonomie des personnes ciblées par leurs actions et ce, à travers des expressions telles que : « accroître l'autonomie », « favoriser une autonomie individuelle et collective », « développer ton autonomie et ton plein potentiel », « que le citoyen se prenne en main. Donner des outils pour pouvoir se développer ». Dans ce contexte, la signification de l'autonomie recherchée fait l'objet de peu d'explications exhaustives et peut parfois sembler s'apparenter à un objectif à atteindre, parfois se rapprocher davantage d'un droit inaliénable que détiendrait toute personne. De quelle autonomie s'agit-il, quelles pratiques et quelles conditions réunir pour favoriser cette autonomie si promptement affirmée?

Chercher à approfondir ces réflexions nous semble d'autant plus indispensable que « [l']imprécision entourant le concept d'autonomie pourrait également s'expliquer par le fait que la notion est porteuse d'une diversité de significations (Alberola et Dubéchet, 2012) susceptibles d'influencer différemment l'orientation que les organismes donnent à leur travail auprès de la population » (Gaudreau *et al.*, 2015, s.p.). À cet égard, la section suivante présente sommairement la pluralité des significations pouvant accompagner la notion d'autonomie et insiste sur les conséquences potentielles de la consolidation d'un discours dominant au sujet de l'autonomisation-responsabilisation des individus.

#### 1.4. Qu'en est-il de l'autonomie? Une notion polysémique et une pluralité de significations

Les sections précédentes ont dressé un portrait des enjeux que génère le partenariat avec l'État et les nouvelles philanthropies. Traitons maintenant un autre enjeu, plus

abstrait et insidieux cette fois, le concept d'autonomie et les significations qui lui sont attribuées. En effet, cette notion, pourtant couramment utilisée (Le Coadic, 2006), mérite que nous lui accordions une attention particulière d'abord parce que la pluralité des interprétations possibles (Alberola et Dubéchet, 2012; Castoriadis, 1975; Chauffaut *et al.*, 2003) rend difficile son appropriation théorique et son application dans la pratique, mais aussi parce que selon le sens qu'on lui donne et les modes d'action qui en découlent, elle peut être génératrice de conséquences pour les personnes et collectivités (Chauffaut *et al.*, 2003; Del Barrio, 2011; Ricard, 2013). Le Coadic (2006, p. 328) soutient qu'en raison des réflexions de fond que l'autonomie soulève au sujet notamment de la conception de la vie en société, des valeurs, des projets politiques et des représentations idéologiques, elle « désigne un processus de subjectivisation et un questionnement adressé à la société dans son ensemble ».

En ce qui a trait au secteur communautaire, comme nous l'avons vu plus haut, la notion d'autonomie est présente au sein des discussions, des lieux de concertation et des rapports d'activités comme revendication, objectif d'intervention, valeur intrinsèque reconnue à chaque personne, idéal à atteindre, et plus encore. À ce sujet, dans son analyse de l'élaboration des pratiques de soutien communautaire, Lourdes Rodriguez Del Barrio (2011, p. 48) affirme que « les distinctions subtiles entre les manières d'interpréter l'autonomie et l'appropriation du pouvoir méritent une attention particulière ». « L'autonomie se présente ainsi comme un poncif de la culture de l'action sociale » (Alberola et Dubéchet, 2012, p. 149) alors qu'elle souffre de clarté quant à ses déclinaisons dans la pratique de l'intervention sociale. Dans la section suivante, loin de prétendre retracer la genèse complète du concept d'autonomie, un détour historique et philosophique auprès d'auteurs clés offre l'opportunité de se donner des bases théoriques permettant une analyse plus approfondie de la notion.

### 1.4.1 Une évolution de la notion

Si l'autonomie a historiquement revêtu un sens politique en s'appliquant à l'idée d'une nation libre de toute tutelle extérieure, elle s'est recentrée sur l'individu au Siècle des Lumières où une remise en question de l'autorité religieuse, étatique et traditionnelle est à l'origine d'une plus grande revendication d'autonomie (Chauffaut *et al.*, 2003; Le Coadic, 2006). En effet, les sociétés occidentales de l'époque ont connu des transformations majeures notamment en ce qu'elles se sont trouvées dans des processus de scissions avec les références à l'obéissance et à la discipline qu'ont autrefois imposé ces diverses formes d'autorités. L'influence majeure du concept d'autonomie remonte donc vers les 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles (Taylor, s.d.) où Emmanuel Kant (1724-1804) apparaît alors comme un des penseurs incontournables de la notion et présente, au sein de sa célèbre contribution *Critique de la raison pratique*, « [l']autonomie de la volonté comme principe suprême de la Moralité » (Kant, 1848/1852, p. 397). Cette volonté de l'homme, considérée comme fondamentalement bonne, signifie que « [l]orsqu'il s'agit de juger moralement une action, la meilleure méthode à suivre est de prendre pour principe la formule universelle de l'impératif catégorique : Agis toujours d'après une maxime dont tu puisses vouloir qu'elle soit une loi universelle » (*Ibid.*, p. 83-84). Autrement dit, l'individu est considéré comme autonome lorsque ses choix ne sont influencés par aucune contrainte extérieure et que, devant une quelconque situation et « réfléchissant à sa conduite, il choisit volontairement et librement de se comporter de la façon qu'il juge être universellement la meilleure » (Le Coadic, 2006, p. 319). Le philosophe situe l'individu au centre de ses réflexions et analyse la notion d'autonomie à travers ce dernier qu'il considère naturellement capable de raison grâce à son intelligence. Pour (Kant, 1848/1852, p. 82), « [l']autonomie est donc le principe de la dignité de la nature humaine et de toute nature raisonnable. ».

Selon cette conception, l'agent autonome serait alors contraint par la vision moralement acceptable de la notion du bien qui impliquerait que l'individu peut maîtriser ses désirs (Cormier, 2010). Par conséquent, l'autonomie serait « un bien suprême, absolument bon pour tout être rationnel, indépendamment du contexte culturel ou de tout autre facteur empirique » (*Ibid.*, p. 29). À cet égard, Le Coadic (2006, p. 324) s'interroge sur cette conception de l'autonomie qu'il juge « exigeante et irréaliste [...] ». Comment, en effet, prétendre vaincre ses pulsions inconscientes? » Si Cormier (2010, p. 26) affirme que le concept d'autonomie kantien a « longtemps dominé le paysage de la philosophie morale et politique libérale occidentale », Ricard (2010, p. 139) précise pour sa part que le caractère rationnel de l'individu occupe encore un rôle central « dans les théories politiques contemporaines [et au sein] du paradigme libéral dominant ».

Cette conception de l'autonomie a toutefois fait l'objet de plusieurs critiques parmi lesquelles figure celle, très explicite, de Jouan (2012, p. 46) : « Kant, dont le concept d'autonomie pêche [*sic*] en ce sens par les deux bouts : celui de la subjectivité d'une part, réduite à un point évanescent, celui de l'intersubjectivité d'autre part, privée de l'épaisseur des relations sociales vécues et des liens d'attachement à des autres singuliers ». Y aurait-il lieu de croire que la conception kantienne de l'autonomie ait été précurseur du développement d'une autonomie individuelle prenant désormais la forme d'une injonction à se responsabiliser? À ce sujet, Jouan (2012, p. 44) constate qu'une notion de responsabilisation individuelle accompagne la définition kantienne de l'autonomie :

l'autonomie [kantienne] est fonction d'une certaine articulation de deux facultés que sont la volonté et la raison; dans les deux cas également, elle relève de notre responsabilité et s'acquiert (pour partie du moins) en opérant soi-même un changement sur soi-même, donc en se faisant l'agent de sa propre transformation;

dans les deux cas enfin, l'autonomie se présente comme une tâche et une obligation permettant d'actualiser des dispositions et des capacités.

Castoriadis pose également un regard critique sur « les limites d'une vision déterministe de l'action » (Martuccelli, 2002, p. 285). Il s'est d'ailleurs évertué tout au long de sa vie à démontrer que le monde n'est pas ordonné comme l'avait notamment prédit Kant (rationalité naturelle), mais également Marx (lois de l'histoire) et Smith (lois du marché) et que ni la nature, ni un Dieu tout-puissant, ni une quelconque connaissance totale n'ordonnent le monde. Ce n'est qu'en acceptant cette prémisse d'absence de lois objectives organisant la vie et les intérêts de l'être humain que les notions d'autonomie, de choix, de jugement et de responsabilité commencent à prendre de leur sens. De l'avis du philosophe, ce serait au sein de cette absence de système de savoir et d'action définitif et indivisible qu'il y aurait cette possibilité de penser, permettant ainsi aux êtres humains de « créer quelque ordre pour eux-mêmes en posant des lois » (Castoriadis, 1986, p. 4).

Pour revenir à l'influence kantienne, Alain Laurent (1993), dans sa lecture historique de la montée de l'individualisme, y fait également référence en ce qui a trait à la vocation d'indépendance de l'individu autonome : « Dans le langage des sciences sociales, la montée de l'individualisme désigne un processus à très long terme par lequel les cultures des sociétés européennes ont petit à petit placé l'individu au centre de leur conception de la vie de l'homme en société » (Laurent, 1993, p. 11). La capacité d'autodétermination et cette proclamation à l'indépendance seraient désormais des valeurs suprêmes de la « configuration idéologique moderne » (*Ibid.*, p. 3). Néanmoins, cette visée d'indépendance, « vue par l'individualisme comme l'expression la plus achevée de la nature humaine » (*Ibid.*, p. 5) se révèle être un projet réservé à certains plutôt qu'à d'autres (Hache, 2007). Il y a donc cette idée, avec la montée historique du libéralisme, que la liberté individuelle doit se vivre avec le moins d'entraves possible selon des vertus d'initiative, de responsabilité individuelle et d'autonomie afin que

l'individu puisse se réaliser dans le sens de l'épanouissement de sa personnalité autonome dans le but de remplir sa fonction sociale (Chauffaut *et al.*, 2003).

En réaction à cette conception individualisée de l'autonomie qui place l'individu comme seul responsable de son développement, plusieurs auteurs reprochent à cette vision d'exclure l'individu de la sphère sociale, des interactions et des liens d'interdépendance caractérisant la vie en société (Chauffaut *et al.*, 2003; Le Coadic, 2006; Ricard, 2010, 2013). Ils défendent l'idée qu'à travers les sociétés normalisées et imprégnées d'interactions, les individus sont « "enchâssés" (embedded) dans un contexte social, ethnique, religieux, etc. » (Le Coadic, 2006, p. 329) et même s'ils peuvent remettre en cause leur appartenance, ils ne sont pas complètement imperméables aux valeurs des groupes auxquels ils appartiennent. S'intéresser à l'autonomie de l'individu ne peut donc se faire qu'à travers les rapports à l'autre puisqu'il s'avère impossible d'être autonome sans liens de dépendance. Le dictionnaire critique d'action sociale approfondit cette réflexion en précisant que « [t]out homme, en effet, est dépendant chacun à sa façon, inégalement et d'une manière dynamique et variable selon les conjonctures » (Barreyre *et al.*, 1995, p. 61).

Ricard (2013) mentionne également que théoriser l'autonomie ne peut se faire sans considérer certaines conditions sociales, interpersonnelles et matérielles. De plus, l'auteure soutient que, grâce au développement de la philosophie et de la psychologie contemporaine, la compréhension désormais plus approfondie de la subjectivité de l'individu implique que nos conceptions de l'autonomie ne peuvent évacuer l'idée de relations. En effet, le développement émotionnel et cognitif d'une personne engage *de facto* des interactions. Interactions et dépendances par ailleurs indispensables dès la naissance où le nourrisson, et par la suite l'enfant, font l'apprentissage qu'ils ne sont pas omnipotents et qu'en raison des nombreux soins nécessaires, il est impossible d'« envisage[r] l'enfant isolément de toute personne de référence, comme un objet

indépendant (Winnicott, 1970, cité dans Honneth, 1992/2000, p. 167). Plusieurs auteures féministes (Mackenzie et Stoljar, 2000; Nedelsky, 1989; Young, 1990, citées dans Ricard, 2010; Paperman et Laugier, 2005) ont d'ailleurs longtemps travaillé à démontrer que l'autonomie ne peut s'actualiser en dehors de dépendances et de relations à autrui.

L'interdépendance entre les relations de dépendance et l'autonomie nous conduit à considérer la notion de reconnaissance (Honneth, 1992/2000; Le Coadic, 2006; Ricard, 2013) comme une clé de ce rapport. La reconnaissance est souvent considérée comme une condition ou une « voie d'accès à l'autonomie individuelle ou collective » (Le Coadic, 2006, p. 335) ou encore présentée comme « besoin humain vital » (Taylor, 1994, cité dans Le Coadic, 2006, p. 336). Cette notion implique d'emblée des aspects interactionnels remettant en question l'idée d'une autonomie individuelle indépendante. Selon Honneth (1992/2000, p. 120), Mead (1963) a su développer à travers la psychologie sociale « l'idée que les sujets humains doivent leur identité à l'expérience d'une reconnaissance intersubjective ». Ce besoin de reconnaissance se fait sentir en matière d'amour, de droit et de solidarité (*Ibid.*, p. 156) autrement le déni de reconnaissance d'un de ces trois aspects entraîne ce qu'Honneth appelle une « agression psychique » associée au mépris. « [L]'expérience du mépris constitue une atteinte qui menace de ruiner l'identité de la personne toute entière » (*Ibid.*, p. 224). En somme, il faudrait toujours parler d'autonomie relationnelle puisque « l'interdépendance sociale joue un rôle non seulement dans la construction de l'identité personnelle, mais aussi dans les possibilités d'action et d'autonomie de l'individu » (Ricard, 2013, p. 143). Les différents auteurs précédemment nommés ont en commun cette volonté de démontrer que d'une part l'existence individuelle ne peut se penser en dehors de relations interpersonnelles et d'autre part que ces relations ont une influence sur les actions de chacun.

Toujours du côté des diverses possibilités d'envisager l'autonomie, Castoriadis introduit une tout autre conception de cette dernière : « L'autonomie est l'agir réflexif d'une raison qui se crée dans un mouvement sans fin, comme à la fois individuelle et sociale » (Castoriadis, 1990, p. 161). De l'avis du philosophe, il importe d'ores et déjà d'indiquer que les sociétés modernes contemporaines et leurs citoyens sont fondamentalement hétéronomes. En effet, l'étymologie du mot autonomie remonte à ses racines grecques et signifie *autonomos* qui se déploie comme suit : auto « soi-même » et nomos « loi » ou « règle ». Le terme dans son sens premier renvoie donc à l'« autoproduction par les individus de leurs propres normes et de leurs principes d'action » (Le Coadic, 2006, p. 321). Suivant cette définition, Castoriadis avance qu'au sein des sociétés occidentales, lois et normes ne relèvent pas de la volonté négociée de tout un chacun, mais bel et bien de sources externes et d'experts politiques (Castoriadis, 1975). À son avis, une société est autonome lorsque sa population participe à la négociation et à l'institution de ses propres normes et règles régissant la vie collective dans un mouvement perpétuel d'interrogation de ces dernières. Dans le cadre de ce mémoire, le mot norme fait référence aux énoncés et aux règles de conduite « spécifiant un type d'action obligatoire, permise ou interdite » (Ogien, 2012, p. 18) qui ont préséance dans la société. Les normes guident et donnent du sens à l'existence.

Les sections précédentes ont brièvement démontré que différentes conceptions de l'autonomie sont possibles : une autonomie individuelle et rationnelle ancrée dans la nature humaine (Kant), une autonomie devant être synonyme de liberté et de possibilités d'actions avec le moins d'entraves possibles (individualisme), une autonomie relationnelle (Ricard) et une autonomie comme projet de transformation de la société (Castoriadis). Voyons désormais comment l'autonomie d'aujourd'hui est qualifiée.

#### 1.4.2 L'autonomie aujourd'hui : une injonction?

Il y a quarante ans, plusieurs mouvements sociaux revendiquaient l'autonomie comme un idéal à conquérir. Aujourd'hui, il semblerait que l'on assiste davantage à une réappropriation du langage de l'autonomie, par les institutions notamment, et sous le sens d'une obligation incombant à tout un chacun. « L'autonomie, d'aiguillon de la critique des normes sociales, est devenue norme à son tour » (Molénat, 2010). À cet égard, si l'affaiblissement de plusieurs figures d'autorité semble offrir à l'individu un plus grand potentiel de liberté et d'autodétermination, notamment au niveau de la famille, du choix d'association et du choix religieux, « l'affaiblissement apparent de [cette conception de] l'hétéronomie, s'il est vérifié, ne place pas nécessairement les acteurs sociaux en situation de produire leurs propres normes mais peut-être face à un vide déstabilisant » (Le Coadic, 2006, p. 321-322). Dans ce contexte, l'initiative personnelle et la réalisation de soi se déploient à titre de vertus où la personne devient maître et responsable de ses actions. « Ce qui se passe aujourd'hui est un changement dans la hiérarchie des valeurs, où l'autonomie englobe tout. La notion s'est étendue à l'ensemble de la vie sociale » (Ehrenberg, 2005, cité dans Mingasson et Vulbeau, 2005, p. 115). Chauffaut *et al.* (2003, p. 10-11) parlent d'avènement de la fonction sociale de l'autonomie : « L'actuel contrat social semble encourager l'autonomie de chacun des membres de la société pour le bien commun : est autonome socialement une personne "productive", qui apporte une valeur ajoutée à l'effort national et ne s'inscrit pas, pour le dire sans ambages, dans un schéma "assistantiel" ».

L'autonomie individuelle, vue comme valeur absolue, s'apparenterait donc à un devoir de croissance et d'épanouissement personnel intrinsèquement lié à l'atteinte de compétences et à la prise en charge de soi. Comme nous pouvons le constater, la littérature au sujet de l'autonomie témoignerait d'une injonction qui peut toutefois prendre différentes appellations. En effet, qualifiée d'« autonomie-capacité » par

Genard et Cantelli (2008, p. 9), Castel (2013, cité dans Granger, 2013) utilise plutôt le concept d'« autonomie-contraintes » et l'aborde sous l'angle d'un défi anthropologique contemporain. Il affirme notamment que

ce sont toutes les mutations subtiles du rapport à soi dans le développement des sociétés individualistes modernes, depuis le XVIIe siècle, qui [lui] servent de prismes où se décompose l'expérience de soi – notamment la façon dont les contraintes sociales ont été peu à peu intériorisées par les individus, jusqu'à la coïncidence si remarquable aujourd'hui entre notre sentiment d'autonomie personnelle, qui est si vif, et les innombrables contraintes auto-infligées, autocontrôlées, qui en constituent désormais le soubassement (Castel, 2013, cité dans Granger, 2013, p. 26).

Suivant cette analyse, Hache (2007) parle d'une valorisation marquée au sein des discours des gouvernements ayant vécu la crise de l'État-providence d'une conception fonctionnelle et morale de l'autonomie qui enjoindrait chaque individu à se libérer de toute forme de dépendance et prioritairement celle qu'il peut entretenir avec l'État. Au niveau de la prise en charge des problèmes sociaux, les difficultés économiques vécues par les États auraient encouragé les pouvoirs publics et les décideurs à « rechercher une plus grande mobilisation des individus et une sollicitation accrue de leurs capacités d'adaptation » (Alberola et Dubéchet, 2012, p. 147). Il s'agirait donc d'un transfert des responsabilités qui « passerait tout d'abord par la production d'un attachement à une nouvelle manière de penser et d'agir » (Brown, 2004, cité dans Hache, 2007, p. 51). Ainsi, la visée serait de rendre indésirables certains comportements, notamment celui de dépendance à l'État et d'ériger en objectif ultime l'idée que l'autonomie est non seulement indispensable à la vie en société, mais qu'elle se présente également à titre de valeur désirée. À ce propos, Volant (1992) rappelle l'importance et l'influence des valeurs sur le vécu des individus et des populations. De ce fait, si « [l]es valeurs ont un pouvoir suggestif de mobilisation affective » (Volant, 1992, s.p.) et peuvent être investies « d'une puissance évocatrice et d'une vertu attractive entraînant l'adhésion entière des sujets » (*Ibid.*), cet objectif gouvernemental recèlerait une forme de contrôle

visant l'adaptation sociale nécessaire à l'épanouissement de la société néolibérale actuelle (Hache, 2007). La conception de l'autonomie présentée par Hache (2007) irait de pair avec une vision préventive de l'intervention et le développement d'aptitudes à corriger les comportements à risque (Fontaine, 2013; Genard et Cantelli, 2008; Otero, 2003; Parazelli, 2013). Cette autonomie, excluant toutes formes de liens et favorisant le développement d'un soi indépendant serait donc une exigence « lié[e] à des conditions matérielles et sociales, pour beaucoup inexistantes et irréalisables » (Hache, 2007, p. 63).

Dans le champ du communautaire, cette vision de la conception de l'autonomie présentée par Hache (2007) trouve écho auprès du MÉPACQ. Selon ce dernier, la politique de reconnaissance adoptée en 2001 ne reconnaîtrait pas ce que les OC ont demandé, mais annoncerait plutôt « la volonté gouvernementale d'appuyer les organismes qui favorisent la participation active des citoyens dans la société, qui les aident à s'insérer sur le marché du travail et à se responsabiliser vis-à-vis leur dépendance financière à l'État » (MÉPACQ, 2004, s.p.). En 2015, l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale précisait effectivement que

[l]es services et les activités dispensés par les organismes communautaires reposent sur une vision qui valorise l'autonomie des individus et des collectivités. Ils favorisent le cheminement des personnes et des groupes dans le sens d'une mise à contribution de leurs capacités à résoudre leurs difficultés et à modifier leurs conditions de vie (Gouvernement du Québec, 2015, p. 14).

Ainsi, les activités de l'action communautaire s'inscriraient au sein d'une conjoncture marquée par un discours d'« autoprise en charge communautaire » (Lamoureux, 2004, p. 36) et d'autonomisation que certains qualifieront d'injonction à l'autonomie qui fait craindre la possibilité que l'individu soit laissé à son propre sort. C'est également le constat que font de nombreux organismes communautaires au Québec :

le désengagement social de l'État a comme impact, l'augmentation des préjugés envers les personnes en situation de pauvreté. Ces dernières sont tenues responsables de leur situation économique: si elles sont en situation de pauvreté, c'est qu'elles ne savent pas ou ne veulent pas se prendre en main pour s'en sortir (Macnaughton-Osler *et al.*, 2016, p. 20).

Le discours en faveur du développement d'une autonomie individuelle présentée comme un objectif de vie, une valeur fondamentale du bien-être, « une qualité pour celui qui en est qualifié » (Dupuy, 1978, cité dans Chauffaut *et al.*, 2003, p. 15), n'est pas sans conséquence pour les personnes y ayant adhéré. Nous n'avons pas la prétention d'entrer ici dans les maillages complexes des causalités menant à la souffrance sociale, mais il nous importe simplement de mettre en lumière les enjeux et les potentielles souffrances que peuvent engendrer certaines conceptions de l'autonomie se répercutant à travers des pratiques d'intervention qui, paradoxalement et malgré leur visée altruiste, peuvent causer préjudices. À cet égard, certains auteurs parlent notamment du risque de développer un sentiment d'échec et de culpabilisation lorsque, devenir autonome dans toutes les sphères de la vie (travail, études, famille, etc.) et s'épanouir au sein de la société actuelle est un défi de tous les jours (Hache, 2007; Kaufmann, 1988; Thalineau, 2009). Pour sa part Castel (2012, s.p.) défend l'idée que « [l]es contraintes à l'autonomie, mots-clés de la condition individuelle contemporaine, sont telles qu'elles provoquent chez l'individu culpabilité, honte, sentiment d'impuissance et sentiment d'isolement ».

[O]n sait depuis Rokeach (1960), à quel point les valeurs structurent les formes de pensée et les idéologies dominantes dans une société. Il semble bien que l'autonomie soit une valeur partagée par l'ensemble des sociétés occidentales, lorsqu'appliquée à des individus adultes. Les adultes qualifiés de non autonomes ou peu autonomes sont marginalisés, et jugés incomplets ou malheureux (Chauffaut *et al.*, 2003, p. 15).

Une assistante sociale interrogée au sujet de l'autonomie des personnes avec lesquelles elle intervient soulève qu'il n'est pas évident d'aborder la question de l'autonomie avec ces dernières puisqu'il s'agit d'un sujet délicat et que le statut de personne non autonome peut créer une « blessure narcissique étant importante » (Alberola et Dubéchet, 2012, p. 149). Christophe Dejours (2004, cité dans Jouan, 2012, p. 57), pour sa part, parle même d'une

précarisation voire un effondrement du sens de soi face à l'impossibilité de s'approprier l'exigence d'autonomie telle qu'elle est aujourd'hui formulée, et dont les suicides sur les lieux de travail constituent la manifestation la plus dramatique. Cette exigence apparaît en effet faussée à plusieurs titres; l'écart avec les marges réelles d'action dont les individus disposent dans des activités sociales déterminées, et plus largement l'indifférence aux conditions matérielles et aux soutiens intersubjectifs dont bénéficient les existences individuelles, sont les plus évidents.

Ces conséquences ne doivent pas être prises à la légère et particulièrement pour les intervenants qui jouent un rôle parfois majeur auprès de leurs destinataires. Selon Fontaine (2013, p. 208), il y aurait non seulement une tendance des OC à opter pour un discours d'adaptation des individus aux exigences de la société (bonnes habitudes de vie), mais également à « associer l'autonomie à la responsabilisation des individus envers leur propre sort et à la potentialisation de leur capacité d'adaptation à diverses situations ». Le rapport entre intervenants et destinataires se rapprocherait donc de plus en plus d'un rapport clientéliste délaissant l'avis des destinataires dans la définition non seulement des besoins, mais des moyens pour y répondre (*Ibid.*). Considérant les possibilités d'influence que peuvent exercer les acteurs partenariaux détenant le plus de pouvoir, il y a cette inquiétude que le secteur communautaire soit influencé par les discours, les approches et une vision plus étatique ou privée de l'intervention et de la notion d'autonomie. Fontaine (2013) n'est pas la seule auteure à soulever les constats précédemment nommés. En effet, dans son échantillonnage réalisé une dizaine d'années plus tôt auprès de participants aux activités d'organismes communautaires

autonomes, Jocelyne Lamoureux (2004, p. 31) constatait déjà que les propos et métaphores utilisés « reflètent l'injonction insistante à toujours faire preuve d'efforts pour "s'en sortir" ». Pourtant, l'émergence du sujet au sein des OC ne devrait pas, selon elle, signifier

de répercuter divers discours actuels d'appel à l'autoprise en charge communautaire, à l'autonomisation (*empowerment*), à l'adaptation et à la responsabilisation de citoyens-clients par l'acquisition individuelle de compétences et d'habiletés permettant aux personnes « en difficulté » de « se prendre en mains » (*Ibid.*, p. 36).

Dans un tel contexte, le secteur communautaire est invité à s'interroger sur ses pratiques d'intervention et sur les rapports qu'il entretient avec ses destinataires. Cette réflexion nous apparaît d'autant plus essentielle que la littérature et le discours véhiculé au sein de l'action communautaire semblent encourager les responsables d'organismes à se soucier de ne pas faire à la place du destinataire, mais avec ce dernier dans une perspective d'émancipation alors que, à la suite des éléments que nous venons de présenter, exiger l'autonomie des destinataires risque « d'encourager leur responsabilisation plutôt que leur émancipation » (Parazelli *et al.*, 2017, p. 205). De cette préoccupation est né un groupe de recherche dans lequel ce mémoire s'inscrit.

### 1.5 Un projet de recherche inscrit au sein d'une démarche collaborative

Le présent mémoire s'inscrit dans une démarche de collaboration avec des groupes et regroupements communautaires désireux de relancer la question de l'autonomie au sein de l'action communautaire en raison d'un constat partagé sur l'imprécision qui la caractérise. Cette coopération s'inscrit dans le cadre des activités de la revue *Nouvelles pratiques sociales* (NPS) et cherche à favoriser un partage des connaissances entre les

milieux universitaire et communautaire. Souhaitant se pencher sur les enjeux sociaux et politiques contemporains de l'autonomie de l'action communautaire, un groupe, ci-après nommé le GRAAC<sup>10</sup>, s'est formé en 2012. Cinq partenaires communautaires provenant de différents milieux se sont impliqués dans le groupe de façon inégale, soit le RIOCM, le RQ-ACA, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), Relais-Femme et le Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCLD). Le projet naît donc d'une volonté des collaborateurs de renouveler le débat sur les significations de l'autonomie de l'action communautaire, « au-delà des traditionnels clivages entre groupes dits autonomes et ceux qui ne le seraient pas [...] pour susciter chez leurs groupes membres, une réflexion approfondie sur la signification et la portée de l'autonomie, lorsqu'on l'associe aux destinataires des activités des groupes communautaires » (GRAAC, 2014, s.p.).

S'inscrivant à travers cette démarche collaborative, le mémoire tire sa pertinence « de problèmes rencontrés à partir d'un ensemble d'observations et de questionnements produits par les chercheurs en collaboration avec les participants » (Duchesne et Leurebourg, 2012, p. 5). Comme le précisent René et Champagne (2013), « [l]a présence des principaux concernés aux différentes étapes d'une étude offre plusieurs atouts. [...] En amont, cela permet de mieux établir la pertinence et l'orientation des devis; on peut croiser et confronter au besoin les savoirs » (René et Champagne, 2013, p. 27). En effet, les membres du GRAAC ont d'abord mené une démarche de réflexions et de discussions en organisant des rencontres qui avaient pour objectif l'appropriation de repères théoriques au sujet du concept d'autonomie ainsi que sur les transformations des pratiques de l'action communautaire au Québec.

---

<sup>10</sup> Groupe de réflexion sur l'autonomie de l'action communautaire.

Au terme de plusieurs échanges, ces rencontres thématiques ont permis d'en arriver à un résultat à tester dans la pratique, c'est-à-dire l'élaboration d'un schéma des positionnements idéaltypiques des pratiques d'autonomie des organismes communautaires. La « confrontation des savoirs » (Duchesne et Leurebourg, 2012, p. 12) entre les différents collaborateurs a donc permis d'enrichir l'analyse (Beaudry et Dionne, 1994) qui se trouve à l'origine de la conceptualisation de ce schéma comportant trois positionnements idéaltypiques. Ces idéaltypes des pratiques d'action communautaire font ressortir trois représentations de l'autonomie qui seraient actuellement véhiculées au sein du secteur communautaire québécois. Nous y reviendrons en détail au sein du chapitre 2. La participation des groupes et des regroupements au sein du GRAAC offre une diversité d'expériences singulières qui, même si elle peut être la source de confrontations théoriques, justifie d'autant plus l'élaboration du schéma d'analyse qui a subi une validation collective des normes et repères à partir desquels il s'inspire. « Cette phase dynamise un processus collectif permettant de passer des valeurs et des croyances à l'élaboration d'une syntaxe partagée par la normalisation de concepts opératoires » (Mérini et Ponté, 2008, p. 82). Selon Desgagné (1997, p. 383),

la dimension collaborative de la recherche tient beaucoup moins au fait que les praticiens participent à l'ensemble des étapes liées au volet proprement recherche qu'au fait que les connaissances qui se construisent dans la démarche d'investigation qu'assume le chercheur sont le produit d'un processus de négociation constante, voire de « médiation » (Gervais, 1994; Lather, 1986), de sa part, et pour l'ensemble des étapes de la recherche, entre « pratique et théorie » ou entre « théorie et pratique », la pratique renvoyant au point de vue de l'acteur en contexte qu'est le praticien et la théorie, au cadre conceptuel choisi par le chercheur pour investiguer ce point de vue.

La démarche réalisée par le groupe de réflexion ne s'arrête pas là puisque le schéma a d'abord été testé au sein même du GRAAC à travers diverses pratiques d'intervention d'organismes (sécurité alimentaire, décrochage scolaire et logement) que les membres

ont été invités à analyser à l'aide du schéma. Par la suite, toujours dans une phase exploratoire et en collaboration avec le GRAAC, nous avons refait l'exercice de positionnement de l'autonomie de l'action communautaire auprès de responsables de six OC à Sherbrooke puis à Montréal (trois rencontres à raison de deux organismes par rencontre). Cette démarche exploratoire avait pour objectif de vérifier si le schéma favorisait des échanges constructifs au sujet de la revendication d'autonomie en lien avec les destinataires des interventions des organismes participants et si les trois positionnements étaient représentatifs des pratiques d'autonomie actuelles.

La démarche exploratoire a fait ressortir trois constats principaux. Premièrement, la capacité effective du schéma à favoriser le débat et à nourrir une réflexion sur les pratiques. Deuxièmement, la possibilité de documenter un mouvement dynamique de positionnement des OC en raison de contraintes influençant la possibilité d'occuper le ou les positionnement.s désiré.s. Troisièmement, la capacité du schéma à mettre au jour l'existence de tensions qui orientent les pratiques d'autonomie des organismes envers leurs destinataires.

Notre mémoire s'est inscrit en continuité de cette démarche collaborative avec le GRAAC et à laquelle nous avons contribué activement dès la phase exploratoire. Notre contribution vise à donner une assise empirique plus solide à cette recherche exploratoire : d'une part en disposant d'un plus grand échantillon d'organismes et en diversifiant les types de répondants, et d'autre part en approfondissant la connaissance de la dynamique des mouvements entre les types d'autonomie en jeu. De fait, notre protocole de recherche a repris la construction théorique du schéma des positionnements idéaltypiques de la pratique d'autonomie, diversifié les champs d'intervention des répondants du secteur communautaire et ouvert la discussion aux destinataires de l'intervention afin de développer une comparaison des significations de l'autonomie et du positionnement de l'organisme. Toujours en coconstruction des

connaissances avec le GRAAC, notre mémoire a permis de systématiser la démarche favorisant le débat et la documentation du positionnement et du mouvement des organismes au sein du schéma en raison des contraintes et enjeux qui se présentent à eux et ce, dans l'optique de renouveler les réflexions et les pratiques en ce qui concerne l'autonomie de leurs destinataires. Pour ce faire, nous avons bénéficié d'une subvention octroyée par le Service aux collectivités de l'UQAM<sup>11</sup>. Au terme de cette recherche collaborative, nous présenterons les résultats à tous les répondants ayant participé à la recherche. Cela se fera sous la forme de deux rencontres de validation dont une réunira les responsables d'organisme et l'autre les destinataires.

### 1.6 Questions de recherche

Au terme de la présente problématique, nous sommes désormais en mesure de formuler les questions générales ayant orienté notre démarche de recherche et guidé la réalisation de notre mémoire dans son ensemble. Ainsi, au regard des enjeux que rencontre l'action communautaire dans le contexte sociopolitique et économique actuel québécois, dont celui de la revendication d'autonomie organisationnelle, qu'en est-il de la signification de l'autonomie des destinataires de l'intervention? Selon les responsables des organismes? Selon les destinataires de l'intervention sociale? Ces significations sont-elles divergentes ou analogues? Ces questions de départ visent à approfondir notre compréhension des significations de l'autonomie que les acteurs de l'action communautaire (autant les responsables que les destinataires) souhaitent développer ou non au regard des pratiques mises en place par les organismes dans le contexte actuel. Pour chaque groupe de répondants, peut-on ou non constater un écart entre les pratiques d'action communautaire effectives et celles idéalisées? Y a-t-il des écarts (tensions)

---

<sup>11</sup> La subvention a été obtenue grâce au Programme d'aide financière à la recherche et à la création (PAFARC).

majeurs entre les significations de l'autonomie et les pratiques désirées par les destinataires et les responsables? Quelles conséquences peuvent découler de l'adhésion à certaines significations de l'autonomie?

La section suivante fera état de la construction des outils théoriques mobilisés dans le cadre de ce mémoire afin de répondre aux questionnements précédemment soulevés.

## CHAPITRE II

### CADRE THÉORIQUE

Le chapitre qui suit présentera le cadre d'analyse qui a guidé notre investigation des pratiques d'autonomie de l'action communautaire. C'est donc principalement à la sociologie compréhensive de Weber (1904/1913/1965) que nous devons le choix de notre démarche intellectuelle et méthodologique. Cette section cherchera d'abord à introduire le lecteur à la sociologie compréhensive ainsi qu'à l'importance que revêt les concepts de « significations » et d'« interactions » pour la compréhension de l'action. Par la suite, il sera argumenté que la construction d'idéaltypes nous a offert les repères théoriques nécessaires à l'interrogation des diverses significations attribuées à l'autonomie des destinataires de l'action communautaire. Pour ce faire, nous décrirons les trois idéaltypes utilisés dans le cadre de ce mémoire et à partir desquels nous désirons approfondir notre compréhension des pratiques d'action communautaire actuelles et du type d'autonomie qu'elles permettent de développer du point de vue des responsables et des destinataires de l'action communautaire. Le chapitre se terminera sur la présentation des objectifs de recherche.

#### 2.1 Weber et la sociologie compréhensive

Les contributions théoriques de Weber participent de notre analyse grâce à sa proposition de modèles théoriques visant à améliorer la compréhension de « phénomènes complexes de la vie sociale » (Weber, 1904/1965, p. 128). La réflexion et les écrits de Weber se sont appliqués à éclairer les possibilités d'action et de réflexion chez l'individu. À cet égard, le développement heuristique de sa sociologie

compréhensive inscrit l'auteur comme un des précurseurs des approches critiques d'une sociologie soumise aux paradigmes déterministe et fonctionnaliste récusant « à l'individu toute possibilité d'action autonome ou réfléchie, surtout si cette action [a] pour ambition de modifier les cadres et contextes de son activité » (Gilbert, 2015, p. 4). Se situant donc en opposition au déterminisme économique de Marx (*Ibid.*) ainsi qu'à l'approche durkheimienne de l'immuabilité des faits sociaux (Dubar, 2009) qui s'imposent avec coercition à l'individu, la pensée de Weber est à l'origine d'une sociologie qui « commence à envisager une capacité d'action des individus qui en feraient des acteurs plus que des agents » (Gilbert, 2015, p. 4). La sociologie webérienne a donc pavé le chemin aux approches plus contemporaines que sont désormais l'interactionnisme symbolique et l'école phénoménologique (Clain, 2014) qui mettent de l'« avant les relations et les interactions entre les acteurs dans la construction des rapports de sens [...] que les individus construisent ou expriment au travers de leurs pratiques » (Gilbert, 2015, p. 5).

### 2.1.1 Significations et interactions

Son apport majeur, à travers la sociologie compréhensive, fut entre autres de défendre la prise en compte du sens subjectif qu'attribue l'individu à ses actions, au regard notamment de ses relations avec autrui. « Comprendre une activité sociale, c'est comprendre le sens qui est subjectivement visé par l'individu » (Gonthier, 2004, p. 37). La perspective de l'action sociale est donc inhérente à la théorie webérienne. Le sociologue, à propos de cette dernière, affirmera que

son objet spécifique ne consiste pas en n'importe quelle "disposition intérieure" ou comportement extérieur, mais en *l'activité* [*Handeln*]. Nous désignerons toujours par "activité" (en y comprenant l'omission volontaire et l'acceptation) un comportement compréhensible, ce qui veut dire un comportement relatif à

des “objets” qui est spécifié de façon plus ou moins consciente par un quelconque sens (subjectif) (Weber, 1913/1965, p. 7).

Autrement dit, la sociologie compréhensive met de l’avant « la notion de l’action comme comportement *significatif*, c’est-à-dire possédant un sens subjectif » (Miguelez, 1993, p. 153) et dont l’action individuelle est influencée par l’action des autres. Le développement de relations et d’interactions se trouve ainsi au cœur de l’analyse de la sociologie compréhensive (Weber, 1913/1965) et nous conduit inévitablement à établir une analogie avec la signification de l’autonomie relationnelle préalablement présentée (Jouan, 2009; Le Coadic, 2006; Ricard, 2010, 2013) et liée à la notion d’interdépendance au sein de la société. De ce fait, les interactions doivent donc se trouver au cœur de l’analyse compréhensive de Weber puisque le sens subjectif construit à partir de l’analyse que se fait l’individu des actions d’autrui lui permet, à son tour, de poser des actions. Ainsi, la mobilisation de significations est essentielle à l’action sociale et, par le fait même, à la mise en place de pratiques d’intervention. Si l’action d’autrui joue un rôle majeur dans l’articulation de sens à l’origine de l’action sociale, Weber nous précise tout de même qu’elle n’est pas la seule à être influente. En effet, « [l]es phénomènes dépourvus de “relativité significative” subjective » (Weber, 1913/1965, p. 8), c’est-à-dire ceux pouvant, entre autres, être établis statistiquement; Weber prend l’exemple de l’évolution du nombre de naissances et de décès, auraient également un rôle de conditions et de conséquences qui orienteraient l’activité significative de l’individu. Ces phénomènes, à première vue extérieurs à l’individu, peuvent pourtant avoir un certain impact sur l’action et doivent également être pris en considération au sein de la recherche en science sociale. À cet égard, l’objectif de comprendre davantage les significations de l’autonomie (sens subjectif) concorde tout à fait avec cette volonté d’approfondir notre connaissance sur le sens que les acteurs des OC donnent à leurs pratiques d’autonomie envers les destinataires (action sociale), au regard notamment des contraintes et enjeux (actions d’autrui) qui se présentent à eux. À ce sujet, Ricard (2013, p. 166) rappelle qu’

étant donné l'importance de la notion d'autonomie pour l'ensemble de la pensée politique contemporaine et pour la justification de nos institutions, il est essentiel de reconnaître l'étendue et la portée de l'interdépendance entre les individus, et entre les individus et les institutions.

De plus, accordant une attention marquée aux explications et réflexions des individus sur leurs propres actions, la sociologie compréhensive soutient qu'il ne faut pas chercher à interpréter seulement l'action, mais aussi les causes et le pourquoi de ces dernières. Ce dernier point est particulièrement important puisqu'un des objectifs de ce mémoire est justement de documenter l'existence de tensions entre les pratiques d'autonomie ciblées et désirées par les OC et celles que ces derniers peuvent véritablement mettre en place en raison de possibles contraintes externes.

À la lumière de ce que nous venons de présenter, appliquer nos précédentes analyses sur l'autonomie au regard de l'action communautaire nous conduit à plusieurs constatations essentielles. D'abord, la mise en perspective de l'autonomie relationnelle (Ricard, 2010, 2013), en opposition à une autonomie purement rationnelle et individualisée, implique la reconnaissance d'interactions et de liens de dépendances entre les acteurs de la société. Sur ce point, Weber est également inébranlable et « interdit surtout de réduire l'activité sociale au théorème d'un en soi psychique autosuffisant » (Gonthier, 2004, p. 39). D'ailleurs, Weber fait souvent référence à ce qu'il appelle l'activité communautaire en tant qu'unité d'observation sociologique. « Nous parlerons d'“activité communautaire” [*Gesellschaftshandeln*] là où une activité humaine se rapporte de façon subjectivement *significative* au comportement d'autrui [...], elle constitue l'objet primaire d'une sociologie compréhensive » (Weber, 1913/1965, p. 18).

La prise en compte de ces interactions nous guide vers deux réflexions essentielles pour le présent mémoire. D'une part, l'action d'autrui et les interactions démontrent que la revendication à l'autonomie organisationnelle, l'évolution et le développement des OC s'actualisent à travers ces interférences qui peuvent être perçues comme facilitantes ou contraignantes à la pratique communautaire. En effet, évoluant dans un contexte social idéologiquement hétérogène, les organismes ne peuvent ni aspirer à une autonomie totale et achevée, ni espérer se libérer entièrement de certaines normes et contraintes avec lesquelles ils sont en interactions. D'autre part, les relations et rapports entretenus entre les responsables et les destinataires ne sont pas à sous-estimer au regard des significations que ces derniers se font de l'autonomie. Considérant ceci, inviter les destinataires et les responsables d'organisme à réfléchir et à positionner les pratiques de l'organisme auquel ils sont rattachés à travers les différents idéaltypes de la pratique d'autonomie que l'équipe du GRAAC a réunis au sein d'un schéma, offre la possibilité de discuter et de prendre conscience de l'imbrication de l'OC au sein de divers contextes asymétriques de pouvoir (Fontaine, 2013; White *et al.*, 2008). La « thématique du pouvoir, de la puissance ou de la domination » (Miguelez, 1993, p. 156) constitue également un axe décisif de la sociologie wébérienne qui soutient que les interactions sociales sont nécessairement traversées de rapports de force. Pour l'instant, il convient de préciser que les rapports politiques et de pouvoirs seront à considérer à deux niveaux au sein de notre analyse. D'abord, en portant une attention particulière à l'existence de contraintes externes (exemple : interactions avec les acteurs étatiques et privés) ainsi qu'à leurs potentielles influences internes sur les pratiques d'autonomie des responsables envers les destinataires. Puis, en considérant également l'existence d'un sens à donner aux pratiques d'autonomie qui seraient relatives aux relations et rapports qu'entretiennent entre eux les responsables et les destinataires de l'action communautaire.

Saisir le sens de l'action ou s'en rapprocher le plus possible passerait donc par la recherche d'une meilleure compréhension qui serait susceptible de nous informer non seulement des pratiques mises en place au sein de l'action communautaire et qui sont porteuses d'une certaine conception de l'autonomie des destinataires, mais aussi des pratiques désirées par ces derniers. Cette compréhension exige de se donner des repères théoriques et une méthode rigoureuse. Ces repères, Weber les désigne comme des constructions idéaltypiques ou encore idéaltypes tout simplement.

### 2.1.2 La construction d'idéaltypes : un incontournable pour Weber

Weber n'est pas le seul à soutenir que la conceptualisation et la classification théorique est non seulement pertinente, mais incontournable (Dubar, 2009; Mongeau, 2008). En effet, s'intéressant à la sociologie constructiviste, Dubar (2009, p. 31) précise que la connaissance « se fait au moyen de schémas classificatoires, de typifications réciproques permettant de construire des repères d'action et de catégoriser le monde vécu ». Ces schémas et typifications se constituent à partir de connaissances ordinaires et de savoirs préreflexifs. À cet égard, les idéaltypes qui ont été générés par les discussions et les réflexions des membres du GRAAC participent de ce croisement des savoirs ordinaires et théoriques. Ainsi, tout schéma, typologie et catégorisation est une organisation de la pensée et des connaissances qui s'inscrit au sein d'une construction historique et sociale (Combessie, 2014; Weber, 1904/1965). La construction d'idéaltypes, selon Weber, s'obtient « en accentuant unilatéralement un ou plusieurs points de vue et en enchaînant une multitude de phénomènes donnés isolément » (Weber, 1904/1965, p. 141). L'idéaltype s'avère « une construction intellectuelle destinée à mesurer et à caractériser systématiquement des relations en procédant par abstraction et par accentuation de certains de leurs éléments conceptuellement essentiels » (*Ibid.*, p. 149). Il s'agit donc de sélectionner certains critères

particulièrement significatifs, isolés et bien identifiés afin de construire une figure d'idées du phénomène social qui intéresse le chercheur (Ludovic, 2001). « Selon M. Weber, l'idéal type ne doit pas correspondre à la réalité, mais constituer plutôt une esquisse de celle-ci qui met l'accent sur un trait ou un ensemble de traits choisis selon les objectifs du chercheur » (White *et al.*, 1992, p. 86).

Les idéaltypes appellent toutefois à la prudence et ne doivent, en aucun cas, être considérés comme des exposés du réel. S'il est vrai qu'ils tentent de faire ressortir les éléments d'un objet qui se rapprochent le plus de la réalité, aucun

ne se laisserait jamais observer dans la réalité empirique sous forme d'un ordre réellement en vigueur dans une société, mais dont chacun peut prétendre représenter l'«idée» dans la mesure où il a effectivement sélectionné dans la réalité certaines caractéristiques significatives par leur particularité (Weber, 1904/1965, p. 142).

La construction de plusieurs idéaltypes sur l'objet de recherche qui intéresse le chercheur vise à faire ressortir les caractéristiques distinctes de chaque idéaltype et devient un support de comparaison stimulant la réflexion. Ces constructions s'avèrent donc être une combinaison ou une synthèse des idées et éléments les plus significatifs et représentatifs d'un objet et ce, en prenant soin de les situer au sein de l'époque où elles sont analysées puisqu'« il ne saurait y avoir de concepts historiques vraiment définitifs, susceptibles d'être considérés comme but ultime et général » (*Ibid.*, p. 154).

La construction d'idéaltypes est souvent utilisée au sein de la recherche, et ce, dans des disciplines très variées. En effet, du côté de l'intervention sociale White *et al.* (1992) se sont référés à Weber afin de conceptualiser trois idéaltypes de la concertation au sein du milieu communautaire. Pour sa part, s'intéressant à la géographie sociale, Ludovic (2001) a utilisé les idéaltypes afin de caractériser la pratique du karaté alors que Oiry

*et al.* (2013, p. 12), en se référant au domaine de la gestion des ressources humaines, précisent que « [l]es idéaux-types fournissent des repères pour ordonner la diversité des pratiques ». Voyons maintenant en quoi la construction idéaltypique est pertinente dans le cadre de notre démarche et comment elle peut offrir un outil de réflexion essentiel à l'orientation du débat désiré au sujet de l'autonomie et des pratiques d'action communautaire actuelles.

## 2.2 L'application de la conceptualisation idéaltypique : l'autonomie des destinataires au sein des pratiques de l'action communautaire

Dans le cadre du présent mémoire, l'objet qui nous intéresse concerne les pratiques communautaires concourant au développement d'un certain type d'autonomie des destinataires de l'intervention. Ainsi, les idéaltypes nous ont permis de faire ressortir des généralités et tendances observées au sein des pratiques de l'action communautaire que nous avons synthétisées en trois représentations théoriques catégorielles. Les traits émergents de chaque tendance ont volontairement été accentués à des fins heuristiques et dans le but de permettre la discussion et la comparaison. De fait, les singularités dégagées lors de la réflexion préalable au sein du GRAAC ont permis de diviser trois pôles distincts concernant les pratiques d'autonomie de l'action communautaire. « C'est alors dans la compréhension de la nature et de la signification de ces écarts que se joue en bonne partie le progrès des connaissances sur le monde social » d'après les dires de Ludovic (2001, p. 2).

Comme nous l'avons préalablement indiqué, cette construction théorique d'idéaltypes résulte d'une analyse collective combinant le croisement des savoirs ordinaires et

théoriques, le partage de diverses expériences<sup>12</sup> entre les collaborateurs ainsi que la confrontation des points de vue et ce, à travers un travail réflexif collectif. Ces réflexions se sont consolidées grâce à l'organisation de séminaires thématiques au cours desquels ont été étudiés les origines philosophiques du concept d'autonomie et le traitement que lui réserve la littérature sur l'action communautaire. Ces trois idéaltypes représentent donc différentes manières (non-exclusives) de concevoir le projet d'autonomie que réservent les organismes communautaires québécois aux destinataires de leurs actions.

Afin de bien relever les tendances à l'autonomie en fonction des rapports politiques qu'entretiennent les responsables avec les destinataires, les idéaltypes ont été constitués en considérant trois critères. Rappelons d'abord que les rapports politiques font référence aux rapports de pouvoir que l'organisation et les responsables entretiennent avec les destinataires. Ceci dit, les idéaltypes ont été élaborés à partir des critères suivants : 1) la **légitimité** sur laquelle reposent les différents mandats que se donnent les organismes communautaires, 2) le type de **reconnaissance** politique que les organismes recherchent et 3) les diverses **finalités** qu'ils poursuivent. Le schéma regroupant les idéaltypes a donc été conceptualisé non pas au regard des modèles et typologies déjà existants d'actions privilégiées par les groupes (Bourque *et al.*, 2007; Deslauriers, 2014; Motoi *et al.*, 2013; Rothman, 2001), de discours émergents (Savard et Proulx, 2012) ou de rapports entre les milieux communautaires et l'État (Bourque, 2003; Depelteau, 2013; Jetté, 2008), mais plutôt en fonction des orientations normatives auxquelles les organismes disent adhérer (Doré, 1985) en ce qui concerne l'autonomie des destinataires. C'est à l'aide de ces trois critères (légitimité, reconnaissance, finalité) ou dimensions organisationnelles, que les responsables et destinataires répondants à notre recherche ont été invités à présenter les actions de

---

<sup>12</sup> Certains de nos partenaires cumulent entre 10 et 30 ans d'expérience au sein de l'action communautaire.

l'organisme qu'ils représentent et à expliquer les relations établies et entretenues entre les différents acteurs au sein de l'organisme. Bien entendu, le contexte historique, social, économique et culturel au sein duquel évoluent les organismes ainsi que les interactions qui en découlent ont également été considérés dans la mesure du possible. Ainsi, nous nous sommes donnée les moyens de mieux comprendre ce que le cadre organisationnel interne de chaque organisme permet ou non aux responsables de mettre en place comme pratiques d'autonomie et comme rapport envers les destinataires. Voyons maintenant les trois conceptions idéaltypiques identifiées (GRAAC, 2013) que sont l'expertise déléguée, la représentation et la participation.

1) Mandat d'expertise déléguée : une première position associée à une interprétation de l'autonomie de l'action communautaire est celle dont la **légitimité** provient d'un mandat d'expertise sur un problème social, économique ou de santé. L'organisation reçoit ce mandat par délégation de l'État, via des contrats de service par exemple, de fondations privées ou publiques ou encore s'automandate par son conseil d'administration ou l'embauche d'experts ou de professionnels. L'organisation est ainsi mandatée pour travailler comme experte sur un dossier, un projet ou un programme et cherche à obtenir la **reconnaissance** de ses compétences professionnelles pour assurer les services et répondre à la demande spécifique. La **finalité** qui accompagne habituellement ce type de position est l'adaptation sociale des destinataires à la société. Cette adaptation peut être associée à une volonté d'intégration sociale ou économique des destinataires à titre d'exemple. Ainsi, l'objectif est de favoriser l'indépendance et l'autonomie des personnes en ce sens où l'organisme cherche à offrir, entre autres, la possibilité au destinataire de développer ou d'acquérir les compétences, les aptitudes ou encore les outils nécessaires pour répondre à la problématique ciblée.

Cet idéaltype du mandat d'expertise déléguée permet donc d'identifier une autonomie orientée des personnes destinataires qui reçoivent le service avec peu de pouvoir d'en négocier la normativité. De ce fait, le développement de cette autonomie ne s'inscrit pas dans un contexte de participation des destinataires à l'établissement de normes et de lois que ces derniers veulent se donner au sens étymologique du terme autonomie. Cette autonomie, se rapportant davantage à la sphère individuelle, est couramment portée par un discours des intervenants dont l'intention est d'améliorer la qualité de vie ou le bien-être de chaque destinataire au sein de la société telle qu'elle se présente. Cette autonomie orientée se rapproche d'une vision de l'autonomie dite « segmentée » (Chauffaut *et al.*, 2003, p. 59) et conceptualisée de la façon suivante à partir de discours recueillis auprès d'intervenants sociaux.

Certains travailleurs sociaux, concevant l'autonomie de façon segmentée, comme une problématique liée à plusieurs domaines, ont une pratique fondée sur la résolution des problèmes concrets de la personne, considérés comme étant les (seules) entraves à l'autonomie. Ces intervenants auront une pratique fondée sur des actions concrètes, précises, touchant à un ou plusieurs domaines d'intervention. Dans cette logique, les premières actions mises en exergue sont les diagnostics. Diagnostics professionnels ou socio-professionnels permettant "d'évaluer la potentialité de l'utilisateur", et ainsi de déterminer quelles actions précises sont à mettre en place. Par la suite, les actions sont mises en place. Par exemple, pour les intervenants qui sont dans une logique "professionnelle" de résolution des problèmes (croyance dans l'importance de l'emploi pour dénouer l'ensemble des problématiques), l'acquisition de l'autonomie passe par des prestations liées au domaine du travail. (*Ibid.*, p. 59-60)

2) Mandat de représentation : une deuxième position permettant de remettre en question l'autonomie au sein des rapports entretenus entre l'organisme communautaire et ses destinataires fonde sa **légitimité** sur un mandat de représentation de personnes vivant les mêmes conditions sociales d'oppression ou de marginalisation. L'organisation vise à développer l'autonomie des destinataires en dénonçant et en exprimant publiquement des désaccords sur certaines pratiques, politiques sociales ou

mesures institutionnelles qui affectent négativement les destinataires représentés, et ce, au-delà des membres actifs. On présume qu'en s'opposant à la structure qui opprime le groupe de personnes représentées, ces dernières risquent d'être plus autonomes, soit en obtenant davantage de reconnaissance, de services ou de biens. On peut alors parler d'une autonomie anticipée des destinataires, étant donné que si plusieurs des personnes représentées sont absentes de l'action engagée, elles peuvent tout de même bénéficier des résultats des changements revendiqués. Autrement dit, les organismes ont pour mandat de représenter les intérêts de ces personnes vivant les difficultés dénoncées et espèrent que si leur message passe, que leur critique est entendue et que leurs actions mènent aux modifications escomptées de la situation problématique, ces mêmes personnes pourront davantage développer leur autonomie en améliorant notamment leurs conditions d'existence, d'où l'idée d'anticipation. De plus, l'organisation vise également à développer l'autonomie des destinataires qui s'impliquent au sein de l'organisme en cherchant à favoriser chez ces derniers le développement d'une prise de conscience critique en regard de la situation d'injustice vécue. Il y a donc cette volonté de l'organisme et cette croyance que favoriser le développement de l'autonomie peut passer par la conscientisation auprès des personnes et des populations qui vivent l'état d'oppression et d'hétéronomie dénoncé. Ainsi, les organismes fondent leur légitimité d'action sur des problématiques et injustices qui peuvent, ou non, être négociées avec les destinataires de l'action. La **finalité** principale est le changement structurel et la **reconnaissance** recherchée est le droit de critiquer et de revendiquer des changements sociaux, économiques et politiques.

Cet idéaltype visant une amélioration et une meilleure appropriation des conditions de vie de certains groupes n'est pas sans nous rappeler Freire et sa méthode de conscientisation visant la dénonciation des « causes structurelles des différentes formes d'oppression vécues par les groupes sociaux désavantagés » (Parazelli et Bourbonnais, 2017, p. 6). Cette réflexion-conscientisation ayant pour objectif l'action nous ramène

également au projet de transformation de la société de Castoriadis (1975, 1986) dont un des moyens prônés est justement la prise de conscience individuelle et collective d'être dans un état d'hétéronomie. Cette conscientisation serait à l'origine de l'idée de changement escomptée et de l'importance de remédier à la situation.

3) Mandat de participation : la troisième position tire sa **légitimité** du mandat de favoriser la participation des destinataires aux actions communautaires de l'organisation et aux prises de décision les concernant. La **finalité** de l'organisation est de favoriser l'expérimentation individuelle ou collective d'appropriation d'actes sociaux et la création d'espace de reconnaissance sociale et psychosociale des situations des destinataires. L'appropriation d'actes sociaux (Rueff-Escoubès, 2008, p. 66-67) fait référence à la possibilité pour les personnes de participer de façon démocratique aux choix des normes, règles et valeurs qui influencent et orientent non seulement leur quotidien et leurs relations sociales, mais aussi qui donnent du sens à leur existence. La **reconnaissance** revendiquée est celle du pouvoir des destinataires de définir leurs problèmes, mais aussi les solutions qu'ils considèrent les plus appropriées. Au sein de cet idéaltype, l'autonomie des destinataires fait ainsi l'objet d'une négociation partagée avec les autres acteurs de l'organisation qui accompagnent et soutiennent les initiatives.

Cette idéaltype ainsi que l'autonomie lui étant associée se rapprochent de la conception de Castoriadis (1990, p. 163) pour qui permettre le développement d'une autonomie partagée avec les destinataires/citoyens implique d'« ouvrir un espace d'interrogation sans bornes » en altérant, autant que possible, le champ social-historique, c'est-à-dire le sens commun et l'intériorisation de normes afin qu'elles soient remises en question collectivement. En effet, croyant fondamentalement en un potentiel créateur de l'individu et du collectif il « va appeler social-historique le champ d'action indéterminé au sein duquel les hommes créent en les modifiant sans cesse les institutions qui

structurent leur être-collectif » (Castoriadis, 1990, cité dans Poirier, 2003, p. 389). Le philosophe ne prétend pas que ces normes sont inexistantes ou qu'elles n'ont pas d'influence sur les individus, mais plutôt qu'il faut remettre en question ce sens commun et ses normes par la création d'espaces qui permettent d'expérimenter, de participer et de s'approprier le processus d'élaboration de ces dernières (appropriation d'actes sociaux). Autrement dit, il s'agit de mettre en place des espaces où les personnes peuvent expérimenter le choix du sens qui ne serait pas prescrit ou orienté d'avance (Castoriadis, 1990). À l'instar de Castoriadis, Fontaine (2013, p. 206) fait référence à une conception de l'autonomie émancipatrice « visant à soutenir l'implication des personnes dans la négociation des normes qui régissent leur quotidienneté et leurs rapports sociaux » à travers « l'espace de participation et de réciprocité ouvert par cette reconnaissance de l'autonomie des acteurs » (*Ibid.*, p. 208). Dynamiser ces espaces de participation et de prise de décisions collectives s'accompagne d'une réflexion sur les rapports internes régissant le fonctionnement organisationnel des groupes. Fontaine fait alors référence à une notion d'autonomie qu'elle ne qualifie pas de partagée, mais plutôt d'« associative » posant certaines conditions d'exercice.

[O]rienter la mission d'une organisation vers la poursuite de l'intérêt public plutôt qu'en fonction d'intérêts privés oblige à mettre en place des instances et des mécanismes de négociation des points de vue des acteurs concernés en vue de définir cet intérêt commun pour co-construire les règles démocratiques permettant une gestion transparente de cette ressource partagée (*Ibid.*, p. 212).

Dans le but de simplifier l'appropriation des trois idéaltypes, ces derniers ont été insérés dans un schéma triangulaire permettant visuellement le positionnement des organismes (voir figure 2.1 ci-dessous). Chaque sommet du triangle est représenté par un idéaltype de sorte que l'espace de positionnement des pratiques d'autonomie se trouve polarisé. Ainsi, compte tenu du positionnement, cet espace triangulaire permettra de constater si les pratiques des organismes occupent des positionnements prédominants et clairement

polarisés ou s'ils s'inscrivent davantage dans une mouvance entre les différents idéaltypes.

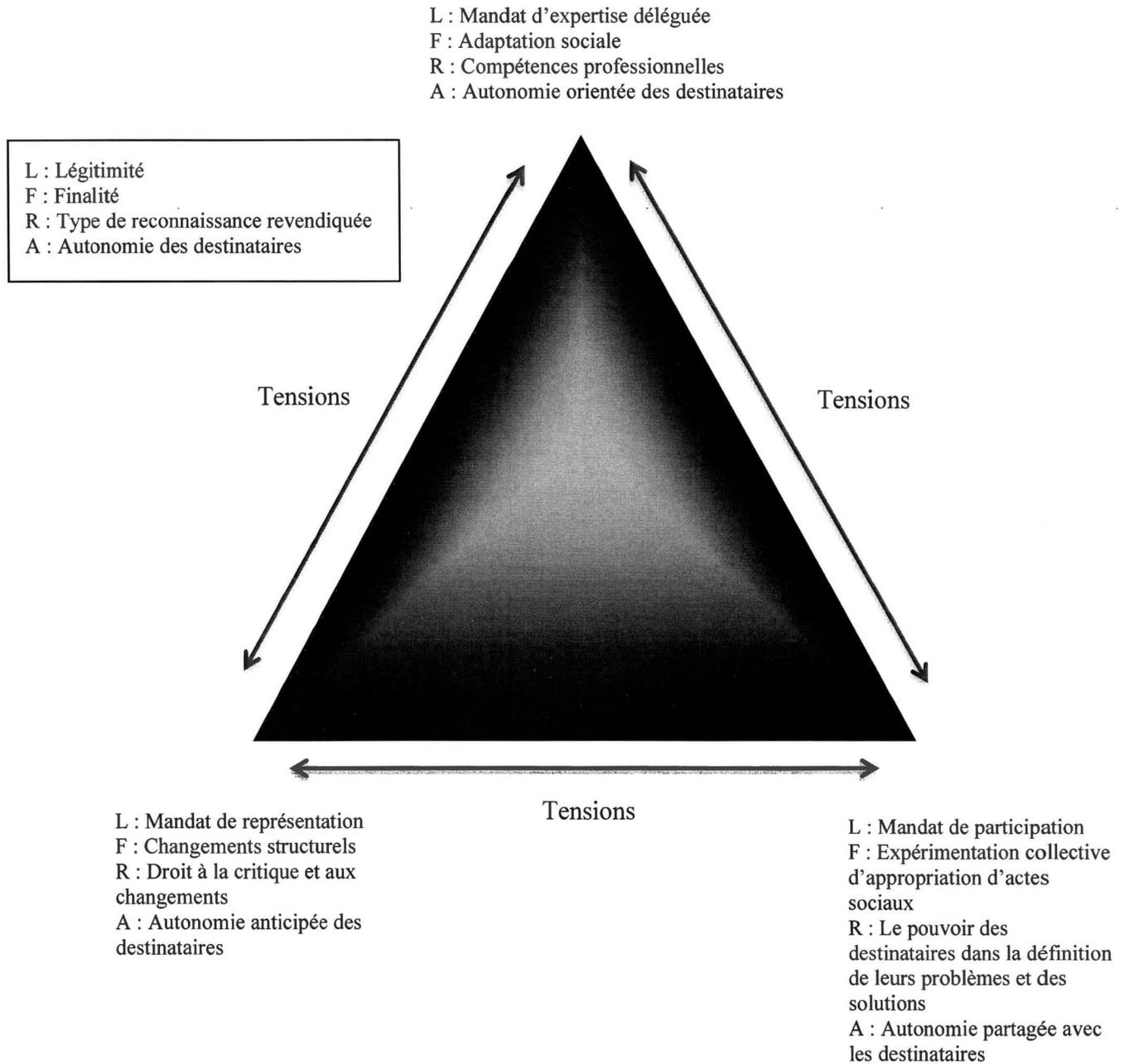


Figure 2.1 Schéma des pratiques d'autonomie concernant le rapport politique de l'organisation envers les destinataires de l'action communautaire.

### 2.3 Les objectifs de recherche

Compte tenu de ce qui précède et de la présentation du modèle théorique que nous avons choisi pour orienter nos analyses, nous avons formulé les objectifs suivants.

#### Objectif général

Améliorer notre compréhension des significations que les destinataires et les responsables d'organismes communautaires attribuent à l'autonomie à travers les pratiques d'action communautaire mises en œuvre dans la région métropolitaine de Montréal.

#### Objectifs spécifiques

a) Documenter et mieux comprendre l'existence de tensions entre les positionnements effectifs et idéalisés des OC et ce, autant du point de vue des destinataires que des responsables. Par tensions, nous entendons l'incohérence ou l'écart entre la signification souhaitée de l'autonomie et celle mise de l'avant par la position réellement occupée par l'organisme.

b) Réaliser une comparaison entre les deux groupes de répondants tire sa pertinence de l'hypothèse émise qu'au sein d'un même organisme, des différences peuvent exister entre le positionnement souhaité et idéalisé des destinataires et celui des responsables tout comme la compréhension du positionnement occupé par l'organisme. En ce sens, analyser les écarts et les tensions dynamiques entre les positionnements idéaltypiques désirés et ceux pratiqués selon les deux groupes de répondants implique que nous nous intéressions et que nous cherchions à mobiliser non seulement les contraintes

justifiant le positionnement occupé, mais aussi les stratégies soulevées par les répondants afin de tendre vers le positionnement désiré.

c) Animer et faciliter la discussion sur un sujet délicat tel que l'autonomie afin de susciter, ne serait-ce que le temps d'une entrevue, la réflexion sur les significations attribuées à cette autonomie des destinataires impliqués au sein de l'action communautaire. Il s'agit de mettre en débat les trois conceptions idéaltypiques des pratiques d'autonomie. Il convient toutefois de rappeler ici que notre objectif n'est pas de déterminer quel idéaltype ou quel type d'autonomie est le plus prometteur pour le secteur communautaire, mais plutôt de soulever la réflexion des responsables et des destinataires au sujet des pratiques d'action communautaire actuelles et du type d'autonomie qu'elles permettent en regard de ce qui est désiré dans l'idéal.

Le chapitre suivant présentera les diverses stratégies méthodologiques employées afin de répondre aux objectifs précédemment énoncés

## CHAPITRE III

### CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Le chapitre qui suit fera état des aspects méthodologiques retenus afin de mener à terme ce mémoire. Nous discuterons notamment de la stratégie de recherche empruntée afin de recueillir et analyser les informations essentielles. Après quoi, le lecteur sera informé de nos méthodes de recrutement et pourra apprécier la diversité de notre échantillon. Puis, suivra la présentation des techniques de collecte et d'interprétation des données. Nous terminerons cette section en précisant les considérations éthiques ainsi que les limites et biais de notre démarche méthodologique.

#### 3.1 Stratégie générale de recherche : une recherche collaborative et qualitative

En adéquation avec notre cadre théorique et dans le but de répondre à nos objectifs, nous inscrivons notre démarche de recherche dans les courants de la recherche qualitative et subjectiviste (Anadón, 2006; Do, 2003; Lefrançois, 1997; Mongeau, 2008; Quivy et Campenhoudt, 2011). Plusieurs auteurs s'entendent sur « l'éclatement des manières de faire de la recherche qualitative » (Anadón, 2006, p. 1) ainsi que sur la diversité des définitions de cette dernière (Do, 2003), nous obligeant par le fait même à justifier notre angle d'approche ainsi que les techniques de collecte et d'analyse des données conséquentes. Dans son entreprise de description de la recherche qualitative, Mongeau (2008, p. 30) se rapproche de Weber en précisant que « [c]hercher à mieux comprendre signifie chercher à donner un sens à une situation encore relativement confuse ». De plus, la recherche qualitative nous permet non seulement d'explorer les significations et interprétations que les personnes donnent à leurs expériences et

actions, mais plus précisément de remettre en contexte ces significations qui « sont élaborées par et dans les interactions sociales où les aspects politiques et sociaux affectent les points de vue des acteurs » (Anadón, 2006, p. 15). De façon plus spécifique, notre recherche qualitative reposant sur une collaboration avec le GRAAC, s'inscrit dans le courant postmoderniste traduisant le caractère dynamique et collaboratif de la recherche qualitative (*Ibid.*). En effet, notre type de recherche « réunit les chercheurs universitaires et praticiens [intervenants], autour d'un questionnement lié à l'exercice de la pratique » (Do, 2003, p. 123), communautaire dans notre cas. De plus, notre démarche vise, en cherchant à documenter les positions et les tensions traversant les pratiques d'autonomie des OC, à produire une connaissance pouvant présenter un intérêt et des retombées pour le milieu de la pratique communautaire.

Rappelons que nous avons utilisé la méthodologie des idéaltypes de Weber (1904/1965) telle que décrite au sein du cadre théorique et qui s'inscrit dans les courants de la recherche qualitative. En effet, s'inspirant de Paquay (2006), Wanlin (2007, p. 268-269) indique que les faits sociaux sont

des construits subjectifs dont les approches qualitatives peuvent dégager les significations. Il s'agit donc pour les chercheurs de construire des modèles d'intelligibilité des réalités. [...] [D]es modèles interprétatifs prenant davantage en compte les significations que donnent les acteurs.

Cette méthodologie sera préconisée pour la collecte des données ainsi que pour leur analyse afin de documenter la dynamique du positionnement de l'organisme au sein du schéma.

Un type idéal représente un outil méthodologique grâce auquel la spécificité d'une situation, d'une pratique ou d'un individu est mise en évidence et peut éventuellement être comparée à d'autres dans une typologie. [...] Il est probable qu'aucun [entretien] ne corresponde exactement à un type particulier car un type

n'est pas une catégorie dans laquelle une situation, une pratique ou un individu entre entièrement ou non mais plutôt un repère par rapport auquel on peut les situer comme plus ou moins proches ou distants. En ce sens, aucune personne interviewée ne se reconnaîtrait sans doute totalement dans un des types proposés mais de nombreuses personnes se percevraient comme "porteuses de caractéristiques" de plusieurs types ou sous-types, dans des proportions variées. [...] Grâce à [une telle typologie], on est ni dans une vision homogénéisante et très simpliste de l'objet d'étude, ni dans une vision éclatée selon laquelle il n'y aurait que des cas particuliers (Quivy et Campenhoudt, 2011, p. 196-197).

### 3.2 Procédure de recrutement : l'échantillon et les critères de sélection

La population concernée par notre projet de recherche englobe les organismes d'action communautaire québécois tels qu'ils ont été définis au sein de notre problématique, c'est-à-dire « OCA »<sup>13</sup>, « alternatif » ou « complémentaire » (White *et al.*, 2008, p. 86). Au total, nous avons sélectionné six OC selon un échantillonnage non aléatoire et significatif comprenant des composantes non représentatives de la population, mais caractéristiques. Cherchant à être le plus inclusive possible et par souci de respecter l'action communautaire dans toute sa diversité, nous avons intentionnellement choisi des OC qui présentaient des composantes caractéristiques et diversifiées en vertu de deux critères de sélection, soit en favorisant une diversité maximale au niveau des approches d'action communautaire (insertion sociale, défense de droits, éducation populaire, etc.), et au niveau des populations desservies par l'organisme (jeunes, locataires, familles, personnes âgées, etc.) afin de mettre en dialogue une plus grande variété de pratiques communautaires et de mieux documenter les différentes positions sur l'autonomie qui sont en jeu. En effet, nous croyons que les significations qu'accordent les répondants à l'autonomie seront variables en fonction de la diversité de ces pratiques d'action communautaire (Quivy et Campenhoudt, 2011). En somme,

---

<sup>13</sup> Organisme communautaire autonome.

ce choix de recrutement inclusif visait non seulement à ne pas relancer la dichotomie du débat entre organismes communautaires autonomes et non autonomes, mais à approfondir la réflexion au sujet de l'autonomie des destinataires à travers justement une variété d'organismes qui entretiennent différentes interactions. Nous voulions donc nous assurer d'englober la diversité des pratiques et des tensions pouvant émerger à travers le schéma des idéaltypes afin d'avoir une vue d'ensemble sur les types d'autonomie favorisés au sein des organismes au regard de leurs pratiques et de leurs rapports entretenus avec les destinataires.

De plus, nous avons tenu compte de l'existence potentielle de distinctions régionales et, à cet égard, nous avons recruté des organismes du centre-ville de Montréal (4) ainsi que des organismes dont le territoire d'intervention se situe dans un contexte plus rural en Montérégie (2). D'abord, la région de Montréal s'est avérée être un incontournable en raison de son statut de « principal centre urbain du Québec » (Gouvernement du Québec, 2006a, p. 15). Son territoire correspond à celui de la Ville de Montréal et il s'agit de la région renfermant la plus grande concentration d'organismes s'inscrivant dans la mouvance de l'action communautaire au Québec. De plus, bien que pour des raisons de faisabilité temporelle et financière nous ayons été plutôt limitée dans notre diversité régionale, il nous semblait tout de même pertinent de sélectionner quelques organismes à l'extérieur de la grande métropole afin d'explorer l'impact, s'il y a lieu, que peuvent avoir des différences culturelles, structurelles ou d'accès aux ressources sur l'intervention et les pratiques communautaires. Ainsi, en raison de ses traits ruraux qui se distinguent de Montréal malgré sa proximité avec cette dernière, nous avons également choisi de sélectionner la région de la Montérégie.

Notre recrutement s'est réalisé en deux étapes : la sélection, dans un premier temps, des six organismes communautaires fût possible grâce à différents informateurs clés provenant des groupes et regroupements participant au GRAAC, mais également grâce

à la consultation des profils régionaux réalisés par le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec en 2003-2004 (Gouvernement du Québec, 2006a, 2006b). Ces documents contiennent une liste de tous les organismes communautaires des diverses régions du Québec qui sont soutenus par l'appareil gouvernemental peu importe le mode de soutien financier (appui à la mission globale, par entente de services ou projets ponctuels) (*Ibid.*). Malgré leur date de parution antérieure, ces listes d'OC nous ont largement simplifié la tâche. Après avoir élaboré une liste exhaustive d'organismes répondant à nos critères, les membres du GRAAC ont été consultés afin de sélectionner officiellement les six organismes qui feraient partie de la recherche. Ensuite, à des fins de comparaison et toujours en équipe, nous avons choisi de solliciter deux types de points de vue au sein de chaque organisme : celui des responsables (directeurs, coordonnateurs ou administrateurs) et celui des destinataires. Nous cherchions à vérifier si les tensions identifiées par les responsables lors des entretiens exploratoires se manifestaient également à l'intérieur des organismes, dans le cadre des rapports qu'entretiennent les responsables et les destinataires. Ainsi, un responsable et un destinataire par organisme ont été invités, sur une base volontaire, à participer dans le cadre de notre recherche pour un total de douze répondants (six responsables et six destinataires) ce qui, bien entendu, ne nous permet pas d'offrir un portrait représentatif des pratiques d'intervention communautaire au Québec, mais un bon aperçu.

En ce qui a trait au mode de recrutement des deux groupes de répondants (destinataires et responsables), plusieurs aspects éthiques étaient à considérer. Nous avons tout d'abord contacté par téléphone un responsable de chaque organisme sélectionné dans le but de présenter notre projet et d'obtenir une confirmation de participation de la part de l'organisme. De plus, afin de minimiser l'existence d'un rapport d'autorité ou d'influence entre responsables et destinataires, nous ne pouvions demander aux responsables de sélectionner eux-mêmes un destinataire en raison du risque que ce dernier se sente contraint de participer à une entrevue pour toutes sortes de raisons liées

à la peur de perdre quelque chose s'il n'y participe pas (au niveau de sa relation avec le responsable par exemple). Dans la même veine, comme il y avait également un risque qu'un responsable se sente contraint d'adopter le discours de son supérieur s'il est expressément choisi par ce dernier pour représenter l'organisme, nous avons décidé d'utiliser la méthode de recrutement direct et l'affichage (voir APPENDICE A) au sein des OC recrutés de façon à ce que la décision de participer revienne aux destinataires et aux responsables intéressés seulement. Nous avons donc tenu quelques séances d'informations au sein des organismes recrutés en invitant les destinataires et responsables à nous contacter ultérieurement afin de garder l'anonymat.

Bien entendu, les limites de temps et de ressources disponibles pour la réalisation d'un mémoire ont eu un impact majeur sur les dimensions de notre échantillon. Nous croyons néanmoins que cette taille d'échantillon est suffisamment importante pour nous donner accès à des expériences et points de vue variés nous permettant de mieux comprendre les motivations et le sens donné aux différentes pratiques d'autonomie communautaire. Ce faisant, l'approfondissement d'un échantillon d'organismes diversifiés offre la possibilité de s'intéresser à la tendance évolutive de l'action communautaire.

### 3.2.1 Présentation descriptive des organismes et des répondants

Afin d'apprécier la diversité de notre échantillon, nous proposons un portrait succinct de chaque organisme participant à la recherche. À cet effet, une courte description de la mission, de la population desservie, de l'historique ainsi que de la principale source de financement de chaque organisme permettront d'obtenir une vue d'ensemble du contexte organisationnel des différentes pratiques d'action communautaire qui ont permis de nourrir notre étude. L'obtention de ces informations s'est réalisée en deux

temps. À partir des descriptions recueillies auprès des répondants lors des entrevues, puis en consultant la documentation existante sur chaque organisme (site Internet, rapports d'activités, dépliants, etc.). Nous présentons également nos répondants en utilisant un système de codification qui permet de garantir leur anonymat. Cette présentation permet non seulement de distinguer les destinataires des responsables, mais aussi d'associer ces derniers à l'organisme qu'ils représentent.

Tableau 3.1 Portrait des organismes sélectionnés sous forme de fiches : pour la région de Montréal (4 organismes)

Code	Organisme 1
Population desservie	Personnes de 50 ans et plus
Mission générale	<p><u>Selon les écrits</u> : rompre l'isolement en organisant des activités socioculturelles et offrir des services de soutien aux personnes en perte d'autonomie (accompagnements, repas communautaires, activités de loisir, intervention et références).</p> <p><u>Selon la personne responsable</u> : « Ce n'est pas écrit comme ça, mais c'est de venir en aide aux personnes âgées, on s'entend que quand on a une mission comme ça, on peut faire à peu près n'importe quoi ».</p> <p><u>Selon le destinataire</u> : « C'est pour désennuyer le monde, les personnes qui ont rien à faire, tout le temps s'ennuyer, pis rien que regarder la télévision, pis être dans la maison. Elles viennent là pis elles font des affaires, y'a des repas, du bingo, des activités. Les désennuyer les pauvres personnes âgées qui ont pas grand-chose à part ces affaires-là ».</p>
Historique	Créé en 1980 par des administrateurs d'une clinique communautaire de quartier qui avaient constaté une grande solitude et un manque de loisirs auprès des personnes âgées. En 1985, alors que la clinique communautaire se voit intégrée à un CLSC, l'organisme détient, pour sa part, une structure qui lui permet de poursuivre ses activités de façon autonome.
Financement	PSOC (Appui à la mission globale).

Code	Organisme 2
Population desservie	Organisme d'éducation populaire : ouvert à toute la population des quartiers ciblés
Mission générale	<p><u>Selon les écrits</u> : améliorer les conditions de vie de la population en développant des activités d'éducation populaire, des activités sociales et récréatives.</p> <p><u>Selon la personne responsable</u> : « On est un centre d'éducation populaire. Faut dire qu'on a différents secteurs alors mon secteur le plus gros est en alphabétisation. L'organisme est toute sorte de choses, pour les gens c'est un centre pour immigrants parce qu'on a des classes d'immigrants, des services d'accueil et de la francisation, pour d'autres c'est des cuisines collectives pis du dépannage alimentaire ».</p> <p><u>Selon le destinataire</u> : « L'organisme fait n'importe quelles activités, t'as la couture, l'Internet, t'as la menuiserie, t'as toute. Le centre c'est ouvert à tout le monde, c'est deux piastres la carte de membre et est bonne pour un an. T'as le droit de faire n'importe quelle activité là-dedans. Des fois des grosses activités, aller aux pommes, la cabane à sucre, la plage. [...] T'as un centre pour apprendre à lire pis écrire. T'as trois groupes, débutant dans le cas où les personnes commencent à lire pis à écrire, t'as intermédiaire et les plus avancés ».</p>
Historique	Créé en 1968 par les citoyens du quartier qui désiraient mettre sur pied des classes d'alphabétisation.
Financement	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (Appui à la mission globale); Emploi-Québec; ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ententes de service); Centraide.

Code	Organisme 3
Population desservie	Jeunes de la rue ou jeunes adultes en difficultés, marginalisés, itinérants
Mission générale	<p><u>Selon les écrits</u> : outiller les jeunes vers la reprise en charge et l'insertion sociale (repas, plateau de travail, logements de transition, intervention et références).</p> <p><u>Selon la personne responsable</u> : « Le premier objectif ce serait d'aider à offrir des conditions de vie. [...] La façon qu'on va aller les rejoindre c'est le besoin physiologique de manger, au niveau de la sécurité alimentaire ».</p> <p><u>Selon la destinataire</u> : « C'est pour les jeunes 18 à 30 ans. En fait, ce qui disent, c'est comme des jeunes marginalisés qui disent, mais j'suis pas nécessairement marginalisée. Mais mettons t'as moins d'argent pour manger, ben tu vas là. Moi j'vais plus là pour manger. [...] Tu peux aussi nettoyer les rues pour une trentaine de piastres ».</p>
Historique	Créé en 1985 par les Dominicaines de la Trinité en raison de la disparité au niveau de l'aide sociale versée pour les personnes de moins de 30 ans.
Financement	PSOC; Ville de Montréal (contrats); Gouvernement du Canada : Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI); Emploi-Québec; dons.

Code	Organisme 4
Population desservie	Personnes vivant des problèmes de santé mentale
Mission générale	<p><u>Selon les écrits</u> : viser le mieux-être et la reprise de pouvoir en offrant un accompagnement dans le milieu de vie de la personne.</p> <p><u>Selon la personne responsable</u> : « C'est un organisme qui travaille avec des personnes qui ont des problèmes de santé mentale sévères. [...] Ce que l'on fait c'est de l'accompagnement de vie, dans l'ensemble des sphères de vie de la personne. On veut que la personne soit suffisamment en équilibre ou suffisamment autonome pour être capable de faire un bout de chemin toute seule ».</p> <p><u>Selon la destinataire</u> : « Ça s'adresse à des personnes qui vivent un problème de santé mentale. Un organisme qui offre du support et de l'accompagnement aux personnes qui en font la demande pour une période plus ou moins déterminée. Ça se fait dans le milieu de vie des gens. Y peuvent se déplacer, venir chez nous. Y peuvent offrir de l'accompagnement, mettons quelqu'un qui a besoin d'aller chez le médecin ou mettons des choses compliquées ».</p>
Historique	Créé en 1998 suite à un appel d'offres de services de la Régie régionale (budget pour la création d'un organisme).
Financement	PSOC (Appui à la mission globale).

Tableau 3.2 Portrait des organismes sélectionnés sous forme de fiches : pour la région de la Montérégie (2 organismes)

Code	Organisme 5
Population desservie	Locataires
Mission générale	<p><u>Selon les écrits</u> : travailler à la défense des droits des locataires et faire la promotion du logement social.</p> <p><u>Selon la personne responsable</u> : « On utilise le terme <i>Promotion du logement social</i> pour réclamer du logement social, mais dans les écrits ce qu'on essaie d'enligner c'est de dire : "On est un organisme de défense des droits, on fait la promotion et le développement de logement social", après ça on le décline ».</p> <p><u>Selon la destinataire</u> : « Je croyais qu'ils s'occupaient nécessairement que des gens comme moi qui ont besoin d'informations pour se défendre à la Régie du logement, mais non leur vocation première c'est de faire du développement d'habitations, de logements sociaux pour faibles et moyens revenus ».</p>
Historique	Créé en 1978 à l'issue de citoyens de la région qui se sont rassemblés autour d'une revendication commune : réclamer qu'il y ait du logement social dans la région. Les lettres patentes officielles ont été obtenues en 1985, mais les citoyens se sont rassemblés en comités dès 1978.
Financement	SACAIS; Centraide; autofinancement (location de locaux); Société d'habitation du Québec.

Code	Organisme 6
Population desservie	Personnes et familles dans le besoin
Mission générale	<p><u>Selon les écrits</u> : améliorer les conditions de vie et l'autonomie des personnes dans le besoin en offrant un lieu de rencontre. Organisme en sécurité alimentaire.</p> <p><u>Selon la personne responsable</u> : « La raison d'être c'est d'abord d'apporter une sécurité alimentaire aux gens qui vivent une situation de pauvreté ». La personne responsable précise également que suite à un processus de planification stratégique entamé il y a 5 ans, l'équipe de travail a reformulé la mission de l'organisme : « [L]a nouvelle mission c'est que l'organisme offre un lieu permettant aux familles ou aux personnes dans le besoin de se rencontrer, de partager et d'obtenir les outils nécessaires afin d'améliorer progressivement leurs conditions de vie et leur autonomie ».</p> <p><u>Selon la destinataire</u> : « Y'a des gens qui m'avaient dit : "C'est juste des denrées". Mais non c'est pas juste des denrées, c'est des rencontres avec les organisateurs là-bas, avec les familles, puis y'a les personnes seules. On a les soupers une fois par semaine et après souper ils nous donnent des denrées. Y'a aussi le dîner le mardi pour les familles et les personnes seules. On a aussi l'autobus qui vient nous chercher à la maison, ceux qui ont pas de véhicule parce que c'est assez compliqué avec l'autobus de la ville. Y'a aussi le comité cuisine collective qui m'intéresse beaucoup. [...] On a des intervenants qui viennent pour les budgets, pour les impôts. Mais tout m'intéresse, on a même des pique-niques, des épluchettes de blé d'Inde, on va aux pommes ».</p>
Historique	Suite à un sondage réalisé par le CLSC auprès de la population et identifiant l'isolement social comme une priorité, des employés du CLSC fondent l'organisme en 1989.
Financement	PSOC; Centraide; fondations; Ville; autofinancement (levées de fonds).

Tableau 3.3 L'échantillon en résumé

Régions	Organismes (codes)	Domaine d'intervention	Destinataires	Responsables
Montréal	Organisme 1	Bien-être des personnes âgées	Homme	Femme
	Organisme 2	Alphabétisation	Homme	Homme
	Organisme 3	Jeunes en difficulté	Femme	Femme
	Organisme 4	Santé mentale	Femme	Homme
Montréal	Organisme 5	Droit au logement	Femme	Femme
	Organisme 6	Améliorer les conditions de vie (familles et personnes dans le besoin)	Femme	Femme

### 3.2.2 Brève présentation des répondants

Comme indiqué précédemment, chaque organisme est représenté par deux répondants, soit une personne responsable et un destinataire de l'organisme. Le code associé à chaque répondant fait référence au code attribué à chaque organisme, c'est-à-dire que le destinataire 2 et le responsable 2 sont affiliés à l'organisme 2 (éducation populaire).

Au niveau du genre, considérant qu'au sein du secteur communautaire la présence est encore marquée par une majorité de femmes, nous avons initialement déterminé qu'une division représentative entre femmes et hommes était souhaitable (environ quatre femmes pour un homme). Notre échantillon respecte ce critère. En effet, sur un total de douze répondants, nous comptons huit femmes (quatre responsables et quatre destinataires) et quatre hommes (deux responsables et deux destinataires).

### 3.3 La collecte des données et l'outil d'analyse

Suivant les résultats positifs des tests d'entretiens réalisés par le GRAAC et auxquels nous avons participé, la collecte des données s'est réalisée à partir d'entretiens semi-directifs (Mongeau, 2008; Quivy et Campenhoudt, 2011) incluant deux répondants et deux animateurs. Un total de six entrevues en duo d'une durée d'environ trois heures chacune ont été réalisées. Ces dernières se sont déroulées de la manière suivante :

- Trois entrevues réunissant chacune deux responsables de deux organismes différents (au total six personnes).
- Trois entrevues réunissant chacune deux destinataires de deux organismes différents (au total six personnes).

Bien qu'un ensemble de deux répondants et de deux animateurs ne constitue pas un groupe de discussion à proprement parler, ces entrevues en duo s'y apparentent et offrent tout de même plusieurs de ses avantages. À l'instar de Baribeau et Germain (2010, p. 34) qui soutiennent que : « l'entretien de groupe permet de voir les similarités et offre une information plus nuancée et souvent plus riche », nos entrevues en duo ont également permis aux répondants de nuancer et comparer les pratiques abordées. « Le principal avantage de la méthode réside dans les aspects positifs de l'interaction et de

la dynamique de groupe. Les échanges favorisent l'émergence des connaissances, opinions et expériences comme une réaction en chaîne » (Thibault, 2010, s.p.). De plus, Baribeau (2009, p. 135-136) précise que cette méthode de collecte des données permet aux répondants

d'exprimer non seulement leur point de vue (objectif propre à l'entretien individuel, par exemple), mais davantage, de discuter, en toute sérénité, des aspects qui les opposent, qui les relie, des nuances entre leurs visions, leurs croyances ou leurs opinions, objectifs qui sont justement visés par ce dispositif.

La longueur de chaque entrevue (trois heures) visait à investir suffisamment de temps afin non seulement que ces dernières soient les plus consistantes possible, mais aussi à offrir aux répondants une certaine latitude dans la description et l'explication des pratiques de l'organisme fréquenté. À la longueur de l'entretien s'ajoute la taille très raisonnable de l'échantillon interviewé (deux répondants), deux critères permettant d'aspirer à plus de profondeur selon Baribeau et Germain (2010). De plus, en raison du nombre d'entretiens de groupes à réaliser (trois rencontres avec les responsables, trois rencontres avec les destinataires) et de la longueur des rencontres, le GRAAC a convenu de déléguer Michel Parazelli à titre de deuxième animateur. Sur ce point, il a également été décidé que les deux animateurs se partageraient de façon égalitaire les rôles lors des rencontres. Ainsi, en alternance, chaque animateur fut amené à assurer la conduite de l'entretien (rôle principal), puis à jouer un rôle d'écoute et d'analyse permettant d'être à l'affût des imprécisions et formuler des demandes de clarifications. Pour les organismes de Montréal, les entrevues se sont toutes déroulées à l'Université du Québec à Montréal alors qu'en Montérégie, ces dernières ont eu lieu au sein d'un organisme communautaire avec l'approbation de tous les répondants.

Du côté de la collecte des données, cette dernière a tenu compte de plusieurs composantes de l'entretien compréhensif inspiré de Kaufmann qui, à son tour, s'inspire

de la sociologie compréhensive de Weber (1904/1965) (Kaufmann, 1996). Sur ce dernier point, les données recueillies l'ont été à partir d'une considération de l'expérience et de la perspective des responsables et des destinataires de l'action communautaire en ayant une écoute attentive aux répondants de l'entretien (Kaufmann, 1996, p. 14). De fait, nous reconnaissons le potentiel et la richesse d'obtenir de tels propos et de les analyser notamment en comparant les significations que donnent les responsables et les destinataires aux pratiques d'autonomie de l'OC où ils s'impliquent.

Les données ont été recueillies à l'aide de trois outils de collecte, soit la fiche explicative (voir APPENDICE B), le schéma d'idéaltypes (voir figure 2.1) et la grille d'entretien (voir APPENDICE C). D'abord, nous avons eu recours à une fiche explicative qui a préalablement été distribuée à chaque répondant une semaine avant l'entretien en duo soit par courriel ou en personne lors du recrutement direct au sein des organismes. Cette fiche explicative décrivait, de façon simplifiée, les trois idéaltypes et précisait les indications sur ce qui est attendu de chaque répondant lors de l'entrevue. Ce résumé du schéma a permis aux répondants de se préparer pour engager la discussion. « Le mécanisme d'explication implique une dimension réflexive pour l'individu qui explique, ce qui lui permet d'exprimer et d'intégrer différentes parcelles de connaissances » (Do, 2003, p. 124). Le type de recherche implique donc une dimension réflexive pour le répondant qui a été invité à s'appropriier le schéma et à expliquer les pratiques de l'organisme qu'il représente au regard des idéaltypes.

Le schéma d'idéaltypes s'avère tout de même être l'outil principal puisque c'est à partir de ce dernier que nous avons notamment conçu les deux grilles d'entretien respectivement adaptées à chaque groupe de répondants. Ces guides d'entrevue cherchaient à encourager la discussion au sujet des pratiques d'autonomie et, par la suite, à documenter les tensions et la dynamique de positionnement au regard du schéma et des contraintes rencontrées. Les questions du guide ont principalement joué

un rôle de support dans les cas où les répondants à la recherche n'abordaient pas certains éléments pertinents lors de la description des pratiques de l'organisme qu'ils fréquentent au regard du schéma et des idéaltypes. Ces questions visaient à permettre à chaque répondant la caractérisation des pratiques de l'organisme qu'il représente par rapport aux idéaltypes ressortis. Nos questions correspondent donc assez directement aux critères retenus pour la constitution des idéaltypes. Par exemple, dans le guide d'entrevue s'adressant aux responsables, les critères « légitimité sur laquelle reposent les différents mandats d'action » et « finalités poursuivies par l'organisme » sont respectivement représentés par les deux questions suivantes : 1) D'où vient le mandat de l'action? et 2) Quel type de changement, plus précisément, l'action visait-elle à produire?

Cette grille d'entretien respecte la particularité de l'entretien compréhensif puisqu'elle « s'avère très souple et permet des relances répétées au cœur de l'enquête. [...] C'est un simple guide, pour faire parler les informateurs autour du sujet, l'idéal étant de déclencher une dynamique de conversation plus riche que la simple réponse aux questions, tout en restant dans le thème » (Kaufmann, 1996, p. 44). De cette façon, nous respectons également le type d'entretien semi-directif puisque notre grille d'entrevue « permet d'aborder les thèmes et les questions spécifiques identifiés à partir de notre cadre théorique, tout en restant ouverte aux éléments imprévus qui pourraient être apportés par les personnes » (Mongeau, 2008, p. 97). En ce sens, c'est exactement ce que notre schéma d'animation visait à déclencher au sein de l'entrevue en duo, soit la facilitation d'un débat sur les pratiques d'autonomie. Chaque entretien se déroulait en deux parties. Dans un premier temps, nous demandions aux répondants de nous décrire globalement l'organisme au sein duquel ils interviennent (responsables) ou qu'ils fréquentent (destinataires) afin d'avoir une vue d'ensemble sur le contexte organisationnel. Dans un deuxième temps, nous présentions le schéma préalablement remis aux répondants afin de récolter les questions au besoin et dans le but de les inviter

à nous indiquer s'ils reconnaissent leur organisme au sein d'une, de plusieurs ou d'aucune des positions présentées et si le positionnement identifié est également celui désiré dans l'idéal<sup>14</sup>.

Portant une attention particulière aux « jeux d'influence en situation d'entretien » (Kaufmann, 1996, p. 65), surtout lorsqu'il s'agit d'une entrevue impliquant deux répondants, nous avons convenu qu'au début de chaque entretien, il serait précisé par les animateurs qu'aucune position idéaltype n'est pas plus valorisée qu'une autre. Dans cette optique, nous souhaitons atténuer le jeu des influences que nous pouvons induire sans le vouloir, et faire comprendre aux répondants que l'objectif est de nous rapprocher le plus possible des pratiques d'autonomie telles qu'elles s'articulent dans le quotidien de l'OC en opposition à un discours idéalisé. Nous visions également à encourager une réflexion sans jugement en évitant de camper des antagonismes. De plus, il a été entendu avec le GRAAC que les trois idéaltypes identifiés, s'ils ont démontré une certaine pertinence lors des entretiens exploratoires, ne sont pas immuables et peuvent être sujets à changement. De fait, il faut comprendre le schéma comme un instrument évolutif (Kaufmann, 1996) et les destinataires et responsables ont été invités non seulement à présenter leurs suggestions concernant les idéaltypes ressortis, mais également à donner leur opinion sur l'utilité du schéma et de la démarche.

---

<sup>14</sup> Pour de plus amples renseignements sur le déroulement des entrevues, nous vous invitons à consulter les grilles d'entretien (voir APPENDICE C) ainsi que le document indiquant précisément le déroulement de chaque rencontre (voir APPENDICE D).

### 3.3.1 Points de vue des répondants sur l'utilité du schéma et de la rencontre

Les répondants se sont montrés enthousiastes envers la rencontre et le schéma des idéaltypes, particulièrement certains responsables. En effet, le schéma a été perçu par un des responsables comme un potentiel outil de réflexion permettant aux intervenants des OC d'approfondir leur réflexion sur leurs pratiques :

Je pense que c'est un outil intéressant dans les groupes communautaires avec nos salariés. Que nos salariés prennent conscience de où ils se situent. Une discussion là-dessus va aider les salariés comme salariés, mais aussi comme personne, comme individu de se situer. J'ai beau être un travailleur social dans le communautaire, mais je suis où là-dedans? C'est où ma chaise, où est-ce que je suis confortable? De toute façon, toute discussion qui me permet de mieux comprendre où je vais, où je suis, est bénéfique, comment je travaille, bon. Alors tout ça est très intéressant. Ça peut être choquant, ça peut être déstabilisant, mais c'est rentable pour moi qu'un groupe de salariés se situe dans ça (responsable 2, extrait 1).

Une autre répondante précise que le schéma peut être partagé aux autres collègues et alimenter une comparaison des points de vue des différents acteurs au sein du même organisme quant aux positionnements des pratiques.

J'ai réfléchi en jasant avec vous autres pis ça me permet de situer l'organisme dans lequel je suis. Je n'aurais pas pu nommer ça avant pour vrai. Pis c'est vraiment intéressant. Je vais en parler en équipe c'est sûr pis je vais leur demander si ce que j'ai dit reflète ce qu'ils pensent, pis sinon ben pourquoi (responsable 3, extrait 2).

Pour leur part, les destinataires 2 et 3 ont suggéré d'être plus nombreux au sein des entrevues afin d'obtenir une plus grande diversité d'expériences.

### 3.4 L'analyse des données et leur interprétation

Les six entretiens (totalisant dix-huit heures d'enregistrement) ont été retranscrits sous la forme de verbatim. L'analyse retenue pour notre mémoire est celle de la thématization (Paillé et Muchielli, 2012) à travers l'analyse de contenu (Quivy et Campenhoudt, 2011) et a visé principalement à identifier les éléments de convergence et de divergence qui ont permis de documenter le positionnement des pratiques d'autonomie au regard des idéaltypes, et ce, à travers les significations qu'ont fait ressortir les destinataires et les responsables. En effet, Paillé et Muchielli (2012) insistent sur le potentiel de l'analyse de contenu à documenter l'importance de certains thèmes en particulier considérant les récurrences et groupements qui apparaissent tout au long de l'exercice de classification (regroupement en unités de sens de certaines parties du verbatim). L'analyse de contenu nous a permis d'élaguer, de trier, de distinguer, de rejeter et d'organiser les données afin que nous puissions les analyser et les interpréter pour en tirer des conclusions (Hallé, 2012, p. 63). La section ci-dessous cherche à rendre compte de la manière dont nous avons découpé nos données en unités de sens et comment nous avons procédé à leur regroupement.

D'abord, plusieurs relectures des différents verbatim nous ont permis de nous imprégner de la totalité du contenu et de bien contextualiser les propos au sein de chaque entrevue. Par la suite, nous avons construit une grille d'analyse de contenu (voir APPENDICE E) qui avait pour objectif d'orienter nos lectures subséquentes et de débiter la codification. En effet, dans le cadre de notre recherche, nous avons a priori défini certaines catégories principales que Voynet-Fourboul (2011, p. 22) intitule les premières « catégories-mères ». Ces dernières « suivent les éléments-clés du guide d'entretien (en particulier les éléments théoriques de départ, les questions de recherche) » (*Ibid.*) et visaient à encadrer le travail de codification, c'est-à-dire à se

donner une grille de lecture facilitant le repérage de l'information pertinente et reliée aux objectifs de recherche. Nous avons donc découpé notre matériel en repérant des segments du discours (unité de sens) et en rassemblant les idées qui correspondaient aux « catégories-mères » préalablement identifiées. Il s'agissait d'identifier la présence des idéaltypes au sein des propos des répondants, puis les tensions ressorties, les obstacles nommés et finalement les stratégies soulevées afin de conserver le positionnement occupé si ce dernier convenait ou afin d'atteindre le ou les positionnements désirés. Cette manière de procéder suit la logique soulevée par Mongeau (2011, p. 105), soit que « la synthèse des éléments connus conduisant à la formulation du modèle initial de compréhension du phénomène fait partie intégrante du processus d'analyse et d'interprétation ». Néanmoins, malgré la grille d'analyse et les « catégories-mères » préétablies, cela ne nous a pas exemptée « d'adopter une attitude ouverte, neutre et intuitive afin de laisser émerger des significations nouvelles provenant des participants » (St-Germain *et al.*, 2009, p. 111). Étant consciente du risque de circularité qui accompagne l'élaboration de catégories préétablies, c'est-à-dire du risque de mettre exclusivement l'emphase sur quelques éléments qui nous intéressent au sein des verbatim, nous étions très attentive aux propos récurrents, aux contradictions dans le discours, à tout ce qui surprend, aux non-dits, aux sous-entendus, etc., de sorte que nos thèmes (catégories) se sont finalement avérés être un mélange d'« orientations théoriques et [d'] idées issues du matériau » (Ayache et Dumez, 2011b, p. 31).

Toujours au niveau de la catégorisation, après avoir procédé à une classification de l'information (unités de sens) au regard de nos catégories principales (idéaltypes, tensions, obstacles, stratégies), d'autres thèmes (sous-catégories) plus précis ont émergé directement du matériau et, en raison de leur récurrence, nous avons décidé de chercher des relations entre ces concepts nouvellement formés (Ayache et Dumez, 2011a). En effet, comme nos catégories initiales sont assez générales et englobantes,

un second travail de regroupement des ressemblances, différences et des thèmes émergents identifiés au sein même de nos catégories plus larges nous a permis de passer à un niveau supérieur d'organisation des données nous aidant à interpréter et rechercher des relations entre les différents thèmes ressortis, à faire des liens et à préciser notre analyse notamment du côté des contraintes rapportées par les répondants, mais aussi des écarts et tensions existant entre les différents idéaltypes (Mukamurera *et al.*, 2006, p. 114).

Tout au long du travail d'analyse de contenu, nous avons jugé très utile de travailler avec le logiciel Excel qui nous a paru plus systématique en ce sens où il est possible de copier les unités de sens sous les catégories et de les déplacer aisément. Il est aussi possible d'appliquer des filtres et de masquer des colonnes ou des lignes entières de sorte que nous pouvions nous concentrer uniquement sur certains extraits ou encore isoler l'ensemble du contenu associé à une catégorie ou à un seul organisme ou répondant. De plus, afin de classifier visuellement les données et de nous donner une vision globale de la codification, nous pouvions également afficher l'ensemble du contenu des données sous forme de tableau. Excel s'est avéré être l'outil idéal considérant la quantité de données à analyser (Steyer, 2011, p. 13). Nous avons analysé nos entrevues en deux temps. De façon individuelle d'abord afin de respecter la profondeur et le contexte de chacune d'entre elles, puis nous avons réalisé une analyse transversale de l'ensemble des entrevues dans le but de stimuler la comparaison et l'observation de récurrences ou de différences.

La catégorisation nous a donc permis d'accéder à une compréhension plus précise de la façon dont s'actualise chaque idéaltype au sein des organismes communautaires sélectionnés (selon les responsables et les destinataires). Nous avons fait l'exercice de positionner visuellement les organismes au sein du schéma (voir figure 2.1) en divisant les positionnements considérés comme « idéal » et ceux considérés comme « occupés »

afin d'apprécier l'existence de certaines tendances. Ces schémas seront présentés dans le chapitre suivant.

#### 3.4.1 Les critères de validité de la recherche qualitative

Comme notre recherche est collaborative et qu'elle encourage la coconstruction des savoirs (Do, 2003), il a été convenu d'intégrer les membres du GRAAC au sein de l'analyse des données. Nous avons donc soumis un verbatim complet ainsi que la grille d'analyse de contenu à tous les membres du GRAAC afin que ces derniers réalisent également l'exercice de codification d'une entrevue. Cette démarche visait à discuter et confronter nos interprétations respectives du matériau afin d'élaborer une référence commune pour l'analyse de l'ensemble des verbatim qui était de notre responsabilité. De cette manière, nous désirions assurer une plus grande fiabilité du codage grâce à la validation collective de la signification des données.

Il convient également de mentionner que nos données ont été validées à travers un mode de « triangulation des points de vue » (Tochon et Miron, 2004, cités dans Duchesne et Leurebourg, 2012) dont l'objectif était de confirmer les résultats à travers trois analyses qui nous semblent indispensables à la validation de ces derniers. Ainsi, dans un premier temps, nous avons personnellement réalisé une première analyse de l'ensemble du contenu du matériel recueilli. Dans un deuxième temps, nous avons confronté cette première analyse à celle des chercheurs principaux du GRAAC pour finalement, présenter les données et résultats à tous les membres du groupe de recherche afin de colliger les impressions et points de vue.

### 3.5 Considérations éthiques

Comme notre recherche implique la participation d'êtres humains, nous avons réalisé une demande d'approbation éthique au Comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains puisque notre mémoire s'inscrit au sein des travaux que nous partageons avec des professeurs et des collaborateurs communautaires (GRAAC). Le Comité a approuvé notre demande et il a convenu que la méthodologie de recherche ne posait aucun problème éthique majeur.

### 3.6 Limites et biais de la recherche

Il convient d'emblée de spécifier que notre démarche méthodologique n'est pas exempte de biais et que ces derniers pourraient avoir impacté les données recueillies ainsi que l'analyse réalisée. Dans le cadre de ce mémoire, le codage de nos données visait à répondre à un problème de recherche. À ce titre, Allard-Poesi (2011, p. 4) précise que

la problématique à laquelle le chercheur souhaite répondre dispose d'un caractère décisif (au sens étymologique *decidere* signifie trancher, - Chia, 1996, p. 205). C'est elle qui va orienter le choix des angles, du ou des niveau (x) d'incision et des regroupements qui seront opérés.

Il est donc question d'un « juste milieu à trouver entre sélectivité et ouverture aux idées et thèmes qui s'éloignent de l'« objectif » de la recherche » (Steyer, 2011, p. 13). Nous sommes consciente que nous avons abordé notre matériau de recherche avec certains cadres théoriques prédéfinis et à l'aide de certaines catégories préexistantes (les trois idéaltypes ainsi que les catégories « tensions », « contraintes », « stratégies »). Ainsi,

comme nous le rappellent Ayache et Dumez (2011a, p. 34), « la tentation est de ne voir dans le matériau que ce qui confirme (éventuellement infirme, mais c'est assez rare) ces cadres théoriques ». C'est pourquoi nous avons accordé une attention très particulière à l'ensemble du matériel recueilli afin de nous distancier de nos catégories conceptuelles et de nos présupposés tout en respectant contextuellement les propos des répondants. De cette manière, certaines de nos catégories ont surgi directement du matériau en cours d'analyse.

Un second biais concerne la taille de notre échantillon qui ne nous permet pas de généraliser nos résultats à l'ensemble des organismes communautaires du Québec. Ces derniers étant non seulement très nombreux, mais possédant également divers modèles de pratiques que nous ne pouvons prétendre représenter dans leur ensemble. De plus, il convient également de préciser qu'il aurait été plus significatif de convoquer davantage de répondants pour représenter chaque organisme.

Finalement, une troisième limite que nous ne pouvons passer sous silence est visible du côté du choix méthodologique de réaliser des entrevues en duo. Effectivement, en raison de normes sociales susceptibles de se dégager des interactions interpersonnelles (Thibault, 2010), nous ne pouvons écarter la possibilité que les propos recueillis auprès de chaque répondant aient été censurés suite à une certaine réticence à exprimer des idées personnelles et ce, malgré nos interventions à titre d'animatrice qui visaient la création d'un espace de confiance favorable aux échanges entre les répondants.

Le chapitre suivant sera consacré aux résultats de l'analyse de contenu de nos entrevues.

## CHAPITRE IV

### PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Avant d'entamer la discussion et l'interprétation des propos recueillis auprès des douze répondants à notre étude, le présent chapitre vise à offrir au lecteur une vue d'ensemble des informations auxquelles nous avons eu accès à travers la réalisation de nos entrevues afin de le laisser prendre connaissance de ces résultats. Bien entendu, le chapitre qui suit ne rend pas compte de tout le matériel recueilli et il ne représente pas non plus un résumé de chaque entretien. Comme indiqué au sein du chapitre précédent, la sélection des données présentées ci-dessous est le résultat d'une thématization du corpus et d'une procédure de réduction des données afin d'« en faire ressortir l'essentiel par rapport à notre question de recherche et à notre modèle (réponse) initial » (Mongeau, 2008, p. 106).

Dégager les significations des pratiques d'autonomie des différents répondants impliqués nous a mené à diviser la présentation de nos résultats de la façon suivante. D'abord, afin de documenter les positionnements qu'identifient les destinataires et les responsables concernant les pratiques d'autonomie, nous débuterons par la présentation de deux schémas des idéaltypes (voir figures 4.1 et 4.2) qui résument et offrent respectivement une vue d'ensemble du positionnement occupé par les organismes selon les répondants, et du positionnement qui serait davantage désiré par ces derniers. Tous nos répondants ont été invités à positionner les pratiques de leur organisme respectif au regard des idéaltypes proposés. Une fois ces trois idéaltypes documentés, nous mettrons en évidence les écarts et les tensions dynamiques entre les positionnements désirés et ceux pratiqués au sein des organismes en comparant les points de vue des destinataires et des responsables. S'intéresser à ces tensions nous

mènera naturellement à aborder les contraintes et obstacles que font ressortir les répondants pour justifier l'existence de ces écarts. Dans la même veine, nous exposerons également les stratégies proposées par les répondants afin de développer le type d'autonomie désiré au sein de leur organisme.

#### 4.1 Positionnement des répondants au sein du schéma

Afin d'obtenir une vue d'ensemble des pratiques d'autonomie mises en place au sein des différents organismes participants à notre recherche, nous avons synthétisé les propos de tous les répondants (destinataires et responsables) au sujet des différents idéaltypes dans le but de réaliser un travail de positionnement visuel (schéma) offrant une représentation globale des tendances exprimées. Ces positionnements ont été possibles puisqu'à chaque entrevue nous avons demandé aux répondants de faire l'exercice de positionner l'organisme auquel ils sont affiliés en fonction des différentes positions du schéma (idéaltypes). Afin d'interpréter le plus rigoureusement le sens de leur positionnement, nous avons demandé aux répondants de justifier leur choix grâce à la description concrète d'une ou de plusieurs pratiques réalisées ou en cours au sein de leur organisme.

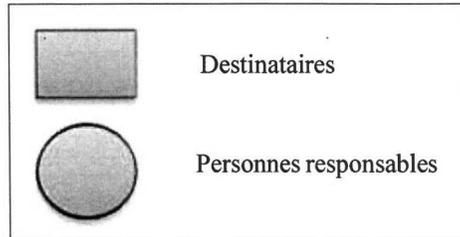
Une fois que le ou les positionnements occupés par l'organisme étaient dégagés par le répondant, nous l'invitions à identifier des zones de tension, c'est-à-dire à préciser si le positionnement occupé par l'organisme coïncidait avec les pratiques et le type d'autonomie qu'il désirait dans l'idéal. C'est en faisant ressortir ces deux positionnements (occupé/désiré) que nous pouvions observer l'existence d'écarts et tenter, dans un second temps, de comprendre les contraintes ou obstacles expliquant ces tensions dynamisant l'orientation de l'organisme.

Alors que certains des répondants ont été très explicites quant au positionnement des pratiques de l'organisme qu'ils nous ont présentées, pour d'autres, le positionnement relève davantage d'une interprétation partagée entre leurs propos et notre analyse de ces derniers. Comme les pratiques d'interventions communautaires sont évolutives et en constantes interactions avec le contexte sociopolitique et économique ambiant, nous tenons également à rappeler qu'il est impossible de les figer définitivement au sein d'un schéma. De plus, les résultats auxquels nous sommes parvenus doivent être considérés comme le reflet des propos d'un seul représentant du groupe des destinataires et des responsables par organisme et ce, à un moment donné. C'est pourquoi nous spécifions que les deux schémas exposés ci-dessous ne peuvent que fournir respectivement des supports de comparaison cherchant à stimuler la réflexion (Ludovic, 2001).

#### 4.1.1 Les positionnements occupés

C'est en demandant aux répondants s'ils reconnaissent davantage leur organisme et leurs pratiques au sein de l'une ou l'autre des positions du schéma d'animation que nous avons élaboré le schéma ci-dessous offrant une vue d'ensemble des positionnements occupés.

L : Légitimité  
 F : Finalité  
 R : Type de reconnaissance revendiquée  
 A : Autonomie des destinataires



**L : Mandat d'expertise déléguée**  
**F : Adaptation sociale**  
**R : Compétences professionnelles**  
**A : Autonomie orientée des destinataires**

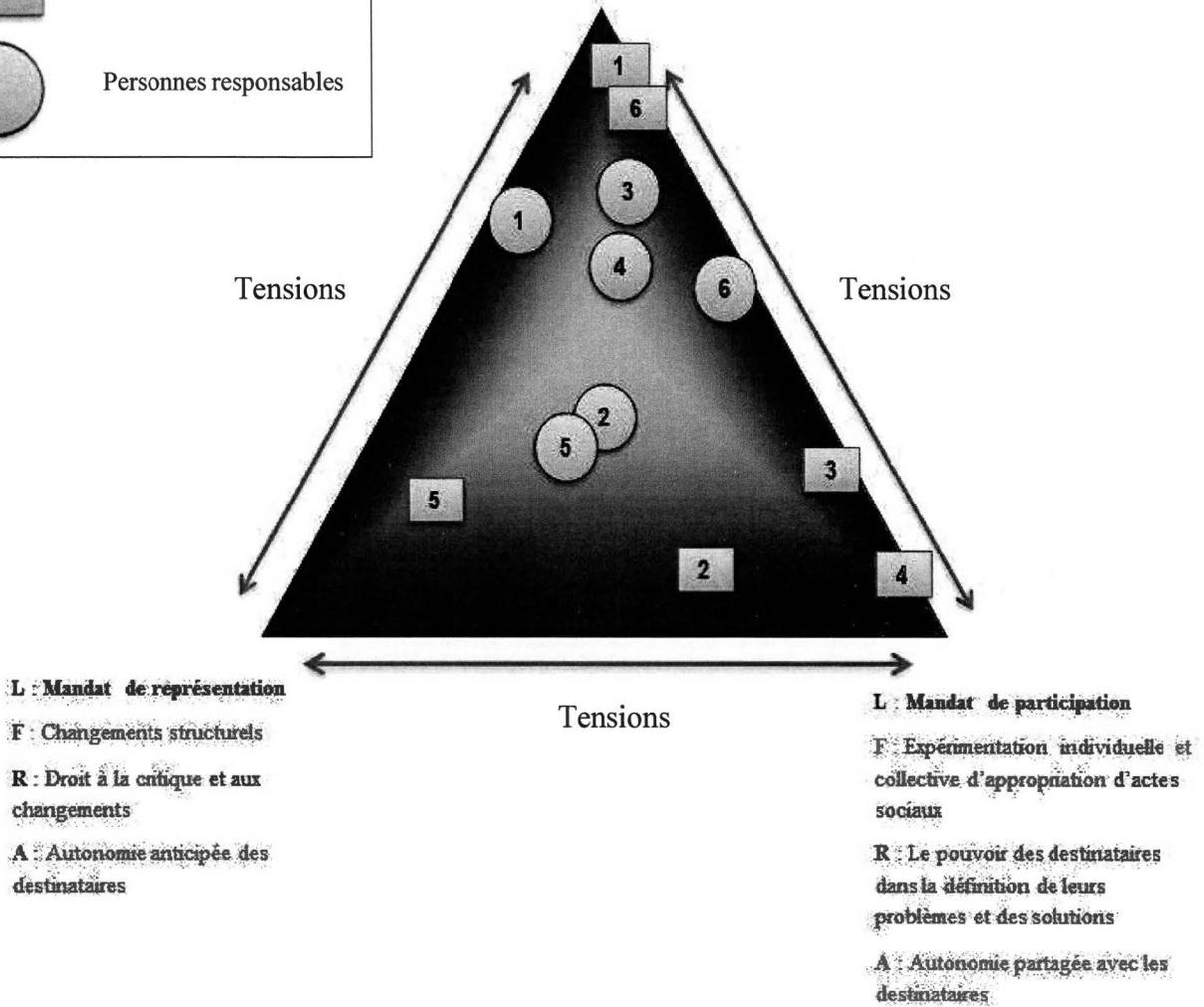


Figure 4.1 Schéma des positionnements occupés du point de vue des destinataires et des responsables.

Le schéma ci-dessus permet de prendre connaissance du positionnement occupé des organismes à partir du point de vue des destinataires (rectangle) et des personnes responsables (cercle). Les chiffres font référence à la codification de chaque organisme (voir le tableau 3.3). Chaque extrémité du schéma représente un idéaltype des pratiques d'autonomie des organismes communautaires (voir leurs descriptions, chapitre 2). Avant de s'intéresser plus en détail aux interprétations des répondants concernant ces trois idéaltypes des pratiques d'autonomie, voici quelques constats généraux que l'on peut tirer du schéma présentant les positions approximatives des organismes.

Du côté des responsables, aucun d'entre eux n'a exclusivement situé son organisme au sein d'un seul idéaltype, se situant plutôt entre deux ou même entre trois positionnements. Le schéma permet néanmoins de constater une tendance à situer leur organisme au sein du mandat d'expertise. L'organisme 2 (éducation populaire) et l'organisme 5 (droit au logement) semblent toutefois faire exception à ce constat. Nous comprendrons ultérieurement qu'en raison de la diversité de leurs pratiques et de leurs approches envers les destinataires de l'action, les deux organismes se situent, sous différentes proportions, au sein des trois idéaltypes.

Le schéma permet également de constater que contrairement aux responsables, les destinataires ont davantage tendance à positionner l'organisme qu'ils fréquentent au sein du mandat de participation et à considérer qu'ils participent (écart entre le destinataire et le responsable des organismes 3 et 4). Cet aspect est particulièrement important et nous remarquerons plus loin que ces notions de participation et d'autonomie partagée font l'objet de différentes interprétations selon les répondants.

En ce qui concerne les écarts de positionnement entre destinataire et responsable d'un même organisme, on dénote un espacement plus marqué pour les organismes 3 et 4 et,

dans les deux cas, il s'agit d'une tension entre les mandats d'expertise et de participation.

#### 4.1.2 Les positionnements désirés

Le schéma ci-dessous présente, pour sa part, le positionnement désiré ou idéal quant à l'orientation des pratiques d'autonomie des organismes communautaires selon les différents répondants à la recherche.

L : Légitimité  
 F : Finalité  
 R : Type de reconnaissance revendiquée  
 A : Autonomie des destinataires

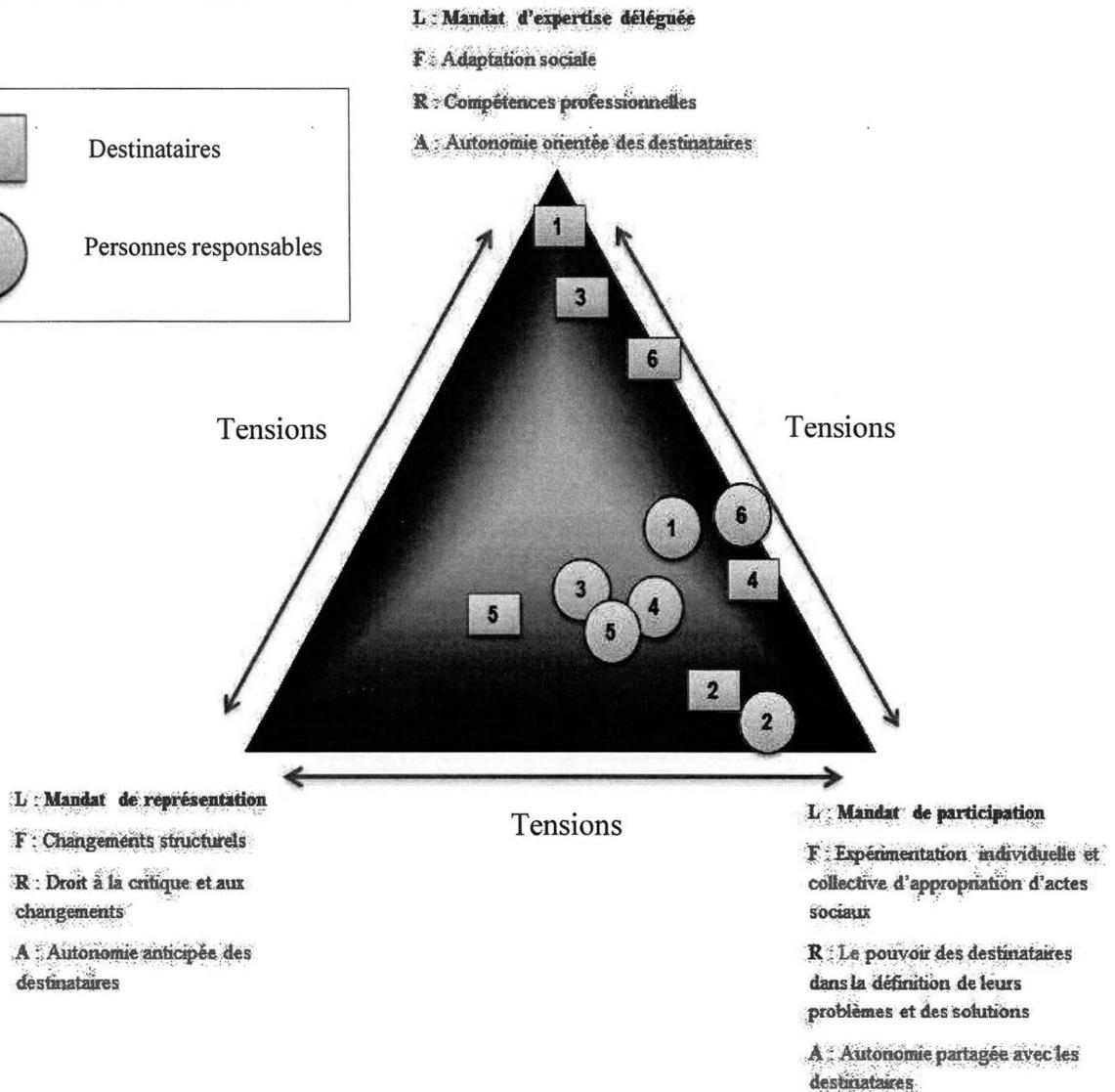
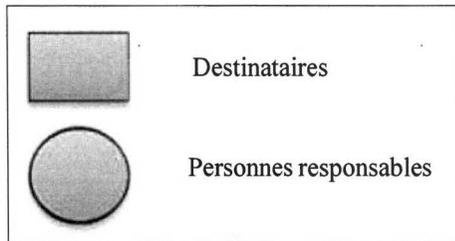


Figure 4.2 Schéma des positionnements désirés du point de vue des destinataires et des responsables.

Le schéma ci-dessus permet de prendre connaissance du positionnement de l'organisme désiré par les destinataires (rectangle) ainsi que par les personnes responsables (cercle). Les chiffres font référence à la codification de chaque organisme (voir le tableau 3.3). Chaque extrémité du schéma représente un idéaltype des pratiques d'autonomie des organismes communautaires (voir leurs descriptions, chapitre 2).

Du côté des positionnements désirés par les différents répondants, on constate une volonté assez marquée de la part des responsables de s'orienter davantage vers le mandat de participation, mandat à favoriser en regard de leur façon de comprendre la finalité de leur organisme. Par ailleurs, en comparaison avec le schéma précédent, c'est précisément le mouvement entre l'identification des pratiques de leur organisme au sein du mandat d'expertise et la volonté de se rapprocher du mandat de participation qui représente la tension la plus manifeste tout au long de nos différentes entrevues. Même le responsable de l'organisme 2 (éducation populaire), qui situait davantage les pratiques d'autonomie de son organisme au sein des trois idéaltypes, spécifie que son organisme doit constamment et davantage tendre vers un mandat de participation malgré les défis que cela comporte.

En ce qui a trait aux destinataires, le positionnement est partagé entre les mandats de participation et d'expertise lorsque nous demandons aux répondants d'indiquer la ou les positions correspondant à leurs attentes. Le type d'autonomie désiré serait donc plus nuancé. En effet, alors que pour certains destinataires l'idéaltype du mandat de participation est la seule manière de faire des organismes qui permettent un partage au niveau de la structure décisionnelle, d'autres voient dans le mandat d'expertise cette plus grande possibilité de résolution de leurs problèmes et une acquisition claire d'une forme d'autonomie individuelle.

Le schéma expose également une polarisation plus importante entre les destinataires et les responsables des organismes 1, 3 et 6 et ce, toujours du côté des mandats d'expertise et de participation. Ainsi, force est de constater que le mandat de représentation, autant du côté du positionnement occupé que désiré, constitue la position sous-représentée de notre échantillon.

Cet aperçu des positionnements occupés et désirés a permis d'offrir visuellement un résumé des désirs des différents répondants et des écarts rencontrés non seulement au niveau des pratiques mises en place et souhaitées dans l'idéal, mais également entre les deux groupes de répondants, soit les responsables et les destinataires. Nous pouvons désormais nous intéresser plus spécifiquement au sens donné par les répondants aux différents idéaltypes selon les pratiques et approches de l'organisme qu'ils fréquentent et qu'ils représentent.

#### 4.2 Les positionnements des pratiques de chaque organisme et significations de l'autonomie selon les répondants

La section qui suit permettra au lecteur de mieux comprendre les différents positionnements qu'ont identifiés les répondants au sein des figures 4.1 et 4.2 à l'aide de leurs descriptions concrètes des pratiques et activités réalisées par l'organisme fréquenté. Les explications obtenues permettent de mieux saisir les dynamiques des mouvements entre les types d'autonomie en jeu.

#### 4.2.1 Organisme 1 : personnes de 50 ans et plus

Il convient de rappeler que l'organisme 1 s'adresse aux personnes âgées de 50 ans et plus et qu'il a globalement pour mission de briser l'isolement en organisant des activités socioculturelles, des sorties et des repas communautaires. L'organisme met également en place un service d'accompagnement bénévole pour des rendez-vous médicaux ou autres.

Les propos de la responsable de l'organisme 1 corroborent la tendance générale soulevée au sein des schémas préalablement présentés, c'est-à-dire que la répondante reconnaît davantage les pratiques d'autonomie de son organisme au sein du mandat d'expertise bien que l'on perçoive, à certains moments, une volonté de se rapprocher du mandat de participation et de négocier davantage l'autonomie avec les destinataires.

En ce qui concerne le mandat d'expertise déléguée, la personne responsable y reconnaît son organisme à travers une offre de services très spécifique (accompagnement à des rendez-vous et repas collectifs) visant à répondre à des besoins tout aussi précis que rencontrent les personnes âgées (compenser la perte d'autonomie dans la mobilité, briser l'isolement et assurer une sécurité alimentaire). En ce sens, la finalité de l'organisme est d'apporter une aide concrète et individuelle afin de contribuer au mieux-être des destinataires par la mise en place de services et d'activités susceptibles d'apporter une réponse aux besoins identifiés.

C'est sûr que mandat d'expert ça on l'a souvent. Un organisme plus de services parce qu'on offre des accompagnements pour visites médicales ou des accompagnements sociales, téléphones ou visites d'amitié, aide à l'épicerie, plus au niveau des services. [...] [O]n a un volet activités moins important, mais quand même on fait des repas communautaires toujours avec derrière une idée de quand même que les gens mangent équilibré et pour une sécurité alimentaire

même si on ne leur dit pas. Au niveau des activités, c'est la même chose, je veux dire c'est nous qui décidons des menus, mais les gens vont nous le dire s'ils aiment ça ou s'ils n'aiment pas ça (responsable 1, extrait 3).

Il est également précisé qu'en raison du type de besoins ciblés, en l'occurrence l'accompagnement de personnes qui ne pourraient réaliser leurs activités quotidiennes ou ponctuelles sans la présence de quelqu'un, l'organisme entretient un rapport d'expert avec le destinataire et un lien plutôt restreint avec certains d'entre eux.

Souvent, on n'a pas le contact avec les personnes à qui on offre le service, on a le coordonnateur des bénévoles qui va communiquer avec le bénévole et après ça lui s'arrange avec la personne qu'il accompagne. La personne ça se peut que ça fasse dix ans qu'elle aille de l'accompagnement, mais nous, le personnel, on l'a jamais vue. [...] Dans le fond il y a certaines choses que je me dis bon, on ne peut pas changer pis c'est sûr qu'on va être experts, au niveau du transport pis tout ça on va travailler pour les personnes (responsable 1, extrait 4).

En ce qui a trait au mandat de représentation, la responsable reconnaît également certaines pratiques de son organisme au sein de cet idéaltype. Bien qu'il ne s'agisse pas de la mission principale de l'organisme, certaines actions isolées sont associées à cet objectif de représenter les destinataires au sein de lieux publics en encourageant la modification de certaines politiques ou de règlements par exemple afin d'améliorer leurs conditions de vie et d'anticiper le développement d'une certaine forme d'autonomie. On comprend toutefois que ce rôle lui est imparti en tant que responsable et que les destinataires ne participent pas à ces réunions et réflexions. L'objectif est donc de défendre les intérêts de ce groupe de destinataires, mais ne vise pas spécifiquement la conscientisation de ces derniers.

Ben moi j'irais plus dans expert en tendant vers représentation, dans ces deux-là. Pour tout ce qui est du transport pour les personnes âgées, il y a beaucoup à développer, ce n'est pas facile parce que le ministère de la Santé et le ministère des Transports se relancent la balle, il y a pourtant plein de choses qu'on pourrait

mettre sur pied. [...] [O]n essaie de faire de la représentation, donc on travaille pour les destinataires, pis même ils ne savent pas qu'on travaille pour eux, mais c'est pour leur bien-être à eux autres. On va travailler avec l'Office municipal pour essayer de faire changer des choses. On va aller dans plein de réunions et moi j'y vais parce que je connais le dossier, mais je n'enverrais pas quelqu'un qui arrive demain matin, il serait complètement perdu (responsable 1, extrait 5).

Au niveau du contexte organisationnel et plus particulièrement des structures décisionnelles qui régissent le fonctionnement de l'organisme, on constate que la place consacrée aux destinataires se fait principalement via des représentants des destinataires qui siègent sur le CA. À cet égard, la responsable insiste sur l'importance du rôle des destinataires qui, en prenant part aux activités, sont plus légitimes d'apporter leur point de vue.

On essaie d'avoir quand même un CA représentatif, donc c'est sûr que sur le CA y'a toujours des aînés, vu que c'est un organisme pour personnes âgées. Donc, c'est sûr que moi, en tant que coordonnatrice, souvent ce que j'appelle la poutine interne, c'est moi qui décide, mais à chaque fois, j'essaie quand même de toujours être en contact avec le CA. Je dis la poutine interne, mais si il faut par exemple augmenter le prix des repas ou des activités, le fait que j'aie des gens qui participent aux activités et qui sont sur le CA, bien j'ai du feedback (responsable 1, extrait 6).

Autrement, aux dires de la personne responsable, on comprend que la participation et la contribution des destinataires aux décisions collectives concernant la gouvernance de l'organisme se font de façon informelle grâce à la possibilité d'une consultation en tout temps.

On habite là [dans le HLM], on est comme des voisins. L'intervenante est en bas, c'est vraiment le fait qu'on soit sur place, que ce soit petit, les idées viennent comme ça sans qu'on ait vraiment besoin et les membres c'est la même chose. Moi les gens vont venir me voir et me dire : "T'as-tu pensé ça ce serait le fun tu ferais telle ou telle affaire". C'est familial notre organisme on peut dire. [...]

Mais c'est toujours de façon informelle on n'a pas là un processus de décision (responsable 1, extrait 7).

Dans l'ensemble, les pratiques et le positionnement occupé actuellement par l'organisme conviennent à la personne responsable malgré le fait qu'on identifie un certain désir d'inscrire davantage les pratiques au sein du mandat de participation et de voir les destinataires s'impliquer et participer plus à la vie associative de l'organisme et dans la prise de décisions. Par exemple, dans l'animation des groupes de discussion « au lieu que ce soit toujours nous autres qui animent une activité, ben “Prenez le plus” » (responsable 1, extrait 8). L'extrait ci-dessous nous permet de comprendre que la négociation de l'autonomie et l'encouragement à participer se déroulent dans l'intervention individuelle ou en petits groupes selon la responsable.

Où moi je pense qu'on arrive au niveau de la participation, c'est beaucoup plus avec notre intervenante de milieu qui est vraiment là. Je pense qu'on peut, quand on agit avec les gens dans le un à un que c'est là plus qu'on peut faire bouger les choses. Quand on arrive en groupe, que c'est des grandes idées, des fois c'est pas évident (responsable 1, extrait 9).

On constate néanmoins une volonté de conserver un certain statu quo au sujet du fonctionnement de l'organisme.

[A]u niveau des services ça c'est beau, ce serait un petit peu plus l'fun pis on essaye, mais comme je disais tantôt, on peut pas le faire à leur place, mais on essaye là de plus en plus de les responsabiliser et tout ça, mais on est pas comme : “il faut que ce soit fait à tout prix”. Ça fonctionne bien là, on a pas de tirailages dans l'organisme (responsable 1, extrait 10).

En ce qui concerne le destinataire 1, l'organisme a pour rôle de « désennuyer le monde, les personnes qui sont pas capables, qui ont rien à faire » (extrait 11) par des repas, du bingo, des sorties. C'est ce qu'il nous indique en précisant les raisons de sa

fréquentation de l'organisme : « c'était la sortie de la maison, j'étais pogné dans la maison, fait que de pas rester dans la maison parce que je pensais trop à ma mère. Ça m'aide beaucoup à pas penser durant ce temps-là. Ça me fait du bien » (destinataire 1, extrait 12).

Le destinataire 1 est un de ces répondants qui nous a précisé de façon très explicite le positionnement de l'organisme qu'il fréquente. En effet, à l'instar de la responsable, il le reconnaît principalement au sein du mandat d'expertise.

De ce côté-là nous autres qu'on marche [en pointant la position expertise]. C'est celle-là parce que là l'organisme fait plus pour essayer de faire avancer les autres. Nous autres, quand y'a de quoi qui marche pas, on leur dit pis ils s'arrangent pour essayer de trouver des moyens pour nous dépasser (destinataire 1, extrait 13).

Au niveau du mandat de participation, le destinataire y fait référence dans la possibilité que détient chaque destinataire de participer ou non aux activités qui sont proposées. À ce sujet, il précise que l'organisme cherche à ce « qu'il y ait le plus de monde possible qui viennent, mais il y en a qui aiment pas faire les activités qu'on fait. Celles qui veulent participer, participez, celles qui veulent pas, veulent pas. C'est volontaire » (destinataire 1, extrait 14).

En ce qui a trait à la structure décisionnelle de l'organisme, le destinataire nous fait comprendre que le choix des activités et les décisions concernant l'organisme sont prises au sein du CA ainsi que par l'équipe d'employés et plus spécifiquement par l'intervenante de milieu : « l'intervenante nous dit des affaires comme il faudrait, comme jeudi elle a parlé des élections pour qu'on comprenne les élections » (destinataire 1, extrait 15). Il spécifie également qu'une consultation est constamment faite auprès des destinataires. « C'est elle qui est engagée pour ça [organiser les

activités], pis elle demande les idées, elle demande nos opinions si on veut parler de ci ou de ça » (destinataire 1, extrait 16).

Autant chez la personne responsable affirmant qu'il n'y « a pas de tirailages dans l'organisme » (extrait 10) que chez le destinataire qui précise que « tout le monde s'entend bien » (extrait 17), on constate au sein des propos des deux répondants cette volonté de conserver une simplicité et une cohésion qui semblent plaire autant à l'un qu'à l'autre. Lorsque nous avons cherché à savoir si le positionnement et les pratiques identifiées par le destinataire lui convenaient, il nous a répondu : « On aime ça de même. Pour moi, je ne suis pas le boss, mais on donne notre idée pour certaines affaires pis si est bonne l'idée ben le boss va la prendre pis si est pas bonne ben c'est de même » (destinataire 1, extrait 18).

#### 4.2.2 Organisme 2 : alphabétisation

Le second organisme a pour objectif global d'améliorer les conditions de vie de sa population desservie et cette mission se décline à travers des activités d'éducation populaire, des activités récréatives, une cuisine collective, des classes d'alphabétisation et de francisation, etc. Au sein de notre échantillon, le responsable 2 représente l'un des deux seuls à ne pas avoir principalement identifié les pratiques d'intervention de son organisme au sein du mandat d'expertise. En effet, il considère que les pratiques de son organisme se retrouvent au sein des trois idéaltypes.

C'est assez amusant parce qu'on retrouve là les trois étapes de notre organisme dans la réalité. On prétend faire chacune de ces activités-là. [...] Chez nous il y a ce mélange d'activités très structurées, les cours de français, pis d'activités très ouvertes où la voix du participant est très entendue, très permise comme

l'alphabétisation, mais entre les deux il y a différents modèles (responsable 2, extrait 19).

Pour justifier le positionnement de son organisme au sein de chacun des idéaltypes, les différentes pratiques ont été précisées. Pour commencer, il établit une distinction marquée entre le fait d'offrir des services, qui permettraient peu de considération de l'autonomie et de la participation des destinataires (mandat d'expertise) et l'organisation d'activités qui doivent, à son avis, être réalisées et décidées par les destinataires (mandat de participation).

Mandat d'expert, c'est clair que par exemple tout ce qui concerne l'immigration chez nous c'est ça qu'on fait. C'est des contrats de services que j'ai avec le ministère de l'Immigration, [...] mais mes repas, mes activités de loisir, l'organisation communautaire, l'alphabétisation, mes cours, etc., c'est des activités et là je dois être dans cette participation (responsable 2, extrait 20).

Au sein de l'organisme, on saisit que le mandat de représentation se manifeste par un passé très militant et engagé qui colore encore à ce jour les pratiques d'intervention et semble même être un sujet de controverse au niveau des convictions, de la mission et de la finalité pour les membres de l'équipe de travail. De fait, on apprend que les premières années d'existence de l'organisme ont été influencées par le concept « d'éducation populaire telle que pratiquée en Amérique du Sud qui était faite pour instruire entre guillemets des gens qui avaient pas d'autres limites dans la vie que l'ignorance, qui avaient pas de limites de santé et qui avaient un objectif révolutionnaire très clair » (responsable 2, extrait 21). Aux dires du responsable, l'évolution des pratiques et l'ajout de certains services tels que l'accueil et la francisation des immigrants au sein de l'organisme ont longtemps alimenté

une guerre interne assez violente entre les salariés qui se déteignait sur les participants parce que là t'es-tu de mon bord ou de l'autre bord. Les purs c'était

ceux qui faisaient de l'éducation populaire dans ce concept sud-américain où bon, on va faire la révolution pis on va changer la structure et les autres qui avaient plus, je vais caricaturer, un esprit catholique, plus la charité, on va aider le monde parce qu'on est gentils. Par exemple l'immigration était impure parce que ne participait pas à cet aspect-là (responsable 2, extrait 22).

On perçoit les résistances et les tensions idéologiques au niveau de la finalité de l'organisme entre par exemple l'alphabétisation (mandats de représentation et de participation) et les services d'immigration (mandat d'expertise). Le secteur éducation populaire/alphabétisation demeure néanmoins le plus important au sein de l'organisme en termes d'employés et de temps consacré et l'on comprend que le responsable 2 l'identifie principalement au sein du mandat de représentation. « Chez nous, mandat de représentation, l'alphabétisation populaire joue ce rôle chez nous. Elle est tournée vers cette défense-là » (extrait 23). On saisit toutefois le malaise qu'il ressent à propos de cette volonté de répondre aux besoins d'urgence formulés par ses destinataires du volet immigration et la nécessité du mandat de représentation.

Je vois la nécessité de cet aspect-là [mandat de représentation]. Alors oui, il faut que mes immigrants, que j'essaie de les amener là, le plus possible, mais dans la limite de leur capacité et de leurs intérêts. Quand ils débarquent ici après deux semaines leurs priorités c'est pas de défendre les droits, c'est : "Je peux tu trouver une job, je peux tu comprendre c'est quoi le système de santé". Il y a tellement d'urgences que je ne peux pas les amener là vraiment [mandat de représentation], mais il ne faut pas que j'oublie que ça fait aussi partie de mon mandat (responsable 2, extrait 24).

Au niveau du mandat de participation, le responsable 2 est un des rares répondants qui fait référence à l'autonomie associative et à l'appropriation collective d'actes sociaux lorsqu'il discute de la participation des destinataires. La présence de ces derniers sur les instances décisionnelles qui orientent les activités et le fonctionnement de l'organisme lui apparaît primordiale. De surcroît, il s'indigne du transfert de plus en plus fréquent des sièges réservés aux destinataires au sein du CA vers des

professionnels extérieurs. Cette nouvelle pratique au sein des organismes témoignerait, selon lui, de la non-reconnaissance de certaines personnes en ce qui a trait à la prise de décision. Nous reviendrons sur ce sujet plus loin.

Mme Tartampion qui a participé à l'atelier de tricot, qui est devenue bénévole et qui est élue sur mon CA, pour moi ça fait partie du processus. Qu'elle apprenne c'est quoi un CA, comment ça fonctionne, c'est quoi les limites, ça fait partie de l'éducation populaire, je suis toujours dans mon mandat là et que cette Mme Tartampion un jour devienne ma présidente, ben c'est parfait, je joue mon rôle d'organisme en éducation populaire (responsable 2, extrait 25).

Toujours du côté du mandat de participation, on constate que les pratiques d'interventions des groupes d'alphabétisation ne s'inscrivent pas exclusivement au sein du mandat de représentation. En effet, le responsable précise que

les participants sont ceux qui dirigent et orientent les activités qu'ils vont faire, c'est eux qui vont discuter par exemple la question de manifestation à l'heure actuelle. On discutera jusqu'à quel point ils ont l'autonomie d'être capables de décider et que ce n'est pas orienté par les employés, mais techniquement c'est eux qui ont la marge de manœuvre (responsable 2, extrait 26).

Le positionnement désiré est assez clair du côté du responsable 2 : il faut idéalement et constamment travailler à mettre en place des pratiques qui s'inscrivent au sein du mandat de participation malgré tous les défis que cela comporte. Cet idéaltype est, à son avis, celui au sein duquel il est le plus difficile d'inscrire ses pratiques.

Notre organisme, c'est ici qu'on doit être, favoriser la participation. [...] On n'est pas à l'abri de l'endoctrinement. Cet endoctrinement comme professionnel, on est toujours juste sur le bord de le faire, alors le mandat de participation demande beaucoup de maturité, bien plus facile d'être l'expert, hein, là c'est simple, c'est clair, on a chacun nos rôles, c'est moi qui sait c'est quoi l'alimentation saine, je vais te faire un menu. Cette place-là [mandat d'expertise] est très confortable, cette place ici [mandat de représentation] aussi parce que quand on est dans la

défense de droits, dans la représentation, c'est facile de dénoncer des problèmes, de revendiquer des mesures, ce n'est pas facile dans l'obtention des résultats c'est clair, mais c'est facile comme job. Ici [mandat de participation], c'est compliqué, c'est l'étape la plus difficile pour les usagers et pour le travailleur et ça demande une maturité de part et d'autre (responsable 2, extrait 27).

On comprend donc qu'impliquer les destinataires, encourager leur participation et tenter, au sein du rapport entretenu avec ces derniers, de ne pas orienter et influencer leurs décisions représentent des défis d'envergures au sein des pratiques communautaires.

Du côté du destinataire de l'organisme 2, ce dernier nous apprend que suite à une mise à pied de son milieu de travail en raison de son analphabétisme, il n'avait aucunement envie de retourner sur les bancs d'école officiels. Il a donc fait la découverte de l'organisme 2 qui pouvait lui donner un coup de main du côté de l'alphabétisation et qui correspondait également davantage à ses attentes. Pour sa part, le positionnement des pratiques de l'organisme qu'il fréquente, non seulement lui convient, mais concorde sensiblement avec le positionnement de la personne responsable. Le destinataire identifie les pratiques d'intervention de l'organisme principalement au sein du mandat de participation, mais également au sein du mandat de représentation. Il nous livre quelques exemples spécifiques démontrant que les destinataires expérimentent parfois l'appropriation d'actes sociaux et que l'autonomie peut faire l'objet d'une négociation partagée avec les intervenants et responsables de l'organisme fréquenté. Effectivement, le destinataire 2 nous fait comprendre qu'outre les activités qui reviennent annuellement (sortie aux pommes, Noël, cabane à sucre, etc.), les groupes d'alphabétisation proposent et organisent, avec l'aide des animateurs au besoin, des sorties et activités déterminées en groupe. Il en est de même pour l'organisation des actions collectives comme la participation à des manifestations par exemple.

Si admettons, moi j'ai une idée, on en parle toute la gang, on veut aller à Québec, on en parle au conseil d'administration. Le CA nous aide beaucoup là-dessus aussi. Il va dire : "partez le premier jet" et si admettons on est mal pris, ils vont nous aider. [...] Comme la deuxième position, la représentation pour défendre nos droits, ça c'est plus les groupes d'alpha, c'est plus nous autres avec les profs. Nous autres à la place d'être un par un, c'est toute la gang on décide si on veut aller à la manif » (destinataire 2, extrait 28).

Au niveau de la structure décisionnelle, on constate que le destinataire est informé du processus. Il défend notamment l'idée que les destinataires, en participant aux activités et à la vie communautaire, ont un rôle important à jouer au sein du CA et dans les orientations que prend l'organisme. Il conteste notamment la présence sur le CA de membres extérieurs à l'organisme : « t'as du monde qui viennent de l'extérieur. Ils sont jamais là. Sont là rien que pour les réunions. Comme les participants sont directs là, au moins c'est mieux d'avoir des participants dans leurs réunions pour dire leur point de vue, comment va l'alpha » (extrait 29). Le destinataire nous apprend également que sur 11 membres siégeant sur le CA, 4 d'entre eux sont des destinataires. « Le grand boss là, c'est nous autres on est les grands boss de lui. Nous autres ça ne marchera pas si c'est le conseil qui décidait de tout. Le monde va s'en aller dans un autre organisme » (destinataire 2, extrait 30).

En ce qui concerne le mandat de représentation et la défense de droits, il y a aussi les notions d'éducation et de conscientisation qui ont surgi des propos du destinataire afin que la personne puisse acquérir les connaissances qui lui permettront d'être plus habilitée à se défendre pour éventuellement transformer ses conditions de vie et même possiblement critiquer les structures en place.

La peur de se faire juger, ça veut dire : "Ah il ne sait pas lire pis écrire, c'est un niaiseux, il fait rien dans société". Si de plus en plus, tu y vas [à l'organisme], de plus en plus on nous montre comment se battre, on nous montre plus d'outils, comment on fait les lois, là on pourra mettre un point sur la table et dire : "Bon

écoute là je ne suis plus un niaiseux comme vous me disiez, j'ai le droit de parler comme vous parlez''. C'est ça (destinataire 2, extrait 31).

Il y a donc cette conception que l'organisme favorise le développement de l'autonomie et d'une prise de confiance qui encouragent les destinataires à revendiquer à leur tour. Pour le destinataire les manières de faire de l'organisme lui conviennent : « Ça fait la job si on veut défendre nos droits » (destinataire 2, extrait 32).

Les propos du responsable et du destinataire sont donc tous deux au diapason en ce qui a trait au positionnement désiré. Probablement attribuable au fait que le destinataire ait surtout expérimenté les classes d'alphabétisation, ce dernier considère que l'organisme positionne principalement ses pratiques au sein des mandats de participation et de représentation alors que le responsable, par son rôle de coordonnateur de l'ensemble des activités, reconnaît que les pratiques de l'organisme relèvent également du mandat d'expertise (volet immigration). Précisons toutefois qu'à l'image du destinataire, le responsable a également reconnu que le volet alphabétisation de l'organisme s'inscrit au sein des mandats de représentation et de participation. Somme toute, il n'y a pas d'écarts majeurs dans les positionnements occupés et désirés qu'identifient les deux répondants.

#### 4.2.3 Organisme 3 : jeunes en difficulté

L'organisme 3 intervient auprès de jeunes adultes marginalisés ou en situation d'itinérance afin d'offrir un accompagnement vers l'insertion sociale. Cette mission se décline en plusieurs activités qui vont d'une offre de repas visant à combler le besoin physiologique de manger, à de l'accompagnement individuel, des plateaux de travail, des logements de transition et autres. Malgré une certaine hésitation du côté du mandat

de participation, la responsable conclut que les pratiques de son groupe s'inscrivent finalement davantage au sein du mandat d'expertise. Cette hésitation pourrait s'attribuer à l'importance que représentent les aspects de négociation avec les jeunes et d'acceptation des particularités de chacun d'entre eux pour la responsable. « J'ai hésité avec l'expert, parce qu'on a une approche vraiment globale fait que on est experts dans rien pantoute » (responsable 3, extrait 33). Néanmoins, c'est en se questionnant sur la finalité de l'action et sur son propre rôle au sein de l'organisme que la responsable en est arrivée à la conclusion suivante : « Je suis comme une experte de l'adaptation » (extrait 34).

On se situe entre la normativité, du genre faut que tu travailles pis tout pour être bien dans ta vie. Les normes de la société là. On se situe vraiment entre ça pis entre la réalité de ces personnes-là. On essaye de, c'est la négociation, on est dans un contexte où t'as besoin d'argent pour avoir des conditions de vie adéquates, même si j'voudrais pas c'est ça pareil, fait qu'on négocie. [...] On a quand même un mandat de réinsertion sociale. Pis on donne des trucs à la personne, on va dire : "Qu'est-ce que tu peux faire toi pour tirer ça à ton avantage même si la société est faite pour t'exclure toi? Pour que tu y trouves ton compte" (responsable 3, extrait 35).

Malgré le fait que l'on constate une volonté de respecter chaque personne dans son intégrité, sa différence et même dans sa façon de s'adapter à la société, il semblerait qu'une certaine conception de l'adaptation et de l'autonomie à développer chez le jeune soit encouragée à travers certains services et certaines activités spécifiques (logement de transition, incitation au travail). Cette adaptation par le travail n'est-elle pas une forme normalisée d'intégration au sein de nos sociétés occidentales? De plus, pour la responsable 3, le fait que la population côtoie des jeunes qui travaillent pour le quartier (plateaux de travail) fait partie du processus d'acceptation de ces derniers.

Nous on est avec des exclus, pis mettons par le nettoyage des rues pis des ruelles on agit comme médiateurs aussi entre les exclus pis Monsieur-Madame-tout-le-

monde de la société normale. On les fait se rencontrer pis ça change la perception de Monsieur-Madame-tout-le-monde sur les gens exclus, sur les jeunes qui ont l'air punk mettons : "ah merci c'est fin, ah ben y font quelque chose, y se mettent en action". Perception positive un peu plus d'eux autres (responsable 3, extrait 36).

La responsable 3 nous explique également que l'inscription des pratiques de l'organisme au sein du mandat de représentation se fait principalement par le biais d'une participation aux tables de concertation et regroupements. Ces représentations visent « la lutte à la pauvreté parce que bien qu'ils [les destinataires] aient de l'aide sociale, ça demeure de la pauvreté. L'accès au chômage aussi, c'est pas toujours simple » (responsable 3, extrait 37). Ainsi, nous constatons une certaine représentation des intérêts des destinataires, mais celle-ci n'est pas présentée comme la finalité principale de l'organisme et ne semble pas puiser ce mandat à partir de l'engagement des jeunes au sein du processus de revendication. « Faudrait que je révise notre charte, mais je pense que ça fait partie aussi des objectifs de notre organisme de défendre les droits des jeunes » (responsable 3, extrait 38).

Dans sa conception du mandat de participation, la responsable 3 fait davantage référence à une consultation non officielle qui se fait un peu en permanence auprès des destinataires. Il y a également l'idée que c'est à travers l'intervention ou en petits groupes qu'il est possible de favoriser la participation des destinataires.

Ce serait plus à petite échelle admettons au niveau des ateliers qu'on donne, ben là c'est sûr qu'on les sonde [les destinataires] pis qu'on va chercher leurs intérêts parce que sinon t'as personne étant donné que c'est volontaire. Fait que c'est sûr qu'ils modèlent un peu le genre d'ateliers ou d'activités qu'on va donner (responsable 3, extrait 39).

Au niveau des pratiques d'intervention plus spécifiquement, la responsable nous informe de sa conception du jeune lorsqu'elle intervient :

On dit que la personne est experte de sa vie pis c'est elle qui connaît fondamentalement ses besoins. On va partir de ça. Moi je pourrais penser dans ma tête que l'idéal ce serait qu'elle arrête de consommer parce que ça lui permettrait plein de choses, mais elle ne veut pas arrêter de consommer pis son objectif est différent. Pour elle, ce n'est pas ça son problème, je vais partir de ça pis on va travailler sur ce qu'elle veut travailler, sa priorité à elle parce que ça servirait à rien que je la confronte tout le temps (responsable 3, extrait 40).

En somme, on constate que le mandat d'expertise et le développement d'une autonomie permettant au destinataire de s'adapter et de se réinsérer socialement correspond bien à une finalité de leurs pratiques : encourager les jeunes à expérimenter une expérience de travail, démystifier et améliorer la perception des gens sur les actions que les jeunes peuvent poser, démontrer qu'ils ont une volonté de se prendre en main (nettoyage des rues), etc. Néanmoins, au sein de l'intervention même, et c'est ce que viendra confirmer la destinataire de l'organisme, ces objectifs ne sont ni explicitement nommés, ni fortement encouragés. Il y a donc cette volonté de venir combler des besoins de base chez les jeunes qui, une fois entrés à l'organisme, détiennent une certaine liberté d'action leur permettant de venir chercher ce dont ils ont besoin (alimentation, argent, écoute, activités sociales) dans la limite de ce qu'ils définissent eux-mêmes comme besoin.

En ce qui a trait à la structure décisionnelle de l'organisme, on apprend qu'aucun destinataire ne siège sur le CA bien qu'il s'agisse d'un souhait de l'organisme : « il manque, on veut un jeune. On l'a pas encore » (responsable 3, extrait 41). Néanmoins, il demeure qu'en dehors des mécanismes officiels de prise de décisions l'organisme offre une ouverture aux propositions des destinataires dans l'ajout d'activités. Ces initiatives sont toutefois peu nombreuses aux dires de la responsable.

Il y a eu une idée de partir une équipe d'hockey cosom, fait que ça ça pourrait faire partie de nos services offerts. C'est son idée, il va la mener à terme du début à la fin, c'est ce qu'on aimerait. Ce serait partagée [en parlant de l'idéaltype] parce que je suis présente dans ce processus-là quand même, pis c'est comme un accompagnement, je lui transmets les connaissances que j'ai par rapport à la communication, les trucs qui pourraient l'aider à mettre ça sur pied. J'étais tellement contente quand la personne a parlé d'hockey cosom (responsable 3, extrait 42).

Dans l'idéal, la responsable 3 précise qu'elle souhaiterait que les pratiques de son groupe s'inscrivent davantage au sein du mandat de participation avec pour objectif que les jeunes proposent et s'engagent davantage au sein de l'organisme. Les propos ci-dessous nous laissent cependant entrevoir une certaine difficulté à y parvenir et l'explication soulevée pour justifier l'ampleur du défi fait référence à la question de l'urgence:

Il y a un désir profond que ça vienne plus de la base, qu'il y ait plus d'initiatives, mais on a de la misère à aller les chercher. La réalité terrain avec nos 18-30 ans qui vivent une précarité fait en sorte qu'ils sont en mode survie, c'est difficile d'aller les chercher pour plus nommer, dénoncer les problèmes, revendiquer (responsable 3, extrait 43).

Ce désir que les jeunes participent et soient davantage inclus dans les prises de décisions est nommé, mais rien ne laisse croire au sein des propos de la responsable que des actions ou réflexions sont prises en ce sens.

En ce qui concerne la destinataire de l'organisme 3, cette dernière fréquente principalement l'organisme pour des raisons alimentaires et pour participer aux plateaux de travail. Pour sa part, elle reconnaît davantage l'organisme qu'elle fréquente au sein du mandat de participation et soutient que l'intervention lui apparaît insuffisamment encadrante. En ce sens, elle affirme préférer le mandat d'expertise qui,

à son avis, est plus susceptible de résoudre les problèmes rencontrés par les destinataires.

Genre pourquoi qu'il y en a d'abord que ça fait des années qui fréquentent là pis qui sont encore alcooliques? [...] Ça devrait être obligatoire d'avoir un café-causerie quasiment à tous les jours juste parce que sinon, ils veulent toute nous laisser libres, pis comme, c'est l'fun, mais en même temps, il faut comme avoir un peu de discipline comme là on va parler de ça. Faut que ce soit là la réhabilitation. Parce que si on n'y arrive pas là, qu'est-ce qui dit qu'on va y arriver après. C'est pas mal de dire : "Moi je pense que c'est ça que tu devrais faire" (destinataire 3, extrait 44).

Comme nous avons pu le percevoir dans les propos de la responsable 3 sur le type d'intervention priorisé avec les jeunes, cette approche informelle qui cherche à respecter le rythme des jeunes et à créer une relation de confiance ne semble pas être assez encadrante pour la destinataire.

Vraiment mon problème principal c'était l'anorexie pis personne l'a ciblé, ils ne veulent jamais t'obliger, ils te gardent toujours dans ta propre souffrance, d'un côté je trouve ça poche un peu. Pis là quand toi tu t'ouvres toi-même, ils peuvent juste comme être un peu ton miroir de toi-même pis pas être méchants avec toi. À l'ancien organisme où j'allais, j'avais vraiment des interventions directes, là-bas dans le fond mon intervenante me voyait pis elle était comme : "ben là regarde tu peux pas rester de même, faut que tu te trouves une job", fait que là c'était beaucoup plus ciblé. Pis ça, c'est ça que j'avais de besoin. Mais à l'organisme 3, c'est moins ciblé, c'est plus on a du fun, on laisse les gens prendre de la drogue, ils savent que les gens vont fumer des joints fait qu'ils vont plus te laisser vivre ton trip. Ils vont être là pour être ton *chummy-intervenant* (destinataire 3, extrait 45).

Néanmoins, on comprend que certains aspects du mandat de participation sont appréciés par la destinataire. C'est le cas notamment de l'absence de jugement dans l'écoute des intervenants : « eux autres y font juste comme essayer de te rendre bien pis faire en sorte que tu te sentes comme, je sais pas là, que tu te sentes normale »

(destinataire 3, extrait 46). De plus, la possibilité de proposer des activités au sein de l'organisme semble également lui plaire. « [L'intervenant] a dit : "Ok, qu'est-ce que vous voulez faire comme activités?". Moi j'ai dit qu'on pourrait inviter le Dalai-Lama, il a dit que c'était pas possible pis là finalement il a proposé l'atelier d'écriture, c'était quand même intéressant » (destinataire 3, extrait 47).

D'après les dires de la destinataire 3, le positionnement désiré est celui favorisant une autonomie orientée. Selon elle, l'organisme

existe justement parce qu'il y a pleins de jeunes qui sont sur l'aide sociale pis qui ont besoin d'avoir des personnes qui veillent sur eux, parce que sont faibles, sont restreints dans leurs activités pis dans leur argent. Je pense que c'est assez évident, mais c'est important de le dire quand même (destinataire 3, extrait 48).

Pour la destinataire, l'éducation et le développement d'une estime de soi semblent faire partie des conditions nécessaires au développement des destinataires et devraient être intégrés aux pratiques des OC. L'extrait ci-dessous reflète cette nécessité selon elle d'informer les gens dans le but de favoriser une meilleure compréhension des difficultés que vivent les jeunes.

Ce qui manque ce serait de faire des activités justement sur l'estime de soi, sur qu'est-ce que tu fais quand tu rencontres des gens, sur ce qui explique les différentes difficultés que les gens peuvent rencontrer en incluant l'anorexie, en expliquant c'est quoi que ça fait à long terme. Mettre les gens au courant de tous les gens. Expliquer c'est quoi les gens qui a autour, ça se peut que lui soit comme ça. Plus essayer de calmer les gens (destinataire 3, extrait 49).

Il est intéressant de constater la multiplicité des tensions au sein de cet organisme. En effet, la destinataire et la responsable ne reconnaissent pas les pratiques effectives de l'organisme au sein du même positionnement. De plus, alors que la responsable

identifie l'organisme principalement au sein du mandat d'expertise et qu'elle désire se rapprocher du mandat de participation, c'est exactement le contraire pour la destinataire. Ainsi, dans l'idéal, les deux répondantes n'aspirent pas au même positionnement (voir les figures 4.1 et 4.2).

#### 4.2.4 Organisme 4 : santé mentale

L'organisme 4 intervient auprès de personnes vivant des problèmes de santé mentale en les accompagnant dans leur milieu de vie par le biais de rencontres et de suivis à domicile. Le responsable 4 reconnaît davantage son organisme au sein du mandat d'expertise bien qu'il souhaiterait que les destinataires puissent être davantage reconnus et impliqués au sein de l'organisme (mandat de participation). Il nous fait donc découvrir un organisme ayant développé au fil des ans une pratique professionnalisée dans son domaine d'intervention (santé mentale).

Il y a une place en particulier. Essentiellement, je dirais quand même que c'est plus un mandat d'expert qu'on a. C'est un type d'intervention qui a été basé par une équipe d'experts, donc des gens qui ont réfléchi à c'est quoi l'intervention, qui ont fait des recherches qui sont basées sur des modèles existants ou des organismes existants sur une demande aussi qui venait pas de la communauté. D'autant plus qu'elle venait du ministère à ce moment-là. Donc, on a vraiment pris un modèle qu'on a participé à créer dans l'histoire et, de là, on offre des services à des personnes qui ont des besoins en santé mentale. On est quand même beaucoup plus en mode expert qu'autrement à cause du niveau clinique (responsable 4, extrait 50).

L'offre de services et d'accompagnement à domicile débute toujours par une « référence qui doit venir de la personne. Alors le premier geste pour s'en sortir, c'est de soi-même faire l'appel » (responsable 4, extrait 51). Un dossier est ouvert pour chaque client et un intervenant se voit attribuer plusieurs destinataires chez qui il se

déplace à un rythme irrégulier en fonction des besoins de la personne. L'accompagnement prend fin lorsque le destinataire se sent en confiance et prêt à poursuivre sans suivi communautaire.

Pour cet organisme, il faut comprendre qu'en raison du type de services qui s'offre directement au domicile des gens, la vie interne et associative concerne presque exclusivement les responsables et les intervenants. Les destinataires ne sont que très peu concernés par le processus de prises de décisions relatif à l'organisme, ses services et ses activités. Le responsable précise néanmoins que deux destinataires « nommés en assemblée générale par les membres » (responsable 4, extrait 52) siègent sur le CA de l'organisme. Par contre, on apprend également que le CA est un mécanisme décisionnel plus procédural que réellement effectif : « Le CA est là beaucoup pour endosser les décisions de l'équipe, c'est vraiment plus comme ça que le CA va travailler, c'est-à-dire que eux autres ce qui constatent c'est qu'on fait du bon travail. Alors nous on réfléchit à des choses en équipe » (responsable 4, extrait 53).

Au niveau du mandat de représentation, le responsable nous fait comprendre qu'il identifie une part du travail réalisé au sein de cet idéaltype. Cette représentation politique, pour laquelle il est mandaté de participer, n'est toutefois pas l'objectif principal de l'organisme et n'implique pas les destinataires dans les démarches entreprises. Ses propos soutiennent plutôt l'idée de la représentation dans une perspective de pérennisation et de reconnaissance des pratiques et de l'expertise développées par l'organisme.

Dans l'anticipé aussi je me retrouve quelque part, dans le sens où comme équipe de travail, on m'a donné à moi, le mandat de faire de la représentation, d'être impliqué politiquement. J'ai été impliqué avec plusieurs regroupements. Alors je dirais que de par ma fonction de direction, je participe à beaucoup de mouvements sociaux qui veulent amener des changements au niveau des

pratiques de santé mentale, au niveau de la reconnaissance auprès des ministères sur les pratiques de santé mentale du communautaire, de la distinction et des caractéristiques gagnantes quelque part de nos activités (responsable 4, extrait 54).

En ce qui concerne le mandat de participation, l'extrait ci-dessous démontre que malgré l'inscription principale du mandat de l'organisme 4 au sein du mandat d'expertise déléguée et malgré la participation limitée des destinataires à la vie associative de l'organisme, c'est à travers l'intervention et le rapport direct qui se crée avec le destinataire qu'il devient possible pour l'organisme de favoriser la participation des destinataires à la définition personnelle de leurs problèmes et des solutions ainsi que de négocier le type d'autonomie désiré par ces derniers.

Ce qu'on fait c'est de l'accompagnement de vie, alors dans l'ensemble des sphères de vie de la personne, de viser à atteindre un équilibre, pas "L'équilibre", ça existe pas, mais son équilibre, là où il est suffisamment confortable pour vivre à la limite dans la marge, mais qu'il est en équilibre tant qu'il est là il est bien. Fait que on lui dira pas : "Faudrait que tu te normalises pis que tu te laves les dents". On ne fixe pas d'objectif pour la personne. C'est la personne pis c'est la relation qui créent au fur et à mesure les objectifs qu'elle va décider d'entreprendre. On va chercher à être le moins intrusifs possible, c'est beaucoup un travail de réflexion qu'on fait avec la personne et non de guider la personne (responsable 4, extrait 55).

Ainsi, nous pouvons déjà constater que la participation des destinataires et le développement de leur autonomie signifient une implication dans l'action qui porte sur eux-mêmes.

Cet équilibre et cette autonomie sont donc négociés avec le destinataire en ce sens où le responsable nous fait comprendre qu'il n'y a pas qu'une seule forme d'équilibre individuelle valorisée par l'organisme. Malgré ce discours et cette possibilité de négociation du type d'autonomie et de l'équilibre au sein duquel la personne se sentirait

bien, il y a tout de même une finalité d'intégration qui, selon le responsable 4, semble généralement admise : « à quelque part on va toute assez facilement s'entendre autant les gens du réseau, que nous autres, que les clients sur ce qu'on veut c'est être moins seuls, être plus intégrés, être capables d'être moins stressés par l'environnement » (extrait 56). Il y a également une notion d'acceptabilité sociale sur laquelle l'organisme va miser.

Chez nous, au-delà de l'individu, c'est évidemment l'acceptabilité sociale de ces personnes-là, la déstigmatisation aussi des gens. Plus une personne a des comportements appropriés ou adaptés en contexte de vie sociale, ben plus qu'on va dire : 'ah ouin, il y a un an quand cette madame-là est rentrée, fallait la sortir parce qu'elle dérangeait tout le monde, pis là ben maintenant a vient dans notre pharmacie pis elle fait le tour des allées pis elle ne dérange pas personne'. On sait que ça fait partie de sa vie, fait que l'acceptation sociale est importante et cette personne-là qui a tranquillement changé ses comportements, on va apprendre à la connaître (responsable 4, extrait 57).

Nous discernerions donc, dans les propos du responsable, cette volonté de développer « son équilibre [...] tant qu'il est là, il est bien » (voir extrait 55), mais aussi cet objectif que la personne adopte des comportements mieux adaptés aux normes ambiantes qui risquent de lui permettre d'être plus acceptée socialement.

Du côté du positionnement désiré, le responsable affirme vouloir rapprocher son organisme du mandat de participation au niveau de la gestion interne de l'organisme afin que le point de vue des destinataires soit entendu sur l'offre de services. « Un petit peu un constat, pas d'échec, mais d'insatisfaction où on sollicite très peu la clientèle sur le type de service qu'elle voudrait avoir » (responsable 4, extrait 58).

Du point de vue de la destinataire 4, l'organisme se positionne davantage au sein du mandat de participation. Il convient ici de préciser que son analyse des pratiques de

l'organisme se base presque exclusivement sur les visites d'intervention à domicile et sur le rapport entretenu avec son intervenant. Elle nous explique que pour l'instant, dans sa vie, ce positionnement et ce type d'intervention lui conviennent.

Je le situe en mandat de participation parce que ça favorise la participation des usagers à la définition des problèmes. C'est l'utilisateur qui doit faire appel dans un premier temps pour demander le service. C'est pas de la thérapie, c'est basé sur le dialogue, les gens vont établir une relation avec l'intervenant ou l'intervenante qui va se présenter puis la vision c'est que chaque personne a droit à sa différence, à ses croyances, à ses valeurs, à sa façon de voir les choses, puis c'est d'amener la personne à devenir de plus en plus autonome dans sa façon à elle de voir les choses (destinataire 4, extrait 59).

La destinataire nous explique qu'après avoir fréquenté des appartements supervisés pendant trois ans et être passée à travers toute une gamme d'ateliers offerts au sein d'un autre organisme, elle se « retrouvai[t] comme dans le vide. Je sentais que j'avais besoin d'un filet de sécurité » (extrait 60). On comprend, à travers les propos de la destinataire, que les rencontres lui permettent d'extérioriser des sentiments, de « toujours trouver quelque chose de positif » (extrait 61) dans ce qu'elle fait, mais aussi d'entreprendre des projets, de nouvelles activités pour sortir de chez elle.

J'ai eu à expliquer qu'est-ce qui se passait à mon intervenant pis lui ben y me posait des questions, y m'aidait à trouver c'était quoi la solution. C'est quand même un intervenant, quelqu'un qui connaît son travail, mais c'est pas son mandat de trouver des solutions pour moi, ça veut pas dire que pour certaines personnes y va pas aider à trouver des solutions ou établir des projets, des plans avec la personne, mais ça prend la participation de la personne. Un moment donné il m'a donné des bonnes références que j'avais besoin. [...] Fait que avec mon intervenant, j'ai essayé des choses [groupe de marche, club de lecture, etc.] (destinataire 4, extrait 62).

À travers le discours de la destinataire 4, on conçoit que cette dernière craint le moment où l'accompagnement se terminera. En effet, rappelons ici que la finalité de

l'organisme nommée précédemment est de pouvoir éventuellement se retirer lorsque la personne a acquis les outils nécessaires à son bien-être.

La dernière fois y [son intervenant] m'a dit : "Peut-être que là tu serais prête à voler de tes propres ailes. Peut-être que là t'as acquis ce qui faut". Pis là j'étais comme "non non", là j'ai comme eu peur (destinataire 4, extrait 63).

Pour la destinataire, qui a fréquenté différents organismes au cours de sa vie, elle associe ses préférences en termes d'idéaltypes et de pratiques des organismes suivant l'état émotionnel dans lequel elle se trouve. Ainsi, on comprend que l'autonomie peut faire l'objet d'une négociation et d'une participation accrue de sa part si sa situation générale est relativement stable. Par conséquent, le mandat de participation lui conviendrait présentement et elle nous l'indique de façon très précise.

Ben, je te dirais que ça dépend de l'époque, parce qu'il y a une époque où j'ai eu besoin d'un organisme qui vraiment m'aidait, mais vraiment. Me prendre de là, à là, à là. Le mandat d'expert, j'ai eu besoin de ça un moment donné pis c'était correct j'en étais là. Maintenant, le mandat de participation, c'est celui qui me convient présentement, ça ne veut pas dire qu'éventuellement, je ne vivrai pas quelque chose qui va me ramener à un besoin d'un mandat d'expert, mais pour l'instant c'est passé. Pis le mandat de représentation, j'en profite certainement par la bande, par les résultats de l'action des personnes qui agissent. Mais moi, présentement, c'est vraiment le mandat de participation où j'suis bien (destinataire 4, extrait 64).

Ces propos ne sont pas sans nous interpeler de nouveau sur la question de l'état d'urgence. En contexte de crise ou de grandes difficultés, il semblerait que le mandat d'expertise soit celui présenté comme le plus propice à apporter une aide concrète.

En jetant un regard aux schémas 4.1 et 4.2, nous constatons à prime abord que la destinataire et le responsable ne positionnent pas les pratiques de l'organisme qu'ils

représentent au sein du même mandat (participation versus expertise). Il importe cependant de préciser que les deux répondants associent l'intervention à domicile au mandat de participation en raison du rôle qu'exerce la destinataire dans sa démarche vers le développement d'un équilibre ou d'une autonomie qui lui convient. La vision d'ensemble du responsable de l'organisme le conduit toutefois à reconnaître que globalement les pratiques de son organisme se rapprochent davantage du mandat d'expertise, ne serait-ce que par la justification de sa création ainsi que de la finalité qui accompagne l'existence même de l'organisme. Au niveau du positionnement désiré, c'est le mandat de participation qui est identifié par les deux répondants. Pour le responsable, il s'agit d'un défi et d'un idéal à atteindre. Du côté de la destinataire, il faut cependant garder à l'esprit qu'elle attribue ce désir à sa situation actuellement stable et qu'en état d'urgence, ce sont les organismes inscrivant leurs pratiques au sein du mandat d'expertise qui sont plus susceptibles d'apporter une aide concrète à son avis.

#### 4.2.5 Organisme 5 : droit au logement

L'organisme 5 vise en premier lieu à promouvoir le développement du logement social. On apprend toutefois qu'à travers les années, son mandat s'est élargi afin de défendre également les droits des locataires. La responsable situe donc l'ensemble des pratiques de l'organisme 5 au sein des trois idéaltypes. Pour commencer, elle reconnaît qu'un de ses nouveaux secteurs d'intervention se situe davantage au sein du mandat d'expertise. Il s'agit de l'intervention individuelle en défense de droits.

Depuis 2011, depuis qu'on a agrandi notre territoire, on a aussi agrandi je dirais nos pratiques, c'est qu'on recevait énormément d'appels de cas individuels, fait que sans que ça soit notre majeure dans nos activités, on offre ce service-là à la

mesure de nos capacités de pouvoir accompagner les gens soit dans la rédaction de lettre de mise en demeure (responsable 5, extrait 65).

Il y a donc cet aspect juridique que la responsable situe au sein du mandat d'expertise pour les raisons suivantes.

Celui en haut pour l'autonomie orientée où on parle d'avoir un mandat d'expert, ben moi clairement je le vois dans la défense individuelle. Les gens viennent te rencontrer parce que tu as une connaissance spécifique sur la loi, des droits des locataires. Que ce soit faite par un stagiaire qui a étudié, tu deviens un expert de ce sujet-là pour pouvoir le transmettre à la personne qui en connaît moins. [...] L'autonomie orientée aussi dans le sens où, pour moi c'est très clair c'est comme une assiette de possibilités : "tu peux faire ça, tu peux faire ça, tu peux faire ça, pis après ça ben, choisis le chemin que tu veux" (responsable 5, extrait 66).

Il y aurait, dans ces propos, un rapport d'experts à destinataires au niveau de l'intervention en raison des connaissances que maîtrisent les uns sur le droit au logement par rapport aux autres qui viennent spécifiquement chercher de l'aide à ce sujet. Une notion d'éducation qui, une fois présentée à l'autre, lui permet de choisir pour quel recours opter. C'est donc précisément dans la relation que ce rapport d'expertise existe puisque la finalité de cette action, en soi, ne cible pas une intégration ou une adaptation sociale ou économique spécifique de la personne. La finalité est de donner les moyens au destinataire de défendre une certaine justice sociale quant au droit au logement et de modifier ses conditions de vie si elle le désire.

Le discours qu'on va porter c'est qu'on va dire : on prône l'autonomie de la personne donc on vous explique la panoplie de recours disponibles, pis sans jugement, pis après la personne c'est son choix. Si elle dit : "non, je ne veux pas aller dans cette avenue-là", ben il faut respecter son choix. On peut être déçu en se disant, mais moi si j'étais toi j'irais, mais après c'est un peu la limite (responsable 5, extrait 67).

En ce qui concerne le mandat de représentation, la majorité des pratiques de l'organisme semble s'y rattacher bien que la responsable ne l'ait pas explicitement affirmé. En effet, du côté de l'historique de l'organisme, on apprend que ce dernier a initialement été constitué par un comité formé de citoyens engagés qui réclamaient du logement social dans la région. « Dans la mission, dans l'idée de l'intervention de l'organisme, on parle beaucoup d'action collective, de défense collective des droits, où on met énormément d'énergie, de temps, de ressources » (responsable 5, extrait 68). On comprend donc qu'il y a une volonté de transformation des conditions de vie. L'organisme agit de façon militante et critique afin de limiter l'existence d'une injustice sociale au niveau d'un besoin fondamental, celui de se loger et ce, pour toutes les personnes.

On pourrait dire que ce que l'on veut c'est que toute personne ait droit à un logement décent, sécuritaire, qu'il peut se payer, ça c'est comme le gros objectif. Le logement c'est un droit, ça ne devrait pas être une marchandise, c'est pas normal que les gens investissent plus de 30 % des revenus pour se loger. On va donc dénoncer telles mesures de l'État, on a cette responsabilité-là de dénoncer quand il y a des politiques qui sont discriminatoires ou injustes. C'est pas pour rien qu'on va faire des manifs devant nos bureaux de députés (responsable 5, extrait 69).

La responsable 5 s'interroge également sur les conditions associées à la participation des destinataires aux actions de mobilisations de l'organisme et donc, vis-à-vis le mandat de représentation. En effet, idéologiquement cette volonté d'encourager l'implication des destinataires génère un inconfort auprès de la responsable qui peine à justifier que l'autonomie peut se décliner par une certaine imposition de la participation et par cette impression de « forcer l'autocritique ». Néanmoins, cette mobilisation des destinataires et de la population ainsi que ce désir de développer une conscience critique sont deux aspects majeurs pour l'organisme.

La mobilisation, bien naturellement, c'est un appel à tous pis plus on est de monde plus on est contents pour aller à une manifestation. Les gens qui disent : "j'aimerais ça soutenir l'organisme", ben tu peux les inviter en disant qu'une des manières de nous soutenir, c'est de s'impliquer et de participer et de se mobiliser parce que c'est ce qui va permettre éventuellement que les choses changent. Mais je dirais il y a des choses, mettons y'a des membres qui disent : "on va aller mobiliser dans les logements sociaux auxquels le Comité logement est à l'origine pour dire, ben maintenant que vous avez des bonnes conditions de vie, que vous habitez dans ces logements-là, ben venez vous battre pour les prochains". Mais là, est-ce que ça c'est de l'autonomie? Je sais pas, pis moi des fois je trouve que les membres sont motivés, mais faut pas non plus tomber dans l'espèce de culpabilisation. Il n'y a comme pas d'obligation non plus. Fait que je sais pas si ça c'est une question d'autonomie de dire ben on va essayer de trouver où est-ce qu'on peut susciter l'indignation, le sentiment que oui y'a un manque de justice sociale pis où on veut faire réveiller la solidarité entre les membres pis mobiliser des gens (responsable 5, extrait 70).

Au niveau du mandat de participation, la responsable conçoit d'emblée cette participation au regard de la vie démocratique et organisationnelle, c'est-à-dire en termes de participation et d'implication des destinataires aux prises de décisions les concernant au sein de l'organisation.

Ça [mandat de participation] je le vois beaucoup dans notre assemblée générale annuelle, nous on fait une journée, on fait des ateliers pour réétudier le plan d'action pis après on adopte en plénière fait qu'il y a vraiment des moments qui sont donnés aux membres pour faire des amendements ou changer des choses par rapport à ce qui sera nos actions prioritaires pour l'année prochaine. Pis ce plan d'action il a été préapprouvé par un conseil d'administration formé de membres de l'organisme aussi. Fait que oui je verrais un partage parce qu'à la base, il y a un plan d'action qui est proposé, qui n'est pas imposé, mais qui est proposé. On a un document qui est sur la table, pis après ça on prend le temps de l'étudier, de voir si on l'approuve. Fait que y'a huit cadenas à double tour pour être sûr qu'il est adopté par tout le monde (responsable 5, extrait 71).

On apprend également que le CA est « formé de neuf administrateurs qui sont tous et toutes des membres de l'organisation » (extrait 72) et que ces derniers sont, non seulement très impliqués, mais aussi « hyper sollicités, vraiment beaucoup, peut-être

trop, mais en tout cas, c'est clair que vraiment y'a beaucoup de prises de décisions qui passent par le CA » (responsable 5, extrait 73). La responsable nous explique que les réunions ont lieu aux quatre semaines et qu'entre ces rencontres, les membres se côtoient au sein des manifestations ou lors des assemblées. On comprend que les pratiques en place ainsi que le positionnement à travers les différents idéaltypes conviennent dans l'ensemble.

La destinataire de l'organisme 5 fait partie de ceux et celles venant chercher une aide juridique auprès de l'organisme à la suite de difficultés rencontrées avec son propriétaire. On apprend toutefois que depuis, les nombreuses implications au sein de l'organisme se sont succédées. En effet, la destinataire a décidé de devenir membre et elle participe désormais à des manifestations, à la conception de pancartes et, plus récemment, elle a également pris la décision de s'engager dans un comité de citoyens pour le développement d'un projet d'habitation chapeauté par l'organisme 5 qui est reconnu à titre de groupe de ressources techniques.

La destinataire positionne l'organisme qu'elle fréquente particulièrement au sein du mandat de représentation et elle est la seule de nos répondants destinataires à désirer ce positionnement. « Moi je reconnais l'organisme dans le deuxième bloc, le mandat de représentation. Je mettais l'organisme naturellement là parce qu'il voit les problèmes, il les anticipe pour développer, pour que ça fonctionne plus tard » (destinataire 5, extrait 74). Pour justifier ce positionnement, la destinataire précise le type d'actions qu'elle a mené et qu'elle situe au sein du mandat de représentation : « Je suis allée faire des pancartes, faire des slogans avec eux autres, participer à des marches, toujours pour la défense des droits du communautaire pis des gens, pis tout ce qui a trait contre la pauvreté, tout ça, on milite beaucoup là-dessus » (destinataire 5, extrait 75). Son discours laisse toutefois présager qu'elle apprécie certains aspects qui se rattachent davantage à l'expérimentation et l'appropriation collective d'actes

sociaux caractérisant le mandat de participation. C'est notamment le cas de son implication à travers divers mécanismes de prise de décisions, soit directement au sein de l'organisme lui-même, mais aussi à travers son expérimentation du rôle d'administratrice du comité de citoyens pour le projet d'habitation.

Là j'ai pris goût à m'associer à des groupes, à des cafés-rencontres, des trucs comme ça. J'ai envie de relever des défis. Je fais partie du comité du projet d'habitation. Là les décisions se prennent en dehors de l'organisme, mais par contre, ils nous parrainent quand même dans notre projet. Le projet c'est de former un comité provisoire, ensuite apprendre c'est quoi chacun nos rôles. Pour moi, c'était le but, c'était d'apprendre à travailler ensemble (destinataire 5, extrait 76).

On constate également au niveau de la participation des destinataires à la vie associative de l'organisme, une possibilité d'influencer les décisions. « On est toujours consultés c'est sûr pis ils nous appellent par téléphone s'il y a des manifestations ou la construction de pancartes pour dire : “bon est-ce que tu veux participer?” La construction de pancartes c'est souvent décidé quand on a nos assemblées générales » (destinataire 5, extrait 77). De plus, les destinataires ne sont pas seulement invités à participer aux assemblées de leur propre organisme, mais également à celles des regroupements au sein desquels l'organisme lui-même est membre. « Fait que là, y'a des ateliers qui sont organisés par le FRAPRU, on fait des petites classes, ensuite on revient en plénière, pis là chaque groupe vote pour ou contre telle et telle manifestation » (destinataire 5, extrait 78).

La destinataire se dit satisfaite du mandat de représentation où elle situe son organisme. Toutefois, l'aspect sur lequel elle insiste et qu'elle semble grandement apprécier au sein de l'organisme est le degré de participation qu'elle détient, ce qui nous amène à nuancer le propos concernant le mandat de représentation et à nous questionner au sujet du mandat de participation. « Selon moi pour mon expérience à moi, c'est

représentation parce que là j'ai toutes mes prises de décisions. C'est ici que je fonctionne le mieux » (destinataire 5, extrait 79). La destinataire nous partage également son point de vue sur l'importance du mandat d'expertise qui est, à son avis, indispensable pour certains.

Pour certaines personnes, y'ont besoin de ça. Parce que sans ça, ils pourront pas avancer parce qu'ils n'en ont pas d'autonomie. Y'ont besoin d'être constamment suivis et dirigés, c'est comme un enfant qui apprend à marcher, y'a toujours besoin du support jusqu'à ce qu'il soit capable de marcher tout seul. Pis y'en a qui n'apprendront pas, y'ont un problème moteur qu'est-ce que tu veux y faire. Faut quand même les aider pareil. Faut les diriger quelque part (destinataire 5, extrait 80).

Elle explique également qu'à son avis les organismes inscrivant leurs pratiques au sein de cet idéaltype peuvent répondre à deux types de besoins. En fait, elle soutient que les personnes qui se connaissent suffisamment bien peuvent choisir volontairement de fréquenter des organismes offrant des services spécifiques dont la finalité est connue alors que pour d'autres, qui ne sont pas du tout autonomes, ce type d'intervention lui semble indispensable.

Fait que, c'est soit que t'es autonome quand t'es rendu-là ou tu l'es pas du tout, que t'es obligé de te plier à l'encadrement. [...] Au pire ils s'en vont là où c'est toute faite pour eux autres parce qu'ils ont besoin vraiment d'être encadrés. C'est comme la religion. En religion t'es encadré, mais y'en a qui ont besoin d'aller plus loin que leur encadrement, sont déjà rendus à un niveau plus philosophique, ou spirituel. Ceux qui sont capables de naviguer tout seuls (destinataire 5, extrait 81).

En somme, autant au niveau du positionnement des pratiques d'autonomie actuelles de l'organisme que dans leur idéal de positionnement, les réponses des deux répondantes de cet organisme sont généralement concordantes. De plus, il est intéressant d'observer que la destinataire possède une vision d'ensemble assez développée de l'organisme et

des pratiques que ce dernier met en place. Son implication accrue au sein de l'organisme explique probablement ces connaissances approfondies qui lui permettent de pousser sa réflexion au-delà du service initialement reçu (conseils sur les droits du locataire).

#### 4.2.6 Organisme 6 : améliorer les conditions de vie des familles et personnes dans le besoin

L'organisme 6 intervient principalement au niveau de la sécurité alimentaire. Il inscrit ses pratiques d'intervention au sein d'un objectif plus large visant à améliorer les conditions de vie des personnes à faible revenu à travers une gamme d'activités (repas communautaires, redistribution de boîtes alimentaires, cuisine collective, aide à l'employabilité, etc.). La responsable reconnaît majoritairement les pratiques de l'organisme qu'elle représente au sein du mandat d'expertise bien qu'elle relève certains aspects de la pratique qu'elle associe au mandat de participation.

Dans le "orienté", nous les gens ont un besoin en sécurité alimentaire, donc ils vont venir, c'est un besoin qu'ils ont, on va leur offrir. Fait que oui, on présente des activités fixes, par exemple les cuisines collectives, les repas, sauf qu'on offre aussi à nos participants le loisir de pouvoir choisir ce qui les intéresse (responsable 6, extrait 82).

On apprend également qu'il y a un programme d'aide pour le retour à l'emploi. Si, de l'avis de la responsable, la participation à ce programme ne permet pas toujours de retourner sur le marché du travail, elle permet tout de même de développer des habiletés individuelles et professionnelles.

On a une intervenante qui s'occupe d'un programme qui s'appelle PAAS-Action, qui est avec le Centre local d'emploi. C'est des gens qui, ce serait pour retourner sur le marché du travail. Donc, c'est des gens qui viennent pour travailler, pour apprendre sur eux. On fait des petits ateliers, c'est à peu près une durée d'un an le contrat. [...] C'est sûr que si on regarde ça, d'après moi y'a pas beaucoup de gens qui sont dans le PAAS-Action qui vont réussir à se trouver un emploi, mais y'acquièrent quand même certaines compétences sociales pis des compétences professionnelles aussi (responsable 6, extrait 83).

Au niveau de la vie associative et des mécanismes de prise de décisions, on apprend qu'au sein de l'assemblée générale, qui a lieu une fois dans l'année, « les membres votant c'est pas ceux qui ont une carte de membre de l'organisme, c'est des gens qui se sont impliqués au moins dix heures bénévolement au sein de notre organisme » (responsable 6, extrait 84). Avec un total de cinq employés et autant d'activités, la responsable insiste sur le caractère essentiel du bénévolat et précise que l'organisme compte au-dessus de trois cents bénévoles. « C'est un besoin essentiel d'avoir des bénévoles. On essaie de favoriser l'implication de nos membres aussi à travers nos activités, on force pas l'implication bénévole, mais c'est sûr qu'on leur montre l'importance aussi » (responsable 6, extrait 85).

Au niveau du conseil d'administration, la responsable nous explique que pour des raisons d'efficacité, une décision a été prise et les destinataires ne peuvent plus y siéger. Sur le CA,

c'est pas des membres, ça peut être des gens des entreprises, une personne d'un autre organisme communautaire. Quelqu'un qui s'intéresse, il peut poser sa candidature, si il répond au critère. Par contre, voilà deux ans il y a des règlements généraux qui ont été changés, parce que le CA était pas toujours efficace, parce que y'avait des gens qu'on pouvait dire usagers qui se retrouvaient sur le CA, mais qui n'avaient pas les capacités de prendre les décisions, donc c'est pour ça qu'il y a des règlements qui ont été changés, et maintenant c'est ouvert à tous, pourvu que les gens respectent les conditions. Donc, on est plus obligés d'avoir de membres qui sont sur le CA, y'a pas de membres de l'équipe non plus qui sont

sur le CA. Ça on a fait une demande, mais ça n'a pas été approuvé pour l'instant. On aurait aimé qu'il y ait un membre du personnel qui se retrouve sur le CA parce qu'on dit souvent que le CA n'est pas toujours au courant de tout ce qui se passe à l'interne (responsable 6, extrait 86).

Il est intéressant de constater que ni les employés, ni les destinataires ne sont représentés sur le CA. D'autant plus que la responsable reconnaît que « c'est plus difficile de prendre une décision quand qu'on ne connaît pas tous les côtés de la médaille » (extrait 87) et qu'il est donc dommage qu'aucun employé ne puisse y siéger. Par contre, le fait que les destinataires n'y siègent pas non plus, non seulement ne semble pas poser problème, mais paraît même être accueilli positivement à des fins d'efficacité. Pour contrebalancer cette absence de destinataires sur le CA, la responsable 6 nous explique toutefois qu'un comité des participants a vu le jour « justement parce que maintenant y'avait pu de membres de nos participants qui étaient sur le CA, donc un peu pour remplacer ça » (extrait 88) afin que les participants puissent proposer les activités qu'ils ont envie de faire. Un représentant du CA se retrouve donc sur ce comité des participants « comme ça la personne peut apporter les points de vue de nos participants ensuite au CA » (responsable 6, extrait 89). Tous les membres ont été invités à s'inscrire s'ils étaient intéressés. Cependant, depuis le départ de la direction générale, on apprend que le comité ne se réunit plus « parce qu'on est justement en restructuration et pour continuer, il faut attendre d'avoir un DG et c'est pour ça que c'est un peu mis sur la glace pour l'instant » (extrait 90).

Du côté du mandat de participation, la responsable associe certaines activités à cet idéaltype et précise que les destinataires peuvent participer et influencer les pratiques de l'organisme de façon informelle à travers une consultation.

Pour nous, c'est sûr que les gens arrivent y'a déjà des activités qui sont mises en place, donc ils doivent se mouler à nos activités, par contre on prend quand même le pouls pis le désir des gens. On a une activité qui s'est créée qui s'appelle les

Mercredis-rencontres, parce que les gens avaient besoin d'un petit moment pour se réunir. Là ils peuvent faire de l'artisanat, ils peuvent jouer à des jeux de société, ils peuvent créer, ils peuvent faire ce qu'ils veulent, c'est comme leur espace à eux, l'intervenante est là pour les accompagner, mais c'est pas mal les membres qui vont décider de semaine en semaine (responsable 6, extrait 91).

Cette activité semble avoir démarré à la suite d'une demande de la part des destinataires et elle représente un moment réservé pour eux au sein de l'organisme. En ce sens, on constate qu'il y a une ouverture envers les propositions venant des destinataires. On apprend que ces rencontres entre destinataires mènent parfois à l'organisation d'activités en dehors de l'organisme.

C'est pas mal le moment aussi où ils vont se concerter, ce qu'ils ont le goût de faire, y'ont accès à un ordinateur pour essayer. Un moment donné, ils voulaient créer un groupe de marche, mais ça a plus ou moins fonctionné fait que des fois oui ça fonctionne bien, d'autres fois ça fonctionne moins bien, ça dépend des gens qui se présentent. À ce moment-là je parlerais peut-être plus d'autonomie partagée (responsable 6, extrait 92).

Au niveau du mandat de représentation, l'implication se fait particulièrement au sein de diverses tables de concertation comme c'est le cas de la majorité des organismes participants à notre recherche. La responsable se dit satisfaite du positionnement qu'occupent les pratiques actuelles.

Du côté de la destinataire 6, cette dernière nous explique qu'elle a découvert l'organisme parce qu'en arrivant dans la région elle s'ennuyait. Elle a donc décidé de commencer à participer aux repas communautaires, puis aux cuisines collectives et finalement, elle est devenue une bénévole très engagée. Elle reconnaît l'organisme qu'elle fréquente principalement au sein du mandat d'expertise et ce positionnement correspond à ce qu'elle désire.

C'est l'autonomie orientée. Parce que ce sont des gens qui ne sont pas autonomes, qu'il faut qu'ils le deviennent tranquillement pas vite et qui sachent où est-ce qu'ils s'en vont. [...] Parce qu'il y a beaucoup d'activités à l'organisme pour devenir autonome, pour te sortir de ton mutisme, te sortir de ton chez-vous, pour voir autre chose que quatre murs. Comme la cuisine collective. Des personnes qui n'ont jamais cuisiné. C'était le mari qui cuisinait ou n'importe qui pis là tu te retrouves seule avec les enfants, c'est de prendre leur autonomie vis-à-vis de ça là. Savoir comment cuisiner premièrement, à prix réduit, puis vraiment se débrouiller (destinataire 6, extrait 93).

Les propos de la destinataire laissent envisager que le développement d'une autonomie orientée nécessite une participation du destinataire. Cette participation s'apparenterait à une mise en action personnelle et à une implication dans son propre cheminement afin de résoudre ses problèmes.

Quand on voit le problème, on le regarde là pis on dit : « ok, faudrait faire-ci, faudrait faire ça », mais si tu participes pas, tu peux rien régler. Ou un coup de pied dans le derrière parce qu'il y en a qui en ont de besoin (destinataire 6, extrait 94).

La destinataire semble particulièrement apprécier les repas communautaires, la cuisine collective et les Mercredis-rencontres où elle nous indique avoir appris à faire plein de choses comme du vitrail, du tricot, des mandalas, etc. Elle explique que les activités sont nombreuses et diversifiées : « On a aussi des intervenants qui viennent pour les budgets, pour les impôts. On a une équipe qui vient faire les impôts gratuitement à tous les temps des impôts » (destinataire 6, extrait 95). La notion d'autonomie à développer est donc individuelle et orientée vers une meilleure adaptation à son environnement grâce au développement de certaines compétences. « [O]n a toutes sortes de problèmes là pis y'a des intervenants pour ça alors on devient tranquillement autonome, on dépend plus de personne d'autre que de soi-même » (destinataire 6, extrait 96).

Au niveau de la prise de décisions pour les activités de l'organisme, les propos de la destinataire coïncident avec ceux de la responsable, c'est-à-dire qu'il y a une consultation qui est généralement faite, mais les décisions reviennent aux employés. « Ceux qui sont rémunérés, c'est eux autres qui décident. Ben en fait, ils nous offrent et y'a toujours quelqu'un qui va dire oui on veut le faire. [...] Ils aiment ça quand on va leur proposer des choses aussi comme les pique-niques, aller à la plage » (destinataire 6, extrait 97).

La destinataire nous explique qu'elle considère que des organismes comme celui qu'elle fréquente sont indispensables pour offrir un premier filet de sécurité qui permettra par la suite aux destinataires de s'engager (bénévolement par exemple) ou de se développer davantage. Ainsi, à son avis, fréquenter des organismes qui inscrivent leurs pratiques au sein du mandat d'expertise concorderait avec la première étape à franchir si le destinataire n'est pas autonome.

T'es pas autonome, tu sais pas par où t'en aller alors il faut que tu sois autonome en premier. Alors orientée, on va les chercher puis on les aide. Parce que quand tu commences là, pis après ils ont une autonomie, ben après ça on peut parler d'autre chose. Comment se débrouiller d'abord, pis après ça comment s'impliquer pour aider les autres aussi (destinataire 6, extrait 98).

Bien que l'on perçoive dans les propos de la destinataire cette importance d'offrir des services précis qui orientent et aident les gens à acquérir une autonomie spécifique vis-à-vis différents aspects de leur vie, on distingue également un intérêt pour certaines expériences de participation et d'appropriation de l'acte que l'organisme lui permet de vivre. Voici un exemple appuyant ses propos et soulevant une certaine réflexion au sujet de l'autonomie partagée.

On a des listes d'attente pour la cuisine collective, on a beaucoup de demandes, moi j'reste là parce que, j'peux pas dire que je suis un leader, mais pratiquement-là, quand l'organisatrice y'a fallu qu'elle s'en aille dans un autre bureau, j'ai pris le tout avec une autre, on est deux qui font ça et puis ça m'apporte énormément à moi aussi. Cuisiner, être avec des gens pis leur montrer quoi faire. Si j'faisais pas ça, je m'embêterais pis j'ferais une autre dépression pis ça me tente pas alors moi en aidant les autres, ça m'énergise, ça me nourrit, alors c'est pour ça (destinataire 6, extrait 99).

La destinataire a donc pris un rôle et une place qu'elle avait envie d'expérimenter et cette fois-ci pas seulement comme destinataire des services, mais comme participante qui intervient et qui occupe une place de relation d'aide auprès des autres. On comprend que ce rôle d'aide est pris au sérieux par la destinataire et qu'il semble lui apporter une reconnaissance non seulement appréciée, mais indispensable.

Ainsi, au niveau de l'organisme 6, il est intéressant de constater qu'autant du côté de la responsable que de la destinataire, non seulement les positionnements effectifs et désirés sont relativement analogues, mais ils concordent aussi avec leur idéal respectif des pratiques d'autonomie.

#### 4.3 Les tensions entre les divers positionnements (idéaltypes)

La section suivante tente de dégager les tensions que rencontrent les organismes dans l'élaboration de leurs pratiques d'autonomie et de comprendre les raisons justifiant ces écarts entre les positionnements occupés et désirés.

#### 4.3.1 L'autonomie du point de vue des destinataires

Du côté des destinataires, on constate une légère tendance à rapprocher les pratiques d'autonomie des organismes fréquentés vers le mandat de participation alors que le positionnement désiré s'oriente plutôt vers le mandat d'expertise déléguée. Il convient par contre de préciser que parmi les destinataires, une seule fait ressortir un écart plus important entre le positionnement occupé de l'organisme qu'elle fréquente et le positionnement qu'elle désirerait dans l'idéal (destinataire 3). Ce besoin d'être encadrés (mandat d'expertise) a toutefois fréquemment été nommé par les destinataires. En effet, sur un total de six destinataires, cinq d'entre eux (destinataires 1, 3, 4, 5 et 6) ont fait mention de la nécessité que des organismes inscrivent leurs pratiques au sein de cet idéaltype. Si l'on se réfère au schéma des positionnements désirés, il est toutefois à préciser que pour les destinataires 4 et 5, cet idéaltype n'est pas celui désiré dans l'idéal. Cela s'explique par le fait que la destinataire 4 (voir extrait 64) affirme être passée à une autre étape dans sa vie et avoir réalisé un cheminement personnel suffisamment grand pour apprécier désormais être dans un processus plus participatif et ne pas avoir besoin du mandat d'expertise pour le moment, ni de l'encadrement qui accompagne ce type de pratique. Du côté de la destinataire 5 (voir extraits 80 et 81), elle avance sensiblement la même chose en précisant que cet idéaltype répond davantage aux besoins des destinataires qui n'ont que très peu d'autonomie ou à ceux qui ont volontairement choisi ce type de pratiques orientées. Fait intéressant à noter par contre, les deux destinataires ont d'abord bénéficié de pratiques d'intervention s'inscrivant au sein du mandat d'expertise. La destinataire 4 a complété tous les ateliers et formations sur le développement de soi alors que la destinataire 5 a fait appel à de l'aide juridique. En effet, bien que cette dernière précise trouver davantage son compte au sein du mandat de représentation, elle nous fait comprendre qu'à certains moments le soutien d'une personne considérée comme plus expérimentée peut s'avérer rassurant notamment pour poser l'action de soumettre une

plainte à la Régie du logement : « T'es chez-vous pis tu te demandes : "J'ai tu raison, j'fais tu bien? C'est tu correcte?" T'as besoin d'une supervision de quelqu'un, d'avoir un p'tit coup de pouce de plus » (destinataire 5, extrait 100).

Du côté du destinataire 1, qui situe les pratiques de l'organisme qu'il fréquente au sein du mandat d'expertise, il explique apprécier la simplicité du fonctionnement de l'organisme au sein duquel l'équipe de travail occupe la place centrale quant aux prises de décisions concernant les activités et services. Le fait qu'il n'y ait « pas de chicane » (destinataire 1, extrait 101) et que lui n'est « pas le boss » (voir extrait 18) semblent lui convenir. La destinataire 3 (voir extrait 45) pour sa part nomme précisément qu'elle apprécierait des interventions plus orientées (se faire dire que ce n'est pas normal de ne pas avoir d'emploi à son âge) alors que la destinataire 6 (voir extrait 93) affirme également que pour des personnes ayant très peu d'autonomie à la base, c'est à travers des activités encadrées développant des compétences spécifiques que les destinataires pourront voler de leurs propres ailes (cuisines collectives).

Le mandat d'expertise a donc été présenté par la majorité des destinataires (1, 3, 4, 5 et 6) comme l'idéaltype renfermant les pratiques les mieux adaptées pour les personnes considérées comme n'étant pas autonomes du tout ou se trouvant dans un état d'urgence. De ce point de vue, une personne serait plus susceptible de développer son autonomie en étant guidée et orientée par des interventions ou activités spécifiques que par la modification de certaines politiques, lois ou programmes considérés inéquitables ou encore par l'expérimentation d'avenues suggérées par elle-même ou un groupe de pairs. Une des destinataires (5) a notamment réalisé une comparaison entre la religion et le mandat d'expertise soulevant que certaines personnes ont besoin de ce type d'encadrement pour se stabiliser.

En ce qui concerne le mandat de participation, les résultats obtenus permettent de distinguer deux conceptions des notions de participation et d'autonomie partagée. En effet, pour certains destinataires, participer et développer son autonomie prendraient la forme d'une implication individuelle dans son cheminement personnel vers un mieux-être et reviendraient, autrement dit, à s'impliquer pour améliorer sa situation personnelle (destinataires 3, 4 et 6). Cette forme de participation porte sur l'individu lui-même et encourage une certaine mise en action de ce dernier qui se rapproche davantage du mandat d'expertise déléguée considérant que la résolution de problèmes ciblés à l'aide d'une expertise spécifique passe nécessairement par une implication/participation du destinataire au sein des activités et démarches proposées par l'organisme. Pour d'autres, se voir offrir le choix de s'engager ou non dans des activités proposées par l'organisme revient également à considérer qu'ils participent au sein de l'organisme (destinataires 1 et 6). Cette dernière conception de la participation est partagée par plusieurs responsables également (responsables 1, 3 et 6).

Les destinataires 2 et 5 font plutôt référence à une implication au niveau de la prise de décisions concernant l'organisme et son fonctionnement lorsqu'ils font référence à la participation des destinataires. Nous constaterons plus loin que les responsables n'ont pas tous la même conception de la participation de leurs destinataires à la prise de décisions concernant l'orientation de l'organisme. Pour certains, il s'agit de mettre en place des lieux de participation à visée démocratique et qui favorise la négociation alors que pour d'autres, il suffit de consulter informellement les destinataires lors du déroulement des activités quotidiennes.

#### 4.3.2 Une tension récurrente selon les responsables

Les résultats obtenus auprès des responsables témoignent également d'une tension entre le mandat d'expertise déléguée et le mandat de participation, toutefois, la tension est inversée par rapport aux destinataires en ce sens où les responsables désireraient davantage mettre en place des pratiques soutenant les expériences d'appropriation des actes sociaux des destinataires alors qu'ils reconnaissent que leurs pratiques s'inscrivent pour la plupart au sein du mandat d'expertise. En effet, tous les responsables, à différents degrés, ont soulevé cette volonté de se rapprocher du mandat de participation et de travailler à développer davantage la négociation avec les destinataires et la prise en compte de leurs points de vue au niveau des pratiques et de l'autonomie à développer. Nous pouvons constater que, toujours du côté des responsables, les propos tenus au sujet de cette tension laissent présager une légère insatisfaction ainsi qu'un sentiment de dépassement généralisé quant aux stratégies à mettre en place afin de délaissier quelque peu le mandat d'expertise déléguée au profit du mandat de participation. La section qui suit approfondit ce constat.

Cette présentation des principales tensions rencontrées par les différents organismes nous amène à interroger les raisons et explications évoquées par les répondants afin de justifier les écarts entre les pratiques d'autonomie qu'ils souhaitent favoriser et celles véritablement exercées. Aussi, nous ferons ressortir les obstacles et contraintes limitant l'accès aux pratiques d'autonomie désirées.

Dans un premier temps, les responsables ont communément soulevé la très grande maturité exigée par l'inscription des pratiques communautaires au sein du mandat de participation notamment dans le rapport entretenu avec les destinataires. Maturité qui est nécessaire autant de la part des intervenants et responsables que des destinataires

de l'intervention. Les propos recueillis suggèrent que pour les intervenants, il s'avère difficile sinon impossible de favoriser la participation des destinataires dans la prise de décision qui les concerne ou encore dans l'orientation des activités sans influencer d'une quelconque façon. Cette influence peut se faire de manière consciente ou inconsciente. En effet, en raison de l'expertise que détiennent parfois les intervenants et responsables, travailler à limiter cette influence peut représenter un défi majeur. Le responsable 4 affirme précisément que l'influence fait partie intégrante de la pratique de tout intervenant.

Notre clinique est vraiment très très inspirée d'un mode de participation partagé où c'est vraiment on construit l'intervention en individuel avec le client, on ne lui dit pas c'est ça qui faut faire, on n'arrive pas avec une feuille d'objectif ben voilà on va faire ça ensemble, même si c'est l'intervenant qui détermine les objectifs, on le sait bien, un intervenant, ça intervient [rires], et pis un intervenant ça influence, pis un intervenant ça manipule. Ça fait partie des outils de travail de manipuler quelque part. Ce qui est important c'est d'en être conscient. Donc ce n'est pas facile de se tenir dans un mode de dire mandat de participation partagé, parce qu'à quelque part on influence (responsable 4, extrait 102).

Ce dernier extrait met l'accent sur cette volonté de la part des intervenants que les destinataires fassent d'eux-mêmes et qu'ils établissent leurs propres objectifs, mais il laisse également voir que ces mêmes intervenants ont une idée assez précise de ce qu'ils voudraient que les destinataires fassent et à travers quels objectifs. Même du côté du secteur « alphabétisation », que le responsable 2 inscrit au sein du mandat de participation, les propos quant à l'autonomie partagée et négociée sont nuancés :

Jusqu'à quel point comme intervenant, je ne suis pas l'expert qui sait c'est quoi la solution aux problèmes de mon usager. Jusqu'à quel point je suis capable de faire abstraction de mon expertise pour laisser la personne être autonome. Peu importe le diplôme que j'ai, comme intervenant je pense qu'on doit avoir cette maturité qui fait que je suis capable d'accepter que la réponse à un besoin n'est pas celle que je sais être la meilleure ou que je crois être la meilleure et que ça se

peut que la personne choisisse le mauvais choix. Accepter ça et ça c'est atroce ce que je demande là à mes intervenants (responsable 2, extrait 103).

Selon ce qui précède, l'intervenant serait invité à se questionner sur la logique de sens que donne la personne à ce choix et possiblement à accepter la prise de risque et l'incertitude vis-à-vis une réponse différente de celle lui apparaissant comme la plus adaptée. À ce sujet, bien que l'organisme 3 offre des services d'intégration sociale pour les jeunes (logements, emplois, retour aux études, etc.), la responsable a clairement souligné cette limite à respecter au niveau de l'intervention entre l'identification du problème par le jeune et l'imposition d'objectifs par les intervenants qui risque de mener à la confrontation (voir extrait 40). Respecter l'autonomie du destinataire pourrait alors passer par la reconnaissance de sa personnalité et de sa façon d'atteindre un certain bien-être à sa manière. Toutefois, les résultats d'entrevues nous ont également permis de constater que pour certains destinataires en quête de solutions et d'amélioration de leurs conditions de vie, ce besoin et cette volonté d'encadrement et de prise en charge ont été réclamés. Sur ce dernier point, le responsable 2 stipule que le mandat de participation est celui qui demande le plus de maturité de la part des destinataires puisqu'il suppose une implication accrue.

Le mandat de participation c'est compliqué, c'est compliqué d'abord parce que la plupart des gens on est paresseux, c'est : "sacrez-moi patience, dites-moi quoi faire pis je vais le faire!" On est tous comme ça. Saine alimentation c'est chiant, prépare-moi un repas pis je vais le manger pis ça vient de finir. Alors faut que l'utilisateur soit mature pour faire ça, pis faut que l'intervenant soit mature aussi. [...] Mais c'est difficile. Je n'ai pas trouvé encore la formule magique qui permettrait que les gens se prennent en main plutôt que d'avoir un professionnel qui les incite à s'impliquer (responsable 2, extrait 104).

Si laisser participer les destinataires en cherchant à minimiser l'influence que peut procurer le statut d'expert exige maturité et réflexion, certains responsables affirment

se buter à l'importance accordée à la reconnaissance et à l'autonomie professionnelle des intervenants (responsables 2 et 4 particulièrement).

À cet égard, le responsable 4, dans sa volonté de faire participer davantage ses destinataires, se voit confronté à ce défi du besoin de reconnaissance professionnelle des intervenants. En effet, il perçoit une résistance aux changements et vis-à-vis une réflexion sur la pratique.

Ce qu'on offre c'est du suivi communautaire, y'a une pratique historique quand même à Montréal, pis qu'on préserve, mais elle n'est pas définie par les usagers. Elle est définie par l'équipe de travail qui dit : "ben on réussit bien quand on fait ça". [...] Pour l'instant mon équipe de travail n'est pas prête à aller là [mandat de participation], c'est des grands paquebots qu'on fait avancer assez tranquillement. Comment on pourrait arriver à consulter un peu plus notre clientèle pour arriver à un modèle dans lequel ils seraient cocréateurs. Des choses déjà adressées à l'équipe de travail, pis ouille, il y a beaucoup de résistance. Quand on regarde les réactions d'équipe, y'a beaucoup de monde qui se protègent ou qui protègent leur pratique personnelle et individuelle à de l'exploration ou à du questionnement donc c'est quelque chose qu'on essaye de faire avancer, mais c'est pas évident (responsable 4, extrait 105).

À ce sujet, un des questionnements que se pose le Regroupement des Ressources Alternatives en Santé Mentale du Québec (RRASMQ) nous apparaît particulièrement d'actualité : « Le savoir expérientiel des personnes pourra-t-il vraiment s'imposer face au pouvoir des professionnels et des gestionnaires? » (Théoret, 2016, p. 2).

Un autre élément pertinent qui a fait surface à plusieurs reprises au sein des entrevues et qui nous permet d'élaborer une réflexion sur les finalités des organismes et le type d'autonomie concordant concerne la temporalité du rapport qu'entretient le destinataire avec l'organisme qu'il fréquente. En effet, notre échantillon étant constitué d'organismes dont les pratiques sont diversifiées, nous avons été sensibilisée à la

distinction entre des organismes dont la finalité première est qu'éventuellement le destinataire développe son indépendance et son autonomie par rapport à l'organisme, ce dernier ayant atteint son objectif lorsque le destinataire est outillé pour partir. À l'opposé, certains organismes offrent davantage des milieux de vie ayant pour finalité que la personne développe des liens d'appartenance afin de s'impliquer davantage dans les actions de l'organisme ou au sein de la vie associative et des structures décisionnelles de ce dernier. Le responsable de l'organisme 4 nous présente clairement ce type de pratique visant le développement d'une autonomie chez le destinataire qui permettra une intégration à son environnement et une indépendance vis-à-vis de l'organisme.

Dans la philosophie de pratique ce que l'on veut c'est que la personne soit autonome, c'est dans nos premières valeurs. Ça veut dire capable de se débrouiller. Qu'elle soit suffisamment en équilibre ou suffisamment autonome pour être capable de faire un bout de chemin toute seule, mais aussi sans nous autres. Ce qu'on veut idéalement, c'est qu'on ne soit plus là (responsable 4, extrait 106).

Pour l'organisme 3, cette indépendance est également souhaitée : « On veut que les personnes développent vraiment du pouvoir sur leur vie, qu'elles ne soient plus dépendantes de nous, c'est ça qu'on veut ultimement. C'est vraiment qu'elles puissent devenir autonomes dans leur cheminement de vie, pis qu'elles puissent trouver leurs comptes » (responsable 3, extrait 107). C'est également ce que la destinataire et la responsable de l'organisme 6 soutiennent. « On est pas là *ad vitam* à l'organisme, on va là pour combler les besoins qu'on a. Mais quand on a atteint cet objectif-là, on a pu d'affaires là. [...] C'est toujours comme ça, on n'est pas censés être là dix ans. C'est un arrêt pour s'aider à s'en sortir » (destinataire 6, extrait 108). De son côté, la responsable précise qu'après être venus chercher ce dont ils ont besoin, les destinataires « sont capables de voler de leurs propres ailes » (responsable 6, extrait 109). Il y a donc cette idée que dans l'idéal, il ne faut pas fréquenter indéfiniment un organisme. Certains

d'entre eux donnant un coup de main à la manière d'un arrêt pour s'en sortir. Cette notion de fréquentation temporaire semble affecter les destinataires 3 et 4. La première a effectivement insisté sur le fait qu'elle approche de l'âge maximum pour « utiliser ces services-là » (extrait 110) alors que la destinataire 4 précise ne pas se sentir prête à mettre fin à ses accompagnements à domicile malgré les allégations de son intervenant (voir extrait 63).

Inversement, l'organisme 2 espère plutôt que les destinataires développent un lien d'appartenance envers l'organisme et qu'ils s'y investissent sur le long terme :

Quand je dis que c'est au service de la population, c'est clair qu'on brise d'abord l'isolement. Dans la réalité, les gens qui viennent chez nous, c'est parce qu'ils sont tout seuls, sont isolés, ils viennent sous prétexte de faire un atelier de tricot ou de participer à un repas collectif, mais ils viennent d'abord chercher un milieu. Moi le discours que je tiens maintenant, c'est que notre organisme, on est un centre d'éducation populaire oui, mais en fait, on est un centre d'ancrage dans la communauté, c'est le lieu où les gens peuvent se retrouver quelle que soit leur étiquette (responsable 2, extrait 111).

L'organisme 5 tient également beaucoup à l'implication de ses destinataires sur le long terme puisque cela permet une mobilisation plus importante et une chance accrue que les revendications au sujet du développement de logements sociaux soient entendues et mènent à des changements structurels ou politiques. Ces divergences au niveau de la finalité des interventions soulèvent une réflexion incontournable sur l'efficacité à long terme d'une offre de services délimitée dans le temps. C'est néanmoins la question qui nous interpelle en réponse à l'expérience partagée de la destinataire 4. En effet, cette dernière nous explique que malgré avoir complété tous les ateliers et fait l'acquisition de divers outils au sein d'un organisme communautaire antérieurement fréquenté, ces derniers n'ont pas semblé avoir été en mesure de compenser à long terme

le besoin relationnel de cette personne qui s'est finalement tournée vers l'organisme 4. C'est ce que reflète l'extrait ci-dessous au sujet de ses rencontres avec son intervenant :

Pour moi, ça a été précieux parce que cette période-là toute seule ç'aurait été très difficile, même si j'ai eu bien des outils et que je savais bien des choses [grâce à l'organisme précédent] quand on se retrouve toute seule c'est pas nécessairement évident (destinataire 4, extrait 112).

#### 4.3.3 Légitimation du mandat d'expertise en raison de la population desservie

En gardant constamment à l'esprit cet objectif d'interprétation de l'existence des tensions entre les pratiques d'autonomie désirées et celles exercées par les organismes, les propos recueillis à partir des diverses entrevues (destinataires comme responsables) nous permettent également de constater qu'un discours de légitimation du mandat d'expertise déléguée est souvent mis de l'avant en raison de la population desservie, soit les destinataires. Les pratiques communautaires valorisant l'autonomie orientée se justifieraient donc en raison : 1) des capacités des destinataires, 2) de l'intériorisation des préjugés et de leur faible estime de soi et 3) de l'état d'urgence dans lequel ils se trouvent (étapes de vie, expériences).

Pour commencer, du côté des capacités des destinataires, rappelons que la destinataire de l'organisme 3 affirme désirer le positionnement favorisant une autonomie orientée. En effet, elle fait référence à une notion de fragilité lorsqu'elle décrit les destinataires fréquentant l'organisme. Cette fragilité justifierait ou même rendrait nécessaire cette prise en charge plus encadrante de la part des responsables de l'organisme. Pour un rappel des propos de la destinataire à ce sujet, voir l'extrait 48. Les propos du destinataire 1 laissent également entrevoir une faible considération des capacités des destinataires de l'organisme dans leur potentiel à développer et prendre en charge la

réalisation de projets. Par ailleurs, il précise qu'il n'a jamais vu personne proposer et réaliser entièrement un projet au sein de l'organisme et que cela le surprendrait beaucoup « parce qu'ils [les destinataires] ne sont pas capables » (destinataire 1, extrait 113).

Du côté de l'organisme 2, le responsable précise qu'il n'est pas évident d'amoindrir le rôle d'experts des employés considérant certaines limitations que rencontrent les destinataires au niveau de leurs capacités. D'autant plus que c'est souvent ce rôle que les destinataires, du moins certains d'entre eux, attribuent aux responsables.

La pauvreté ce n'est pas juste financier, c'est aussi une pauvreté intellectuelle. Il y a des gens chez nous qui représentent probablement 30 % de ma population, de mes membres qui ont une limite intellectuelle. Oui j'ai des histoires de réussite extraordinaire, mais c'est des gens qui sont fragiles alors j'ai ce rôle d'expert. C'est pour ça qu'ils viennent chez nous, parce qu'ils ont confiance et là je me dis en moi, mais ils ont confiance en l'organisme, à l'expertise de l'organisme (responsable 2, extrait 114).

Comme nous l'avons vu précédemment, cette question des capacités permet même parfois de justifier l'absence de destinataires au sein des mécanismes de prise de décisions (CA) ainsi que sur les tables de concertation qui nécessitent des connaissances approfondies des dossiers et problématiques abordées.

Ces notions de fragilité, d'incapacités et de limitations des destinataires nous mènent à un second constat susceptible d'expliquer cette primauté du mandat d'expertise désiré par les destinataires et volontairement ou involontairement mis de l'avant par les responsables. En effet, on remarque, dans les propos de plusieurs répondants, que les préjugés et le peu de reconnaissance envers les capacités des destinataires peuvent avoir des impacts non seulement sur la confiance, l'estime et la participation, mais aussi sur la tendance à placer les professionnels sur un piédestal. Les extraits ci-dessous en

témoignent et nous amènent également à réfléchir sur l'importance de reconnaître davantage l'expérience et les points de vue des destinataires.

Je travaille pour des gens qui sont fragilisés, qui sont des victimes entre guillemets de la société dans laquelle on est, qui sont démunis pour toutes sortes de raisons, pis là on va s'asseoir pis on va en parler des raisons, mais ils ne sont pas pauvres, impuissants. On n'a pas arrêté de leur dire qu'ils étaient impuissants, pis là on s'étonne qu'ils me placent dans la situation d'expert (responsable 2, extrait 115).

Les destinataires précisent également le poids que font peser les préjugés sur eux. C'est ce que nous explique le destinataire 2 en précisant avoir vécu de la gêne et de la honte relativement au regard des autres sur son analphabétisme. Il craignait que les gens le considèrent comme « un niaiseux » (voir extrait 31). S'ajoute à cette intériorisation des préjugés, l'importance de la reconnaissance provenant d'autrui. C'est du moins ce que soulève la destinataire 3 : « Ça m'inquiète de voir ça, les itinérants que tu vois là sont encore jeunes, mais ils ne veulent pas s'en sortir parce que personne a réussi à leur faire sentir qu'ils étaient importants quand ils le pouvaient » (extrait 116). Les propos de la responsable et du destinataire de l'organisme 1 vont également dans ce sens. La responsable identifie un manque de confiance généralisé chez les personnes âgées et soutient l'importance de travailler au développement de la confiance et de l'estime de soi des destinataires afin « que la personne fasse le plus possible par elle-même » (responsable 1, extrait 117).

[O]n va le répéter souvent aux personnes âgées, ce n'est pas parce que vous êtes âgées que vous n'êtes pas capables, avez-vous essayé au moins de le faire? C'est là que t'essayes de développer quand même aussi l'autonomie parce qu'à force de se faire dire : « Les vieux coûtent cher, les vieux c'est ci, c'est ça. » [...] Au niveau changement social c'est beaucoup que la personne aînée prenne confiance en elle et qu'elle se rende compte de tout ce qu'elle peut apporter aussi et ça souvent je trouve ça dommage de voir que, et surtout en HLM, que la personne se sente diminuée » (responsable 1, extrait 118).

La valorisation du destinataire participe-t-elle du développement d'un sentiment d'autonomie ou de contrôle favorisant la participation et la négociation du destinataire ou vise-t-elle à développer sa motivation à agir sur lui-même?

De façon assez unanime, les différents répondants à la recherche soutiennent que les organismes ont intérêt à offrir une diversité de pratiques (les trois idéaltypes). En ce sens, ils affirment que cet éventail de possibilités risque davantage de combler les besoins d'une plus grande diversité de personnes, et ce, à travers les différentes étapes de leur vie (urgence, besoins de base, etc.). L'argument de l'état d'urgence dans lequel se trouve le destinataire est d'ailleurs souvent mobilisé comme justification de la tension vécue entre une plus grande volonté d'inscrire ses pratiques au sein du mandat de participation et des pratiques se rapprochant davantage du mandat d'expertise. C'est exactement ce que soutient la responsable 3 lorsqu'elle précise que les jeunes « sont en mode survie » (voir l'extrait 43). Au niveau de l'organisme 2, c'est également cet état d'urgence qui explique la différence de services offerts dépendamment des secteurs d'intervention (francisation et immigration versus alphabétisation). Si certains de ses membres viennent à l'organisme pour faire un atelier de tricot ou de menuiserie ou encore pour participer à une activité de loisir, la situation et les besoins peuvent être bien différents au niveau de l'immigrant qui arrive au Québec.

Les destinataires 3, 4, 5 et 6 soutiennent également que le type de pratiques visant le développement de l'autonomie doit s'ajuster compte tenu du niveau d'autonomie des destinataires ou de la gravité de la situation dans laquelle se trouvent les personnes qui viennent chercher de l'aide. En ce sens, selon les époques et les situations vécues, la destinataire 4 précise ses préférences en matière d'idéaltypes (voir l'extrait 64). Les fondements de cet argumentaire de l'urgence seront interrogés et approfondis au sein de la discussion.

#### 4.3.4 Légitimation du mandat d'expertise en raison du contexte organisationnel et politique

Toujours du côté des contraintes soulevées par les répondants, cette section s'intéresse davantage aux obstacles empêchant l'atteinte du positionnement désiré par les responsables en regard de la façon dont ils comprennent la finalité de leur organisme. Ces défis sont davantage reliés au contexte organisationnel des groupes et sont autant de raisons mobilisées pour justifier l'orientation de leurs pratiques vers le mandat d'expertise. Majoritairement soulignées par les répondants responsables, ces contraintes sont souvent attribuées aux interactions extérieures (contexte politique et économique, bailleur de fonds, etc.) qu'entretiennent les organismes.

L'exemple ci-dessous témoigne d'une modification des pratiques de l'organisme 1 vers le mandat d'expertise déléguée à travers les années en raison de l'évolution du contexte politique, économique et social. Cette transformation des pratiques s'expliquerait par une volonté de pérenniser des services que le gouvernement a cessé d'offrir.

Quand l'organisme a commencé, au niveau de l'histoire, c'était juste des repas communautaires. Après ça, avec tous les changements, virage ambulatoire et tout, il y a eu les demandes pour les accompagnements. [...] [Q]uand le CLSC se retire, exemple l'aide à l'épicerie, ben c'est le CLSC qui le faisait avant. Il y a des trucs comme ça que tu te dis, bon, qu'est-ce qu'on fait? Ben nous on a essayé de récupérer, de l'adapter à notre manière à nous, mais j'vais te dire on a récupéré des services qu'on ne faisait pas, on n'allait pas à la banque avec les gens, mais là ben tu te dis : "Qu'est-ce qu'on fait avec ces personnes-là? Y'a un trou?" On essaye. Des fois tu pallies à ce qui existe plus. Des fois on pelte dans le communautaire pis on se fait manipuler un peu parce qu'on est tellement gentils les missionnaires dans le communautaire (responsable 1, extrait 119).

Le contexte politique a donc une incidence sur la façon de mettre en œuvre certaines pratiques auprès des destinataires et par conséquent sur le rapport que les organismes peuvent entretenir avec ces derniers. Dans l'exemple précédent, on observe un ajout de services spécifiques suite au contexte de désinstitutionnalisation. En réponse à cette évolution et réorientation des pratiques, le responsable 2 se prononce en désaccord.

Pour moi, les organismes communautaires existent pour deux raisons. Ou bien pour faire différemment ce que le réseau fait ou bien pour expérimenter des choses. Ce sont les seules raisons pourquoi ça existe. On n'est pas là pour jouer le rôle du gouvernement. Quand tu dis : "Notre mandat a changé parce qu'il y a eu l'isolement, il y a eu le débordement du réseau fait que là on est obligé de faire de l'accompagnement". Pour moi, ça c'est inadmissible philosophiquement. Dans la vraie vie, c'est autre chose. Mais les groupes communautaires n'ont pas été fondés pour ça. Ils ont été fondés pour accueillir des personnes exclues de la société de différentes façons et d'essayer. Parce que si la société a échoué, on ne va pas reproduire. Alors d'inventer de nouvelles façons de faire, donc d'expérimenter, faire différemment (responsable 2, extrait 120).

Le degré d'autonomie organisationnelle a aussi une influence sur les orientations de la pratique dont les pratiques d'autonomie auprès des destinataires. L'extrait ci-dessous est intéressant pour deux raisons particulières. D'une part, le responsable de l'organisme 4 nous donne un exemple d'interaction qui aurait pu avoir un impact majeur sur la pratique et les relations entretenues avec les destinataires. D'autre part, les propos ci-dessous nous permettent d'entrevoir l'existence d'une tension entre l'expertise gouvernementale et l'expertise alternative de l'organisme. Cette tension est palpable dans la défense que fait l'organisme de ses pratiques et le fait qu'il présume que sa clientèle ne souhaite pas que ces dernières changent.

Il y avait le plan d'action en santé mentale qui vient d'être ressorti 2015-2020 et dans ça ils disaient que le Centre national d'excellence en santé mentale obligeait tous ceux qui faisaient du suivi communautaire, de faire du suivi à intensité variable (SIV) et devraient être homologués. Donc ça voulait dire que nos subventions étaient quelque part menacées si on ne subissait pas l'homologation

du Centre national d'excellence. Donc ils pouvaient venir chez nous pour dire : "Ben voilà on regarde vos dossiers, on regarde vos pratiques, là dorénavant on va vous quoter pis il faut que vous fassiez les choses comme ça pis il y a une façon de faire les affaires". Ça s'adresse un petit peu quand même à votre sujet en ce sens où c'est vraiment la détermination de notre mode de pratique, c'est peut-être pas les clients qui définissent ça, mais les clients veulent qu'on continue à faire ce qu'on fait comme on le fait, ils ne veulent pas qu'on change nos clients. Ils se font dire : "Dorénavant on a deux ans pour travailler ensemble sur un objectif pis la semaine prochaine quand je vais venir on va avoir un questionnaire à faire ensemble pour déterminer ton mode de vie, tes besoins pour qu'on se mette des objectifs là-dessus". Ça peut avoir certains sens avec certains clients, mais avec l'ensemble de ma clientèle ça change tout (responsable 4, extrait 121).

Grâce à des démarches juridiques, l'organisme a finalement réussi à conserver son autonomie dans la détermination de ses pratiques et activités. Sur ce point, Baptiste (2016, p. 43) fait le constat au sein de son mémoire consacré à l'autonomie organisationnelle que la « volonté d'adapter sa pratique en fonction des besoins et des volontés des personnes accueillies [...] exige de l'association une certaine souplesse, et donc une certaine autonomie organisationnelle ». Déjà critique des impacts qu'ont connus les organismes dans l'évolution de leurs relations avec l'État, le responsable 2 affirme également s'inquiéter de l'influence des fondations sur l'orientation des pratiques et des finalités des OC.

À l'heure actuelle, j'suis très critique face au communautaire, pour moi le communautaire actuellement on est des exécuteurs de services. On supplée à ce que l'État ne veut plus faire pis c'est encore de pire en pire parce que là on est en train de privatiser avec Centraide pis les fondations de tout genre qui prennent la relève. [...] J'sais pas si t'as entendu parler de ça là, mais Centraide a regroupé 7 Fondations et là ensemble elles vont financer des projets, le projet Impact collectif. C'est un gouvernement ça, c'est rien d'autre. Pis là parce qui ont de l'argent y vont prétendre orienter mon travail (responsable 2, extrait 122).

Toujours au sujet de la relation avec les bailleurs de fonds, la responsable de l'organisme 5 explique comment elle doit stratégiquement utiliser un vocabulaire ciblé

et employé par les partenaires financiers afin d'obtenir leur reconnaissance ainsi que leur financement pour les projets de logements sociaux. L'extrait ci-dessous démontre que lorsqu'un organisme permet l'expérimentation par les destinataires de lieux où ils participent à la prise de décisions, il doit en prouver l'efficacité. Autrement dit, même les pratiques participatives se retrouvent finalement inscrites dans une logique d'expertise puisqu'elles doivent être présentées comme rentables.

On offre un, pis là ça c'est un peu vantard, c'est moins humain comme tel, mais c'est un peu comme ça qu'on essaye de vendre la patente à nos bailleurs de fonds, ben on dit que c'est comme un service, une approche intégrée de dire : "Ben les gens se mobilisent, ils ont un problème, fait qu'ils se mobilisent, ils veulent améliorer leurs conditions de vie". Après ça ils ont un suivi au niveau d'un groupe de ressources techniques qui est vraiment branché sur les besoins de la population et de la région pis qui fait qu'un jour ben un projet émerge de ça pis ils vont habiter dedans. Ils vont vraiment avoir amélioré leurs conditions de vie parce que ultimement, ils vont habiter dans un logement social pis ils vont s'être impliqués dans un processus de création. Il y a vraiment des prises de décisions sur lesquelles ils ont du pouvoir. Des fois c'est plus compliqué parce qu'il faut que ça rentre dans un programme ou dans un financement ou des choses comme ça (responsable 5, extrait 123).

On comprend donc que l'objectif principal de l'organisme est le développement de logements sociaux et l'expérimentation par des citoyens des démarches entourant la réalisation d'un logement social (choix des règlements internes, couleurs des murs, etc.). Toutefois, l'organisme se voit contraint d'employer un discours de mobilisation des destinataires et de faire preuve de sa capacité à mettre en place les conditions et pratiques idéales pour y parvenir. Ainsi, qu'il s'agisse d'obtenir du financement ou de créer des partenariats ou des collaborations avec des acteurs institutionnels, « le besoin de reconnaissance des groupes [...] se traduit par l'adoption du discours de l'expertise » (Carpentier, 2017, p. 199). De plus, la responsable 5 précise qu'en raison de son mandat et de sa relation avec les bailleurs de fonds, l'organisme ne peut pas toujours répondre à la demande de ses destinataires.

Les membres aiment beaucoup la partie échange. Ça c'est ce qui ressort dans notre planification stratégique, ils trouvent que ça manque, mais nous on est aussi redevables par rapport à nos bailleurs de fonds, fait qu'on peut pas juste organiser des activités sociales (responsable 5, extrait 124).

L'orientation des pratiques vers le mandat de participation ainsi que la possibilité pour les destinataires d'expérimenter collectivement l'appropriation d'actes sociaux représentent des défis de plus en plus difficiles à relever. En effet, on constate une certaine tendance quant à la présence plus marquée de professionnels externes siégeant sur les conseils d'administration et, par conséquent, une présence de plus en plus faible des destinataires sur ces lieux de prise de décisions. Cette absence ou diminution de la participation des destinataires s'expliquent parfois par de nouvelles exigences provenant des bailleurs de fonds comme le spécifie l'extrait ci-dessous.

Centraide qui est arrivé : "Oui on va vous donner une subvention, mais ça va être conditionnel, il faut revoir la composition de votre CA, faut que vous ayez des professionnels, notaires ou avocats, etc. pour occuper des postes de trésoriers ou autre". J'ai fait ma crise devant le CA pis je leur ai expliqué pourquoi c'était inconcevable, mais le CA a trouvé que c'était correct alors on s'en va vers ça. [...] Mais c'est clair que, nous on a un centre d'éducation populaire, l'éducation populaire c'est d'abord on se rencontre, on se regroupe pour se donner des outils. Des outils individuels ou collectifs, ça ce sera au groupe de le déterminer, mais c'est d'abord ça. [...] Mais là, Centraide, ils disent : "Non, l'éducation populaire c'est beau pour le monde, pas pour les décideurs". C'est ça que Centraide me dit en fait pis là mon CA a dit : "C'est correct". Mais, on est dans cette ère-là (responsable 2, extrait 125).

Parfois, aucun destinataire ne siège sur le CA. C'est le cas, comme nous l'avons vu plus haut, des organismes 3 et 6. Notons toutefois que dans le cas du premier, la présence d'un destinataire serait appréciée alors que pour le second, cette absence est volontaire et se justifie par une plus grande recherche « d'efficacité » au sein de l'organisme (voir extrait 86).

Pour sa part, la responsable de l'organisme 1 reconnaît l'importance de la présence des destinataires au sein du CA puisqu'ils sont davantage impliqués au sein de l'organisme que les experts externes.

C'est sûr que par exemple, le travailleur social ou l'autre qui est ergothérapeute ben ils viennent au CA et essayent de venir à l'assemblée générale, mais ils ne viennent pas ou rarement à nos activités. Les gens plus âgés, justement qui travaillent pas, on va les approcher pour qu'ils soient sur le CA justement parce qu'ils sont tout le temps présents et qu'on a besoin qu'ils nous apportent du jus là. Leurs idées et tout ça, donc ils sont souvent choisis parce qu'ils sont présents à toutes les activités (responsable 1, extrait 126).

Les destinataires 2 (voir extrait 29) et 5 partagent le même avis sur le fait qu'il faut être impliqué ou du moins, participer aux activités et actions de l'organisme pour pouvoir en discuter plus précisément. « Si tu ne participes pas à un organisme, tu peux pas te présenter comme pour faire partie du CA, si tu le connais pas, ça n'a pas de logique » (destinataire 5, extrait 127).

Toujours en ce qui concerne l'existence de tensions entre le positionnement occupé et désiré, plusieurs responsables ont précisé leur souhait de solliciter davantage la participation de leurs destinataires. Par contre, plutôt que de « structurer leur organisation et leur gouvernance sur la base d'un fonctionnement participatif des membres [...] en dynamisant les espaces de délibération et de décision collective » (Fontaine, 2013, p. 212), ce qui permettrait possiblement d'obtenir l'avis des destinataires sur les activités et services de l'organisme, ce désir de participation accrue se traduit davantage par une évaluation des services reçus. Cette volonté de mettre sur pied un système d'évaluation est partagée entre certains organismes. C'est ce que nous explique le responsable 4 : « Moi mon rêve c'est de réussir à trouver un système

d'évaluation de nos services par la clientèle » (extrait 128). Pour le responsable 2, ce système d'évaluation est également souhaité :

Je rêve d'avoir un système d'évaluation facile, qu'on pourrait mettre en place et évaluer la personne qui est rentrée chez nous. A-t-elle trouvé la réponse à son besoin? Le besoin exprimé, pas le besoin que je soupçonne derrière. A-t-elle une satisfaction face au besoin qu'elle a exprimé? (responsable 2, extrait 129)

En ce sens, faire participer les destinataires pourrait s'apparenter à consolider l'expertise des organismes et soulève certains questionnements au sujet de l'impact des approches gestionnaires dans le contexte actuel.

#### 4.4 Les stratégies mises en place afin de développer le type d'autonomie désiré

La dernière section de ce chapitre sera consacrée à la présentation des stratégies ou de certaines solutions à apporter, toujours selon les répondants, afin d'amoindrir les tensions existantes entre le positionnement occupé et celui désiré.

##### 4.4.1 Éduquer pour favoriser la prise de décision éclairée

Pour certains répondants, il semblerait que développer l'autonomie désirée serait possible grâce à l'éducation et la confrontation des prises de décision et de l'action de chacun. Ainsi, pour se considérer davantage comme « libre de décider », il faudrait être adéquatement informé et posséder certaines connaissances. C'est ce que soutient le responsable 2 : « La décision éclairée-là, dont on parle tellement en recherche, moi je pense que c'est vers ça qu'on doit tendre. Mais il y a toutes sortes de barrières qui font

qu'on n'y arrive plus ou moins » (responsable 2, extrait 130). De l'avis du responsable, il se doit de confronter ses destinataires aux décisions qu'ils prennent ainsi qu'aux conséquences qui en découlent.

On vient d'élire les libéraux après toute la corruption. On avait toutes les raisons du monde de ne pas voter libéral. [...] Je retourne à mon organisme, c'est mon monde qui a voté libéral. Alors là ça veut dire qu'il faut que j'éduque, il faut que je confronte les gens aux choix qu'ils ont fait pis les conséquences qui en découlent pis là êtes-vous d'accord ou pas d'accord (responsable 2, extrait 131).

On constate que ce rôle que devraient jouer les OC au niveau de la prise de décision éclairée laisse sous-entendre une forme de responsabilisation. Non pas cette conception de la responsabilisation individuelle qui vise à développer, auprès des destinataires, « des comportements mieux adaptés aux normes sociales néolibérales » (Parazelli et Bourbonnais, 2017, p. 30), mais une responsabilisation cherchant le contraire finalement, c'est-à-dire à s'opposer aux structures qui génèrent des inégalités. Dans le cas de l'extrait précédent, c'est le fait de responsabiliser envers le choix de voter pour un gouvernement considéré par le responsable comme corrompu et ayant des impacts négatifs sur la population. Une responsabilisation envers les conséquences engendrées par nos choix individuels et l'importance d'une réflexivité constamment renouvelée.

La responsable 5 fait également référence à cette notion de décision éclairée et précise que viser l'autonomie doit d'abord se traduire par le fait de pouvoir accéder à l'information et aux diverses possibilités qui s'offrent aux personnes afin de pouvoir décider par soi-même et faire ses propres choix. « Je voyais vraiment l'autonomie dans le sens où t'as accès à de l'information, t'as accès à la possibilité de t'impliquer, pis après ça ben tu fais tes propres choix » (responsable 5, extrait 132).

La responsable 1 se prononce aussi sur l'importance d'éduquer, mais la finalité de cette stratégie n'a pas le même sens que pour le responsable 2. Selon elle, l'organisme doit travailler à développer les connaissances de la personne et à l'orienter dans ses décisions afin qu'elle puisse agir d'elle-même et qu'elle se responsabilise face à ses actions. Elle défend toutefois fermement l'existence d'une limite infranchissable au niveau des décisions que prend la personne. Ainsi, on ne peut pas « faire pour la personne », mais on peut indiquer ce qu'elle doit faire.

[T]'essaies d'éduquer, mais faut que les gens soient prêts et qu'ils veulent le recevoir, mais nous ça s'arrête là, je veux dire on est pas en train de voter pour eux autres. Budget, c'est la même chose, la madame qui va s'acheter des robes, pis qui fait ci, pis qui fait ça, pis qu'elle n'arrive pas à payer son loyer, tu peux aller à la banque avec elle pour essayer de l'aider à se faire un budget, mais après ça c'est sa responsabilité, nous ça s'arrête là. Quand on parle d'autonomie des personnes, je parlais tantôt qu'on faisait de l'intervention de milieu, on part du principe qu'on veut que la personne fasse le plus possible par elle-même, on ne fait pas pour elle, mais on va la guider dans ce qu'elle a à faire. Elle prend des décisions par elle-même et si on peut l'aider ça va être vraiment de la guider, de l'orienter et tout ça (responsable 1, extrait 133).

En outre, il est possible d'indiquer le chemin à suivre pour prendre les décisions considérées comme « bonnes » (gestion des finances, saine alimentation) tant et aussi longtemps que le destinataire est celui qui détient le dernier mot.

Même du côté des destinataires, le destinataire 2 nous a précisé que c'est au sein de son organisme qu'on lui a appris à défendre ses droits et qu'on l'a encouragé à prendre la parole (voir extrait 31). Pour la destinataire 3, cette importance d'informer et d'éduquer les gens sur les diverses problématiques qu'ils peuvent rencontrer lui apparaît indispensable afin de limiter les jugements (voir extrait 49). Il en va de même pour la destinataire 5 :

[L]'implication de l'organisme, c'est plus d'informer, plus les gens prennent part, plus ils vont être capables de trouver leur autonomie, de travailler leur autonomie à travers tout ça. C'est normal, plus que t'as de connaissances, plus que t'as d'autonomie aussi. Je parle justement de l'information-action parce que si tu veux que quelqu'un soit autonome, il faut que dans la pratique tu vas pas garrocher quelqu'un sans faire son stage. Fait que, oui c'est ça c'est de l'action, information-action et c'est sur le terrain que t'apprends le mieux. Ça c'est dans n'importe quoi. T'apprends à te connaître aussi (destinataire 5, extrait 134).

#### 4.4.2 Développer la confiance et l'estime de soi

À maintes reprises, les propos des répondants ont fait ressortir l'importance de développer la confiance et l'estime de soi afin de favoriser une plus grande volonté de participation et même une plus grande envie d'entreprendre des démarches. « [P]our moi, l'autonomie du destinataire n'est possible que si le destinataire a les outils pour être autonome, pis les outils là c'est : "J'ai assez confiance en moi pour faire telle démarche" » (responsable 2, extrait 135). C'est également cette confiance que l'organisme 1 cherche à encourager auprès des personnes âgées (voir extrait 118) dans le but de développer une mise en action de ces dernières. La responsable 6 souligne que pour les personnes ne pouvant devenir complètement indépendantes et autonomes par rapport à l'organisme, une autre forme d'autonomie pourrait être développée à travers la valorisation de la personne. En effet, pour les personnes qui sont en situation de handicap, elle précise que leurs interventions avec ces dernières seront adaptées en conséquence et que le développement d'une autonomie peut être favorisé par un travail sur l'estime de soi. « On va essayer de les amener différemment à augmenter leur estime de soi en faisant du bénévolat ou toute sorte d'autres choses » (responsable 6, extrait 136). La responsable insiste aussi sur l'impact des interactions et des encouragements pour les destinataires : « On leur offre de l'accompagnement pour qu'ils se sentent moins seuls, pis juste le fait de se faire soutenir des fois, ça donne des ailes pis ils vont être poussés à essayer de dépasser leurs limites aussi » (responsable

6, extrait 137). Cette stratégie visant à développer la confiance des destinataires fera l'objet d'un approfondissement au sein de la discussion, mais nous pouvons déjà constater que pour plusieurs répondants, la participation des destinataires et le développement de leur autonomie signifient une implication dans l'action qui porte sur eux-mêmes.

#### 4.4.3 Consultation et participation informelles

Afin d'encourager la participation et la négociation de l'autonomie des destinataires, plusieurs responsables d'organismes (1, 3, 4 et 6) ont insisté sur le fait qu'ils misent beaucoup sur la possibilité de consultation informelle qui s'opère un peu en permanence auprès des destinataires. Ces consultations prennent différentes formes selon les organismes. Pour certains, il s'agit de demander l'avis des destinataires lors de la tenue d'activités, pour d'autres, il suffit d'être accessibles en tout temps pour écouter les propositions. Le responsable 4 défend même l'idée d'une certaine participation et d'une négociation informelles qui se mettent en place avec les destinataires au sein de l'intervention. Jumelée au professionnalisme des intervenants, cette notion de partage informel permettrait aux destinataires d'avoir un impact sur les pratiques de l'organisme.

C'est aussi par l'expérimentation qu'on peut modifier. Le client ne va pas nous dire : "Je voudrais que vous travailliez comme ça", mais par essai et erreur et par observation on se rend compte que ce qu'on fait fonctionne plus ou moins bien pis on adapte, pis on modifie notre modèle pour s'adapter au fur et à mesure et apprendre de notre pratique. Dans ce sens-là, il y a quelque chose qui est partagé, parce qu'on apprend vraiment de ce que nos clients vivent avec nous autres (responsable 4, extrait 138).

Pour les organismes 1, 3, 4 et 6, on constate également une conception commune autour de l'idée que c'est à même l'intervention ou à l'intérieur d'un groupe restreint qu'il devient possible d'encourager la participation des destinataires.

Au sein de notre échantillonnage de six organismes et de douze répondants, on constate que seulement deux organismes (2 et 5) semblent offrir des lieux de prise de décisions collectives qui ne sont pas d'emblée pré-réglés et qui offrent une participation plus ancrée des destinataires. Les autres font référence à la consultation de leurs membres comme mécanisme de participation et de prise en compte des points de vue des destinataires. Afin de favoriser une plus grande reconnaissance de l'autonomie des destinataires et de leurs expériences, le responsable 4 précise qu'il faut changer la culture d'intervention.

Si on pouvait réussir dans la culture à dire les clients c'est comme si on consultait un professionnel qui vient nous donner de la formation. Pourquoi on ne met pas un comité d'experts et les experts étant les clients à qui on donne des services qui vont nous dire comment on pourrait ensemble modifier des affaires ou améliorer nos choses, mais ça vient toucher quelque part ma pratique si c'est mon client qui me le dit. C'est pas intégré dans notre pratique dire on fait des groupes de réflexions sur ce que les clients vivent en invitant nos clients, mais ce serait intéressant de le faire (responsable 4, extrait 139).

En somme, il importe de retenir du présent chapitre que l'écart le plus constaté se trouve au niveau du mandat d'expertise et du mandat de participation. En effet, les responsables s'entendent pratiquement tous pour affirmer qu'ils aimeraient se rapprocher du mandat de participation, mais nous constatons également que mettre en débat et réfléchir à des pratiques permettant la négociation des intérêts avec les destinataires ainsi que l'expérimentation d'avenues pouvant être considérées à risque ou non conventionnelles représentent un important défi pour eux. D'autant plus que plusieurs destinataires se sont exprimés sur ce besoin d'être encadrés et orientés par

des intervenants dont l'expertise et le professionnalisme s'avèrent rassurants. En réponse à ces constats, le chapitre qui suit tentera une explication sur la prévalence de certaines pratiques au sein de la conjoncture et une réflexion générale sur les significations de l'autonomie au sein du secteur communautaire



## CHAPITRE V

### DISCUSSION

Après avoir documenté les différents idéaltypes du point de vue des répondants, nous proposons, au sein de ce dernier chapitre, non seulement une réflexion sur les résultats présentés plus haut, mais également quelques explications justifiant les tensions et écarts constatés entre les positionnements effectifs et idéalisés. Inspirée d'auteurs et de concepts préalablement énoncés et définis au sein de la problématique et du cadre théorique, nous examinerons plus particulièrement les enjeux entourant une légère tendance à mettre en place des pratiques plus encadrantes se rapprochant du mandat d'expertise et certaines conséquences en découlant.

#### 5.1 Les significations de l'autonomie

L'étude des significations de l'autonomie est intéressante en ce qu'elle nous donne un certain accès au projet de société qui est à l'œuvre dans le secteur communautaire et ce, à travers certaines modalités du vivre-ensemble. En effet, s'il importe à l'action communautaire de se démarquer à travers sa finalité de transformation sociale et de changement (Jetté, 2017; Lamoureux *et al.*, 2012), il nous apparaît indispensable de s'intéresser à la question du comment vivre-ensemble et, par conséquent, aux interventions à mettre en place afin d'être cohérent avec le choix et la définition des normes de socialisation à la vie collective qui deviennent des enjeux majeurs au niveau de la pratique. Dès lors, le schéma d'idéaltypes offre une idée des trois modalités du vivre-ensemble qui se trouvent en tension au sein des pratiques communautaires et qui nous informent de certaines significations de l'autonomie sous-jacentes et à développer

par les destinataires. La présente recherche nous permet donc d'affirmer qu'il y aurait des normes en tension pour vivre-ensemble de manière communautaire. Le bien-être collectif passerait-il par un travail individuel de chacun sur soi encourageant la mise en place de pratiques aidant la personne à s'adapter au système normatif actuel? Ou plutôt par la revendication visant l'obtention de protections ciblées pour les personnes ou encore par le fait de rendre possible la négociation et la participation aux décisions d'intérêts communs? Il s'agit de poser la question du projet de société que l'action communautaire essaie de mettre en œuvre.

Bien que les résultats de cette recherche ne nous permettent pas de généraliser nos conclusions à l'ensemble des organismes communautaires du Québec, ils offrent néanmoins la possibilité de s'interroger sur certains enjeux touchant leurs pratiques favorisant l'autonomie des destinataires de leur action. C'est en examinant l'écart qui existe entre le discours préconisé (idéalisé) et les pratiques d'autonomie réellement mises en place que nous pouvons soumettre à la discussion certaines tendances qui se dessinent en matière de significations de l'autonomie. Significations qui ne sont pas sans conséquence sur les dynamiques de positionnement des pratiques d'autonomie et leurs tensions.

#### 5.1.1 Une tendance à interroger

Malgré une diversification des champs d'intervention des organismes formant notre échantillon, il résulte du schéma des positionnements occupés (voir figure 4.1) une légère tension entre l'idéaltype du mandat de participation et celui du mandat d'expertise déléguée. Les responsables sont plus nombreux que les destinataires à reconnaître leur organisme au sein du mandat d'expertise. C'est toutefois lorsqu'on observe le schéma des positionnements désirés (voir figure 4.2) qu'on remarque un

déplacement plus marqué des responsables vers le mandat de participation. Pour leur part, les destinataires tiennent des propos plus nuancés sur leur position désirée. Par contre, hormis le destinataire 2, rappelons qu'ils ont tous mentionné l'importance du mandat d'expertise.

Le mandat de représentation demeure l'idéaltype le moins concerné par les pratiques de notre échantillon et ce, autant pour les positionnements occupés que désirés. Si la majorité des responsables (1, 2, 3, 4 et 5) appuyés de quelques destinataires (2, 4 et 5) ont reconnu l'importance de telles pratiques, ce positionnement n'a que rarement été celui vers lequel les répondants souhaitent s'orienter. De plus, au niveau des pratiques actuellement en place au sein des différents organismes, hormis les responsables des organismes 2 et 5 (manifestations, revendications et actions collectives), tous les autres précisent que l'inscription de leurs pratiques au sein du mandat de représentation se fait principalement par le biais d'une participation aux tables de concertation et regroupements.

Nous constatons donc une faible tendance vers des pratiques plus encadrantes se rapprochant du mandat d'expertise et visant davantage une orientation vers le développement d'une autonomie individuelle. Cette tendance est perceptible du côté du positionnement occupé selon les responsables et du côté du positionnement désiré pour les destinataires. Alors que cette conception de l'autonomie semble intériorisée et désirée par plusieurs destinataires, la majorité des responsables voudrait pourtant s'éloigner de ces pratiques de prise en charge pour se rapprocher du mandat de participation. En présence de cette tension qui interpelle l'action communautaire, les nombreuses contraintes nommées par les répondants s'avèrent être des pistes de réflexion à travers lesquelles il devient intéressant de chercher à comprendre les causes à l'origine de cette tendance et d'en formuler des hypothèses. Du côté des responsables, plusieurs éléments soulevés au sein des entrevues apportent certaines précisions sur

cette propension à mettre en place de telles pratiques : les exigences des bailleurs de fonds, l'atteinte de résultats légitimant non seulement une professionnalisation au sein des organismes, mais aussi au sein des instances décisionnelles ainsi que l'importance accordée à la temporalité de la fréquentation des organismes par les destinataires (responsables et destinataires 3, 4 et 6).

Toujours du côté des raisons pouvant expliquer cette tension, rappelons que certains destinataires eux-mêmes affirment que se faire dire comment agir ou encore apprendre et développer des habiletés permettant de réaliser des activités quotidiennes (cuisine, recherche d'emploi, plainte, etc.) sont à la base du développement d'une autonomie individuelle. Faut-il s'étonner de cette demande d'encadrement de la part de destinataires en quête de solutions et d'amélioration de leurs conditions de vie suite à autant de « compressions dans les services publics » (Macnaughton-Osler *et al.*, 2016, p. 21)? Quant à la signification de la participation ressortant de leurs propos, nous constatons que les destinataires ont tendance à identifier cette participation lorsqu'ils s'impliquent dans une démarche personnelle, ou encore parce qu'ils ont la liberté de participer ou non aux activités proposées. Ce dernier point pourrait notamment expliquer que les destinataires 3 et 4 reconnaissent les pratiques de leurs organismes au sein du mandat de participation contrairement aux responsables des mêmes organismes qui les situent plutôt vers le mandat d'expertise. Nous constatons qu'à l'exception des organismes 2 et 5, rares sont les destinataires qui ont fait l'expérience d'un processus de participation collective ou de négociation des points de vue visant l'orientation des actions ou des pratiques de l'organisme fréquenté. Faut-il y reconnaître là l'hypothèse de l'injonction à l'autonomie individuelle qui tendrait de plus en plus à s'imposer tant auprès des destinataires que des responsables; accentuant ainsi la place occupée par le mandat d'expertise déléguée? Mandat qui demeure le plus susceptible de favoriser le développement d'une autonomie permettant une adaptation

au système actuel. Les sections suivantes tenteront de clarifier cette tendance et d'en apprécier quelques impacts.

### 5.1.2 Éléments de réflexions sur les conceptions de l'autonomie des destinataires

Alors que cette tendance semble se dessiner, nous constatons tout de même une certaine résistance de la part des responsables relativement à la mise en place exclusive de ce type de pratiques inspirées du mandat d'expertise. En effet, rappelons-nous que les responsables ont presque tous mentionné vouloir se rapprocher du mandat de participation, mais qu'ils reconnaissent également les enjeux et les difficultés qu'exige une telle réorientation des pratiques. À ce propos, les diverses entrevues nous ont effectivement sensibilisée au fait que l'expérimentation par les destinataires de ces espaces décisionnels semble s'amenuiser. Pour pallier à cette réalité vécue, certains responsables ont relevé quelques moyens ou stratégies employés pour favoriser la prise en compte des destinataires. Parmi ces moyens, nous retrouvons principalement la consultation informelle et, dans une moindre mesure, la création de comités de participants. À notre sens, ces initiatives et formes de participation cherchant à encourager la contribution des destinataires au développement de l'organisme posent toutefois certains questionnements quant à la place qu'occupent ou que peuvent désormais occuper les destinataires au sein des organismes qu'ils fréquentent.

Dans un premier temps, cette présence moins marquée des destinataires sur les instances décisionnelles engage une réflexion du côté de l'évolution de l'action communautaire et interroge les changements et défis qui se présentent aux organismes au sujet de la considération de l'autonomie des destinataires. En effet, comme nous avons pu le constater au sein du chapitre 4, cette limitation ou absence des destinataires au sein des processus décisionnels témoignent d'un obstacle majeur quant à leur

possibilité de négocier les prises de décision sur des sujets d'intérêts communs (activités de l'organisme, valeurs, mission, finalité, etc.). L'impossibilité de participer au processus démocratique soulève une réflexion sur la conception de l'autonomie des destinataires en contexte d'action communautaire.

La démocratie est une forme de rapport de reconnaissance mutuelle qui respecte l'autonomie individuelle en ce sens qu'elle permet l'autonomie des individus qui y participent. Par ailleurs, l'objectif du concept d'autonomie relationnelle n'est pas d'être capable d'identifier les personnes autonomes et celles qui ne le sont pas, ou de leur vouer un degré de respect différent. Malgré toutes les définitions possibles de l'autonomie, il demeure toujours approximatif de mesurer un « niveau » d'autonomie. À défaut de pouvoir déterminer le niveau d'autonomie de chacun, les théories politiques doivent considérer les individus comme égaux dans leur capacité à l'autonomie, et que cette égalité suffit à la défense d'un régime démocratique et de l'égalité des droits (Ricard, 2013, p. 164).

Si « elle [l'autonomie] est la condition fondamentale de la démocratie [...] [en ce sens où] la démocratie est la forme politique qui reconnaît à chaque individu la capacité de raisonner, de prendre des décisions, de faire des choix et de fixer ses propres lois » (*Ibid.*, p. 161), un certain déni de reconnaissance de l'autonomie réflexive des destinataires ne peut être que constaté dans le cadre de la présente recherche. De plus, considérant que dans l'ensemble les responsables désirent se rapprocher du mandat de participation et d'une autonomie négociée avec le destinataire, il nous semble intéressant de reprendre certaines pistes de réflexion offertes par Castoriadis. Rappelons que pour l'auteur une des conditions du développement de l'autonomie réside dans la création d'espaces propices à la négociation collective et en continu des normes et conditions sociales (Castoriadis, 1990). En ce sens, la présence des personnes concernées par les activités de l'organisme sur les instances décisionnelles afin de remettre continuellement en question les actions et finalités de l'organisme permettrait l'expérimentation, la négociation et un rapprochement vers le mandat de participation.

L'absence ou la faible présence des destinataires sur les instances de prise de décisions au sein des OC n'est pas sans rappeler la forme traditionnelle de la démocratie représentative caractérisant le mode de fonctionnement politique québécois où certains représentants ont la possibilité de déterminer l'orientation des affaires publiques. De l'avis de Castoriadis, ces décisions, prises par un nombre restreint d'experts et selon des objectifs prédéterminés sur des sujets d'intérêt commun, briment l'imaginaire autocréatif des individus et maintiennent une hétéronomie sociale et individuelle (Castoriadis, 1986). Il y aurait donc, au sein des sociétés occidentales contemporaines, une conviction que l'expertise a préséance sur la définition des besoins et solutions à mettre en place<sup>15</sup> pour assurer une cohésion sociétale ou encore, pour reprendre l'analyse de Castoriadis (1975), pour assurer la pérennité du système en place.

Le projet d'autonomie du philosophe implique donc de pouvoir ensemble et avec le même droit participer à la négociation des normes, des institutions et des valeurs régissant la vie collective. Ainsi, à l'opposé de Kant, il devient important de considérer l'autonomie comme un moyen pour « être en mesure de faire » (Castoriadis, 1986, p. 16) et non de façon dogmatique, une fin en soi, un objectif ultime de liberté individuelle ou collective. L'autonomie est plutôt présentée comme étant interactionnelle, partagée et ayant un dessein politique. Si la littérature soutient que les organismes d'action communautaire sont fréquemment présentés comme étant des lieux d'expérimentation où il est possible de faire différemment, nous nous questionnons sur la reproduction, en leur sein, de cette forme de démocratie représentative.

Nous tenons à préciser qu'il a toutefois été unanimement admis par les répondants que les destinataires participent à la prise de décision pour tous les choix les concernant individuellement, c'est-à-dire qu'ils ont le dernier mot quant à la décision d'obtenir ou

---

<sup>15</sup> Rappelons ici l'importance accordée au mandat d'expertise par les destinataires.

non un service ou encore de participer ou non à une activité. Néanmoins, c'est l'aspect collectif d'une participation plus globale et négociée au sein de l'organisme qui semble plus rarement présenté comme un projet bien inscrit dans les pratiques des organismes. Pourtant, la littérature s'intéressant à l'action communautaire nous amène au constat suivant : affirmer que « [l]a définition de la mission et des orientations de l'organisme résulte de la volonté des membres de l'organisme et des administrateurs qui prennent leurs décisions au sein d'instances démocratiques » (Vallée *et al.*, 2013 dans Métivier et Gilbert, 2014, s.p.) demeure un dénominateur commun aux différents organismes et ce, malgré qu'ils se soient dotés de plusieurs critères<sup>16</sup> distinguant l'action communautaire de l'action communautaire autonome. La reconnaissance du rôle de la communauté et des destinataires au sein des organismes d'action communautaire ainsi que leur inscription dans « une lutte plus grande contre l'injustice, contre l'inégalité et ses multiples formes et contre le système qui les produit – le capitalisme » (Shragge, 2007, p. 185), représentent des traits communs dans la visée de transformation sociale de l'action communautaire. Considérant toutefois que les résultats de ces quelques entrevues ne nous permettent pas de conclure dans l'ensemble que les OC sont ces lieux d'appropriation critique des normes et qu'ils permettent à leurs destinataires de participer à leur transformation, nous insisterons d'autant plus sur la notion d'autonomie relationnelle présentée par Ricard (2010, 2013). Cette dernière relève l'importance d'adopter

[u]n concept relationnel de l'autonomie [qui] permet une meilleure compréhension de la motivation à la coopération sociale. [...] [L]a prise de conscience que ce rapport à soi ne dépend pas uniquement de qualités intérieures, mais se construit dans le rapport au monde, et cette caractéristique doit être représentée dans les outils analytiques que l'on emploie pour élaborer des normes. En effet, la prise de conscience de l'interdépendance forte qui nous lie donne une raison beaucoup plus tangible aux individus de collaborer (Ricard, 2013, p. 165).

---

<sup>16</sup> Ces critères ont été présentés à la p. 10.

Cette conception de l'autonomie acquiert, à notre avis, une importance marquée au sein de l'action communautaire. Elle permet une réflexion sur l'action collective, la solidarité, les notions de justice et d'égalité ainsi que, plus globalement, la question du vivre-ensemble. De plus, elle considère les destinataires comme égaux dans leur possibilité de participer à la vie politique et capables de réflexion.

La seconde réflexion se pose du côté des stratégies soulevées par les responsables pour se rapprocher de l'idéaltype du mandat de participation. Parmi elles nous retrouvons : l'invitation des destinataires à s'exprimer à tout moment aux intervenants et responsables, la consultation informelle et l'évaluation des services reçus. Dans certains groupes, les responsables et intervenants réservent un temps de consultation lors de leurs activités afin d'obtenir l'avis de leurs destinataires. Pour d'autres organismes, cette consultation informelle signifie que les destinataires sont invités à tout moment à partager leur point de vue ou à proposer leurs idées aux responsables. Or, ces stratégies ne comportent pas nécessairement de cadre favorisant de façon bidirectionnelle la négociation des points de vue sur les décisions à prendre et les finalités associées. Nous ne prétendons pas que les destinataires n'utilisent pas des voies de communication pour faire valoir leurs idées, mais est-ce que certains points de vue risquent d'être moins entendus? Peut-on parler d'appropriation individuelle ou collective d'actes sociaux en ce qui concerne la participation à la vie interne de l'organisme? À ce sujet, déjà en 1969, Arnstein émettait des réserves au sujet de cette forme de participation-consultation :

Inviting citizens' opinions, like informing them, can be a legitimate step toward their full participation. But if consulting them is not combined with other modes of participation, this rung of the ladder is still a sham since it offers no assurance that citizen concerns and ideas will be taken into account. [...] When

powerholders restrict the input of citizens' ideas solely to this level, participation remains just a window-dressing ritual (Arnstein, 1969, p. 217).

De plus, les relations entre destinataires et responsables au sein des organismes ne sont pas à sous-estimer. Considérant que la moitié des responsables ont soulevé cette tendance des destinataires à les positionner en experts (responsable 1 2 et 4) et que cette tendance est également confirmée par les propos des destinataires (tous), les stratégies soulevées nécessitent une interrogation sur l'asymétrie de pouvoir existant entre les deux groupes de personnes. En effet, le risque de surestimer la liberté de choix et la possibilité même de négociation avec les responsables des organismes en sous-estimant notamment le lien de dépendance ou les rapports d'autorité susceptibles d'exister entre une personne venant chercher de l'aide et un employé ou un professionnel, est réel. Dans cet ordre d'idées, rappelons que la confiance en soi et l'estime de soi, qu'Honneth et Anderson (2005, cités dans Ricard, 2013, p. 152) qualifient de « formes de relation à soi-même », ont non seulement été mobilisées de part et d'autre des destinataires et des responsables comme des conditions du développement de l'autonomie des destinataires, mais aussi que ces « qualités internes » ont généralement été considérées comme peu développées chez les destinataires aux dires des deux groupes de répondants. Toujours selon Honneth et Anderson (2005), ces conditions de l'autonomie ne peuvent être envisagées en dehors des rapports et liens sociaux qui nous unissent aux autres. De ce fait, comme nous l'avons soulevé au sein de notre cadre théorique (Weber, 1904/1965), le rôle des interactions entre individus et donc entre responsables et destinataires n'est pas à sous-estimer lorsque l'on s'intéresse à ce qui motive les actions desdits destinataires et aux significations données à ces actions. « [L]a motivation à agir des personnes ne serait pas indépendante de l'expérience émotionnelle engendrée par les relations interpersonnelles et sociales » (Ricard, 2013, p. 165).

Ainsi, poursuivre des objectifs ou des intérêts différents de ceux qui sont en autorité ou que l'on estime grandement ou encore que nous reconnaissons comme experts et offrir aux destinataires la possibilité d'expérimenter des espaces où « il y a *choix du sens* non dicté d'avance » (Castoriadis, 1990, p. 162) nécessitent de considérer que l'individu ne se définit pas entièrement et n'est pas qu'exclusivement motivé à agir en raison de facteurs individuels et internes. Les interactions entre responsables et destinataires sont donc largement à prendre en compte au niveau d'une réflexion sur l'autonomie et les finalités des pratiques communautaires. Bouquet (2012, p. 12) ne nous rappelle-t-elle pas justement que même « [s]i toute relation d'aide induit une relation de dépendance, [...] [les] usagers demandent souvent un soutien qui puisse les porter vers l'autonomie ».

Cette réflexion sur les rapports de pouvoir asymétriques pouvant influencer les conceptions de l'autonomie des destinataires de l'action communautaire est, à notre sens, une bonne raison de revoir ou de mettre en débat les cadres de discussion, de participation et de négociation de l'autonomie. S'ouvrir à ces expérimentations est un défi majeur qui peut s'avérer risqué, car il implique de vivre collectivement avec une part d'incertitude des décisions à prendre et des chemins empruntés. Dans sa revue de littérature sur la gouvernance des organismes communautaires québécois, Depelteau (2013, p. 31) affirme plutôt que « [c]'est la mise en place d'une structure de gouvernance non démocratique qui inquiète ».

Du côté des responsables désireux de mettre en place des systèmes d'évaluation de la satisfaction des destinataires afin de favoriser davantage leur participation, Bherer (2017, citée dans Berthiaume, 2017, p. 12) précise qu'il s'agit « plutôt d'une démocratie de “clientèle” où on veut voir la satisfaction par rapport à un service. C'est une pratique qui accompagne des pratiques plus néolibérales dans un contexte de coupures, et on associe les citoyens à cette transformation ». La considération du point

de vue et de l'autonomie du destinataire se fait donc en aval de l'intervention à savoir si les services ou activités correspondent aux attentes plutôt qu'en amont via une réflexion et une mise en place communes des pratiques de l'organisme. Ainsi, le destinataire serait assez autonome pour faire ses propres choix en ce qui concerne sa démarche personnelle, mais pas toujours suffisamment pour l'intégrer sur les instances décisionnelles concernant l'organisme fréquenté.

## 5.2. À l'origine des tensions entre idéaltypes désiré et occupé

### 5.2.1. Les conditions à l'autonomie

L'analyse des diverses entrevues nous a permis de constater que parmi les conditions et stratégies permettant le développement de l'autonomie qu'ont fait ressortir les répondants, certaines sont récurrentes et peuvent apporter des éclaircissements sur l'orientation du type d'autonomie recherchée auprès des destinataires ainsi que sur la tension existante entre le mandat d'expertise déléguée et le mandat de participation. À ce sujet, éduquer et redonner confiance sont probablement les deux conditions les plus fréquemment relevées pour se rapprocher du type d'autonomie souhaité.

Au niveau de l'éducation, nous discernons toutefois deux visions à travers les propos des répondants. La première renvoie au fait de donner des informations très spécifiques (pour gérer un budget, pour trouver un emploi, pour s'alimenter sainement, pour développer une hygiène, etc.) afin d'aider en quelque sorte à répondre aux attentes et à acquérir les compétences requises permettant de vivre une adaptation harmonieuse. Certains destinataires ont insisté sur l'importance de se voir offrir des activités d'apprentissage précises, nous pensons par exemple aux cuisines collectives (destinataire 6) ou encore aux conférences sur des sujets spécifiques qui permettraient

aux personnes de mieux se connaître selon la destinataire 3. La deuxième vision de l'éducation précise qu'elle devrait avoir pour finalité de favoriser une décision éclairée où il convient de présenter les diverses possibilités s'offrant au destinataire tout en conscientisant ce dernier sur les potentielles sources d'influence susceptibles de motiver ses actions (responsables 2 et 5). Dans un cas comme dans l'autre, éduquer vise une certaine influence sur le destinataire, une pour faciliter un bien-être qui passerait par le développement d'une autonomie permettant une adaptation à l'environnement, l'autre pour viser une mise en action davantage critique afin que le destinataire intériorise cette possibilité de confronter ses choix, de remettre en question les lois, les normes et de participer à la réflexion sur ces dernières.

Toujours du côté des conditions au développement de l'autonomie, de nombreux répondants, destinataires et responsables confondus, ont aussi soulevé l'indispensabilité d'une confiance et d'une estime de soi telle que présentée dans le chapitre précédent (responsables 1, 2, 4 et 6, destinataires 2, 3, 4 et 5). Développer ces deux caractéristiques peut difficilement être un objectif perçu négativement, toutefois il nous semble important d'approfondir la réflexion autour de la finalité de cette condition au développement de l'autonomie. S'agit-il de réaliser un travail de reconnaissance des capacités individuelles et d'insistance sur les forces afin « de développer le sentiment d'aptitude à agir » (Parazelli et Bourbonnais, 2017, p. 15) qui risque davantage d'aider les destinataires à répondre à l'injonction d'autonomie? Sur ce point, Hache (2007) et Vrancken (2013) ont constaté ce recentrage et cette insistance sur la promotion et le développement de l'estime de soi comme technique d'intervention accompagnant la logique suivante : pour se gouverner soi-même, s'activer et se prendre en charge, il faut s'estimer et l'estime de soi est quelque chose qui s'apprend. C'est ce que démontre Hache (2007) en se référant aux écrits de Cruikshank (1993) : « L'estime de soi est une technologie au sens où elle est une connaissance spécialisée de comment nous estimer nous-mêmes, comment nous

évaluer, nous discipliner ou encore nous juger » (Cruikshank, 1993, cité dans Hache, 2007, p. 55). À ces propos, Hache (2007, p. 56-57) ajoute que

[l]e néolibéralisme serait un type de pouvoir qui aurait besoin que les individus se soucient d'eux-mêmes (d'un certain *souci de soi*, indexé sur une maximisation) et s'apprécient – puisque l'on prend mieux soin en général de quelque chose que l'on aime. Se comporter de manière responsable du point de vue de la rationalité néolibérale reviendrait à se soucier de soi, au sens d'entretenir un (certain type de) *rapport actif* à soi et à l'ensemble de sa vie. [...] Notre assujettissement à ce nouveau style du pouvoir (néolibéral) reposerait sur l'intériorisation de cette injonction à l'autonomie et à la responsabilité de soi.

Vrancken et Macquet (2012) insistent également sur l'idée de travail sur soi visant à « contribuer à la production d'individus plus responsables, plus engagés dans la conduite de leur propre vie et de leur époque » (Vrancken et Macquet, 2012, p. 76). Tous les auteurs mentionnés ci-dessus s'entendent sur le caractère individualisant de cette technique d'intervention qui « accorde davantage de place aux histoires singulières qu'à l'évocation des injustices et des inégalités sociales » (*Ibid.*, p. 78). Ainsi conviendrait-il de se questionner sur les objectifs et la finalité qui accompagnent cette volonté d'acquisition d'une plus grande estime et confiance en soi.

Par exemple, au sein de notre échantillon, nous constatons que le responsable 2 et dans une moindre mesure la responsable 5 sont les seuls pour qui la reconnaissance de l'autonomie des destinataires implique clairement une participation aux instances démocratiques. En effet, il importe au responsable 2 que les destinataires se retrouvent sur les instances de prise de décisions (CA) puisqu'il faut leur reconnaître ce droit et cette capacité de participer à la négociation collective, d'où son indignation de la présence accrue d'experts externes. En réservant ces lieux décisionnels aux professionnels, le message lancé aux destinataires est clair et ne favorise pas le développement d'une estime de soi basée sur la reconnaissance égalitaire d'une

autonomie politique à la base de la démocratie. On dénote davantage un détachement de la considération des expériences et du vécu des destinataires dont la capacité même à réfléchir et décider est remise en doute, sauf lorsqu'il s'agit de prendre des décisions concernant exclusivement leur cheminement personnel.

### 5.2.2 Injonction à l'autonomie individuelle et normativité ambiante : quelle place au sein des pratiques de l'action communautaire?

Notre analyse des entrevues nous a permis de faire ressortir une signification de l'autonomie qui se rapprocherait davantage d'une adaptation des destinataires aux exigences de la vie sociale. S'agit-il de les protéger de ce que nous avons qualifié au sein de notre problématique de « blessure narcissique » (Alberola et Dubéchet, 2012, p. 149) pouvant accompagner le statut de personne non autonome? Comme si l'autonomie devenait une condition de la dignité (Parazelli et Bourbonnais, 2017)? Parmi ces extraits, nous pouvons penser notamment à cette importance accordée à la temporalité de la fréquentation de l'organisme comme s'il allait de soi que l'idéal est de ne dépendre de personne et qu'après avoir reçu une assistance ou certains outils, il était possible de fonctionner de façon indépendante (destinataires 3, 4, 6 et 5 dans une moindre mesure et responsables 3, 4 et 6). De même, du côté des différentes significations de l'autonomie ressorties à travers les propos des répondants (destinataires 3, 4, 5 et 6 et responsables 1, 2, 3, 4 et 6), nous constatons certaines notions connotant le discours de l'activation (Goirand, 2015). Parmi celles-ci on retrouve l'idée de mouvement, de mise en action, de prise d'initiatives, de démarche active et de développement d'habiletés personnelles.

L'obligation de se mettre en action afin de régler ses problèmes a également été soulevée par les destinataires 3, 4, 5 et 6. À ce sujet, l'extrait 94 de la destinataire 6

affirmant que certains destinataires ont besoin d'un « coup de pied dans le derrière » est explicite. On comprend également que pour la destinataire 3, s'activer et être en recherche de solutions pour résoudre les problèmes ou difficultés rencontrés sont deux actions à valoriser et qu'une fois cette volonté atteinte, il faut orienter la personne pour ne pas qu'elle rechute. « Moi je sais que je suis dans une démarche active là, pour vraiment faire le point sur ma vie, mais apparemment c'est pas le cas de tout le monde » (destinataire 3, extrait 140, voir aussi extrait 44). L'extrait suivant acquiert également une pertinence particulière en ce sens où il offre une idée de l'importance et de l'orientation que peuvent avoir les propos des responsables auprès des destinataires.

J'parlais [à l'intervenante] de ma perception des amis que j'avais qui sont un peu drogués, pas super travaillants, pis qui ont beaucoup de haine, pis j'trouvais que c'était négatif pis que c'est comme vraiment déprimant voir ça là. Fait que là j'disais ça pis a m'a dit : «t'es vraiment une belle personne». Fait qu'elle était un peu plus comme à vouloir vénérer un peu mon côté que je développe, pour m'aider (destinataire 3, extrait 141).

C'est en critiquant le fait de ne pas travailler et de consommer de la drogue que la destinataire se mérite d'être reconnue à titre de « belle personne ». L'extrait précédent nous permet-il de déceler une valorisation de certaines normes d'adaptation intériorisées par les destinataires et confirmées par les intervenants? Pour sa part, la responsable 6 fait référence aux notions de mouvement et de mise en action. En ce sens, elle précise que son organisme s'est doté d'un « nouveau slogan qui est *Agir pour s'en sortir*. L'autonomie c'est de voir les pas que les gens, quand ils vont avoir passé à travers l'organisme, de où ils sont partis, pis comment est-ce qu'ils vont sortir après » (responsable 6, extrait 142).

Sur ce point, Beck fait remarquer que par rapport aux années 1960 et 1970, on parle aujourd'hui un autre langage : «un langage très différent, où il est question – souvent de façon assez vague – de 'réalisation de soi', de 'quête de l'identité',

et où il s'agit de 'développer ses capacités personnelles' et de 'toujours rester en mouvement' '' (Pelchat, 2010, p. 124).

Dubet et Martucelli (1998, cités par Tétu, 2017, p. 66) avaient déjà annoncé l'avènement d'une « société intégrant une culture normative de l'autonomie et de la performance individuelle » vers la fin des années 1990. De nombreux questionnements accompagnent l'édification d'un tel discours. C'est le cas notamment des questions entourant la solidarité et la responsabilité collective au sujet des problèmes sociaux et injustices qui se voient désormais rapatriées au sein de la sphère privée et individuelle. La notion d'injonction a donc fait l'objet d'une documentation foisonnante au regard de l'activation, de l'autonomisation et de la responsabilisation, mais qu'en est-il du côté de l'action communautaire qui intervient auprès de différentes populations? En d'autres termes, comment l'action communautaire concilie et travaille avec cette signification de l'autonomie?

Bien que plusieurs responsables aient évoqué le désir de rapprocher leurs pratiques de l'idéaltype du mandat de participation et que certains nous ont même présenté quelques stratégies mises en place, ces derniers se voient tout de même confortés dans leurs pratiques orientant l'autonomie des destinataires. En effet, comme nous l'avons préalablement constaté, certains destinataires eux-mêmes désirent acquérir des compétences adaptées aux conditions socioéconomiques actuelles et valorisent la position d'expertise en demandant des orientations claires pour répondre à leurs besoins spécifiques. À ce sujet, Beck (2001, cité par Pelchat, 2010, p. 126) spécifie que

[l]e travail de création d'espaces publics doit désormais affronter la concurrence des traitements et compensations juridiques, médicales et psychothérapeutiques qui sont toujours individualisantes, et dont la capacité à répondre aux problèmes est souvent beaucoup plus concrète et évidente pour les intéressés.

À cet égard, nous avons observé que la majorité des responsables ressentent une responsabilité de répondre concrètement à ces besoins précis et qu'ils se sentent pris d'une certaine manière envers cette obligation. En effet, dans un contexte d'urgence où de nécessités primaires, il peut s'avérer difficile de négocier avec la prise de risque, d'accepter la possibilité d'échec qui accompagne parfois l'expérimentation d'avenues qui peuvent paraître marginales ou encore d'y aller au rythme de la personne. Par ailleurs, René (2009, p. 117) fait référence à l'institution de rapports de consommation de services « qui correspondent souvent aux attentes des personnes rejointes ». « [C]ette insistance sur la satisfaction des besoins plutôt que sur la création de nouveaux droits sociaux accroît la dépendance et n'instaure pas un rapport de citoyen, mais un rapport clientéliste, générateur de dépendance plutôt que d'autonomie » (Lamoureux, 2005, cité dans René, 2009, p. 117). Ainsi, la nature adaptative des interventions mises de l'avant a été justifiée, de la part des responsables et des destinataires, soit par des caractéristiques de la population desservie, soit par des défauts de compétences et d'habiletés (voir chapitre 4). Partant de ce constat, nous comprenons plus aisément le défi que représente le rapprochement des pratiques des organismes vers le mandat de participation et la tension qui existe avec le mandat d'expertise.

De plus, dans un contexte où « l'autonomie se présente comme une tâche et une obligation permettant d'actualiser des dispositions et des capacités » (Jouan, 2012, p. 44) et où il devient difficile de désirer autre chose pour un individu que le développement de son autonomie personnelle (Castel, 2012; Hache, 2007; Vrancken, 2011), « [c]omment reconnaît-on que ce qui est important pour quelqu'un.e le soit vraiment pour "elle" et non pour répondre à l'injonction individualiste de réalisation de soi, donc pour l'autre? » (Parazelli et Bourbonnais, 2017, p. 14). Cette question est importante dans un contexte où de nombreux acteurs (bailleurs de fonds, médias, professionnels, etc.) parlent de plus en plus le vocabulaire de l'autonomie-

responsabilisation. Par ailleurs, considérant que ces derniers sont en position d'autorité et possèdent une certaine influence par rapport à la prise de décisions sur des sujets d'intérêts communs, ils risquent d'encourager chez les individus l'habitude de se contenter d'une adhésion à des significations sociales émises par certains acteurs qui font notoriété (Castoriadis, 1975, 1986). De ce point de vue, et comme nous l'avons soutenu plus haut au sujet de l'importance de considérer l'influence des interactions sociales et de l'expérience émotionnelle sur la confiance en soi et la motivation à agir, les significations de l'autonomie intériorisées peuvent difficilement être pensées en dehors de l'idée de relations (Ricard, 2013) et impliqueraient donc une autre caractéristique importante; l'adhésion à des normes apprises. À ce propos, Weber (2011) relève que « le fait qu'un comportement (pensée ou acte) subjectivement significatif s'oriente en conformité, en opposition ou encore en une approximation plus ou moins grande [...] par suite des rapports aux valeurs [*Wertbeziehungen*] dominants » acquiert une importance marquée pour la sociologie compréhensive. En effet, si l'individu détient une certaine marge de manœuvre concernant le choix de ses liens d'appartenances, nous ne pouvons toutefois prétendre qu'il est complètement insensible aux valeurs et aux normes qui circulent (dans les médias notamment). L'appropriation de ces dernières et la possibilité de s'y référer lui permettraient notamment de régir sa conduite (Fontaine, 2013) et d'en tirer une certaine justification. Peut-on croire qu'un sens commun entourant la notion d'autonomie-responsabilisation se dégage désormais comme une donnée d'évidence et qu'il peut devenir risqué d'inciter, volontairement ou non, la production d'« individus réputés plus actifs, compétents, responsables, capables d'intervenir sur l'autre et sur eux-mêmes » (Vrancken, 2011, p. 14)?

Ce qui précède soulève une réflexion importante au sujet de cette obligation d'implication de l'individu dans ses propres démarches pour s'en sortir. Obligation qui a d'ailleurs beaucoup fait surface au sein de nos entretiens autant du côté des

responsables que des destinataires. S'agit-il d'instituer une mobilisation de soi « visant à amener les gens à faire d'eux-mêmes, et comme sous l'effet d'une décision volontaire et autonome, ce qu'on désire leur voir faire » (Boltanski et Chiapello, 1999, cités dans Jouan, 2012, p. 56)? Pour Castoriadis (1990, p. 144), et nous terminerons là-dessus, il n'y a pas

plus grand pouvoir concevable [que] celui de préformer quelqu'un de sorte que *de lui-même* il fasse ce qu'on voudrait qu'il fasse sans aucun besoin de domination (*Herrschaft*) ou de *pouvoir explicite* pour l'amener à... Il est tout aussi immédiat que cela crée, pour le sujet assujéti à cette formation, à la fois l'apparence de la "spontanéité" la plus complète et la réalité de l'hétéronomie la plus totale possible.

Si l'injonction à l'autonomie n'est pas remise en question et discutée au sein des organismes, y a-t-il un risque d'en rester uniquement à la formulation des besoins et de tenter de répondre à ces besoins nommés dans l'urgence? Si les organismes communautaires doivent désormais majoritairement répondre et pallier aux besoins des personnes, le mandat d'expertise déléguée deviendra-t-il la nouvelle normalité qui risque de remettre en question leur projet de transformation d'un ordre social à l'origine de la reproduction des inégalités?

## CONCLUSION

Au terme de ce mémoire, nous sommes désormais en mesure d'affirmer que son inscription au sein d'une démarche de recherche collaborative nous a offert une formation académique des plus particulière. De fait, nous avons expérimenté deux facettes fondamentales de la recherche universitaire soit, la rigueur scientifique articulant un travail théorique davantage réalisé de façon solitaire et l'importance du partage des connaissances à travers un constant travail de synthétisation et de mise en débat en équipe. Ce type de démarche permet de ne pas classer hiérarchiquement les savoirs pratiques et théoriques, mais plutôt de les associer. La problématisation de ce mémoire tire sa pertinence sociale d'un constat commun sur le flou conceptuel entourant la notion d'autonomie et l'importance de traiter la question de cette revendication prioritaire au sein de l'action communautaire. Plus encore, il importait au groupe de mieux comprendre les significations attribuées à l'autonomie des destinataires au regard des pratiques effectives des organismes et de leurs finalités. Centrer l'analyse sur les destinataires avait pour objectif de mener une réflexion au-delà des rapports d'opposition binaire (vrais/faux organismes, autonomes/non autonomes) que l'on retrouve au sein de l'action communautaire (GRAAC, 2014).

Une recension des écrits traitant de l'évolution de la revendication de l'autonomie de l'action communautaire nous a éclairée sur l'émergence d'enjeux résultant de la consolidation d'un rapport contractuel, d'abord avec l'État, puis avec un ensemble de bailleurs de fonds publics et privés (Deslauriers, 2014; Laforest et Phillips, 2001). C'est donc au cœur d'une relation asymétrique (White 2008, 2012) et à travers une posture plus directive et orientée de la part de certains acteurs financiers (Berthiaume, 2016; Depelteau, 2013; Ducharme, 2012) que s'opèrent des transformations au sein des pratiques communautaires. Ce mémoire s'est principalement concentré sur l'un de ces

changements constatés : le rapport que peuvent désormais entretenir les responsables avec les destinataires de leurs interventions et les significations de l'autonomie qui en découlent. Certains écrits contemporains sur la notion de l'autonomie nous laissent également croire qu'à ces enjeux interactionnels s'ajoute la consolidation d'un discours qui rappelle à chacun de se prendre en charge et de viser autant que possible une indépendance institutionnelle désormais gage de réussite et d'autonomie. Ce discours, plusieurs acteurs étatiques et privés semblent par ailleurs enclins à se l'approprier (Fontaine, 2013; MÉPACQ, 2016; Parazelli, 2001, 2005; RQ-ACA, 2017a). Cette injonction morale à l'autonomisation individuelle des collectivités et des individus n'est pas sans conséquence dissonante sur les orientations des pratiques d'autonomie de l'action communautaire. C'est pourquoi il importait de susciter une réflexion de la part des destinataires et des responsables au sujet des pratiques d'action communautaire actuelles et du type d'autonomie qu'elles permettent de développer.

Pour ce faire, nous avons choisi d'emprunter plusieurs repères théoriques à la sociologie compréhensive de Max Weber (1904/1965, 1913/1965). Ainsi, pour permettre une réflexion et une discussion orientées sur l'autonomie des destinataires, nous sommes partie d'un construit théorique élaboré avec les partenaires de la recherche collaborative, présentant trois idéaltypes des tendances se dégageant des pratiques communautaires actuelles au Québec. Sans perdre de vue que l'autonomie est relative aux rapports politiques que les organisations entretiennent avec les destinataires de l'action communautaire et que l'idéaltype est une organisation de la pensée qui isole des caractéristiques précises du phénomène qui intéresse le chercheur (Weber, 1904/1965). Soulignons aussi que chacune des trois tendances significatives de la pratique communautaire est traversée d'une conception spécifique de l'autonomie. Intégrés au sein d'un schéma favorisant une analyse comparative des positionnements effectifs et idéaux, les idéaltypes ont été mis en discussion auprès de douze répondants à raison d'un destinataire et un responsable fréquentant le même

organisme pour un total de six organismes volontairement sélectionnés pour la diversité de leurs approches et des populations desservies. De cette façon, nous avons pu mettre en relation et analyser le point de vue des destinataires sur le positionnement occupé et désiré de l'organisme fréquenté par rapport à celui des responsables. Ce modèle théorique encourageant le débat et la comparaison nous a également permis de faire ressortir les tensions entre les différents positionnements identifiés par les destinataires et les responsables, mais aussi de mettre au jour les écarts existants entre les pratiques d'autonomie réellement mises en place selon chaque répondant et celles désirées dans l'idéal.

En ce qui concerne les résultats, nous avons constaté une tendance inversée entre les responsables qui reconnaissent leurs pratiques comme relevant principalement du mandat d'expertise, mais qui désirent majoritairement les orienter vers le mandat de participation et les destinataires qui souhaitent davantage un encadrement associé au mandat d'expertise, alors qu'ils ont plus tendance à reconnaître les pratiques de l'organisme fréquenté au sein du mandat de participation. Plusieurs explications ont été soulevées de part et d'autre des répondants afin de justifier cette principale tension entre des pratiques de prise en charge orientant l'autonomie des destinataires (plus aisées à développer) et celles cherchant la négociation de l'autonomie à travers la participation de ces derniers aux différentes étapes de prise de décisions les concernant (plus complexes à intégrer). Parmi celles-ci, retenons que les destinataires et les responsables ont conjointement justifié la mise en place de pratiques plus directives en raison de caractéristiques attribuées aux populations desservies (absence de certaines compétences ou capacités, situation d'urgence et besoins primaires à combler, faible estime et confiance en soi à développer pour motiver la mise en action autonome et indépendante). À cela s'ajoute le fait que les destinataires eux-mêmes ont soulevé le caractère rassurant du mandat d'expertise qu'ils considèrent plus propice pour favoriser le développement de l'autonomie auprès des destinataires perçus comme n'ayant

d'emblée que très peu d'autonomie et de compétences. Les responsables se retrouveraient devant le dilemme de devoir répondre concrètement et rapidement à cette demande d'encadrement des destinataires.

Parallèlement à cette demande et, à la lumière de la littérature traitant de l'autonomie-responsabilisation (Castel, 2012; Chauffaut *et al.*, 2006; Hache, 2007; Jouan, 2012; Parazelli et Bourbonnais, 2017; Vrancken, 2011), nous émettons également l'hypothèse d'une intériorisation de la responsabilisation liée au développement d'une autonomie individuelle et d'une prise en charge personnelle. C'est que plusieurs notions fréquemment soulevées par les destinataires ne sont pas sans rappeler le discours de l'activation (Goirand, 2015). En effet, ces derniers ont, pour la plupart, abordé la primauté du développement d'habiletés, l'importance de s'engager dans une démarche active et, à l'instar de plusieurs responsables, ils ont aussi soulevé l'idée d'être en mouvement, le fait de se mettre en action et l'insistance sur le côté temporaire de leur recours à l'organisme fréquenté. Dans un contexte où l'autonomie est largement valorisée, ces constats viennent renforcer non seulement les analyses insistant sur l'individualisation de l'intervention (CTROC, 2014; Fontaine, 2013; René, 2009; Vrancken et Macquet, 2012), mais aussi les nombreux écrits au sujet de l'édification de l'autonomie à titre de valeur cardinale dont « l'enjeu de la normativité autoritaire » (Parazelli et Bourbonnais, 2017, p. 1) est à prendre en considération. Nous avons également remarqué que certains destinataires identifient les pratiques de l'organisme fréquenté au sein du mandat de participation dès lors qu'ils bénéficient du choix de s'impliquer dans les activités proposées par l'organisme. Cette conception plus individualisée de la participation exclut les aspects collectifs et relationnels d'une participation plus globale au sein de l'organisme.

Nous observons également que les destinataires ne semblent guère nombreux à avoir expérimenté des lieux partagés de prise de décisions. En fait, nous remarquons qu'ils

n'ont que très peu ou pas du tout accès à ces instances décisionnelles et ce, principalement pour les deux raisons suivantes : l'absence présumée de certaines compétences nécessaires ou l'exigence de la part des bailleurs de fonds. Ce sont donc les aspects collectif et communautaire de prise en charge des questions sociales qui se voient dérobés aux citoyens. En revanche, l'analyse des données recueillies a fait ressortir un intérêt de la part des responsables d'inscrire davantage leurs pratiques dans une perspective de prise en compte du point de vue des destinataires dans la négociation de l'autonomie et des actions à développer. Or, cette orientation représente un défi majeur à plusieurs niveaux. D'abord, les responsables ont reconnu que la mise en place de ce type de pratiques exige une maturité aussi bien du côté de la volonté de s'engager des destinataires qu'en ce qui concerne l'importance pour les intervenants de chercher à minimiser non seulement l'influence qu'ils peuvent exercer, mais aussi de relativiser leur expertise et leur besoin de reconnaissance professionnelle pouvant, consciemment ou non, instaurer un rapport d'autorité dans la relation avec les destinataires.

En somme, les résultats obtenus dans le cadre de ce mémoire laissent présager un éloignement des orientations démocratiques et nous permettent de tirer la conclusion suivante : l'autonomie est rarement considérée sous un angle relationnel (Ricard, 2010, 2013), collectif (Fontaine, 2013; Duval *et al.*, 2005) et politique (Castoriadis, 1986, 1990). En ce sens, le potentiel démocratique des organismes et une signification partagée et négociée de l'autonomie des destinataires représenteraient davantage des idéaux auxquels il est plus facile d'adhérer au niveau des valeurs et du discours qu'à celui des activités quotidiennes. Dans ce contexte, et comme le précise Parazelli (2007, p. 6), « la quête de cohérence entre les idéaux d'intervention et les pratiques ne peut jamais être satisfaite. Elle devient toutefois un souci constant ». C'est précisément ce que permet le type d'entrevue que nous avons mené en invitant le répondant à réfléchir sur l'adéquation des pratiques effectives de l'organisme fréquenté à celles désirées dans l'idéal. Du côté des responsables, la démarche leur a permis d'explicitier et de faire le

point sur leurs pratiques et les finalités qui les accompagnent. Pour les destinataires, nous croyons qu'obtenir leurs points de vue sur les pratiques et actions des organismes qu'ils fréquentent et sur les significations qu'ils attribuent à l'autonomie risquent d'ouvrir des pistes de réflexion sur leurs aspirations et les raisons de ces dernières. Chercher à mieux comprendre les significations de l'autonomie à travers les rapports qu'entretiennent les destinataires et les responsables nous aura finalement permis de dresser un portrait général offrant une meilleure idée de la place et du degré de participation offerts aux principaux intéressés, les destinataires.

Du côté des limites de la recherche, nous tenons maintenant à attirer l'attention du lecteur vers certaines avenues demeurées inexplorées ou du moins, qui mériteraient un approfondissement analytique. Les deux pistes d'analyse que nous aborderons maintenant semblent plutôt divergentes de prime abord, mais leur potentiel heuristique coïncide en ce qu'elles visent toutes les deux à préciser le rôle des interactions comme condition essentielle de l'action sociale (Weber, 1904/1965, 1913/1965). En ce qui concerne la première limite, nous avons notamment exclu une analyse générationnelle et recontextualisée des impacts potentiels des idéologies associées à l'époque de création de chacun des organismes interviewés. Emprunter cette voie nous aurait menée vers des pistes d'explication des tensions au niveau des significations de l'autonomie des destinataires découlant d'une compréhension de la genèse des différents organismes. Cet ajout aurait impliqué d'inclure une littérature approfondie sur les générations d'organismes et pour articuler cette dernière aux diverses conceptions développées par les auteurs ayant théorisé le concept d'autonomie (Kant, Castoriadis, Hache, Ricard, etc.). Par exemple, dans le cas de figure qui nous intéresse, le fait que trente années séparent l'émergence de l'organisme 2 (1968) et la création de l'organisme 4 (1998) peut donner matière à réflexion. La deuxième limite, quant à elle, se trouve du côté du rôle des interactions sociales dans la formation des significations

de l'autonomie<sup>17</sup> chez les destinataires et chez les responsables d'organisme. En effet, cette recherche gagnerait à expliciter davantage la manière dont les relations entretenues entre les responsables et les destinataires influencent la production de sens que chaque acteur donne à l'autonomie. Nous avons tout de même exprimé une mise en garde vis-à-vis des rapports politiques et de pouvoir traversant les relations entre les destinataires et les responsables notamment en ce qui concerne la primauté de la reconnaissance dans la définition de l'identité et la finalité ambiguë des pratiques visant le développement d'une estime de soi chez le destinataire. C'est pourquoi une analyse approfondie des interactions entre les deux groupes de participants à la recherche permettrait de jeter un éclairage supplémentaire sur le rapport inversé que les destinataires et les responsables ont soulevé à l'égard des pratiques d'autonomie effectives versus désirées (mandat de participation/mandat d'expertise).

En reconnaissant la consistance et le rôle indissociable des interactions entre les individus et le contexte dans lequel ils évoluent (idéologies ambiantes) ainsi qu'entre les individus eux-mêmes (destinataires et responsables d'organismes communautaires), ces deux ajouts permettraient une analyse plus consistante et complexifiée de la réalité vécue par les personnes interviewées au sein de cette recherche.

Comme pour toute recherche, nous avons fait certains choix sur le plan théorique et méthodologique, en laissant de côté d'autres types de démarches. En ce sens, nous

---

<sup>17</sup> Pour une analyse approfondie de l'impact indéniable des interactions dans la création de sens d'un individu, voir Ricard (2010, 2013). En effet, l'auteure fait la démonstration que « la façon même d'agir des individus est affectée par les relations sociales (Ricard, 2013, p. 140). Son raisonnement fait notamment référence à « l'usage du langage socialement partagé et des visions du monde que le langage implique » (*Ibid.*, p. 145) de Charles Taylor (1995), mais aussi à l'apport des travaux en psychologie et en neuroscience (B. Giffard et B. Lechevalier, 2006), à la théorie de l'attachement (J. Bowlby, 1969) ainsi qu'à la théorie de la reconnaissance d'A. Honneth (2005).

avons pris la décision d'emprunter au modèle des idéaltypes de Weber et à une coconstruction théorique et expérientielle des collaborateurs du GRAAC, une conceptualisation prédéfinie des pratiques communautaires concourant au développement de l'autonomie des destinataires. Ce choix était justifié par le fait que le schéma permet de stimuler la réflexion et la discussion sur un concept dont les contours sont flous et le débat difficile à mener conceptuellement au sein du milieu communautaire. Dès lors, une recherche permettant aux répondants de donner leur définition de l'autonomie et des pratiques communautaires concourant à son développement (sans définitions ou idéaltypes de notre part), pourrait être une piste à explorer dans une démarche ultérieure. En effet, obtenir le point de vue initial des répondants sur leur propre idée des pratiques d'autonomie pourrait s'avérer possible grâce à un cadre théorique et une méthodologie s'inspirant des représentations sociales (Abric, 2003; Jodelet, 2008; Mannoni, 2012; Moscovici, 1984). À ce titre, Chauffaut *et al.* (2012) ont bel et bien réalisé une importante étude sur les représentations sociales de l'autonomie au sein de l'intervention sociale auprès d'intervenants sociaux en France. Bref, en s'intéressant au sens commun des personnes et en se concentrant sur l'importance des mécanismes d'intégration de l'information selon des critères normatifs et culturels intériorisés (conditions de production des connaissances), les représentations sociales de l'autonomie circulant au sein des pratiques communautaires pourraient aussi offrir un potentiel heuristique intéressant.

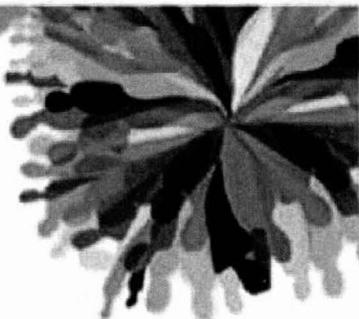
Une suite logique de notre projet de recherche pourrait être d'approfondir l'analyse des conséquences que le portrait et les tendances ressorties au regard des significations de l'autonomie des destinataires induisent sur les modes d'existence sociale de ces derniers. Si nous avons abordé certains impacts constatés à partir des résultats obtenus (recul du potentiel démocratique et de la participation des destinataires, faible reconnaissance politique et relationnelle de l'autonomie), il serait intéressant d'en apprécier davantage les effets et de les mettre en débat auprès d'un plus grand nombre

d'acteurs communautaires de façon à relancer le dialogue sur la finalité du mouvement communautaire.



## APPENDICE A

### AFFICHE DE RECRUTEMENT



**Nous recrutons :**

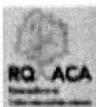
Un.e coordonnateur.trice,  
un.e directeur.trice  
ou administrateur.trice

**ET**

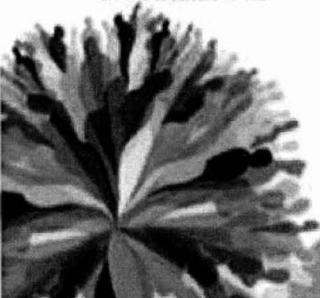
Un usager, une usagère,  
membre  
ou un.e participant.e

**Recherche sur l'autonomie  
dans les organismes  
communautaires**

Vous êtes invité.e.s à prendre part à une recherche  
visant à documenter les types d'autonomie que les  
organismes communautaires tentent de favoriser  
chez les destinataires de leurs interventions, soit les  
usagers, usagères, membres ou participant.e.s.



**UQAM** | Service aux collectivités  
Université de Québec à Montréal



Pour plus d'informations  
ou pour participer à la recherche,  
contactez :

Audréanne Campeau,  
étudiante à la maîtrise  
(438) 933-1858

[campeau.audreanne@courrier.uqam.ca](mailto:campeau.audreanne@courrier.uqam.ca)



## APPENDICE B

### FICHE EXPLICATIVE REMISE AUX RÉPONDANTS

#### **Recherche sur l'autonomie dans les organismes communautaires Fiche explicative pour tous les participant.e.s à la recherche**

##### **Votre participation :**

##### **A) Lire et comprendre le texte et le schéma ci-dessous**

###### *Une mise en contexte de la recherche*

Le présent projet de recherche est le fruit d'une collaboration entre des partenaires communautaires et universitaires réunis en Comité de recherche depuis 2012, dans l'objectif de contribuer au renouvellement du débat sur l'autonomie de l'action communautaire, au-delà des divisions entre groupes dits *autonomes* et groupes qui ne le seraient pas. Le projet se penche aussi sur le concept d'autonomie que visent les groupes pour les destinataires (usagers<sup>18</sup>) de leurs actions, et sur les différentes significations qu'il est donné à cette autonomie.

Les travaux du Comité de recherche l'ont conduit à élaborer un schéma illustrant trois manières de concevoir les visées d'autonomie des organismes communautaires. Ce schéma a été testé auprès d'organismes communautaires en 2013-2014. L'expérience a incité le Comité à poursuivre une recherche plus systématique, afin d'offrir aux groupes un cadre d'analyse sur les différentes conceptions de l'autonomie, ainsi que sur les tensions sous-jacentes aux pratiques des organismes envers les destinataires de leurs actions.

###### *Le schéma des trois positionnements – (voir page 3)*

Le schéma présenté à la page 3 illustre trois grandes visions des mandats et pratiques actuelles de l'action communautaire, ainsi que le type d'autonomie qui leur est associé. Ces trois représentations n'ont pas la prétention d'être complètes ni exclusives. En effet, dans la pratique, il est possible que des groupes se retrouvent en positions hybrides par rapport aux trois pôles présentés.

---

<sup>18</sup> L'utilisation du seul genre *masculin* dans ce document ne vise qu'à alléger le texte et se fait sans discrimination.

Nous désirons vous entendre à ce sujet et le schéma sert ici de support visuel pour permettre la comparaison, la réflexion, la discussion, et pour vous aider à positionner (si cela est possible) les pratiques de l'organisme que vous côtoyez. Ceci nous permettra de documenter les types d'autonomie que les organismes communautaires tentent de favoriser auprès des destinataires de leurs actions.

En référence au schéma, voici une description plus détaillée des trois types d'organismes communautaires, ainsi que le type d'autonomie correspondant :

1) ***Organisme communautaire, mandat d'expert*** : pour remplir sa mission et répondre au problème qu'il identifie, l'organisme agit ici comme un expert, c'est-à-dire qu'il mise sur le professionnalisme dans ses activités, interventions et relations avec ses usagers. Le groupe mobilise ses compétences professionnelles pour répondre aux besoins et aux problèmes rencontrés par les usagers. Les intervenants donnent des conseils précis et des moyens de prendre en charge la ou les situations jugées problématiques. L'objectif est ici de rendre autonomes les usagers en indiquant les compétences ou les aptitudes à développer, ou encore les outils qui leur permettraient de fonctionner dans la société. Les solutions à une problématique donnée étant fournies par l'organisme, on parle d'un organisme favorisant une **autonomie orientée**.

2) ***Organisme communautaire, mandat de représentation*** : l'organisme, par ses activités et interventions, représente l'ensemble des personnes touchées par une problématique particulière. Les personnes représentées ici ne sont pas nécessairement des usagers et ne fréquentent pas forcément l'organisme. Les actions et interventions de l'organisme ont pour but de dénoncer les causes à l'origine de la difficulté ou du problème vécu. En exprimant publiquement des désaccords sur certaines pratiques ou politiques sociales qui affectent négativement un groupe de personnes, l'organisme vise à développer l'autonomie des usagers en favorisant une prise de conscience sur les causes et les raisons des difficultés rencontrées. Il les encourage à dénoncer les situations difficiles vécues et à revendiquer des changements. On parle alors d'une **autonomie anticipée** puisque l'organisme espère que, si sa critique et ses actions mènent aux changements désirés, le groupe d'individus concernés atteindra plus d'autonomie.

3) ***Organisme communautaire, mandat de participation*** : le dernier type d'autonomie qui se dégage des objectifs et pratiques de certains organismes est une **autonomie** que nous avons qualifiée de **partagée**. Dans ses pratiques et interventions, l'organisme

encourage la participation pleine et entière des usagers à la définition des problèmes rencontrés ainsi qu'à la recherche de solutions.

### **B) Réfléchir aux questions ci-dessous**

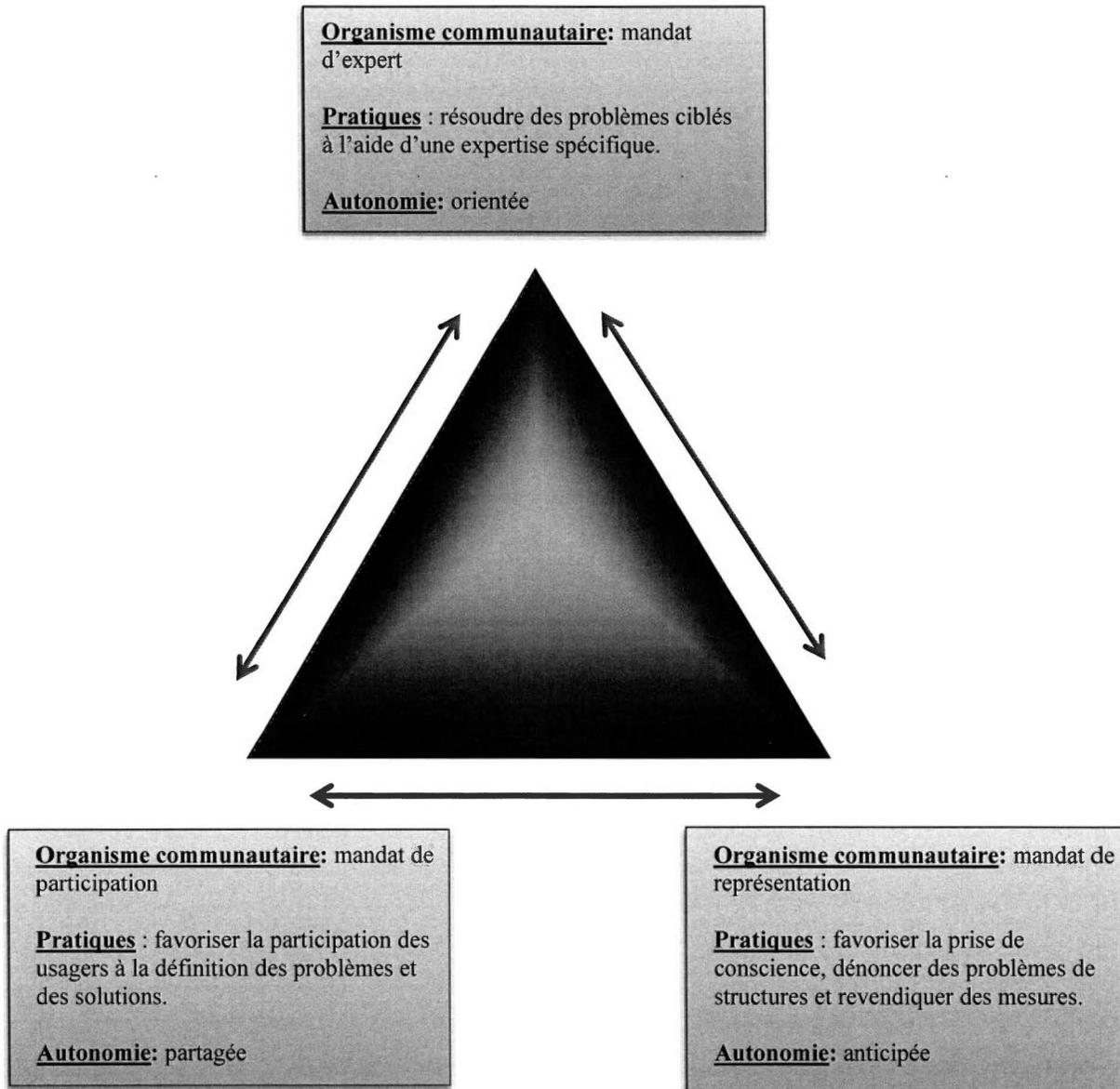
#### **Pour les usagers :**

- 1) En regardant les positions du schéma, croyez-vous que l'organisme que vous fréquentez se situe dans un ou plusieurs des trois types d'autonomie présentés?
- 2) Toujours en regardant les positions du schéma, où aimeriez-vous que l'organisme se situe? En d'autres mots, y a-t-il un type d'autonomie que vous préféreriez voir se développer dans cet organisme?

#### **Pour les directeurs, coordonnateurs et administrateurs :**

- 1) En regardant les positions du schéma, croyez-vous que l'organisme au sein duquel vous intervenez se situe dans une ou plusieurs des positions identifiées?
- 2) Face à la ou les positions que vous aurez identifiées, diriez-vous qu'elles correspondent à vos attentes ou vos objectifs?

## Schéma des pratiques d'autonomie



## APPENDICE C

### GUIDES D'ENTREVUE

#### **Pratiques communautaires d'autonomie de l'organisation et envers les destinataires**

##### **Guide d'entrevue – Responsables**

###### *Contexte de l'entrevue semi-dirigée*

Inviter les répondants-tes impliqués dans un organisme communautaire à présenter d'abord le contexte organisationnel de leurs pratiques d'action communautaire, pour ensuite leur demander de se positionner dans le schéma triangulaire en justifiant leur choix. Afin de bien interpréter le sens de leur positionnement, les inviter à décrire concrètement une pratique réalisée ou en cours, en fonction des positions du schéma, et à identifier les zones de tension qui se sont présentées ou qui se présentent. Les questions suivantes peuvent être posées si les répondants-tes n'abordent pas par eux-mêmes les deux thèmes de l'entrevue, ou pour apporter plus de précisions dans leurs propos.

##### **1. Le contexte organisationnel :**

- 1.1 Quelle est la structure de l'organisation?
- 1.2 Quels sont les liens de partenariat et de collaboration?
- 1.3 Quels sont les rapports entre les catégories de travailleurs?
- 1.4 Qui finance l'action?
- 1.5 Qui sont les destinataires de l'action? Qui sont les membres?
- 1.6 D'où vient le mandat de l'action?
- 1.7 Comment se prennent les décisions déterminant l'action?
- 1.8 À quel niveau de participation, les destinataires s'impliquent-ils?
- 1.9 Quel type de changement, plus précisément, l'action visait-elle à produire?

##### **2. Documenter le positionnement des pratiques d'autonomie :**

- 2.1 Vous reconnaissez-vous davantage dans l'une ou l'autre des positions du schéma? Pourquoi?
- 2.2 Existe-t-il une autre position non représentée par le schéma? Si oui laquelle?
- 2.3 Pouvez-vous donner un ou des exemples en décrivant une ou des pratiques concrètes illustrant le choix de votre positionnement?
- 2.4 Face à la ou les positions identifiées, est-ce qu'elles correspondent à vos attentes ou vos objectifs?
- 2.5 Considérez-vous ce positionnement comme un avantage ou une contrainte? Développer?

- 2.6 Quelles sont la ou les positions que votre organisation vise à adopter dans l'idéal? En fonction de quelle finalité?
- 2.7 Pourquoi faudrait-il aller dans un sens plus que dans un autre en ce qui concerne le choix offert par les positions du schéma?

**Pratiques communautaires d'autonomie de l'organisation et envers les destinataires**  
**Guide d'entrevue – Destinataires**

*Contexte de l'entrevue semi-dirigée*

Inviter les destinataires des interventions d'un organisme communautaire à présenter d'abord le contexte organisationnel et les pratiques de l'organisme qu'ils fréquentent pour ensuite leur demander de positionner cet organisme dans le schéma triangulaire en justifiant leur choix. Afin de bien interpréter le sens de leur positionnement, les inviter à décrire concrètement une pratique ou une intervention dont ils bénéficient ou dont ils ont bénéficié, en fonction des positions du schéma, et à identifier les zones de tension qui se sont présentées ou qui se présentent. Les questions suivantes peuvent être posées si les répondants-tes n'abordent pas par eux-mêmes les deux thèmes de l'entrevue ou pour apporter plus de précisions dans leurs propos.

**1. Le contexte organisationnel :**

- 1.1 Pouvez-vous nous décrire le groupe communautaire que vous fréquentez?
- 1.2 À qui s'adresse l'organisme?
- 1.3 Quelles sont les activités de l'organisme? À quoi et à qui servent-elles?
- 1.4 Que cherche à faire l'organisme par ses activités?
- 1.5 Avec qui entretenez-vous des liens dans l'organisme?
- 1.6 Qu'est-ce que l'organisme vous apporte?
- 1.7 Qui décide du choix des activités dans l'organisme que vous fréquentez?
- 1.8 Comment se prennent les décisions déterminant l'action?
- 1.9 À quel niveau de participation, les usagers-ères s'impliquent-ils-elles?

**2. Documenter le positionnement des pratiques d'autonomie :**

- 2.1 Reconnaissez-vous davantage l'organisme que vous fréquentez dans l'une ou l'autre des positions du schéma? Pourquoi?
- 2.2 Existe-t-il une autre position non représentée par le schéma? Si oui laquelle?
- 2.3 Pouvez-vous donner un ou des exemples en décrivant une ou des pratiques concrètes de l'organisme qui illustreraient le choix de votre positionnement de l'organisme?
- 2.4 Face à la ou les positions identifiées, est-ce qu'elles correspondent à vos attentes ou vos objectifs?
- 2.5 Considérez-vous ce positionnement comme un avantage ou une contrainte? Développez?
- 2.6 Quelles sont la ou les positions que vous souhaiteriez que votre organisation vise à adopter dans l'idéal? En fonction de quel but?
- 2.7 Pourquoi faudrait-il aller dans un sens plus que dans un autre en ce qui concerne le choix offert par les positions du schéma?



## APPENDICE D

### DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

#### Déroulement de la rencontre

(Temps requis : environ 3 heures)

Il sera important que les répondants (responsables autant que destinataires) soient informés à l'avance du fonctionnement afin qu'ils puissent bien se préparer. « Le mécanisme d'explication implique une dimension réflexive pour l'individu qui explique, ce qui lui permet d'exprimer et d'intégrer différentes parcelles de connaissances » (Do, 2003, p. 124). À cet égard, le schéma leur sera remis à l'avance avec une fiche explicative résumant les trois idéaltypes. Les répondants seront largement invités à poser leurs questions à l'avance en nous contactant par téléphone. De plus, un temps pour les questions et précisions sur le déroulement et le schéma sera réservé au début de chaque rencontre afin que les répondants partagent leurs questionnements ou incompréhensions.

Déroulement	Répondants	
	-Deux organismes communautaires représentés par un responsable/destinataire. -Deux personnes animatrices (Auréanne Campeau et Michel Parazelli).	Quatre personnes au total
-Présentation des objectifs de la rencontre d'échange et d'analyse (explication de la démarche du GRAAC) -Répondre aux interrogations des répondants	Animateurs	15 min.
Présentation du contexte organisationnel de chaque organisme à tour de rôle	Les responsables délégués/destinataires	60 min.
Pause		15 min.
-Explication du schéma d'idéaltypes -Répondre aux interrogations des répondants	Animateurs	15 min.
Présentation du positionnement des pratiques de chaque organisme	Les responsables délégués/destinataires	60 min.
Échanges transversaux sur les positionnements et les pratiques d'autonomie	Tous les participants	15 min.



## APPENDICE E

### CANEVAS D'ANALYSE

#### **Objectifs de l'analyse de contenu**

Élaguer, trier, distinguer, rejeter et organiser les données afin que l'on puisse les analyser et les interpréter pour en tirer des conclusions (Hallé, 2012, p. 63).

#### **L'intérêt d'entamer une démarche d'analyse en équipe**

- Discuter en équipe de nos interprétations et analyses respectives du matériau permettra d'élaborer un canevas d'analyse riche de la diversité de nos expériences. Ce canevas permettra d'orienter l'analyse de l'ensemble des verbatims.
- Fiabilité du codage par la validation collective de la signification des données.
- Assurer une meilleure qualité de l'analyse.

#### **Procédure proposée**

- Un ensemble de codes (thèmes) a préalablement été défini puis inséré au sein d'une *Grille d'analyse thématique* commune. L'utilisation de cette grille vise à encadrer le travail de codification. Il s'agit en fait d'une grille de lecture facilitant le repérage de l'information pertinente.
  - Les codes de la grille sont tirés du guide d'entrevue et du cadre théorique.
- Vous êtes invité.e.s à repérer dans le verbatim des segments du discours qui correspondent aux codes de la *Grille d'analyse thématique*. Les codes permettent donc de rassembler les segments et les idées.
  - Dans le verbatim, les segments englobant une idée peuvent se retrouver sous différentes formes: quelques mots, une phrase, un paragraphe ou encore une à deux pages.
- Malgré la grille et les codes (thèmes) préétablis, ces derniers peuvent être amendés suite à la confrontation avec les données (insertion de nouveaux codes, abandon d'autres qui apparaissent finalement trop englobants ou trop limitants). Vous êtes donc fortement invité.e.s à documenter toute nouveauté, thème/code émergent, changement ou ambiguïté dans le discours des répondant.e.s et à le partager lors de notre prochaine rencontre afin d'élaborer une référence commune pour analyser les autres verbatims.
- En somme, il convient d'identifier les éléments qui vous semblent pertinents, les propos récurrents, les contradictions dans le discours, ce qui vous surprend, les non-dits, les sous-entendus, etc.

- **Grille d'analyse thématique et consignes**

**Étape 1 : identifier la présence des idéaltypes (expertise, représentation, participation)**

- Souligner ou encadrer [ ], au sein de l'entrevue, les passages qui sont des indices de positionnement et identifier le code correspondant.
- Liste de codes :

<b>Explications des codes</b>	<b>Codes</b>
<b>Position Expertise</b>	<b>E</b>
<b>Position Représentation</b>	<b>R</b>
<b>Position Participation</b>	<b>P</b>
Utilisez le <b>+</b> lorsque vous identifiez la présence de plusieurs positions (E, R, P) au sein du discours.	"Position" + "Position"  Tous les codes possibles : <b>E+R      E+P</b> <b>R+P      E+P+R</b>
<b>Tension</b> Définition de "T" : le "T" signifie "Tension" entre les idéaltypes (E, R, P). Il s'agit donc de repérer si les répondant.e.s identifient des tensions entre la/les position.s réellement occupée.s par leur organisme et la/les position.s qu'ils aimeraient occuper dans l'idéal.	"Position idéale" T "Position réelle"  Tous les codes possibles : <b>ETR      ETP</b> <b>RTE      RTP</b> <b>PTE      PTR</b>  <b>PRTE      RETP</b> <b>PETR      PTER</b>

	ETPR	RTPE
<p>Pour bien se comprendre dans la codification, votre code débute par la "Position idéale" + T (tension) + "Position réelle". Exemple : un des répondants précise que les pratiques de son organisme se rattachent davantage à l'axe Représentation, mais que dans l'idéal, il préférerait se trouver dans l'axe Participation, le code serait : <b>PTR</b> (Participation-Tension-Représentation).</p>		
<p><b>Obstacle rencontrée / contrainte</b>          Cette information permettra d'expliquer la ou les tension.s.          Par exemple : identifier les enjeux contextuels affectant l'organisme.</p>	O	
<p><b>Stratégie</b> d'action déployée pour <b>consolider</b> le positionnement occupé.          (Pour stabiliser la position réelle si cette dernière convient)</p>	SC	
<p><b>Stratégie</b> d'action déployée pour atteindre le positionnement <b>idéal</b>.          (Pour diminuer la tension entre position réelle et position idéale)</p>	SI	
<p><b>Autonomie</b> : propos explicites se rapportant directement à l'autonomie. Éléments du discours définissant l'autonomie, mais ne cadrant dans aucun des 3 positionnements (E, R, P).</p>	A	
<p><b>Code émergent</b> : si vous identifiez une ou des idée.s qui ne cadrent dans aucun code.</p>	C	



## APPENDICE F

### FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT



### FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT – VERSION RESPONSABLES D'ORGANISME

« L'action communautaire : quelle autonomie pour ses destinataires? »

Vous êtes invité.e.s à participer à un projet de recherche visant à documenter l'autonomie des usager<sup>19</sup> (destinataires) au sein de l'action communautaire et ce, à travers les pratiques des organismes communautaires. Avant d'accepter de participer à ce projet, il est important de prendre le temps de lire et de bien comprendre les renseignements ci-dessous. S'il y a des mots ou des sections que vous ne comprenez pas, n'hésitez pas à poser des questions.

#### CHERCHEURS CORESPONSABLES DU PROJET

Les professeurs Michel Parazelli et Louis Gaudreau  
École de travail social, Université du Québec à Montréal (UQÀM)  
C.P. 8888, succursale Centre-Ville, Montréal (Québec), H3C 3P8  
Tél : (514) 987-3000 poste 2746  
[parazelli.michel@uqam.ca](mailto:parazelli.michel@uqam.ca) et [gaudreau.louis@uqam.ca](mailto:gaudreau.louis@uqam.ca)

#### OBJECTIFS DU PROJET et FINANCEMENT

Le projet de recherche s'intéresse

- ❖ aux rapports entretenus entre les organismes communautaires et leurs usagers.
- ❖ à la question de l'autonomie des usagers.

L'équipe de recherche aimerait interroger des responsables et des usagers sur leur conception de l'autonomie au sein des organismes communautaires fréquentés.

Suite à une observation des objectifs, services et activités que favorisent plusieurs organismes dans le contexte actuel, l'équipe de recherche a créé un schéma présentant

---

<sup>19</sup> L'utilisation du seul genre *masculin* dans ce document ne vise qu'à alléger le texte et se fait sans discrimination.

trois types d'autonomie correspondant aux différentes pratiques des organismes. L'exercice d'animation autour du schéma vise à soulever la discussion entre les participants.

Les directeurs, coordonnateurs et administrateurs seront invités à :

- 1) Positionner et décrire les pratiques de l'organisme au sein duquel ils interviennent.
- 2) Indiquer si les pratiques de l'organisme correspondent au type d'autonomie qu'ils visent à favoriser auprès des usagers.

Les destinataires seront invités à :

- 1) Positionner et décrire les pratiques de l'organisme qu'ils fréquentent.
- 2) Documenter leurs préférences en termes d'autonomie souhaitée.

Ce projet de recherche reçoit l'appui financier du Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal.

#### PROCÉDURE ET TÂCHES DEMANDÉES AUX PARTICIPANTS.ES

Votre participation consiste principalement en une rencontre d'échange d'une durée d'environ trois heures visant à discuter de l'autonomie au sein de l'action communautaire grâce au schéma qui vous a préalablement été remis. L'exercice implique deux animateurs.trices de notre équipe de recherche et deux groupes communautaires de secteurs variés respectivement représentés par un.e directeur.trice, coordonnateur.trice et administrateurs.trice. Les tâches qui vous seront demandées résultent en :

- 1) Une lecture et une appropriation préalable de la fiche explicative du schéma avant l'entretien de groupe.
- 2) Une rencontre de groupes (4 participants au total : 2 animateurs, 2 responsables) durant laquelle les animateurs ou animatrices rappelleront d'abord les objectifs de l'échange. Par la suite, en tant que personnes impliquées au sein d'un organisme communautaire, vous serez invitées à présenter et décrire concrètement une ou des pratiques réalisées ou en cours et, à orienter votre description en fonction des positions du schéma. Il s'agit de discuter du fonctionnement de l'organisation, de sa structure et de la prise de décisions déterminant les actions tout en mentionnant si vous vous reconnaissez davantage dans l'une ou plusieurs des positions du schéma. Vous serez également invité.e.s à préciser si la ou les position.s au sein de laquelle ou desquelles vous situez les pratiques de l'organisme sont celle.s que vous souhaitez. Vous serez également invité.e.s à échanger sur ces positionnements avec l'autre représentant.e d'organisme communautaire lors de la réunion ainsi qu'avec les animateurs et/ou animatrices. Avant de clore la rencontre, les membres de l'équipe de recherche seront ravi.e.s d'obtenir votre opinion sur l'utilité et le fonctionnement de la démarche.

3) Lorsque la recherche sera terminée, vous serez convié.e.s à une rencontre de validation des résultats où tous les participants (directeurs, coordonnateurs, administrateurs) ayant pris part à une rencontre seront invité.e.s (total de participants responsables à la recherche : 8 participants). L'équipe pourra alors vous présenter les résultats, répondre à vos questions et obtenir votre point de vue et vos commentaires sur la pertinence de ces derniers.

Cette entrevue sera enregistrée audio numériquement avec votre autorisation. Le document audio numérique fera l'objet d'une transcription verbatim. La transcription sur support informatique qui en suivra ne permettra pas de vous identifier. Pour les groupes communautaires de la région de Montréal, l'activité se déroulera dans un local à l'Université du Québec à Montréal. Pour les groupes à l'extérieur, le lieu sera à convenir avec l'interviewer. L'heure de l'entrevue sera également convenue avec les animateurs selon les disponibilités de toutes et tous.

#### AVANTAGES et RISQUES POTENTIELS

##### *Avantages*

Votre participation contribuera à l'avancement des connaissances par une meilleure compréhension des pratiques de l'action communautaire ainsi que de ses finalités. L'exercice permettra également un partage des connaissances entre la recherche universitaire et la pratique tout en offrant un espace de discussion et de remise en question sur l'enjeu social de l'autonomie des destinataires au sein des organismes communautaires. Grâce à votre coopération, nous espérons documenter les pratiques d'autonomie des organismes ainsi que les raisons ou tensions menant à tel ou tel positionnement. Cette démarche permettra possiblement de revoir les pratiques et les rapports entre responsables et destinataires dans le contexte actuel.

##### *Risques potentiels*

Il n'y a pas de risque d'inconfort significatif associé à votre participation à cette recherche. Néanmoins, bien que le risque soit minime puisque les noms des organismes communautaires demeureront anonymes, les membres de l'équipe ne peuvent garantir qu'il n'existe aucun risque de reconnaissance de l'organisme au sein des futures publications. Ce risque est toutefois atténué par le fait que la proportion d'organismes communautaires au Québec est très importante. De plus, tout participant qui serait mal à l'aise avec l'exercice de débat ou qui vivrait de la souffrance en relatant des épisodes difficiles serait invité à discuter avec un intervenant d'un organisme qui n'est pas impliqué dans notre recherche. De fait, notre équipe identifiera une personne externe qui pourra intervenir. Il s'agit de s'assurer que vous puissiez discuter de tout inconfort vécu et de pouvoir faire le point sur la poursuite ou non de votre participation. Sachez qu'il est de la responsabilité de tous les membres de l'équipe de recherche de suspendre ou de mettre fin à votre participation s'il, si elle estime que votre bien-être est compromis.

### ANONYMAT ET CONFIDENTIALITÉ

Afin de protéger votre identité, le présent formulaire de consentement sera conservé en lieu sûr. L'accès à ces formulaires sera limité à M. Parazelli, L. Gaudreau et A. Campeau. Toujours dans l'optique d'assurer la confidentialité, les futures publications ou conférences scientifiques remplaceront les renseignements tels que les noms et prénoms des participants par une codification (responsable 1 et responsable 2). Il en est de même pour le nom des organismes communautaires (organisme 1, organisme 2). Concernant l'enregistrement audio de la rencontre de groupe, ce dernier se trouvera uniquement sur trois ordinateurs dédiés (M. Parazelli, L. Gaudreau et A. Campeau). L'accès aux renseignements identificatoires sur les ordinateurs sera adéquatement protégé. De plus, la retranscription des enregistrements (verbatim) ne contiendra que le nom de l'organisme et si le participant est un responsable ou un destinataire. Des extraits de ce verbatim peuvent être présentés aux membres de l'équipe de recherche afin de réaliser une analyse.

De votre côté, nous vous conseillons de supprimer les suivis courriels réalisés avec l'équipe de recherche une fois votre participation terminée. Les trois chercheurs détenant des informations sur la recherche au sein de leur ordinateur respectif s'engagent à conserver le matériel recueilli un maximum de cinq ans après la dernière publication des résultats obtenus.

*Respect et confidentialité des propos de tous les participants et toutes les participantes*  
 Dans un contexte d'entrevue de groupe, vous vous engagez à garder confidentiels les propos échangés et tenus lors de cette rencontre.

#### *Enregistrements audio*

J'accepte que des extraits de mon enregistrement audio soient diffusés dans le cadre d'éventuelles rencontres scientifiques, au sein de publications ou à des fins de formation dans la mesure où ces extraits ne me présentent pas sous un jour défavorable et que l'anonymat soit conservé.

OUI       NON

### PARTICIPATION VOLONTAIRE et DROIT DE RETRAIT

Votre participation à ce projet est volontaire. Cela signifie que vous acceptez de participer au projet sans qu'aucune contrainte ou pression extérieure ne vous ait été imposée. Par ailleurs vous êtes également libres de mettre fin à votre participation en tout temps au cours de cette recherche, sans préjudice de quelque nature que ce soit et sans avoir à vous justifier. S'il advenait que vous vous retiriez de la présente recherche, tous les documents papier vous concernant seraient détruits (formulaire de consentement, code associé à votre nom) ainsi que les échanges par courriels s'il y a lieu. Il sera toutefois impossible pour les chercheurs de supprimer les données vous concernant au sein du verbatim découlant de votre participation à un groupe d'entretien,

car nous aurons besoin des informations concernant l'autre participant. Par contre, nous pouvons vous assurer que ces informations ne seront en aucun cas utilisées.

Votre accord à participer implique également que vous acceptez que l'équipe de recherche puisse utiliser aux fins de la présente recherche (rédaction d'articles, mémoire de l'étudiante membre de l'équipe, conférences et communications scientifiques) les renseignements recueillis à la condition qu'aucune information permettant de vous identifier ne soit divulguée publiquement.

#### COMPENSATION FINANCIÈRE

Votre participation à ce projet est offerte gratuitement. Des rafraîchissements (café et jus) ainsi que des fruits et une collation sèche (gallettes ou biscuits) vous seront offerts durant l'entretien dont la durée peut varier entre deux et trois heures.

#### CLAUSE DE RESPONSABILITÉ

En acceptant de participer à ce projet, vous ne renoncez à aucun de vos droits ni ne libérez les chercheurs et les institutions impliquées de leurs obligations légales et professionnelles.

#### RECHERCHES ULTÉRIEURES

Au terme du présent projet, nous aimerions conserver sur une période de 5 ans les données recueillies (verbatim seulement) auprès de vous pour possiblement conduire d'autres projets de recherche. Les règles d'éthique du présent projet s'appliquent à cette conservation à long terme de vos données. Vous êtes libre de refuser cette utilisation secondaire.

- J'accepte que mes données puissent être utilisées pour des projets de recherche ultérieurs
- Je refuse que mes données puissent être utilisées pour des projets de recherche ultérieurs

#### DES QUESTIONS SUR LE PROJET OU SUR VOS DROITS?

Pour des questions additionnelles sur le projet, sur votre participation et sur vos droits en tant que participant.e de recherche, ou pour vous retirer du projet, vous pouvez communiquer avec :

Michel Parazelli, chercheur responsable du projet.

Numéro de téléphone : (514) 987-3000 poste 2746

Adresse courriel : [parazelli.michel@uqam.ca](mailto:parazelli.michel@uqam.ca)

Le Comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'UQÀM a approuvé le projet de recherche auquel vous allez participer. Pour des informations concernant les responsabilités de l'équipe de recherche au plan de l'éthique de la

recherche avec des êtres humains ou pour formuler une plainte, vous pouvez contacter la présidence du Comité, par l'intermédiaire de son secrétariat au numéro (514) 987-3000 # 7753 ou par courriel à [CIEREH@UQAM.CA](mailto:CIEREH@UQAM.CA)

#### REMERCIEMENTS

Votre collaboration est importante à la réalisation de notre recherche et l'équipe tient à vous en remercier. Si vous souhaitez obtenir un résumé écrit des résultats de cette recherche, veuillez ajouter vos coordonnées ci-dessous.

Je souhaite être informée, informé des résultats de la recherche lorsqu'ils seront disponibles :  oui  non

---

Nom, en lettres moulées, et coordonnées

#### SIGNATURES :

Par la présente :

- a) je reconnais avoir lu le présent formulaire d'information et de consentement;
- b) je consens volontairement à participer à ce projet de recherche;
- c) je comprends les objectifs du projet et ce que ma participation implique;
- d) je confirme avoir disposé de suffisamment de temps pour réfléchir à ma décision de participer;
- e) je reconnais aussi que le responsable du projet (ou ses délégués.es) a/ont répondu à mes questions de manière satisfaisante; et
- f) je comprends que ma participation à cette recherche est totalement volontaire et que je peux y mettre fin en tout temps, sans pénalité d'aucune forme, ni justification à donner.

Signature du participant : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Nom (lettres moulées) : \_\_\_\_\_

Je, soussigné, déclare :

- a) avoir expliqué le but, la nature, les avantages, les risques du projet et autres dispositions du formulaire d'information et de consentement et;
- b) avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature du chercheur responsable du projet ou de son, sa délégué(e) :

Nom (lettres moulées) : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

*Un exemplaire du formulaire d'information et de consentement signé doit être remis au participant.*

## RÉFÉRENCES

- Abric, J.-C. (2003). *Méthodes d'étude des représentations sociales*. Toulouse : ERES.
- Alberola, É. et Dubéchet, P. (2012). La notion d'autonomie dans le travail social: L'exemple du RMI/RSA. *Vie sociale*, 1(1), 145-156. doi: 10.3917/vsoc.121.0145
- Allard-Poesi, F. (2011). Le codage n'est pas un « truc » méthodologique ou du codage comme « problématisation ». *Le Libellio*, 7(3), 3-8. Récupéré de <http://lelibellio.com/wp-content/uploads/2013/01/Libellio23.pdf>
- Anadón, M. (2006). La recherche dite « qualitative » : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents. *Recherches qualitatives*, 26(1), 5-31. Récupéré de <http://www.recherche-qualitative.qc.ca/Revue.html>
- Arnstein, S. R. (1969). A Ladder of Citizen Participation. *Journal of the American Planning Association*, 35(4), 216-224. <http://dx.doi.org/10.1080/01944366908977225>
- Ayache, M. et Dumez, H. (2011a). Le codage dans la recherche qualitative une nouvelle perspective? *Le Libellio*, 7(2), 33-46. Récupéré de <http://lelibellio.com/wp-content/uploads/2013/01/Libellio22.pdf>
- Ayache, M. et Dumez, H. (2011b). Réflexions en forme de réponses : à propos du codage dans la recherche qualitative. *Le Libellio*, 7(3), 29-34. Récupéré de <http://lelibellio.com/wp-content/uploads/2013/01/Libellio23.pdf>
- Baribeau, C. et Germain, M. (2010). L'entretien de groupe : considérations théoriques et méthodologiques. *Recherches qualitatives*, 29(1), 28-49. Récupéré de [http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition\\_reguliere/numero29\(1\)/RQ\\_Baribeau.pdf](http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero29(1)/RQ_Baribeau.pdf)
- Barreyre, J.-Y., Bouquet, B., Chantreau, A. et Lassus, P. (dir.). (1995). *Dictionnaire critique d'action sociale*. Paris : Éditions Bayard.

- Beaudry, R. et Dionne, H. (1994). Recherche-intervention en communauté villageoise. *Nouvelles pratiques sociales*, 7(2), 141-152. doi: 10.7202/301282ar
- Bélair-Cirino, M. (2016, 15 mars). La Fondation Lucie et André Chagnon largue le gouvernement du Québec. *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/societe/465504/la-fondation-lucie-et-andre-chagnon-largue-le-gouvernement-du-quebec>
- Bélangier, A.-J. et Lemieux, V. (1996). L'État comme représentant de l'intérêt général. [Chapitre de livre]. Dans *Introduction à l'analyse politique* (p. 277-295). Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Berthiaume, A. (2016). *La gouvernance néolibérale et les organismes communautaires québécois : étude de la Fondation Lucie et André Chagnon*. (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal. Récupéré de <https://archipel.uqam.ca/8662/>
- Berthiaume, A. (2017). Entrevue avec Laurence Bherer. Légitimité, égalité et finalités : quels projets pour la démocratie participative et l'action communautaire ? Dans *Nouvelles pratiques sociales*, 29(1), 9-19. doi: 10.7202/1043389ar
- Bouchard, M. (2013). *Le financement des programmes de la FLAC dans notre milieu : menaces ou opportunités? - La suite. Effets des programmes de la Fondation Lucie et André Chagnon sur l'action communautaire autonome : rapport de recherche-action pour Action-Gardien, la Table de concertation de Pointe-Saint-Charles*. [Document non publié]. Université Concordia. Récupéré de [http://www.fafmrq.org/wp-content/uploads/2014/06/rapport-impacts-sur-flac\\_-\\_version-finale\\_avril-2013.pdf](http://www.fafmrq.org/wp-content/uploads/2014/06/rapport-impacts-sur-flac_-_version-finale_avril-2013.pdf)
- Bouquet, B. (2012). Introduction. *Vie sociale*, 1(1), 9-13. doi: 10.3917/vsoc.121.0009
- Bourque, D. (2003). Essai de typologie du partenariat dans le secteur de la santé et des services sociaux au Québec. *Cahiers du Centre d'étude et de recherche en intervention sociale (CÉRIS)*, (24), 1-45. Récupéré d'Érudit <https://depot.erudit.org/id/002104dd>
- Bourque, D., Comeau, Y., Favreau, L. et Fréchette, L. (dir.). (2007). *L'organisation communautaire. Fondements, approches et champs de pratique*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

- Bourque, D. (2012). Intervention communautaire et développement des communautés. *Reflète : revue d'intervention sociale et communautaire*, 18(1), 40-60. doi: 10.7202/1012331ar
- Bourque, M., Grenier, J., Pelland, D., St-Germain, L. (2016). L'action communautaire autonome, mouvance des contextes, place et autonomie des acteurs : quelles perspectives? *Sciences et actions sociales*, (4), 1-20. Récupéré de <https://www.sas-revue.org/28-n-4/dossiers-n-4/62-l-action-communautaire-autonome-mouvance-des-contextes-place-et-autonomie-des-acteurs-queelles-perspectives>
- Caillouette, J. (1997). L'identité communautaire. Une perspective théorique. *Service social*, 46(1), 95-118. doi: 10.7202/706751ar
- Carpentier, M.-È. (2017). Le secteur de la lutte au décrochage entre besoin de reconnaissance et autonomie. *Nouvelles pratiques sociales*, 29(1), 193-200. doi: 10.7202/1043401ar
- Castel, P.-H. (2012, 28 septembre). *Pierre-Henri Castel présente « La fin des coupables »*. [Vidéo]. Paris : IthaqueMedia. Récupéré de <https://www.youtube.com/watch?v=p0sgfSpzUNA&t=49s>
- Castoriadis, C. (1975). *L'institution imaginaire de la société*. Paris : Éditions du Seuil.
- Castoriadis, C. (1986). La polis grecque et la création de la démocratie. *Le Débat*, 38(1), 126-144. doi:10.3917/deba.038.0126.
- Castoriadis, C. (1990). Pouvoir, politique, autonomie. [Chapitre de livre]. Dans *Les carrefours du labyrinthe, tome III. Le monde morcelé* (p. 137-171). Paris : Seuil.
- Chauffaut, D., David, E., Aldeghi, I., Cohen-Scali, V., Mahe, T. et Bouscasse, M. (2003). La notion d'autonomie dans le travail social. L'exemple du RMI. *Cahier de recherche du Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie (CRÉDOC)*, (186). Récupéré de <http://www.credoc.fr/pdf/Rech/C186.pdf>
- Clain, O. (2014). *Théorie sociologique. La sociologie compréhensive : plan de cours, SOC2200*. Université Laval, Département de sociologie. Récupéré de

[http://www.cms.fss.ulaval.ca/upload/soc/fichiers/plan\\_cours\\_soc2200\\_h14\\_clain.pdf](http://www.cms.fss.ulaval.ca/upload/soc/fichiers/plan_cours_soc2200_h14_clain.pdf)

Clément, M., Lourdes, D., Gagné, J., Vallée, C. et Levesque, A. (2012). *État de situation sur la participation des personnes utilisatrices suite au Plan d'action en santé mentale 2005-2010*. [Rapport de recherche]. Montréal : Santé mentale et citoyenneté. Alliance internationale de recherche universités-communautés. Récupéré de [http://www.cremis.ca/sites/default/files/rapports-de-recherche/jean\\_gagne\\_-\\_rapport\\_sante\\_mentale.pdf](http://www.cremis.ca/sites/default/files/rapports-de-recherche/jean_gagne_-_rapport_sante_mentale.pdf)

Coalition des Tables Régionales d'Organismes Communautaires (CTROC). (2014). *États généraux du mouvement communautaire autonome, 2013-2014 – Document de présentation du projet*. Montréal : l'auteur. Récupéré de [http://trocca.com/doc/Presentation\\_du\\_projet\\_Etats\\_generaux.pdf](http://trocca.com/doc/Presentation_du_projet_Etats_generaux.pdf)

Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires (CTROC) et la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles. (s.d.). *Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire*. Récupéré le 13 octobre 2017 de <http://jesoutienslecommunautaire.org>

Coalition Non aux PPP sociaux. (2016, 15 mars). *Rôle de l'État, philanthropie et politiques sociales : un débat public s'impose*. [Communiqué]. Montréal : l'auteur. Récupéré de <http://www.riocm.ca/communiqué-coalition-non-aux-ppp-sociaux-role-de-letat-philanthropie-et-politiques-sociales-un-debat-public-simpose/>

Combessie, J.-C. [s. d.]. Typologie, sociologie. Dans *Encyclopædia Universalis*. Récupéré de <http://www.universalis.fr/encyclopedie/typologie-sociologie/>

Comité de coordination. Campagne Engagez-vous pour le communautaire. (2017). *Engagez-vous ACA*. Récupéré de <http://engagezvousaca.org/>

Cormier, A. (2010). *Le libéralisme politique et l'éducation à l'autonomie individuelle*. (Mémoire de maîtrise). Université de Montréal. Récupéré de <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/4769>

Dardot, P. et Laval, C. (2009). *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*. Paris : La Découverte.

- Depelteau, J. (2013, mai). *Enjeux liés au financement et à la gouvernance des organismes communautaires québécois*. [Revue de la littérature]. Montréal : Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS). Récupéré de <https://iris-recherche.qc.ca/publications/revue-litterature-communautaire>
- Depelteau, J., Fortier, F. et Hébert, G. (2013, mai). *Les organismes communautaires au Québec: Financement et évolution des pratiques*. [Rapport de recherche]. Montréal : Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS). Récupéré de <https://iris-recherche.qc.ca/publications/communautaires>
- Desgagné, S. (1997). Le concept de recherche collaborative : l'idée d'un rapprochement entre chercheurs universitaires et praticiens enseignants. *Revue des sciences de l'éducation*, 23(2), 371-393. doi: 10.7202/031921ar
- Deslauriers, J.-P. (2014). *Les groupes communautaires : vers un changement de paradigme?* Québec : Presses de l'Université Laval.
- Do, K. L. (2003). *L'exploration du dialogue de Bohm comme approche d'apprentissage : une recherche collaborative*. (Thèse de doctorat non publiée). Université Laval. Récupéré de <https://www.collectionscanada.gc.ca/obj/s4/f2/dsk3/QOLA/TC-QOLA-20640.pdf>
- Doiron-Gascon, E. (2012). *La participation parentale dans les écoles primaires québécoises : Parole d'un groupe de parents*. (Mémoire de maîtrise non publié). Université du Québec à Montréal. Récupéré de <https://archipel.uqam.ca/5478/>
- Doré, G. (1985). L'organisation communautaire : définition et paradigme. *Service social*, 34(2-3), 210-230. Récupéré d'Érudit <http://id.erudit.org/iderudit/706269ar>
- Drolet, M. (1997). L'empowerment et intervention familiale : concept paradoxal occultant parfois la pauvreté. *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, 3(1), 55-79. doi: 10.7202/026151ar
- Dubar, C. (2009). Sociologie. Les grands courants. Dans *Encyclopædia Universalis*. Récupéré de <http://www.universalis.fr/encyclopedie/sociologie-les-grands-courants/>

- Ducharme, E. (2012). La « nouvelle philanthropie » : coup d'œil sur les impacts de sa présence en sol québécois. *Nouvelles pratiques sociales*, hors série, (1), 16-29. doi: 10.7202/1008624ar
- Duchesne, C. et Leurebourg, R. (2012). La recherche-intervention en formation des adultes : une démarche favorisant l'apprentissage transformateur. *Recherches qualitatives*, 31(2), 3-24. Récupéré de <http://www.recherche-qualitative.qc.ca/Revue.html>
- Duval, M., Fontaine, A., Fournier, D., Garon, S. et René, J.-F. (2005). *Les organismes communautaires au Québec. Pratiques et enjeux*. Montréal : Gaëtan Morin.
- Favreau, L. (2015, 4 octobre). Sommes-nous en panne d'histoire? Quel projet de société alternatif pour le Québec : social-démocratie ou social-écologie? Ou comment changer de trajectoire dans une économie ouverte et mondialisée où règne le « Tout au marché », mais aussi l'urgence d'agir pour répondre au défi écologique? [Billet de blogue. Carnet de Louis Favreau. Chaire de recherche en développement des collectivités (CRDC)]. Récupéré de <http://jupiter.uqo.ca/ries2001/carnet/spip.php?article108>
- Fontaine, A. (2013). La quête d'autonomie de l'action communautaire au Québec. Mission ou illusion collective? *Le sociographe*, hors série, (6), 204-219.
- Fournier, D., Provost, M. et Goudreault, N. (1998). *Pauvreté et autonomie sociale : Les cuisines collectives comme stratégie de solidarité*. [Rapport de recherche]. Montréal : Relais-Femme. Récupéré de [http://bv.cdeacf.ca/CF\\_PDF/1999\\_06\\_0325.pdf](http://bv.cdeacf.ca/CF_PDF/1999_06_0325.pdf)
- Fournier, D., René, J.-F., Duval, M., Garon S., Fontaine A., Chénard, J. et Lefebvre, C. (2001). La dynamique partenariale sur les pratiques des organismes communautaires dans le contexte de la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux. *Nouvelles pratiques sociales*, 14(1), 111-131. Récupéré d'Érudit <http://id.erudit.org/iderudit/008328ar>
- Gagné, J. (2008). *Les organismes communautaires au Québec : vers une sociologie de la mémoire*. (Thèse de doctorat). Université du Québec à Montréal. Récupéré de <https://archipel.uqam.ca/1507/>

- Gaudreau, L., Campeau, A. et Parazelli, M. (2015, juillet). *L'action communautaire : quelle autonomie? Pour qui? Communication présentée au 6<sup>e</sup> Congrès de l'Association Internationale pour la Formation, la Recherche et l'Intervention Sociale (AIFRIS). Fiche communication no 3993*. Bruxelles : AIFRIS. Récupéré de [http://aifris.eu/04exploitress/ctf\\_fiche.php?id\\_article=3993](http://aifris.eu/04exploitress/ctf_fiche.php?id_article=3993)
- Gaudreau, L., Parazelli, M. et Campeau, A. (2017). L'action communautaire : quelle autonomie pour ses destinataires? Présentation du dossier. *Nouvelles pratiques sociales*, 29(1), 20-28. doi: 10.7202/1043390ar
- Genard, J.-L. et Cantelli, F. (2008). Êtres capables et compétents : lecture anthropologique et pistes pragmatiques. *SociologieS*. Récupéré de <http://sociologies.revues.org/1943>
- Gilbert, Y. (2015). Penser l'empowerment, la participation ou l'activation : la lente et difficile émergence du concept d'acteur en sociologie. *Sciences et actions sociales*, (1), 1-23. Récupéré de <http://www.sas-revue.org/index.php/17-varia/16-penser-l-empowerment-la-participation-ou-l-activation-la-lente-et-difficile-emergence-du-concept-d-acteur-en-sociologie>
- Goirand, S. (2015). L'activation et la capacitation des individus au concret. Le cas des accompagnements individualisés de Réussite éducative. *Sciences et actions sociales*, (2), (s.p.). Récupéré de <http://sas-revue.org/index.php/21-n-2/dossiers-n2/35-l-activation-et-la-capacitation-des-individus-au-concret-le-cas-des-accompagnements-individualises-de-reussite-educative>
- Gonthier, F. (2004). Weber et la notion de « compréhension ». *Cahiers internationaux de sociologie*, 1(116), 35-54. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-cahiers-internationaux-de-sociologie-2004-1-page-35.htm>
- Granger, B. (2013). Entretien avec Pierre-Henri Castel. Des « âmes scrupuleuses » à « la fin des coupables » : obsessions et compulsions dans l'histoire. Dans *PSN*, 11(1), 25-38. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-psn-2013-1-page-25.htm>
- Greissler, É., Morissette, I. et René J.-F. (2017). Les pratiques d'action collective des Auberges du cœur : entre conceptions de l'autonomie et réalités de l'intervention. Le point de vue des intervenants. *Nouvelles pratiques sociales*, 29(1), 121-138. doi: 10.7202/1043396ar

- Groupe de réflexion sur l'autonomie de l'action communautaire (GRAAC). (2013). *L'autonomie de l'action communautaire en question*. [Document non publié]. Université du Québec à Montréal.
- Groupe de réflexion sur l'autonomie de l'action communautaire (GRAAC). (2014). *L'action communautaire : quelle autonomie pour ses destinataires?* [Document non publié]. Université du Québec à Montréal.
- Hache, E. (2007). La responsabilité, une technique de gouvernementalité néolibérale? *Raisons politiques*, 4(28), 49-65. doi: 10.3917/rai.028.0049
- Honneth, A. (2000). *La lutte pour la reconnaissance*. (P. Rusch, trad.). Paris : Les Éditions du Cerf. 1992.
- Jetté, C. (2008). *Les organismes communautaires et la transformation de l'État-providence. Trois décennies de coconstruction des politiques publiques dans le domaine de la santé et des services sociaux*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Jetté, C. (2017). Action communautaire, militantisme et lutte pour la reconnaissance : une réalité historique, politique et sociologique. *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, 23(1), 28-56. doi: 10.7202/1040748ar
- Jodelet, D. (2008). Le mouvement de retour vers le sujet et l'approche des représentations sociales. *Connexions*, 1(89), 25-46. doi: 10.3917/cnx.089.0025
- Jouan, M. (2012). L'autonomie, entre aspiration et injonction : un idéal? *Vie sociale*, 1(1), 41-58. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2012-1-page-41.htm>
- Kant, E. (1852). *Critique de la raison pratique...Fondements de la métaphysique des mœurs*. (J. Barni, trad.). Paris : Librairie philosophique de Ladrance. 1848. Récupéré de [http://philosophie.ac-creteil.fr/IMG/pdf/Kant\\_FMM\\_et\\_Critique\\_de\\_la\\_raison\\_pratique.pdf](http://philosophie.ac-creteil.fr/IMG/pdf/Kant_FMM_et_Critique_de_la_raison_pratique.pdf)
- Karsz, S. (2011). *Pourquoi le travail social? Définition, figures, clinique* (2<sup>e</sup> éd.). Paris : Dunod.

- Kaufmann, J.-C. (1988). *La chaleur du foyer: analyse du repli domestique*. Paris: Méridiens Klincksieck.
- Kaufmann, J.-C. (1996). *L'entretien compréhensif*. Paris : Armand Colin.
- Kérisit, M. et St-Amand, N. (1997). Résistance et créativité : pratiques alternatives des familles démunies. *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, 3(1), 30-54. doi: 10.7202/026150ar
- Laforest, R. et Phillips, S. (2001). Repenser les relations entre gouvernement et secteur bénévole : à la croisée des chemins au Québec et au Canada. *Politique et Sociétés*, 20(2-3), 37-68. doi: 10.7202/040274ar
- Lamarche, L., LeBel, G., Kelly, V. et Greason, V. (2017). *La surveillance et le contrôle technocratique des organismes sans but lucratif (OSBL) : un enjeu de droits collectifs*. Montréal : Ligue des droits et libertés, Table des regroupements provinciaux des organismes communautaires et bénévoles, Service aux collectivités (UQAM). Récupéré de [https://sac.uqam.ca/upload/files/RAPPORT\\_FINAL\\_LDD\\_TRPOCB\\_LAMARCHE\\_LUCIE\\_MAI2017.pdf](https://sac.uqam.ca/upload/files/RAPPORT_FINAL_LDD_TRPOCB_LAMARCHE_LUCIE_MAI2017.pdf)
- Lamoureux, H. (1999). *Membres, usagers ou clients*. [Outil de réflexion]. Montréal : Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM), Regroupement des organismes communautaires de la région 03 (ROC 03) et Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie (ROC de l'Estrie). Récupéré de <http://chaudronweb.org/wp/wp-content/uploads/2013/12/1999-05-ROC-MembresUsagersClients.pdf>
- Lamoureux, H., Lavoie, J., Mayer, R. et Panet-Raymond, J. (2002). *La pratique de l'action communautaire* (2<sup>e</sup> éd.). Québec : Presses de l'université du Québec.
- Lamoureux, H., Fontaine, A., Parazelli, M., Labbé, F., Relais-Femmes, Gauvin, A., Dusablon, S., Beaulieu, M. (2012). *L'approche globale. Contexte et enjeux*. [Réflexions d'un collectif d'auteurs]. Québec : Regroupement des organismes communautaires de la région 03 (ROC 03). Récupéré de [http://www.roc03.com/files/Recueil\\_approche\\_globale.pdf](http://www.roc03.com/files/Recueil_approche_globale.pdf)
- Lamoureux, J. (2004). On est des entêté(e)s. Pensez pas nous épuiser. *Lien social et Politiques*, 51, 29-38. doi: 10.7202/008867ar

Laurent, A. (1993). *Histoire de l'individualisme*. Paris : Presses universitaires de France.

Le Coadic, R. (2006). L'autonomie, illusion ou projet de société? *Cahiers internationaux de sociologie*, 2(121), 317-340. doi: 10.3917/cis.121.0317

Letellier, D. (2008). [Compte rendu du livre *Les organismes communautaires et la transformation de l'État-providence. Trois décennies de coconstruction des politiques publiques dans le domaine de la santé et des services sociaux*, par C. Jetté]. *Économie et Solidarités*, 39(2), 167-171. Récupéré d'Érudit <http://id.erudit.org/iderudit/044116ar>

L'Observateur. (2017, septembre). *Résultats Omnibus. Rapport final présenté au Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)*. Montréal : l'auteur. Récupéré de [http://www.rq-aca.org/wp-content/uploads/rqaca\\_omnibus\\_rapportfinal.pdf](http://www.rq-aca.org/wp-content/uploads/rqaca_omnibus_rapportfinal.pdf)

Locas, M.-C. (2014, 12 mai). *Le gouvernement Couillard interpellé : « Non aux PPP sociaux »*. [Communiqué]. Montréal : Coalition « Non aux PPP sociaux ». Récupéré de <http://www.rq-aca.org/wp-content/uploads/pppsociauxcommuniquel2mai2014final.pdf>

Ludovic, J. (2001, février). *Les géométries du corps. Diffusion socio-spatiale et idéaux-types de pratique du karaté : essai de modélisation. Actes de la V<sup>e</sup> rencontre de Théo Quant, 22-23 février 2001, Besançon* (p. 1-13). Besançon : Université de Franche-Comté. Récupéré de <http://thema.univ-fcomte.fr/theoq/pdf/2001/TQ2001%20ARTICLE%2040.pdf>

Macnaughton-Osler, K., Gilbert, N., Métivier, C. et le Groupe de travail de la « Campagne ACA ». (2016, octobre). *Les organismes d'action communautaire autonome : entre engagement et épuisement*. [Rapport en suivi de la Commission populaire pour l'action communautaire autonome (ACA)]. Montréal : Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA). Récupéré de [http://www.rq-aca.org/wp-content/uploads/rq-aca-rapportcommissionpopulaire-oct2016-pour\\_lecture\\_web.pdf](http://www.rq-aca.org/wp-content/uploads/rq-aca-rapportcommissionpopulaire-oct2016-pour_lecture_web.pdf)

Mannoni, P. (2012). *Les représentations sociales*. Paris : Presses universitaires de France (PUF).

- McAll, C. (2009). De l'individu et de sa liberté. *Sociologie et sociétés*, 41(1), 177-194. doi: 10.7202/037912ar
- Mercier, C., Bourque, D. (dir.) et St-Germain, L. (2009-). *Participation citoyenne et développement des communautés au Québec : enjeux, défis et conditions d'actualisation*. (Série: Documentation et diffusion, numéro 8). [Rapport réalisé dans le suivi du Séminaire sur la participation citoyenne et le développement des communautés, tenu à l'initiative de la revue Développement social et de l'ARUC-ISDC le 4 avril 2008]. Gatineau : Université du Québec en Outaouais. Récupéré de <http://www.centrsa.qc.ca/pdf/ARUC-LSTG-PC-2009.pdf>
- Mérini, C. et Ponté, P. (2008). La recherche-intervention comme mode d'interrogation des pratiques. *Savoirs*, 1(16), 77-95. doi: 10.3917/savo.016.0077
- Métivier, C. et Gilbert, N. (2014). *La petite histoire de l'action communautaire autonome...et regard sur les défis actuels*. [Formation 2013-2014]. Montréal : Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA).
- Miguelé, R. (1993). *L'émergence de la sociologie*. Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa. Récupéré de [http://classiques.uqac.ca/contemporains/miguelé\\_roberto/emergence\\_de\\_la\\_sociologie/emergence\\_de\\_la\\_socio.pdf](http://classiques.uqac.ca/contemporains/miguelé_roberto/emergence_de_la_sociologie/emergence_de_la_socio.pdf)
- Mingasson, L. et Vulbeau, A. (2005). Entretien avec Alain Ehrenberg. L'autonomie, nouvelle règle sociale. Dans *Informations sociales*, 126(6), 112-115. Récupéré de [http://www.cairn.info/article.php?ID\\_REVUE=INSO&ID\\_NUMPUBLIE=INSO\\_126&ID\\_ARTICLE=INSO\\_126\\_0112](http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=INSO&ID_NUMPUBLIE=INSO_126&ID_ARTICLE=INSO_126_0112)
- Mongeau, P. (2008). *Réaliser son mémoire ou sa thèse. Côté Jeans et Côté Tenue de soirée*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Moscovici, S. (1984). *Psychologie sociale*. Paris : Presses universitaires de France (PUF).
- Motoi, I., Godard, J. et Laforge, E. (2013). Questionner l'intervention collective? Facilite-elle la participation des citoyennes et des citoyens dans la société par leur positionnement critique? *Animation, territoires et pratiques socioculturelles (ATPS)*, (4), 75-90. Récupéré de [http://www.atps.uqam.ca/numero/n4/pdf/ATPS\\_Motoi\\_2013.pdf](http://www.atps.uqam.ca/numero/n4/pdf/ATPS_Motoi_2013.pdf)

- Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ). (2004). *La politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome* (2<sup>e</sup> éd.). [Bulletin spécial]. Montréal : l'auteur. Récupéré de [http://bv.cdeacf.ca/bvdoc.php?no=2004\\_12\\_0611&col=EA&format=htm&ver=old](http://bv.cdeacf.ca/bvdoc.php?no=2004_12_0611&col=EA&format=htm&ver=old)
- Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ). (2016, 2 février). *Les attaques au milieu communautaire*. [Mémoire présenté dans le cadre de la Commission populaire du RQ-ACA]. Montréal : l'auteur. Récupéré de <http://www.mepacq.qc.ca/wp-content/uploads/2016/02/Memoire-commissionRQACA.pdf>
- Mukamurera, J., Lacourse, F. et Couturier, Y. (2006). Des avancées en analyse qualitative : pour une transparence et une systématisation des pratiques. *Recherches qualitatives*, 26(1), 110-138. Récupéré de [http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition\\_reguliere/numero26\(1\)/mukamurer\\_a\\_al\\_ch.pdf](http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero26(1)/mukamurer_a_al_ch.pdf)
- Ogien, R. (2012). Repenser les relations entre les faits, les normes et les valeurs. *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, 45(1), 17-31. doi:10.3917/lstdle.451.0015
- Oiry, E., Bellini, S., Colomer, T., Fayolle, J., Fleury, N., Fredy-Planchot, A., ... Vincent, S. (2013). La GPEC : de la loi aux pratiques RH – identification de quatre idéaux-types. *Annales des Mines - Gérer et comprendre*, 2(112), 4-16. doi: 10.3917/geco.112.0004
- Otero, M. (2005). Santé mentale, adaptation sociale et individualité contemporaine. *Cahiers de recherche sociologique*, (41-42), 65-89. doi: 10.7202/1002460ar
- Paillé, P. et Muchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (3<sup>e</sup> éd.). Paris : Armand Colin.
- Paperman, P. et Laugier, S. (2005). *Le souci des autres. Éthique et politique du care*. Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS).

- Parazelli, M. (1994a). La coalition des organismes communautaires du Québec (1985-1991) : d'une pratique démocratique à un mimétisme adhocratique. *Nouvelles pratiques sociales*, 7(1), 111–130. doi: 10.7202/301255ar
- Parazelli, M. (1994b). *Des enjeux politiques autour de la définition du communautaire*. [Texte de réflexion]. Montréal : Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ). Récupéré de [http://bv.cdeacf.ca/EA\\_PDF/2004\\_10\\_0501.pdf](http://bv.cdeacf.ca/EA_PDF/2004_10_0501.pdf)
- Parazelli, M. (2001). Dissonances politiques de la reconnaissance de l'action communautaire autonome. *L'Action nationale*, 91(3), 19-41.
- Parazelli, M. (2005). Soyez autonomes! *Nouvelles pratiques sociales*, 18(1), 1-8. doi: 10.7202/012191ar
- Parazelli, M. (2007). La cohérence entre les idéaux et les pratiques existe-t-elle ? Est-elle souhaitable? *Nouvelles pratiques sociales*, 20(1), 1-10. doi: 10.7202/016972ar
- Parazelli, M. (2013). La prévention précoce au Québec. Perspectives normatives d'une approche controversée. *Contrepoint*, (3), p. 51-68. Récupéré de <https://iss.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/31/2016/12/Article-Parazelli-2013-Contrepoint.pdf>
- Parazelli, M., Gaudreau, L. et Campeau, A. (2016). L'action communautaire québécoise : quelle autonomie pour ses destinataires? [Chapitre de livre]. Dans Hamzaoui, M., Artois, P. et Melon, L. (dir.), *Le secteur non marchand au cœur du changement* (p. 11-28). Bruxelles : Éditions Couleur livres asbl.
- Parazelli, M., Campeau, A. et Gaudreau, L. (2017). L'autonomie des destinataires de l'action communautaire. Faits saillants d'une recherche collaborative. *Nouvelles pratiques sociales*, 29(1), 201-223. doi: 10.7202/1043402ar
- Parazelli, M. et Bourbonnais, M. (2017). L'empowerment en travail social. Perspectives, enseignements et limites. *Sciences et actions sociales*, (6), 1-29. Récupéré de <http://www.sas-revue.org/index.php/34-n-6/dossiers-n-6/87-lempowerment-en-travail-social-perspectives-enseignements-et-limites>

- Parti Libéral du Québec (PLQ). (2018). Les finances publiques du Québec, garantes de notre prospérité. Dans *Parti Libéral du Québec. Grands dossiers. Finances publiques*. Récupéré de <https://plq.org/fr/dossiers/finances-publiques/>
- Perron, N. (2005). Réseaux intégrés de services en santé mentale et enjeux des pratiques. *Nouvelles pratiques sociales*, 18(1), 162-175. doi: 10.7202/012203ar
- Prévost, J. (2007). *L'action communautaire et les pratiques interculturelles : le cas de PROMIS*. (Mémoire de maîtrise non publié). Université du Québec à Montréal. Récupéré de <https://archipel.uqam.ca/4711/>
- Québec. Gouvernement du Québec. Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2001, septembre). *L'action communautaire. Une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*. Rédigé par G. Drouin-Busque. Québec : l'auteur. Récupéré de <https://www.mess.gouv.qc.ca/sacais/action-communautaire/politique-reconnaissance-soutien.asp>
- Québec. Gouvernement du Québec. Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec. Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. (2004, août). *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire*. Québec : l'auteur. Récupéré de <http://www.mess.gouv.qc.ca/sacais/action-communautaire/plan-action.asp>
- Québec. Gouvernement du Québec. Secrétariat à l'action communautaire autonome. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2006a). *Profil régional. Soutien financier du gouvernement du Québec en matière d'action communautaire*. Montréal. Québec: l'auteur. Récupéré de [https://www.mtess.gouv.qc.ca/sacais/action-communautaire/profils\\_regionaux/index.asp](https://www.mtess.gouv.qc.ca/sacais/action-communautaire/profils_regionaux/index.asp)
- Québec. Gouvernement du Québec. Secrétariat à l'action communautaire autonome. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2006b). *Profil régional. Soutien financier du gouvernement du Québec en matière d'action communautaire*. Montréal. Québec: l'auteur. Récupéré de [https://www.mtess.gouv.qc.ca/sacais/action-communautaire/profils\\_regionaux/index.asp](https://www.mtess.gouv.qc.ca/sacais/action-communautaire/profils_regionaux/index.asp)

- Québec. Gouvernement du Québec. Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales. (2012, novembre). *Troisième partie. Les balises d'interprétation des critères qui définissent les organismes d'action communautaire*. [Document de travail]. Québec : l'auteur. Récupéré de [http://cdchauteyamaska.ca/wp-content/uploads/2012/12/SACAIS-Troisi%C3%A8me-partie\\_RQ-ACA.pdf](http://cdchauteyamaska.ca/wp-content/uploads/2012/12/SACAIS-Troisi%C3%A8me-partie_RQ-ACA.pdf)
- Québec. Gouvernement du Québec. Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2013). *Vers un nouveau plan d'action gouvernemental. Cahier de consultation*. Québec: l'auteur. Récupéré de [http://cdclsje.com/wp-content/uploads/2013/12/01-cahier\\_consultation\\_v2-2013.pdf](http://cdclsje.com/wp-content/uploads/2013/12/01-cahier_consultation_v2-2013.pdf)
- Québec. Gouvernement du Québec. Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. (2015, février). *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires de la Capitale-Nationale. Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)*. Québec : l'auteur. Récupéré de <https://www.ciuss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sites/default/files/politique-psoc-v2finale.pdf>
- Québec. Gouvernement du Québec. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2017). *Statistiques sur l'action communautaire*. Québec : l'auteur. Récupéré de <https://www.mess.gouv.qc.ca/statistiques/action-communautaire/>
- Quivy, R. et Van Campenhoudt, L. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales* (4<sup>e</sup> éd.). Paris : Dunod.
- Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM). (2017). *Rapport d'activités 2016-2017*. Montréal : l'auteur. Récupéré de <https://www.riocm.ca/rapport-dactivites-2016-2017-riocm/>
- René, J.-F. (2009). L'individualisation de l'intervention dans les organismes communautaires. *Nouvelles pratiques sociales*, 22(1), 111-124. doi: 10.7202/039663ar
- René, J.-F., Champagne, M. et Mongeau, S. (2013). Allier recherche et participation citoyenne : enjeux, défis et conditions de réalisation. *Nouvelles pratiques sociales*, 25(2), 25-34. doi: 10.7202/1020819ar

- Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA). (2017a). *Rapport annuel 2016-2017*. Montréal : l'auteur. Récupéré de [http://www.rq-aca.org/wp-content/uploads/rapport-annuel-2016-2017\\_vf.pdf](http://www.rq-aca.org/wp-content/uploads/rapport-annuel-2016-2017_vf.pdf)
- Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA). (2017b, 25 octobre). Nouvelles 2017. Dans *Semaine nationale de l'action communautaire autonome (SNACA)*. Récupéré de <http://snvaca.rq-aca.org/category/nouvelles-2017/>
- Rhéaume, J. (2007). Québec : une société communautaire? *Esprit critique*, 10(1), (s.p.). Récupéré de : [http://espritcritique.uiz.ac.ma/Dossiers/article.asp?t03code=67&varticle=esp1001article07&vrep=1001&\\_ncforminfo=IAA72xsBpnKmrVXbA6jkwBoHlaHURYqbG9LJdsqHCNNke88OdXLBmq1UyYyHCdSmGexZellHbP3GK7Qj\\_5k9m3Od10dxspCM9U8RzRJwd2tfS62An\\_HSe0q5y2ZV4\\_Sh](http://espritcritique.uiz.ac.ma/Dossiers/article.asp?t03code=67&varticle=esp1001article07&vrep=1001&_ncforminfo=IAA72xsBpnKmrVXbA6jkwBoHlaHURYqbG9LJdsqHCNNke88OdXLBmq1UyYyHCdSmGexZellHbP3GK7Qj_5k9m3Od10dxspCM9U8RzRJwd2tfS62An_HSe0q5y2ZV4_Sh)
- Ricard, L. (2010). *Autonomie et reconnaissance*. (Mémoire de maîtrise). Université de Montréal. Récupéré de <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/4457>
- Ricard, L. (2013). L'autonomie relationnelle : un nouveau fondement pour les théories de la justice. *Philosophiques*, 40(1), 139-169. doi: 10.7202/1018381ar
- Rothman, J. (2001). Approaches to community intervention. [Chapitre de livre]. Dans J. Rothman, J. Erlich et J. Tropman (dir.), *Strategies of community intervention: Macro practice* (6<sup>th</sup> ed., p. 27-64). Itasca : F.E. Peacock Publishers.
- Rueff-Escoubès, C. (2008). Les idées directrices et les concepts. [Chapitre de livre]. Dans *La sociopsychanalyse de Gérard Mendel. Autorité, pouvoirs et démocratie dans le travail* (p. 41-69). Paris : La Découverte.
- Savard, S. et Proulx, J. (2012). Les organismes communautaires au Québec : de la coexistence à la complémentarité. *Revue canadienne de recherche sur les OBSL et l'économie sociale*, 3(2), 24-42. Récupéré de <http://www.anserj.ca/index.php/cjnser/article/view/115/71>
- Shrague, E. (2007). La pratique communautaire et la lutte pour la transformation sociale. *Nouvelles pratiques sociales*, 19(2), 184-192. doi: 10.7202/016059ar

- Sotomayor, E. et Lacombe, M. (2006). *Dix ans de lutte pour la reconnaissance*. Montréal : Comité aviseur de l'action communautaire autonome. Récupéré de <http://www.rq-aca.org/wp-content/uploads/DixAnsLuttesPourLaReconnaissance1.pdf>
- Statistique Canada. (2005). *Force vitale de la collectivité. Faits saillants de l'Enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et bénévoles*. [Monographie]. (Produit n° 61-533-XIF). Récupéré de <http://www.publications.gc.ca/pub?id=9.682740&sl=1>
- Steyer, V. (2011). Réflexions sur le codage : une expérience. *Le Libellio*, 7(3), 11-17. Récupéré de <http://lelibellio.com/wp-content/uploads/2013/01/Libellio23.pdf>
- St-Germain, D., Delpêche, L. et Mercier, D. (2009). L'informatique comme soutien à l'opérationnalisation des procédures analytiques en phénoménologie : un modèle de développement et de collaboration. *Recherches qualitatives*, 28(1), 106-132. Récupéré de [http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition\\_reguliere/numero28\(1\)/st-germain\(28\)1.pdf](http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero28(1)/st-germain(28)1.pdf)
- Taylor, J. S. (s. d.). Autonomy. Ethics and Political Philosophy. Dans *Encyclopaedia Britannica*. Récupéré de <https://www.britannica.com/topic/autonomy>
- Tétu, M. (2017). Les artistes émergents et l'autonomie de soi par la « gestion de carrière ». *Nouvelles pratiques sociales*, 29(1), 52-71. doi: 10.7202/1043392ar
- Thalineau, A. (2009). L'intimité et l'injonction à l'autonomie dans le travail social de proximité. *Nouvelles pratiques sociales*, 21(2), 124-136. doi: 10.7202/038966ar
- Théoret, R. (2016). Enjeux de transformation sociale. Bien commun, solidarité et participation citoyenne en santé mentale. *L'autre Espace. La revue du RRASMQ*, 7(1), 1-3. Récupéré de [http://www.rrasmq.com/publications/LautreEspace/LautreEspace\\_2016\\_06\\_vol7-1.pdf](http://www.rrasmq.com/publications/LautreEspace/LautreEspace_2016_06_vol7-1.pdf)

- Thibault, É.-N. (2010, 14 mars). A propos de la méthodologie des entretiens de groupe focalisés. Dans *Adjectif, analyses. Recherches sur les TICE*. Récupéré de <http://www.adjectif.net/spip/spip.php?auteur2>
- Volant, E. (1992, texte modifié 2009). Les valeurs ont une vertu attractive. [Chapitre de livre]. Dans E. Volant, *Jeux mortels et enjeux éthiques* (s.p.). Montréal : Sapiientia. Récupéré de [http://agora.qc.ca/thematiques/mort/dossiers/les\\_valeurs\\_ont\\_une\\_vertu\\_attractive](http://agora.qc.ca/thematiques/mort/dossiers/les_valeurs_ont_une_vertu_attractive)
- Voynet-Fourboul, C. (2011). Le codage des données qualitatives : un voyage pragmatique. *Le Libellio*, 7(3), 19-27. Récupéré de <http://lelibellio.com/wp-content/uploads/2013/01/Libellio23.pdf>
- Vrancken, D. (2011). De la mise à l'épreuve des individus au gouvernement de soi. *Mouvements*, 1(65), 11-25. doi: 10.3917/mouv.065.0011
- Vrancken, D. et Macquet, C. (2012). Focus – Du travail sur soi au gouvernement de soi. *Informations sociales*, 1(169), 76-79. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2012-1-page-76.htm>
- Wanlin, P. (2007). L'analyse de contenu comme méthode d'analyse qualitative d'entretiens : une comparaison entre les traitements manuels et l'utilisation de logiciels. *Recherches qualitatives*, hors série, (3), 243-272. Récupéré de [http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/hors\\_serie/hors\\_serie\\_v3/Wanlin2.pdf](http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/hors_serie/hors_serie_v3/Wanlin2.pdf)
- Weber, M. (1965). Premier essai. L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociales. (J. Freund, trad.). [Chapitre de livre]. Dans *Essais sur la théorie de la science* (p. 1-168). Paris : Plon. 1904. Récupéré de [http://classiques.uqac.ca/classiques/Weber/essais\\_theorie\\_science/essais\\_theorie\\_science.html](http://classiques.uqac.ca/classiques/Weber/essais_theorie_science/essais_theorie_science.html)
- Weber, M. (1965). Troisième essai. Essai sur quelques catégories de la sociologie compréhensive. (J. Freund, trad.). [Chapitre de livre]. Dans *Essais sur la théorie de la science* (p. 1-53). Paris : Plon. 1913. Récupéré de [http://classiques.uqac.ca/classiques/Weber/essais\\_theorie\\_science/essais\\_theorie\\_science.html](http://classiques.uqac.ca/classiques/Weber/essais_theorie_science/essais_theorie_science.html)

- Weber, M. (2011, août). De la sociologie compréhensive. *Les cahiers psychologie politique*, (19), (s.p.). Récupéré de <http://odel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=1950>
- White, D., Mercier C., Dorvil, H. et Juteau L. (1992). Les pratiques de concertation en santé mentale : trois modèles. *Nouvelles pratiques sociales*, 5(1), 77-93. doi: 10.7202/301159ar
- White, D. et l'Équipe d'évaluation de la Politique. (2008, mars). *La gouvernance intersectorielle à l'épreuve. Évaluation de la mise en œuvre et des premières retombées de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire*. Montréal : Université de Montréal, Centre de recherche sur les politiques et le développement social (CPDS). Récupéré de <http://www.cpbs.umontreal.ca/pdf/WHITE%20RAPPORT%20FINAL-b.pdf>
- White, D. (2012). L'institutionnalisation de la résistance : la politique québécoise de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire. *Cahiers de recherche sociologique*, (53), 89–120. doi: 10.7202/1023193ar

